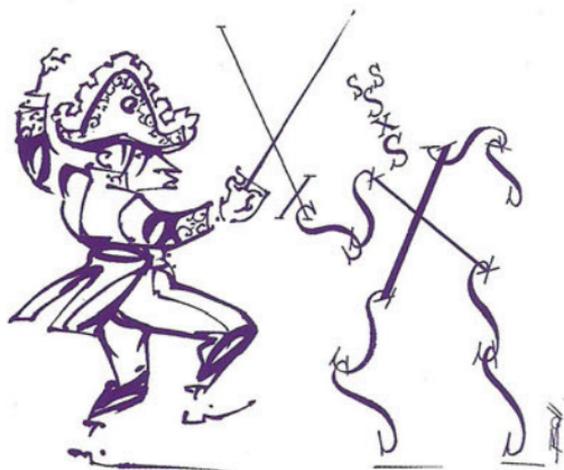


Difficultés du français

LAROUSSE



- Accords et constructions
- Choix des modes et des temps
- De A à Z, les conseils pour un bon usage du français à l'écrit et à l'oral

LES INDISPENSABLES

LES INDISPENSABLES

Difficultés du français

René Lagane,
agrégé de grammaire



21, rue du Montparnasse 75283 Paris Cedex 06

© Éditions LAROUSSE 2009

ISBN 978-2-03-584561-0

Imprimé en Italie par
LA TIPOGRAFICA VARESE à Varese
Dépôt légal : mai 2009. 302682
N° projet : 11016128 - Juillet 2011

AVANT-PROPOS

À côté d'une grammaire simple, exposant dans les grandes lignes le fonctionnement d'une langue, il y a place pour des livres complémentaires, essentiellement **pratiques**, consacrés à un grand nombre de points particuliers qui peuvent être l'occasion de fautes, de maladresses, d'hésitation. Sont examinées ici surtout des questions de **syntaxe** (accords, constructions, choix des modes et des temps, etc.), de **sémantique** et de **style** (sens et valeurs des différents moyens d'expression, recherche d'autres ressources linguistiques). D'autres ouvrages de la présente collection traitent plus spécialement des questions d'orthographe et de conjugaison.

Quiconque a le souci de s'exprimer soigneusement, par simple amour-propre, par égard pour le lecteur ou l'auditeur, doit savoir, par exemple, qu'il est bon d'éviter le ridicule de la formule *vous n'êtes pas sans ignorer*, que la prudence est recommandée dans l'emploi de *soi-disant*, *malgré que*, *après que*, du tour *celui prévu*, de *il y va de / il en va de*. *Où* et *dont* sont souvent l'occasion de fautes, combinés avec *y*, *en*, *là* ou un possessif. Le mode à employer dans une subordonnée dépendant de *croire* peut poser problème. Comment éviter tout risque d'ambiguïté avec les locutions *rien moins que*, *rien de moins que* ? Quand employer le *ne* explétif ? Vaut-il mieux terminer une lettre par *En attendant une confirmation de votre part, veuillez agréer...* ou par *En attendant une confirmation de votre part, je vous prie d'agréer... ?*

■ Des réponses adaptées aux multiples situations

Les réponses proposées ici à ce genre de questions sont apportées non pas en application de dogmes grammaticaux, mais en référence à l'usage actuel dans sa diversité. Est-il utile, en effet, de rappeler qu'on ne s'exprime pas de la même façon selon les différentes circonstances où l'on se trouve ? Si une familiarité déplacée peut discréditer quelqu'un, une expression recherchée jusqu'à l'affectation peut aussi le ridiculiser, à moins que l'intention plaisante ne soit manifeste, en vue d'un effet de drôlerie. Tout est affaire de discernement et de maîtrise, et le « bon usage », ainsi compris, est celui qui convient à la situation de communication et à l'intention de la personne qui s'exprime.

■ L'aide apportée

■ Quand une même idée peut être exprimée sous plusieurs formes grammaticales, ces formes sont signalées ici et caractérisées par rapport à une situation : usage **courant**, ou **familier**, ou **soutenu**, ou **littéraire**, voire **archaïsant**. L'usage **surveillé** se définit par opposition à un usage **relâché** qui, comme l'usage ordinairement appelé « **populaire** », ou même l'usage **familier**, est incompatible avec le caractère soigné attendu dans la plupart des textes écrits ou dans certaines interventions orales.

■ Certains écarts pouvant apparaître spontanément, mais reconnus à la réflexion étrangers à toute norme linguistique, sont marqués d'un astérisque ; par exemple : **Ne t'inquiète pas de comment ça se passera*, ou **Ce projet ressemble et diffère tout à la fois du précédent* sont des phrases à éviter (Voir INTERROGATION, 6 et COORDINATION, 4).

■ Pour la plupart des expressions signalées comme littéraires, ou archaïques, ou familières, etc., ou encore présentées comme aberrantes par rapport à l'emploi grammatical habituel, des équivalences sont proposées dans l'usage courant ou surveillé ; le livre joue alors le rôle de « dictionnaire des synonymes syntaxiques » (ou même lexicaux). S'il est vrai qu'aucune classification rigoureuse des divers modes d'expression ne peut être établie, une longue pratique des dictionnaires et une bonne familiarité avec de grands ouvrages grammaticaux de référence ont facilité une évaluation raisonnable des registres (appelés aussi « niveaux de langue ») correspondant aux situations de communication.

■ Quelques articles de caractère général, comme *sujet*, *complément*, etc., visent moins à résoudre des difficultés, ou à mettre en garde contre des faux pas, qu'à rappeler des notions de base en éveillant des réflexions souvent utiles ou à présenter une vue panoramique succincte.

■ D'autres articles généraux, comme *cause*, *comparaison*, *concession*, etc., offrent un éventail de moyens d'expression d'une même idée, c'est-à-dire de synonymes au sens large.

De même qu'un guide touristique est un conseiller qui décrit des lieux tantôt à leur ordre alphabétique, tantôt dans le cadre d'une région ou d'un itinéraire, ce guide grammatical propose son aide en intégrant souvent les remarques sur des faits particuliers dans des ensembles plus larges. Cette disposition explique l'abondance des renvois tant dans le répertoire alphabétique des « entrées » qu'à l'intérieur des articles.

René Lagane

Abréviations utilisées dans l'ouvrage

adj.	adjectif	n. f.	nom féminin
adv.	adverbe	n. m.	nom masculin
compl.	complément	part.	participe
condit.	conditionnel	pop.	usage populaire
conj.	conjonction	prép.	préposition
fam.	usage familial	prop.	proposition
indic.	indicatif	qqn	quelqu'un
infin.	infinitif	qqch	quelque chose
interr.	interrogation ou interrogatif	subj.	subjonctif
littér.	usage littéraire	*	expression incorrecte grammaticalement
n.	nom		
nég.	négation ou négatif		

A

À

Les emplois de la préposition **à** sont extrêmement divers.

1 À / de (possession, appartenance).

La construction *le fils à la concierge* est de l'usage très familier ou populaire ; dans l'usage surveillé, on dit *le fils de la concierge*. Avec un pronom personnel, on dit couramment *C'est un cousin à moi* (= c'est un de mes cousins).

Quand on dit *C'est une idée de lui*, on souligne le fait que la personne en question est l'auteur de l'idée, alors que *C'est une idée à lui* signifie seulement « c'est une de ses idées ».

2 À / en (moyen de déplacement).

On dit *aller à pied, à cheval*, mais *en voiture, en bateau*. L'emploi de *en* tend à se généraliser : on dit couramment *en vélo, à* (ou *en*) *bicyclette, en* (ou *à*) *moto, à skis* (de préférence à *en*), *en patins à roulettes, en planche à voile*.

On a parfois fait valoir que *en* impliquerait une présence à l'intérieur d'un véhicule (= dans), mais comme *in* en latin dont il est issu, *en* peut aussi équivaloir à *sur* ou *à* : *Jésus est mort en croix* (= sur la croix). *Il est classé en tête de liste* (= à la tête).

3 **À + infin. / à ce que / que.** De nombreux verbes peuvent être suivis de **à** et

d'un infinitif ayant même sujet que leur sujet ou leur complément d'objet :

Je parviens à comprendre. Je l'aide à comprendre. (Voir INFINITIF, II, 2.)

■ Quand il n'y a pas cette identité de sujet (ou entre sujet de l'infinitif et complément d'objet du verbe), ces verbes sont souvent suivis d'une subordonnée au subjonctif introduite par **à ce que** :

Il faut parvenir à ce que chacun comprenne. Ces explications aident à ce que tout soit clair.

Cette construction s'applique notamment aux verbes suivants :

aboutir, s'accoutumer, aider, s'appliquer, arriver, s'attacher, chercher, concourir, condescendre, conduire, contribuer, se décider, s'employer, s'exposer, gagner, s'habituer, s'intéresser, mener, parvenir, pouvoir, se refuser, renoncer, se résigner, se résoudre, réussir, revenir, tendre, tenir, travailler, veiller, viser, voir.

■ Les verbes ou locutions *aimer, s'attendre, consentir, demander, faire attention, prendre garde* peuvent être suivis soit de **à ce que** + subj., soit simplement de **que**.

4 **À / avec, voir AVEC, 1.**

ABOUTIR À + infin. / **À CE QUE** + subj.
→ À, 3

ABSOLU, ABSOLUMENT

① On dit qu'on a affaire à un **emploi absolu** d'un mot (ou que ce mot est employé **absolument**) quand ce mot est employé dans une phrase sans le complément qu'on peut s'attendre à rencontrer. C'est le cas, par exemple, d'un verbe transitif employé sans complément d'objet (voir **VERBE**, 1) ou d'une préposition employée adverbialement (voir **PRÉPOSITION**, 2).

② **Participe absolu**, voir **PARTICIPE**, IV.

ABSTRAIT nom abstrait → **NOM**, 1

A
ACCORD

■ Accord du verbe.

I. Verbe ayant un sujet unique

En règle générale, **le verbe s'accorde avec ce sujet** en personne, en nombre et éventuellement (pour le participe) en genre.

① **Nom collectif sujet** (ex. *une foule de*, etc.), voir **COLLECTIF**. Voir aussi **(LA) PLUPART**.

② **Assez de, beaucoup de, trop de**, etc. Quand ces expressions servent de déterminant à un nom pluriel sujet, **le verbe s'accorde avec ce nom pluriel** :

Trop de questions sont restées sans réponse. (Voir **BEAUCOUP**, 2.)

③ **Sujet il (impersonnel), ce, qui**, voir **IMPERSONNEL** ; **CE**, II, 3 ; **ÊTRE**, I, 4, 5 ; **SI**, I, 4 ; **QUI**, 2, 3, 4, 5.

II. Verbe ayant plusieurs sujets

① **Plusieurs noms désignant un même être ou une même chose**. Dans ce cas, le verbe est au **singulier** :

L'inventeur et le promoteur de ce procédé était un artisan.

② **Noms quasi synonymes**. Le verbe est souvent au **singulier** :

Sa crédulité et sa naïveté est incroyable (ou *sont incroyables*).

③ **Mots constituant un ensemble**. Le verbe est ordinairement au **singulier** :

Écouter et se taire est parfois difficile.

Une critique, une remarque, une simple allusion lui est insupportable (ou *lui sont insupportables*).

④ **Sujets reliés par ainsi que, avec, comme, de même que, aussi bien que**, etc. L'accord se fait **tantôt au singulier, tantôt au pluriel** (en général au singulier si les sujets sont séparés par une pause) : *Son frère, ainsi que sa sœur, est passionné de musique*, ou *son frère ainsi que sa sœur sont passionnés de musique.* (Voir **AVEC**, 2.)

⑤ **Sujets reliés par ou, ni**. L'accord se fait **tantôt au singulier**, surtout si l'on considère ces sujets comme des termes distincts ou opposés, **tantôt au pluriel** : *La réussite ou l'échec dépend du choix initial.*

Une erreur ou un défaut d'attention peut (ou *peuvent*) *tout compromettre.*

Ni la douceur ni la menace ne peut (ou *ne peuvent*) *le faire changer d'avis.*

⑥ **Pronoms personnels sujets**. Si les sujets coordonnés par **et, ou, ni** ne sont pas de la même personne (donc comprennent des pronoms personnels), le verbe est au pluriel ; la 1^{re} personne prévaut sur la 2^e et / ou la 3^e, et la 2^e personne prévaut sur la 3^e :

Pierre, toi et moi sommes d'accord.

Lui ou toi pouvez régler l'affaire.

Ni lui ni moi n'y pouvons rien.

Le plus souvent, on reprend ces sujets par le pronom personnel de la personne qui prévaut :

Pierre, toi et moi, nous sommes d'accord.

Lui ou toi, vous pouvez régler l'affaire.

7 **Sujet l'un et l'autre, l'un ou l'autre, voir UN, 5. Sujet tout ce qu'il y a de + n., voir TOUT, 6.**

■ **Accord du participe passé, voir PARTICIPE, II.**

■ **Accord de l'adjectif, voir ADJECTIF, 3.**

D'ACCORD être d'accord sur qqch / de qqch → **SUR, 4**

ACHEVER → **FINIR, 2**

ACTIF forme active → **PHRASE, 2; voix active** → **VERBE, 2**

ADJECTIF

L'adjectif est un mot qui se joint à un nom ou à un pronom pour le qualifier ou le déterminer. On distingue les **adjectifs qualificatifs** : *grand, difficile, solitaire*, etc., et les **adjectifs déterminatifs**, comme les numéraux ordinaux : *premier, troisième*, etc.

1 **Fonctions.** L'adjectif peut être :

▶ **épithète** : *Un conducteur prudent ralentit* ;

▶ **attribut** : *Le conducteur est (ou devient, reste, semble) prudent* ;

▶ **apposé, ou mis en apposition** : *Le conducteur, prudent, ralentit.*

2 **Degrés.** On appelle **comparatif** d'un adjectif l'ensemble formé par cet adjectif et les adverbes *plus* (comparatif de supériorité), *moins* (comparatif d'infériorité), *aussi* ou *si* (comparatif d'égalité) :

Son jardin est plus long, moins large, aussi ombragé que le mien.

■ On appelle **superlatif** d'un adjectif cet adjectif modifié par *le plus* (superlatif

relatif) ou *très, fort, extrêmement*, etc. (superlatif absolu) :

Son jardin est le plus fertile, est très fertile.
(Voir **MEILLEUR, PIRE, MOINDRE.**)

3 **Accords.** L'adjectif s'accorde **en genre et en nombre** avec le nom (ou les noms) ou le pronom (ou les pronoms) auxquels il se rapporte :

Un grand fauteuil. Une grande table. Ces triangles sont égaux.

■ Un adjectif se rapportant à plusieurs noms de genre différent se met au masculin pluriel :

Une table et un fauteuil neufs.

Une taille ou un poids excessifs.

Les rues et le boulevard étaient déserts.

Mais : *Un bœuf et une vache laitière.*

Une revue ou un journal quotidien

(l'adjectif ne se rapporte qu'à un seul des noms).

■ On évite de préférence de placer un adjectif ainsi employé au masculin pluriel immédiatement auprès d'un nom féminin, du moins quand la prononciation du féminin de l'adjectif est différente de celle du masculin ; on dit plutôt, dans l'usage surveillé, *une robe et un chapeau violets* que *un chapeau et une robe violets*.

■ On met parfois au singulier deux adjectifs coordonnés par *et, ou*, se rapportant à un nom exprimé une seule fois au pluriel au lieu d'être répété : *les Codes civil et pénal* (= le Code civil et le Code pénal).

4 **Place de l'adjectif épithète.**

■ **ANTÉPOSITION.**

Il existe une liste limitée d'adjectifs qui sont **ordinairement placés avant le nom** (antéposés) ; ces adjectifs n'ont le plus souvent qu'une ou deux syllabes : *beau, bon, grand, gros, vieux, joli, petit, mauvais*, etc. : *un beau château*, et non **un château beau*.

■ **POSTPOSITION.**

Certains adjectifs sont **toujours placés après le nom** (postposés), en particulier :

■ **ceux qui sont issus de participes passés** ou (moins systématiquement) de participes présents : *fatigué, apprivoisé, ravi, connu, clos, ambulante, cassant*, etc. : *un voyageur fatigué*, et non **un fatigué voyageur* ; *les numéros gagnants* et non **les gagnants numéros* ;

■ **ceux qui classent dans des ensembles** en indiquant la nationalité, la religion, la catégorie administrative, technique, géographique, sociale, etc. (*français, catholique, municipal, électrique*) : *le gouvernement français*, et non **le français gouvernement* ;

■ **ceux qui décrivent en indiquant une forme, une couleur** : *triangulaire, sphérique, bleu, violet* : *une robe bleue*, et non **une bleue robe*.

■ **ANTÉPOSITION / POSTPOSITION.**

Un grand nombre d'adjectifs peuvent être **soit antéposés, soit postposés** selon des règles ou des tendances relevant de la grammaire proprement dite, du rythme, du sens ou de l'expressivité.

■ Tout adjectif, même s'il est ordinairement antéposé, se place après le nom quand il est suivi d'un complément : *un bon repas* (et non **un repas bon*), mais *un repas bon pour des cochons*.

S'il est coordonné à un ou plusieurs adjectifs, il peut être aussi postposé : *un repas bon et copieux*, mais l'antéposition des deux adjectifs est souvent possible : *un bon et copieux repas*.

■ On évite de placer un adjectif long devant un nom d'une seule syllabe constituant la fin d'un groupe rythmique. On dit normalement *des cris bouleversants*, et non **de bouleversants cris*, mais *de*

bouleversants cris de détresse est une construction usuelle, surtout dans un texte écrit.

■ **L'antéposition de l'adjectif indique parfois une qualité conçue comme inhérente** : l'ensemble adjectif + nom exprime alors une notion globale, alors que la postposition exprime une représentation de la qualité ayant valeur distinctive :

Les courageux soldats ont été félicités (tous les soldats, qui sont auréolés de courage) / *Les soldats courageux ont été félicités* (seulement ceux des soldats qui ont montré du courage).

On peut constater que, dans de tels exemples, la modification de sens correspondant au changement de place de l'adjectif est importante.

■ **L'adjectif antéposé exprime souvent une vision subjective, une appréciation** ; il se charge d'une valeur affective, par opposition à la vision objective, à la valeur descriptive de ce même adjectif postposé : un *pauvre homme* est un homme sur lequel je m'apitoie (même s'il est riche) ; un *homme pauvre* peut être objectivement déclaré tel sur des critères financiers.

De même pour *un brave garçon / un garçon brave* ; *mon cher ami / du tissu cher*.

Ce type d'opposition rend compte du sens dit « figuré » pris par certains adjectifs antéposés, par rapport au sens « propre » qu'ils ont en postposition : *une étroite obligation / une rue étroite* ; *un noir chagrin / du tissu noir* ; *de vertes remontrances / un ruban vert*.

On voit par de tels exemples qu'on peut avoir affaire à **deux sens nettement différents** de l'adjectif.

■ Souvent, l'antéposition est un trait de **l'usage littéraire** qui ajoute une simple nuance affective : les *vertes campagnes*

sont certes de couleur verte, comme la *campagne verte*, mais, en outre, le vert y est évocateur de fraîcheur, de paix.

ADJECTIF VERBAL → PARTICIPE, 1, 1 et 2

ADVERBE

① **Les adverbessont des mots en principe invariables** (voir ci-dessous n° 3 et **TOUT**, 7 et 13). On peut distinguer des adverbess **circonstanciels** (manière, lieu, temps, cause, etc.) : *ainsi, facilement, là, toujours, pourquoi*, etc. ; des adverbess de **quantité** et de **négation** : *très, beaucoup, ne... pas*, etc. ; des adverbess d'**opinion** et **modalisateurs** : *oui, non, peut-être, probablement*, etc. ; des adverbess de **liaison** : *puis, ensuite*, etc.

■ Les adverbess, comme les adjectifs, peuvent avoir des **formes de comparatif** : *plus facilement*, etc., ou de superlatif : *le plus facilement ; très facilement*.

② **Adverbess en -ment**. Un grand nombre d'adjectifs ont un correspondant adverbial en **-ment** : *un travail facile* → *il travaille facilement* ; *une légère différence* → *un résultat légèrement différent*, etc.

■ Ces adverbess se forment en principe par addition du **suffixe -ment** au féminin de l'adjectif ; cependant certaines formations sont particulières.

■ **Le sens d'un adverbe en -ment** correspond souvent à un seul des divers sens de l'adjectif ; par ex., *vertement* correspond au sens de *vert* dans une expression comme *de vertes réprimandes*. Parfois même le sens de l'adverbe en **-ment** est différent de celui de l'adjectif : *incessamment* signifie seulement aujourd'hui « d'un instant à

l'autre, très bientôt », alors que *incessant* signifie « continu, qui ne cesse pas ».

■ L'abus des adverbess en **-ment** risque d'alourdir les phrases. C'est pourquoi, par exemple, au lieu de *incroyablement rapidement*, on dira plutôt *avec une incroyable rapidité*.

③ **Adjectifs employés adverbialement**. Un certain nombre d'adjectifs, en général courts, peuvent s'employer comme adverbess :

Ces fleurs sentent bon. Nous avons vu juste. Ces paquets pèsent lourd.

Quand pour un même adjectif il y a possibilité d'emploi adverbial et formation d'un adverbe en **-ment**, en principe les deux adverbess ne sont pas interchangeables : on dit *s'élever haut, parler haut*, mais *revendiquer hautement un droit ; voir clair*, mais *voir clairement la situation ; boire sec*, mais *répondre sèchement*, etc.

■ **Quelques adjectifs employés adverbialement** sont **variables** en genre et en nombre :

Une fenêtre grande ouverte (= ouverte en grand). *Des fleurs fraîches écloses* (= récemment écloses). *Elle est bonne dernière* (= tout à fait dernière).

④ **Place**. Un adverbe modifiant un verbe se place ordinairement après ce verbe ou, aux formes composées, après l'auxiliaire :

J'avais totalement oublié ce détail.
Il travaille beaucoup. Il a beaucoup travaillé.
Il ne vient jamais. Il n'est jamais venu.

■ Cependant un adverbe peut souvent se placer après le participe :

Elle avait oublié totalement ce détail.
C'est même la seule place possible pour certains adverbess, notamment de lieu ou de temps :
Il est allé ailleurs. Je me suis couché tard.

■ **Un adjectif modifiant un adjectif ou un autre adverbe** se place ordinairement avant lui :

Un résultat complètement faux.

Un arbre toujours vert.

■ **Un adjectif modifiant un participe** se place tantôt avant lui, tantôt après lui :

Un terrain récemment acquis ou *acquis récemment.*

AFFAIRE

① **Avoir affaire à / avec.** La construction avec **à** est la plus usuelle.

■ **Avoir affaire à qqn**, c'est se trouver en rapport avec lui, avoir à lui parler :

J'ai eu affaire à un employé très serviable.

■ **Avoir affaire à qqch**, c'est avoir à s'en occuper, être en présence de cela :

Nous avons affaire à un problème très délicat.

■ **Avoir affaire avec qqn** s'emploie parfois avec le même sens, mais on prend plutôt cette construction au sens plus particulier de « avoir à traiter, à débattre une affaire avec quelqu'un » :

J'ai rendez-vous avec le notaire : j'ai affaire avec lui au sujet de cette vente.

On écrit aussi *avoir à faire à* ou *avec*.

② **Qu'ai-je affaire de + n. ou infin. ?** Cette expression, qu'on écrit aussi *Qu'ai-je à faire de... ?*, est de l'usage soutenu et marque l'indifférence ou le refus :

Qu'ai-je affaire de ses conseils ? (usage très familier : *Ses conseils, j'en ai rien à faire.*) *Qu'avons-nous à faire de perdre notre temps en palabres ?*

AFFIRMATIF forme affirmative → PHRASE, 2

AFFIRMER QUE (mode) → CROIRE, 6

AFIN DE, QUE → BUT ; POUR, 1 ; CONJONCTION, 7

(COMPLÈMENT D') AGENT

① Le complément d'agent d'un verbe passif (qui serait sujet de la phrase active correspondante) est introduit ordinairement par la préposition **par** :

La séance était présidée par le ministre (actif : *Le ministre présidait la séance.*)

② Parfois ce complément peut aussi être introduit par la préposition **de**, par exemple :

■ quand le verbe passif exprime plutôt l'état que l'action en cours :

Le sol était couvert d'une couche de neige ; en particulier avec des verbes exprimant :

► **un sentiment** (*aimer, haïr, préférer, craindre, redouter*, etc.) :

Il était détesté de tous (ou *par tous*) ;

► **une opération de l'esprit** (*comprendre, ignorer, oublier*, etc.) :

Un texte de loi ignoré de (ou *par*) *la plupart des gens ;*

■ quand le verbe indique une situation dans l'espace (*entourer* = être autour de, *précéder* = être devant, *accompagner* = être auprès de, etc.) :

La voiture présidentielle était précédée (*entourée, suivie*, etc.) *de motards* (mais : *était protégée par des motards*). *Le clocher est surmonté d'une girouette* (= une girouette est au-dessus).

■ Les mêmes principes s'appliquent au complément d'agent dans des constructions à l'infinitif avec *se laisser* et *se faire* :

Il s'est fait détester de (ou *par*) *tout le monde.*

Il s'est fait accompagner de (ou *par*) *son secrétaire.*

③ **Faire, laisser + infin.... par / à.**

■ Si l'**infinitif** introduit par *faire* ou *laisser* a un **complément d'objet direct**, le complément d'agent peut être introduit par *par* :

Il faut faire établir un devis par un architecte. Ne laissons pas prendre nos places par des resquilleurs.

Il est souvent aussi introduit par *à*, ou, si c'est un pronom personnel, il prend les formes *me, te, nous, vous, lui, leur* :

On a fait écouter ce disque aux enfants. On leur a fait écouter ce disque.

Il a laissé deviner ses projets à son interlocuteur. Il lui a laissé deviner ses projets.

Enfin, avec *laisser* (mais non avec *faire*), l'agent peut aussi être construit sans préposition :

Ne les (ou leur) laissons pas prendre nos places. Ne laissons pas des resquilleurs prendre nos places. Je le (ou lui) laisse diriger les opérations. Je laisse Pierre diriger les opérations.

■ Si l'**infinitif n'a pas de complément d'objet direct**, l'agent est construit sans préposition :

L'architecte fait travailler les maçons. Faites-le venir. Laissez passer les gens pressés. Laissez-le parler.

④ **Le pronominal passif** (voir PASSIF, 4) ne reçoit pas de complément d'agent. On ne dit pas **Ces poteries se fabriquent en Provence par des artisans* ; on peut alors employer le passif proprement dit (*sont fabriquées par*) :

(S') AGIR

S'agir se conjugue avec l'auxiliaire *être*, comme tous les verbes pronominaux :

*Quand il s'est agi de payer (et non *quand il s'a agi).*

■ **Il s'agit que + subj.** s'emploie parfois, au sens de « il faut que », au lieu de la construction infinitive, quand on veut exprimer le sujet :

Il s'agit que vous ne commettiez pas d'erreur (ou Il ne s'agit pas que vous commettiez d'erreur). Il s'agit que tout le monde soit bien d'accord.

■ **Il s'agit que + indic.** est de l'usage très familier, au sens de « il s'agit du fait que » :

Tu crois toujours qu'on t'en veut : il ne s'agit pas de ça. Il s'agit que tu es toujours en retard (= la vérité, c'est que...).

AIMER

① **Aimer que + subj. / aimer à + infin.**

■ Si le **sujet** du verbe de la proposition dépendant de *aimer* est **différent** du sujet de *aimer*, cette proposition est une complétive introduite par *que* au **subjonctif** :

J'aime qu'on soit franc.

■ Si le **sujet est le même**, la proposition dépendant de *aimer* prend la forme d'un **infinitif** :

J'aime être franc. Il aimait se promener le soir.

■ **Aimer à + infin.** est une construction plus rare, de caractère un peu plus soutenu :

Il aimait à se promener dans ces sous-bois. On dit j'aime à croire, j'aime à penser que... (= j'espère que...).

② **Aimer à ce que + subj.** est une variante, parfois critiquée, de *aimer que* :

J'aime à ce qu'on soit franc. Il aime à ce qu'on s'occupe de lui.

③ **Aimer mieux que... que..., voir QUE, 6.**

④ **Aimer (bien) quand + indic.** est une construction familière à peu près équivalente à *aimer (bien) que* + subj., mais insistant un peu plus sur la satisfaction produite éventuellement par une constatation :

J'aime quand tout est en ordre.

AIR

Avoir l'air + adj. Cette locution est un équivalent de *sembler* ou de *paraître* ; elle est d'un usage un peu plus courant que ces deux verbes. L'adjectif s'accorde en général avec le sujet :

Elle a l'air inquiète.

Une phrase comme *Elle a l'air inquiet* n'est pas exclue, mais l'accord avec le mot *air* n'est vraiment usuel que quand *air* est suivi d'un complément ou d'une proposition relative :

Elle a l'air inquiet d'une personne égarée.

Elle a l'air inquiet que vous lui connaissez.

■ On dit toujours *Elle a un air inquiet, insouciant*, etc. (Il n'y a plus locution verbale.)

ALLER

① **Je suis allé / J'ai été.** Les formes composées de *être* remplacent très souvent celles de *aller* dans l'usage courant, sans différence de sens :

J'ai été (ou *je suis allé*) *en vacances en Italie. Il avait été* (ou *il était allé*) *se promener.*

■ L'emploi du passé simple de *être* au lieu de celui de *aller* a une valeur littéraire très accusée :

Chacun fut se coucher (usage courant écrit : *Chacun alla se coucher*, et oral : *Chacun est allé se coucher*).

■ Quand *aller* signifie « se porter, être dans tel ou tel état », les seules formes possibles aux temps composés sont celles du verbe *être* :

Ça commence à aller mieux, mais ça a été plutôt mal (et non **c'est allé plutôt mal*).

② **Aller au dentiste.** Cette construction est de l'usage familier. On dit, dans un usage plus surveillé :

Aller chez le dentiste, chez le coiffeur, chez le boucher, etc.

On dit couramment : *Aller au juge de paix* ou *devant le juge de paix*.

③ **Aller + infin.** *Aller* peut s'employer au présent ou à l'imparfait de l'indicatif comme auxiliaire de futur devant un infinitif. En principe, il exprime le futur proche par rapport au présent ou au passé :

La séance va commencer (= la séance commencera bientôt, d'un instant à l'autre). *Je vais avoir terminé* (= j'aurai bientôt terminé). *J'allais vous le demander.*

On peut parfois employer à peu près indifféremment le futur simple ou *aller + infin.*, surtout avec une indication de temps :

Je reviendrai bientôt ou *Je vais revenir bientôt.*

④ **Aller pour + infin.**, voir **POUR**, 5.

⑤ **Ne va pas, n'allez pas + infin.** est un renforcement de la défense ou de la recommandation négative :

Ne va pas t'imaginer que ça me fait plaisir! (= ne te l'imagine surtout pas).

N'allez pas ébruiter cette affaire! (= gardez-vous-en bien).

⑥ **Si (pourvu que) + aller + infin.** insiste sur ce qu'une hypothèse aurait de fâcheux si elle était avérée :

S'il allait s'en apercevoir, ce serait une catastrophe. Pourvu qu'il n'aille pas tout raconter!

7 **Aller sur** suivi d'une indication d'âge signifie qu'on approche de cet âge : *Elle allait sur ses dix-huit ans. Il va sur la soixantaine.*

8 **Aller (en) augmentant**, voir GÉRONDIF, 2.

9 **S'en aller**. Les formes *Je me suis en allé, ils s'étaient en allés*, etc., se sont largement répandues dans l'usage courant et même dans les textes littéraires, au lieu des formes traditionnellement recommandées *Je m'en suis allé, ils s'en étaient allés*, qui ont un caractère plus soutenu.

10 On distinguera les deux expressions *il en va de même* (ou *autrement*) **de** (ou *pour*), qui signifie « C'est la même chose (ou "autre chose") pour », et *il y va de*, qui signifie que quelque chose est en jeu, est mis en cause :

Cette question était simple ; il en va tout autrement de la suivante. Réfléchissez bien : il y va de votre avenir.

11 **Ne pas aller sans + infin.**, voir SANS, 4 ; **aller de soi**, voir SOI, 3.

ANACOLUTHE → COORDINATION, 4

ANIMÉ nom animé → NOM, 1

ANTÉCÉDENT

1 Le terme remplacé par un pronom relatif est appelé son **antécédent**. C'est le plus souvent un nom ou un pronom, mais l'antécédent peut aussi être un adverbe de lieu (quand le relatif est *où*) : *Restez là où vous êtes*, ou une proposition ; dans ce cas, celle-ci est reprise par le pronom *ce* mis en apposition : *Tout s'est bien passé, ce dont nous nous félicitons*. Voir RELATIF ; QUI, 2 à 6 ; OÙ ; QUOI.

2 L'antécédent n'est jamais, en principe, un nom commun sans déterminant. On

ne dit pas **il est parti en voiture, qui est tombée en panne*, mais *dans sa voiture* (ou *dans une voiture*) qui... Voir PRONOM, 2.

ANTÉPOSITION antéposition de l'adjectif → ADJECTIF, 4

ANTÉRIEUR passé antérieur → PASSÉ, 3 ; futur antérieur → FUTUR, 4

APPARAÎTRE

1 Ce verbe se conjugue soit avec l'auxiliaire *avoir*, soit (**plutôt**) avec l'auxiliaire *être* :

Des difficultés imprévues ont apparu, ou sont apparues. La vérité est apparue.

2 Après *apparaître*, on peut avoir un attribut introduit par *comme* ou construit directement :

Cette solution apparaît comme la meilleure, ou apparaît la meilleure.

APPARTENANCE → À, 1

S'APPLIQUER À + infin. / **À CE QUE** + subj. → À, 3

APPOSITION

■ Il y a **apposition** dans des phrases comme :

Son chien, un épagneul, l'accompagnait. Lui, surpris, hésitait. L'échelle, qui était mal calée, a glissé.

Le nom *un épagneul*, le participe adjectif *surpris*, la relative *qui était mal calée* sont **apposés** (ou mis en apposition) à un nom ou à un pronom pour indiquer une précision, une explication.

■ La mise en apposition d'un nom ou d'un adjectif est un **moyen de donner**

A

plus de concision à une phrase : ces mots ont en effet une valeur proche de celle d'un attribut, mais le verbe *être* n'est pas exprimé :

Son chien, [qui était] un épagneul, l'accompagnait. Lui, [qui était] surpris, hésitait.

■ Pour la **relative apposée** (ou appositive), voir **RELATIVE**, 2.

APPRÉHENDER *appréhender que (ne)*

→ **NE**, II, 1

APRÈS

1 Courir après qqn, qqch. Cette construction est très normale ; on emploie plus rarement *s'élançer*, *sauter*, *bondir après qqn* :

Le chien s'élançait après le facteur.

■ La construction *Il lui a couru après* est familière ; dans l'usage soigné, on dit plutôt : *Il a couru après lui.*

2 Attendre après qqn, qqch est de l'usage courant pour exprimer le besoin de quelqu'un ou de quelque chose, l'impatience de l'attente :

Dépêche-toi, on attend après nous depuis une heure. Il n'attend pas après cet argent pour vivre.

■ *Demander, réclamer après qqn, chercher après qqn, qqch* sont des constructions plus familières que *demander, réclamer, chercher qqn, qqch* :

Personne n'a demandé après moi en mon absence ? – Personne ne vous a demandé. Je cherche après Titine. Il cherche après ses lunettes. Il cherche ses lunettes.

3 Après indiquant l'hostilité. *Crier après qqn, qqch* est plus familier que *crier contre* ou *sur qqn, qqch* : *Il crie après (contre, sur) ses gosses toute la journée.*

Il passe son temps à rouspéter après l'Administration.

On dit *être furieux, en colère après* (fam.) ou *contre qqn, s'acharner après* (ou *contre, sur*) qqn, qqch. On dit *être, se mettre après* (ou *contre*) :

Ils se sont tous mis après lui en lui reprochant son insouciance.

4 Après indiquant le contact, la fixation.

Après, dans ces emplois, est en général d'un usage plus familier que *à* ou *sur* :

Il a grimpé après (à, sur) un arbre. La clef est après (sur) la porte. Accrocher son imperméable après (à) un portemanteau. Avoir de la boue après (à, sur) ses chaussures.

5 Être après qqch = y travailler, s'en occuper. Cette construction est courante, sans marque particulière de familiarité : *Il est après son moteur depuis ce matin.*

6 Après + infin., voir **APRÈS QUE**, 3.

7 La semaine d'après, voir **PROCHAIN**, **DERNIER**, 1.

APRÈS QUE, APRÈS + INFIN.

1 Après que + indic. Dans l'usage le plus traditionnel, *après que* introduit un verbe à un temps composé de l'indicatif ou du conditionnel.

■ Pour l'indicatif, c'est le plus souvent le passé antérieur ou le futur antérieur :

Après qu'ils eurent fait cette déclaration, ils se retirèrent. Je m'occuperai de cette affaire après qu'on aura réglé l'autre.

■ Le passé surcomposé peut se substituer au passé antérieur :

Après qu'ils ont eu fait cette déclaration, ils se sont retirés.

■ Le passé composé ou le plus-que-parfait s'emploient surtout pour exprimer la répétition, le fait habituel, général :

Après qu'on a mis la plante en terre, il faut l'arroser. (Voir n° 3.) Après que le gardien avait fait sa ronde, le prisonnier se remettait à creuser.

■ Le conditionnel passé s'emploie dans les phrases exprimant une hypothèse :

Après que vous auriez donné votre démission, il serait trop tard pour changer d'avis.

② **Après que + subj.** Le subjonctif passé ou plus-que-parfait avec *après que* s'est largement répandu :

Après qu'on ait tout essayé, il a fallu en venir à cette solution. Je ne repartirai qu'après que vous m'ayez donné votre réponse.

Toutefois, l'emploi de l'indicatif est la marque d'un usage plus surveillé : *Après qu'on eut tout essayé... après que vous m'aurez donné...*

■ La présence ou l'absence d'un accent circonflexe distingue seule, dans l'écriture, le subjonctif plus-que-parfait de l'indicatif passé antérieur à la 3^e personne du singulier : *après qu'il eut compris, qu'ils eurent compris* (usage traditionnel) ; *après qu'il eût compris, qu'ils eussent compris* (usage récent souvent critiqué).

③ **Après + infin.** Quand les sujets de la principale et de la proposition introduite par *après que* désignent le même être ou la même chose, il est en général plus commode d'employer *après* et l'**infinitif** composé :

Après avoir fait cette déclaration, ils se retirèrent. Après avoir mis la plante en terre, il faut l'arroser (on a mis, on arrose).

② **L'article défini au lieu du possessif.**

Devant les noms désignant des parties du corps ou des facultés, on emploie souvent l'article défini au lieu du possessif :

*J'ai froid aux pieds (et non *à mes pieds). Il ferme les yeux. Il perd la mémoire.*

La personne intéressée (« possesseur ») est parfois indiquée par un pronom personnel complément :

*Il se lave les mains (et non *Il lave ses mains). Elle s'est foulé la cheville (et non *Elle a foulé sa cheville).*

■ Si le nom est précisé par un adjectif, le possessif apparaît généralement :

Il ferme ses yeux fatigués. Elle lève sa tête blonde. J'ai mal à ma jambe gauche (ou à la jambe gauche).

③ **L'article devant les noms propres.**

L'Antoine, la Marie sont des appellations familiales ou régionales. Il y a un emploi méprisant de l'article défini devant un nom de personne :

C'est encore un racontar de la Martin !

■ Quand un nom de ville comporte l'article *le* ou *les*, cet article se contracte éventuellement en *au*, *du* ou *aux*, *des* :

Il habite Le Mans, Les Andelys. Il va au Mans, aux Andelys. Il revient du Mans, des Andelys.

④ **L'article devant les titres d'œuvres.** Quand un titre d'ouvrage, de film, etc., commence par l'article défini, il y a généralement **contraction de l'article** après *à* ou *de* en *au(x)*, *du*, *des* :

Un article consacré au « Misanthrope », aux « Caractères ». La lecture du « Capital », des « Feuilles d'automne ».

■ Si le titre contient deux noms coordonnés, l'usage est variable :

Le héros du « Rouge et le Noir », ou du « Rouge et du Noir », ou de « le Rouge et le Noir ».

ARTICLE

① **Article défini, indéfini, partitif, contracté, voir DÉTERMINANT.**

■ Si le titre est une phrase, tantôt on contracte l'article du sujet, tantôt on cite le titre sans contraction :

Une représentation du « Roi s'amuse », ou de « Le roi s'amuse ».

On évite parfois ces difficultés en mettant le titre en apposition à un nom comme « livre, pièce, film », etc. :

Le héros du roman « le Rouge et le Noir ». Une représentation de la pièce « Le roi s'amuse ».

5 **Du, des / de.** Dans l'usage écrit surveillé, on emploie **de** plutôt que **des** (article indéfini) quand le nom est précédé d'un adjectif :

Ce sont de vieilles histoires.

Dans l'usage courant, on emploie souvent **des**, principalement quand l'adjectif appartient au petit nombre de ceux qui se placent d'ordinaire avant le nom (voir **ADJECTIF**, 4) :

Ce sont (ou *c'est*) **des vieilles histoires.**

Le déterminant **des** est usuel, même dans l'usage soutenu, quand l'adjectif forme avec le nom un groupe plus ou moins complètement figé :

Faire des faux pas. Dire des bons mots. S'adresser à des grandes personnes.

■ Quand l'adjectif peut se placer avant ou après le nom, on emploie rarement **des** devant l'adjectif antéposé ; on dit ordinairement **de surprenantes révélations, d'innombrables difficultés, ou des révélations surprenantes, des difficultés innombrables**, plutôt que *des surprenantes révélations, des innombrables difficultés*.

6 **Du pain / pas (ou plus) de pain.** Dans une phrase contenant la négation **ne... pas** ou **ne... plus**, ou **sans**, les articles **du, de la, des** (partitif ou indéfini) précédant un complément d'objet direct ou un sujet réel se réduisent d'habitude à la préposition **de** : *J'achète du pain, de la viande, des œufs. → Je n'achète pas de pain, de viande, d'œufs.*

Il reste des fruits. → Il ne reste pas (ou plus) de fruits. Il vit en gaspillant de l'argent, en faisant des excès. → Il vit sans gaspiller d'argent, sans faire d'excès.

■ Toutefois, les articles **du, de la, des** sont parfois maintenus en phrase négative, notamment quand le nom est en opposition à un autre terme :

Je n'achète pas du pain, mais des biscottes,

ou quand la négation porte en réalité sur un autre mot :

On ne donne pas de la viande à une vache.

■ ***Sans du, de la, des, voir SANS**, 1.

7 **Le plus, le moins, voir PLUS**, 1.

ASSEZ *assez de* → **ACCORD**, 1, 2 ; **BEAUCOUP**, 2 ; *assez... pour que* → **CONSÉQUENCE**, 1

ASSURER QUE (*mode*) → **CROIRE**, 6

ASYNDÈTE → **JUXTAPOSITION**

S'ATTACHER À + *infin.* / **À CE QUE** + *subj.* → **À**, 3

ATTEINDRE

Atteindre qqch / atteindre à qqch. La construction directe (sans **à**) peut s'appliquer à un complément de sens concret ou abstrait :

Toutes les flèches ont atteint le but. J'ai atteint le but que je m'étais fixé. Il a atteint l'âge de quatre-vingt-douze ans.

■ La construction avec **à** s'applique en règle générale à des compléments de sens abstrait ; elle évoque ordinairement une idée d'effort :

J'ai réussi à atteindre au but que je m'étais fixé. Un écrivain qui a atteint à la célébrité.

ATTENDRE

1 **Attendre après qqn, qqch**, voir APRÈS, 2.
Attendre de + infin., voir INFINITIF, II, 2.

2 **S'attendre à + infin. / s'attendre (à ce) que**. Si le verbe d'une subordonnée dépendant de *s'attendre* a le même sujet que *s'attendre*, on emploie normalement la construction infinitive avec *à* :

Je m'attends à être contredit sur ce point.

■ En cas de sujets différents dans les deux propositions, on dit ordinairement *s'attendre à ce que* + subj. :

Je m'attends à ce qu'on me contredise sur ce point.

■ La construction *s'attendre que* + subj. a un caractère plus littéraire :

Il s'attendait qu'on lui fit des objections.

ATTENTION

1 **Faire attention à qqch**, c'est soit s'en méfier, soit y veiller attentivement ou le remarquer :

Faites attention au verglas, à la marche. Fais attention à tes vêtements. Nous n'avions pas fait attention à ce détail.

On dit *faire bien attention*, *faire très attention* (fam.), *faire plus, moins attention*, etc. (Voir TRÈS, 2.)

2 **Faire attention (à ce) que + subj.** exprime une intention, un but recherché attentivement :

Faites attention à ce que le récipient soit bien hermétique, à ce que le récipient ne fuie pas. Faites bien attention que cette affaire ne se sache pas. (Voir À, 3.)

3 **Faire attention que + indic. ou condit.** signifie « remarquer que, tenir compte du fait que » :

Je n'avais pas fait attention que ma montre était arrêtée. Faites attention que ce détail pourrait tout changer.

4 **Faire attention à (ou de) + infin.** On emploie indifféremment les prépositions *à* ou *de* devant l'infinitif ; il semble que *à* soit plus usuel si l'infinitif est affirmatif :

Faites bien attention à suivre toutes les indications. Fais attention à ne rien oublier, ou de ne rien oublier.

5 **Faire très attention**, voir TRÈS, 2.

AUCUN

1 **Aucun + ne**. *Aucun*, déterminant ou pronom, s'emploie avec *ne* ou *ne plus*, *ne jamais* (mais non *ne pas*) :

On n'a aucune preuve de sa culpabilité. De tous ces projets, aucun n'est satisfaisant. Vous n'aurez plus jamais aucun souci de ce côté (mais non **Vous n'aurez pas aucun souci*).

2 **Aucun sans ne**. *Aucun* peut aussi être utilisé sans *ne*, dans des phrases exprimant la négation par d'autres moyens grammaticaux ou par le vocabulaire :

Nous avons trouvé sans aucune difficulté (= sans la moindre difficulté). *Il est incapable de faire aucun progrès. C'est un travail trop délicat pour être confié à aucun autre que lui.*

■ Dans une phrase comme *Je ne pense pas qu'il y ait aucun moyen d'éviter cela*, le mot *aucun* est employé sans *ne* dans sa proposition : c'est la principale qui contient *ne... pas*.

■ *Aucun* s'emploie aussi dans des phrases interrogatives ou exprimant un doute : *Y a-t-il aucun moyen d'éviter cela ?* (= un moyen quelconque). *Je doute qu'il y ait aucun moyen d'éviter cela. Il est peu*

probable qu'aucune solution soit trouvée (= qu'une solution quelconque).

■ **Aucun** s'emploie sans *ne* dans le deuxième terme d'un système comparatif : *Il est plus qualifié qu'aucun autre.*

③ **Sans + nom + aucun.** Cette construction de l'usage soutenu est une variante de *sans aucun* + nom (complément de manière) :

Nous avons trouvé sans difficulté aucune. La loi s'applique sans exception aucune (ou sans aucune exception).

④ **Aucuns.** L'emploi de *aucun* au pluriel est limité au cas où il détermine un nom sans singulier :

Je ne veux plus faire aucuns frais dans cette maison.

⑤ **D'aucuns.** Ce pronom signifiant « certaines personnes » est d'un usage nettement littéraire :

D'aucuns ont prétendu que cette histoire était légendaire.

AUJOURD'HUI

① Voir **JUSQUE**, 2.

② **Au jour d'aujourd'hui.** Originellement, *hui* (du latin *hodie*) s'employait seul comme adverbe de temps signifiant « le jour présent ». Ce mot bref a été ensuite étoffé par la construction *aujourd'hui*, de même sens. La locution *au jour d'aujourd'hui* contient donc un double **pléonasme**. Elle peut être employée intentionnellement pour exprimer l'idée de « temps présent, circonstances actuelles », insistant sur une certaine nouveauté plus ou moins récente de l'état présent :

Au jour d'aujourd'hui, les loyers sont devenus hors de prix dans ces quartiers (= par les temps qui courent).

L'emploi fréquent de cette locution sans autre valeur que celle de « aujourd'hui » est perçue comme un tic de langage.

■ Pour insister sur le jour actuel, on emploie plutôt *à la date d'aujourd'hui* : *Nous n'avons pas reçu à la date d'aujourd'hui le montant de votre versement.*

AUPRÈS, PRÈS

① **Auprès de / près de.** Ces deux locutions prépositives s'emploient à peu près indifféremment pour exprimer la proximité dans l'espace :

Il habite auprès de la mairie ou près de la mairie.

Seule la locution *près de* peut être modifiée par un adverbe d'intensité : *plus près de, aussi près de, tout près de*, etc., mais non **plus auprès de*, etc.

② On dit *intervenir auprès de qqn, être admis auprès de qqn* et non **près de qqn* : *Nous avons fait une démarche auprès du directeur.*

■ **Auprès** s'emploie familièrement comme adverbe par omission du complément : *Son fils est malade, elle est restée auprès toute la journée. Il s'est heurté à d'énormes difficultés ; les nôtres ne sont rien auprès* (= en comparaison).

③ **Près** employé adverbialement peut signifier « à peu de distance d'ici » (surtout précédé d'un adverbe) :

Je rentre à pied, j'habite tout près. Viens plus près.

④ **Près + n.** *Près* s'emploie comme préposition dans quelques formules administratives :

Il est expert près le tribunal de commerce.

⑤ **Près / prêt,** voir **PRÊT**.

AUSSI

❶ **Aussi** exprime ou renforce une idée d'association, d'addition :

Vous habitez Paris ? Moi aussi. Il ne suffit pas de l'affirmer, il faut aussi le prouver (= en outre, encore). Il n'était pas seulement peintre, mais aussi musicien. Il possède un appartement, et aussi une résidence secondaire (= ainsi que). Il dit que la chose est impossible : c'est aussi mon avis (= également) [ou c'est mon avis aussi]. (Voir n° 11.)

❷ **Aussi / non plus**. On emploie en principe **non plus** au lieu de **aussi** pour relier des phrases négatives, ou un mot à une phrase négative :

Si tu n'y vas pas, je n'irai pas non plus (phrase affirmative : Si tu y vas, j'irai aussi). Si vous n'êtes pas pressé, moi non plus. Je ne peux pas l'affirmer, ni non plus le nier (ou ni le nier non plus). Je présente cela comme une hypothèse, sans l'affirmer, ni non plus le nier (ou ni le nier non plus).

■ Il peut arriver qu'on emploie **aussi** au lieu de **non plus**, surtout quand cet adverbe précède le verbe négatif :

Moi aussi, je n'y comprends rien (usage plus courant : Moi non plus, je n'y comprends rien).

■ Dans le cas de la négation restrictive **ne... que**, on emploie soit **aussi**, soit **non plus** :

Je ne demande, moi aussi, qu'à vous aider. Je ne peux, moi aussi (ou, plus rarement, moi non plus), que constater les faits.

❸ **Aussi, adverbe de liaison**. **Aussi** introduit une proposition qui exprime une conséquence de ce qui vient d'être dit (= c'est pourquoi) :

J'avais promis le secret, aussi je n'ai pu rien dire.

L'inversion du pronom sujet est une marque de l'usage soutenu :

Aussi n'ai-je pu rien dire (ou aussi n'ai-je rien pu dire).

❹ **Aussi bien** en début de proposition souligne, dans l'usage soutenu, l'enchaînement logique avec ce qui précède (= en effet, d'ailleurs, au reste) ; l'inversion du pronom sujet n'a pas toujours lieu :

Il décida de tout risquer : aussi bien n'avait-il plus rien à perdre (ou, plus rarement : aussi bien il n'avait plus...).

❺ **Aussi (si) / autant (tant)... que**. **Aussi** et **autant** expriment la comparaison (voir **ADJECTIF**, 2). **Aussi** se place devant un adjectif, un adverbe ou un participe ; **autant** accompagne un verbe ou un participe : *C'est aussi simple que cela. Je suis aussi (ou autant) embarrassé que vous. Je le sais aussi bien que vous. Je m'intéresse autant que vous à cette question.*

■ **Aussi** peut être réduit à **si** dans une phrase négative ou interrogative :

Il n'est pas aussi (ou si) grand que son frère. Est-ce aussi (ou si) difficile qu'on le prétend ?

■ **Autant** peut être réduit à **tant** dans une phrase négative :

L'usine n'a pas produit autant (ou n'a pas autant produit), ou n'a pas tant produit que l'année dernière.

❻ **Aussi + adj. ... que + adj.** On dit : *Le remède est aussi simple qu'efficace* (= très simple et très efficace), ou *Le remède est simple autant qu'efficace*. La forme négative n'est guère usitée pour ce tour.

❼ **Si... que / aussi... que + subj.** On emploie à volonté l'une ou l'autre de ces formules pour exprimer une relation de concession :

Si (ou aussi) surprenant que cela paraisse, je n'ai rien remarqué. Si (ou aussi) loin que soit le lieu de rendez-vous, il faut y aller.

A

■ **Pour si... que...**, voir **POUR**, 4.

■ Quand le sujet est un pronom personnel, on a parfois, dans l'usage soutenu, une construction avec sujet inversé sans **que** : *Si (ou aussi) rusé soit-il, il s'est laissé prendre.*

8 **Si... que + indic.** Pour exprimer la conséquence, avec le même sens que « tellement », on emploie seulement **si... que** et non ***aussi... que** : *C'est si compliqué qu'on n'y comprend rien.*

9 **Si... que de + infin.** Cette construction, dans une phrase négative ou interrogative, est de l'usage littéraire :

Il n'était pas si sot que de se laisser prendre à ces belles promesses (usage courant : *Il n'était pas assez sot [ou assez bête] pour se laisser prendre...*)

10 **Avoir aussi (ou autant) peur.** Quoique les locutions **avoir peur, faim, soif, envie, hâte**, etc., ne contiennent ni adjectif ni adverbe, on y emploie souvent **aussi** (ou **si**) ; l'usage surveillé préfère souvent **autant (de)** :

J'ai aussi envie que toi de le voir, ou J'ai autant (d') envie que toi de le voir. Je n'ai jamais eu si peur (ou autant [de] peur) de ma vie. (Voir **TRÈS**, 2 et 3.)

11 **Place de aussi.** Quand **aussi** indique l'association, l'addition (voir n° 1), il est parfois possible de le placer sans différence notable de valeur à plusieurs endroits de la phrase ou de l'expression qu'il relie à ce qui précède. Si quelqu'un se propose pour exécuter un travail à la place de quelqu'un d'autre, il dira, par exemple :

Je peux aussi le faire, ou Je peux le faire aussi.

■ Mais il peut souvent y avoir **ambiguïté** sur le terme que **aussi** associe à tel ou tel autre. Dans la phrase *Je peux faire aussi ce travail*, l'adverbe **aussi** peut porter sur je

ou sur **ce travail** ; l'ambiguïté cesse si l'on dit soit *Moi aussi, je peux faire ce travail*, soit *Ce travail aussi, je peux le faire*.

La phrase **Son frère est aussi musicien** peut s'interpréter de trois façons :

a) « Son frère aussi est musicien » (ou « Son frère est lui aussi musicien », ou « est musicien lui aussi », donc les deux frères sont musiciens) ;

b) « Son frère est en outre musicien » (juste-là, on parlait de lui comme peintre, par exemple) ;

c) « Son frère est aussi musicien [que lui] ». Dans cette dernière interprétation, **aussi** indique la comparaison et non l'association, comme dans les deux précédentes ; le cas risque toujours de se présenter quand **aussi** est placé devant un adjectif ou un adverbe, ou un mot pouvant être employé comme tel, c'est pourquoi il est prudent de ne pas dire *Cela me paraît aussi important* si l'on veut exprimer « Cela aussi me paraît important ».

12 **Aussi (autant)... comme**, voir **COMME**, 4.

AUSSITÔT, SITÔT

1 **Aussitôt / aussi tôt.** **Aussitôt** signifie « immédiatement, très rapidement » :

On appela les pompiers, qui arrivèrent aussitôt.

Aussi tôt est le comparatif d'égalité de **tôt** :

Je ne me suis pas levé aussi tôt qu'hier.

2 **Aussitôt que, sitôt que.** Ces deux locutions sont équivalentes, mais **sitôt que** est d'un usage un peu plus soutenu que **aussitôt que** :

Sitôt qu'il fut arrivé, il prit ses dispositions. Aussitôt que j'aurai terminé, je vous prévendrai.

③ **(Aus)sitôt (que) + participe passé.** On dit souvent, avec ellipse de *que* et du verbe *être* :

Aussitôt (ou *sitôt*) **arrivé, il prit ses dispositions.**

■ La construction **(aus)sitôt que + participe** est de l'usage littéraire :

La partie fut interrompue aussitôt que commencée.

④ **Ne... pas (aus)sitôt que...** On dit : *Il n'était pas aussitôt* (ou *sitôt*) **couché qu'il s'endormit** (= il s'endormit aussitôt qu'il fut couché).

On dit dans le même sens :

Il n'était pas plus tôt couché qu'il s'endormit.

⑤ **(Aus)sitôt préposition.** *Aussitôt* et *sitôt* s'emploient parfois devant un nom au sens de « dès » :

Aussitôt son départ, il est tombé en panne. Il s'est levé aussitôt l'aube. Sitôt l'été, cette région devient aride.

dans l'avenir ou dans le passé, mais **ceux qui suivent ou précèdent** immédiatement ce jour, cette semaine, etc. :

Je viendrai non pas lundi prochain, mais l'autre lundi (= lundi en huit). *Il m'a téléphoné l'autre semaine.*

■ **L'autre jour** a le sens vague de « un jour plus ou moins récent » ; cette valeur vague peut aussi s'appliquer à *l'autre semaine, l'autre année.*

④ **Et autres (+ n.).** On complète parfois une **énumération** par l'expression *et autres* suivie d'un nom pluriel de sens plus général que chacun des mots de l'énumération (terme générique) :

Le train, le bateau, l'avion et autres moyens de transport.

■ Sur le modèle de cette construction, on emploie parfois après *et autres*, en vue d'un effet plus ou moins plaisant, un nom (commun ou propre) qui n'a pas un sens plus général que chacun des noms énumérés, mais qui désigne **un être ou une chose présentant un trait commun** avec ceux de l'énumération :

Les cervidés, bovidés, équidés et autres canidés (familles zoologiques). *Les Christophe Colomb, Gutenberg et autres Denis Papin* (découvreurs ou inventeurs célèbres).

■ **Et autres** s'emploie souvent absolument pour clore une énumération par généralisation, à peu près comme *et caetera* :

Des touristes anglais, allemands, belges, hollandais et autres. Toutes sortes d'outils : marteaux, rabots, scies, pinces et autres.

⑤ **Entre autres.** Cette expression peut s'employer :

► comme *et autres*, devant un nom pluriel : *Entre autres arguments, il a fait valoir le moindre coût de ce projet ;*

AUTRE

① **Autre adjectif qualificatif.** *Autre* peut s'employer, dans un usage soutenu, comme adjectif qualificatif, au sens de « différent » ; il est alors épithète et postposé, ou attribut :

On peut proposer une interprétation autre, tout autre (sens peu différent de la construction plus usuelle *une* [tout] *autre interprétation*). *C'était sans doute vrai alors, mais aujourd'hui les circonstances sont autres* (usage courant : *sont différentes, sont changées*).

② **Autre que (ne), voir NE, II, 4.**

③ **L'autre lundi.** *Autre* s'oppose parfois à *prochain* ou *dernier* pour désigner non pas le jour, la semaine, etc., les plus proches

► absolument, avec ellipse du nom pluriel : *Je vous conseille de lire, entre autres, ces deux ouvrages* (= entre autres ouvrages).

■ **Entre autres** est souvent utilisé comme une simple **locution adverbiale** équivalant à « notamment, en particulier » ou « par exemple » (mots employés de préférence dans l'usage surveillé), sans qu'il soit possible d'interpréter cet emploi comme le résultat de l'ellipse d'un nom pluriel exprimé ailleurs dans la phrase : *Cet appareil est très pratique, entre autres pour préparer des jus de fruits.*

⑥ **Autre chose** est une locution pronominale analogue à *quelque chose* ; les adjectifs qui s'y rapportent sont au masculin ; s'ils sont épithètes, ils sont introduits par la préposition *de* :

Autre chose est survenu entre-temps. J'ai appris autre chose de curieux.

⑦ **Rien autre chose**, voir **RIEN**, 3. **L'un et (ou) l'autre**, voir **UN**, 5.

AUXILIAIRE

Les auxiliaires sont des verbes employés soit devant un participe passé, soit devant un infinitif pour former les temps composés d'un verbe ou pour exprimer diverses valeurs de temps, de mode ou d'aspect.

Les deux auxiliaires employés devant un participe sont *avoir* et *être*.

① **Auxiliaire avoir**. C'est l'auxiliaire de tous les **verbes transitifs** ou **employés transitivement**, à la voix active :

J'ai rencontré un ami. Avez-vous descendu les valises ? (mais dans l'emploi intransitif : *Êtes-vous descendu ?*).

■ C'est aussi l'auxiliaire de **la plupart des verbes intransitifs** et des **impersonnels**, de *avoir* et de *être* :

La voiture a dérapé. Il a neigé. Il a fallu partir. J'ai eu la réponse. Il a été malade.

② **Auxiliaire être**. C'est l'auxiliaire de la **conjugaison passive** :

Je suis invité par des amis.

■ C'est aussi l'auxiliaire de la **conjugaison pronominale** :

Les oiseaux se sont envolés. Je me suis (et non **Je m'ai*) *procuré du matériel* (verbe *se procurer*, conjugaison pronominale), mais *Je lui ai procuré du matériel* (verbe *procurer*, conjugaison active).

■ *Se faire, se laisser, se sentir, se voir, s'entendre* employés devant un infinitif dont le pronom est complément forment avec cet infinitif une locution pronominale se conjuguant avec *être*, et dont le sens est proche de celui d'un passif : *Ils se sont fait remarquer. Elle s'est vu interdire l'accès de la salle.*

■ **Quelques verbes intransitifs** sont toujours conjugués avec l'auxiliaire *être* (voir **VERBE**, 4). Ce sont :

aller, arriver, céder, devenir, entrer, intervenir, mourir, naître, partir, parvenir, rentrer, repartir, rester, retourner (= aller de nouveau), *revenir, survenir, tomber, retomber, venir.*

③ **Avoir / être**. Certains **verbes intransitifs**, ou dans un emploi intransitif, se conjuguent **soit avec l'auxiliaire avoir, soit avec l'auxiliaire être**. Par exemple, on dit aussi bien de quelqu'un dont la mine est bien différente de ce qu'elle était :

Il a bien changé, ou Il est bien changé.

Une assez nette différence de valeur est parfois sensible entre ces deux auxiliaires : *avoir* exprime alors plutôt l'action elle-même, située dans le passé (souvent au moyen d'un complément ou d'un adverbe de temps), et *être*, plutôt l'état résultant de l'accomplissement de l'action ; dans

ce dernier cas, le participe est souvent assimilable à un adjectif attribut :

Ce livre a paru l'année dernière (indication d'un fait passé). *Ce livre est paru* (= il est en vente, il est disponible).

Sont notamment susceptibles de recevoir, **selon l'aspect considéré**, l'auxiliaire **avoir** ou **être** les verbes suivants en emploi intransitif :

accoucher, accourir, apparaître, atterrir, augmenter, changer, chavirer, convenir, crever, croupir, déborder, décamper, dégeler, dégénérer, déménager, demeurer, descendre, diminuer, disparaître, divorcer, échapper, échoir, échouer, éclater, éclore, embellir, empirer, enchérir, enlaidir, expirer, grandir, grossir, maigrir, monter, trépasser, vieillir.

④ **Auxiliaires devant un infinitif**, voir ALLER, 3, 4, 5, 6, 9 ; DEVOIR ; FAILLIR, 1 ; FAIRE, 2 et 4 ; MANQUER, 2, 3, 4 ; POUVOIR, 1.

AVANCE

① **D'avance, par avance, à l'avance.**

Ces trois expressions s'emploient couramment, sans différence marquée de sens ; toutefois **d'avance** est plus fréquent :

Je m'en réjouis d'avance, ou par avance, ou à l'avance. On dit : *Il s'y est pris longtemps (trois jours, etc.) d'avance, ou longtemps à l'avance* plutôt que *longtemps par avance.*

② ***Prévoir d'avance, pressentir d'avance, prédire d'avance** sont des **pléonasmes** : le préfixe **pré-** suffit à exprimer l'idée de « d'avance ».

AVANT

① **Avant que (ne) + subj. / Avant de + infin.** On emploie le **subjonctif**, et facultativement **ne** explétif (voir **NE**, II, 5), dans la proposition introduite par **avant que** :

Prévenez-moi avant qu'il (ne) soit trop tard.

■ En cas d'identité de sujet entre le verbe de la proposition principale et celui de la subordonnée, la construction infinitive avec **de** est de règle :

Prévenez-moi avant de partir (et non **avant que vous [ne] partiez*).

■ **Avant que de + infin.** est une construction archaïque qui se rencontre parfois dans l'usage littéraire :

Il faut tout tenter avant que d'en arriver là.

② **Avant déjeuner, avant dîner.** Ces emplois sont beaucoup plus rares que ceux de *après déjeuner, après dîner* :

Je passerai vous voir avant dîner (usage plus courant : *avant de dîner, ou avant le dîner*).

③ **Avant** adverbial. **Avant** s'emploie couramment comme adverbe par omission d'un terme déjà exprimé (ou d'un pronom qui le représenterait) :

Je vais jusqu'au bout, ou je m'arrête avant ? (= avant le bout). *Je vais m'occuper de cette affaire, mais avant je dois passer un coup de téléphone* (= avant cela).

Dans un usage plus soutenu, on emploie **auparavant** au sens temporel.

■ **Avant** précédé d'un adverbe comme **plus, bien, fort, assez, si** équivaut à **loin** ou à **tard** dans des phrases telles que :

Allons (entrons, pénétrons, etc.) plus avant dans le bois. La réunion a duré (s'est prolongée, etc.) fort (bien) avant dans la nuit.

■ **L'année d'avant** : voir **PROCHAIN, DERNIER**.

AVEC

1 **Avec / à (et).** On peut souvent employer l'une ou l'autre de ces prépositions pour introduire le **complément de certains verbes qui indiquent une association, une liaison**, comme *s'aboucher, s'acoquiner, associer, allier, assortir, combiner, se lier, unir, réunir, joindre, comparer, confronter*.

■ Quand une différence de valeur peut être observée entre ces deux constructions, **à** indique plutôt un **rapprochement**, une **addition** (les deux termes peuvent généralement être reliés aussi par **et**), et **avec** insiste davantage sur la **réciprocité** ou la **symétrie** de situation des deux termes :

Associer la prudence à (ou avec, ou et) la fermeté. S'associer, s'allier à (ou avec) quelqu'un. Confronter son point de vue à (ou avec, et) celui des autres. Comparer une copie à (ou avec) l'original.

■ Mais on dit *associer quelqu'un à (et non avec) une entreprise. Joindre un document à (plutôt que avec) un dossier.*

Quand *comparer* signifie « assimiler par analogie », son complément est toujours introduit par **à** : *Comparer des troubles sociaux à une tempête.*

2 **Avec / et.** On dit souvent, dans l'usage familier : *Avec mon frère, nous en parlions, ou Nous en parlions avec mon frère* pour indiquer une conversation à deux personnes (mon frère + moi). Il risque d'y avoir confusion quand X (« mon frère ») peut être pris comme un complément d'accompagnement s'ajoutant à un sujet pluriel (« nous »), ce qui suppose au moins trois personnes. Dans l'usage surveillé, on dit soit *Mon frère et moi, nous en parlions*, soit *J'en parlais avec mon frère.*

■ **Avec** joint parfois deux noms comme ferait la simple conjonction **et**.

Si ces noms sont sujets, le verbe se met au pluriel :

Pierre avec sa femme sont venus me voir.

3 **Avec / contre.** Quand on dit *se battre, lutter, guerroyer avec qqn*, ces expressions sont susceptibles de deux interprétations, la préposition **avec** pouvant introduire le nom de l'adversaire ou celui du partenaire dans un combat.

Pour éviter tout risque d'ambiguïté, on peut dire soit *se battre, lutter, guerroyer contre qqn* pour indiquer l'hostilité, soit *se battre, lutter, guerroyer auprès ou aux côtés de qqn* pour indiquer l'alliance.

► *Se fâcher (être fâché) avec qqn*, c'est se brouiller (être brouillé) avec lui.

► *Se fâcher (être fâché) contre qqn*, c'est se mettre (être) en colère contre lui.

4 **D'avec / de.** Après des verbes indiquant **séparation, distinction**, comme *séparer, distinguer, démêler, détacher, disjoindre, dissocier, divorcer, enlever, isoler, ôter, retirer*, le 2^e complément peut être introduit par **d'avec**, qui est un peu plus expressif que **de** et qui rend parfois plus claire la relation grammaticale :

Il faut distinguer la fermeté d'avec la répression (on évite ainsi la fausse interprétation « la fermeté de la répression »).

5 **Avec employé absolument.** L'usage le plus courant est de ne pas employer de pronom personnel après **avec** pour représenter en fin de phrase un nom de chose déjà exprimé : *Il faut affûter ce couteau, on ne peut plus rien couper avec. Servir des radis et du beurre avec.*

S'il s'agit d'un nom de personne, l'omission du pronom est rare : *J'ai rencontré Pierre et j'ai marché un moment avec lui.*

6 **Sens particuliers, voir CAUSE, 2 ; CONCESSION, OPPOSITION, 3 ; CONDITION, 2.**

AVOIR (auxiliaire) → **AUXILIAIRE, 1 ; il y a → ÊTRE, 1**

B

BEAUCOUP

① **Beaucoup / bien.** *Beaucoup*, ad-
verbe de quantité, sert à renforcer un
verbe :

Il travaille beaucoup. (Dans *Il travaille bien*,
l'adverbe *bien* exprimerait la manière et
non la quantité.)

■ Devant *plus, moins, mieux, trop* on
emploie à peu près indifféremment
beaucoup ou *bien* :

*Cela s'est produit beaucoup plus tard, ou
bien plus tard.*

■ Devant *moindre, meilleur, davantage*,
l'usage courant est d'utiliser *bien* : *bien
moindre, bien meilleur, bien davantage*.
On dit de même : *bien pire, bien supé-
rieur, bien inférieur*.

■ On peut aussi souligner la différence
par la locution *de beaucoup* :

*Celui-ci est de beaucoup supérieur à
l'autre, ou Celui-ci est supérieur à l'autre
de beaucoup.*

Il s'en faut de beaucoup est plus courant
que *Il s'en faut beaucoup*, et, avec un
superlatif relatif : *C'est de beaucoup* (ou
de loin) *le plus intéressant*.

② **Beaucoup de** sert de déterminant à
un nom singulier ou pluriel :

Beaucoup de prudence est requise.
Beaucoup de détails sont inexacts.

On voit que l'accord se fait en principe
avec le nom qui suit *beaucoup*, comme
s'il était déterminé par *certain, plusieurs*,
etc.

■ Une phrase comme *Beaucoup de déli-
catesse serait étonnant de sa part* n'est pas
exclue, mais ce n'est pas une construction
très naturelle ; on dit plutôt, par exemple :
*Il serait étonnant qu'il montre beaucoup
de délicatesse.*

■ Le même principe d'accord avec le
complément de l'adverbe s'applique à
d'autres expressions qui indiquent la
quantité : *trop de, assez de, peu de, tant
de, combien de* :

Trop de gens s'imaginent...

Assez de soucis nous assaillent.

Peu de personnes le savent.

Tant de questions sont à examiner !

Combien de romans sont ennuyeux !

③ **Beaucoup employé seul** peut signifier
« beaucoup de gens » (emploi surtout
usuel dans la fonction sujet) :

Beaucoup pensent que c'est une erreur.

Cet emploi est valable aussi pour *combien*
(voir COMBIEN, 3). Il n'est pas usuel pour les ad-
verbes de quantité *trop, assez, peu, tant*.

BIEN → BEAUCOUP, 1 ; vouloir bien / bien
vouloir → VOULOIR, 1

BIEN QUE (mode) → CONJONCTION, 2 ;
CONCESSION, 1 ; QUOIQUE, 1, 2

B

BON

1 **Bon / meilleur.** Au comparatif et au superlatif, **plus bon*, **le plus bon* sont de l'usage relâché au lieu des formes courantes *meilleur*, *le meilleur*. Pourtant, *plus* n'est pas incompatible avec *bon* s'il ne le précède pas immédiatement :

C'est plus ou moins bon. Plus ce vin vieillit, plus il est bon (mais on dit bien aussi : *meilleur il est*). Voir MEILLEUR.

2 **Bon mot, bonne foi, bonne volonté.**

Ces expressions sont en fait des mots composés, devant lesquels le mot *meilleur* ne semble pas choquant :

Un recueil des meilleurs bons mots.

Avec la meilleure bonne foi, la meilleure bonne volonté du monde...

On dit cependant couramment :

Avec la meilleure volonté du monde, je ne peux pas vous approuver.

3 **Bon premier, bon dernier.** Dans ces expressions, *bon*, qui a un rôle adverbial, s'accorde néanmoins comme l'adjectif qui suit :

Elles sont arrivées bonnes dernières. (Voir ADVERBE, 3.)

4 **Il fait bon (de) + infin., voir FAIRE, 10 ; pour (tout) de bon, voir POUR, 7.**

BUT

■ L'expression du but peut se faire à l'aide de diverses **locutions conjonctives** (avec le **subjonctif**) ou **prépositives** (suivies alors de l'**infinitif**) :

► *pour (que)*

► *afin que (afin de + infin.)* [plus soutenu]

► *à seule fin que (de + infin.)* [soutenu]

► *aux fins de* (langue administrative)

► *de manière (ou façon) [à ce] que, de manière (ou façon) à + infin.*

► *de sorte que*

► *de peur que (de + infin. ou n.)*

► *pour éviter que (de + infin.), pour éviter + n.*

► *dans le but de + infin., dans un but de + n.* (cet emploi, parfois critiqué, est bien reçu dans l'usage courant)

► *dans le dessein (ou l'intention) de + infin.* (soutenu)

► *à dessein de + infin.* (soutenu)

► *en vue de + infin.*

► *histoire de + infin.* (familier)

ou simplement par la conjonction *que* + subj. (familier) :

Ôte-toi de là, que je puisse voir.

■ Les subordonnées de but sont aussi appelées « subordonnées finales ».

C

ÇA, CELA

① **Ça / cela.** Dans l'usage oral familier ou simplement courant, le démonstratif qu'on écrit plus habituellement *cela* que *ça* se prononce [sa], à tel point que la prononciation [səla] serait ressentie, dans certains contextes, comme une marque d'affectation : *Cela suffit comme cela.* (Voir CE, II.)

② **Ça impersonnel.** *Ça* s'emploie devant un verbe ou un tour impersonnel, parfois comme variante plus ou moins familière de *il* : *Ça sent mauvais ici* (= cela). *Ça pleut, ça tonne* (usage courant : *il pleut, il tonne*).

③ **Sans ça** au sens de « sinon » est de l'usage oral familier : *J'espère qu'il ne pleuvra pas, sans ça la fête serait ratée.*

④ **Qui ça ? où ça ? quand ça ? pourquoi ça ?** *Ça*, comme *donc*, sert souvent d'appui à un mot interrogatif dans l'usage oral familier : *On me l'a dit. – Qui ça, on ? Il est parti. – Où ça ?*

CAR

Cette conjonction, relativement rare dans l'usage oral, est **très courante à l'écrit.**

① **Car / parce que.** La coordination par *car* a une valeur causale proche de celle de la subordination par *parce que*, mais

généralement moins insistante ; *car* ajoute une **explication accessoire**, non requise, alors que *parce que* indique souvent la **raison d'être** de quelque chose, le **mobile** de quelqu'un, et peut, à la différence de *car*, être mis en relief par *si...*, *c'est* ou par *c'est... que* :

J'arrête ici ma lettre, car il est tard.

(Si) j'ai été absent (c'est) parce que j'étais malade, ou C'est parce que j'étais malade que j'ai été absent.

② **Car / en effet.** Ces deux éléments de liaison **ont à peu près la même valeur.** *Car* est toujours **en tête d'une proposition** ; *en effet* peut être **en tête ou à l'intérieur d'une proposition** qui est généralement séparée de l'énoncé précédent par une pause plus marquée que si le lien est *car* :

Il faut que je parte, car je suis pressé.

La durée du trajet dépend de l'itinéraire choisi : en effet il y a (ou il y a en effet) trois routes possibles.

③ **Car en effet.** Cette expression, fréquente dans l'usage oral, forme **pléonasme** dans la mesure où *en effet* n'est plus compris comme autrefois au sens de « effectivement, en réalité ». On l'évite donc dans l'usage surveillé, où l'on utilise **soit car, soit en effet** :

L'enquête va être reprise, car (ou en effet) il y a un fait nouveau.

CARDINAL → NUMÉRIQUES, 3

CAS

Au cas où. Après cette locution conjonctive, on emploie ordinairement le **conditionnel** :

Au cas où un incident se produirait, prévenez le gardien.

CAUSE

L'expression de la cause peut se faire par des moyens très divers.

1 Subordination par des conjonctions, suivies en règle générale de l'indicatif, certaines correspondant à des prépositions :

■ *parce que, puisque, comme, du moment que, dès l'instant que (où), dès lors que, c'est que, surtout que* (familier) :

Si je ne suis pas venu, c'est que j'avais un empêchement.

■ *vu (que), attendu (que), étant donné (que)* :

vu l'heure tardive; vu qu'il était tard.

■ *du fait que / de, sous prétexte que / de, compte tenu que / de* :

du fait qu'il est absent; du fait de son absence.

■ *non que, ce n'est pas que + subj.* :

Je ne suis pas venu, non que cela ne me plaise pas, mais j'avais un empêchement.

■ *de peur (ou crainte) que + subj. / de : de peur qu'il soit trop tard; de peur d'être en retard.*

2 Emploi de prépositions :

■ *par (agir par avarice); pour (être condamné pour vol, pour avoir fraudé le fisc); de (rougir de honte); avec (avec un tel passé, il n'y coupe pas de la prison); sous*

(céder sous le choc); devant (être révolté devant tant de cynisme), etc.

■ *à cause de, grâce à, faute de, en raison de, eu égard à, sous l'effet de, sous le coup de, par suite de, etc.*

3 Coordination par une conjonction, un adverbe : *car, en effet, aussi bien.*

4 Juxtaposition de propositions :

Je rentre : il est tard.

5 Mise en apposition d'un adjectif, d'un participe, d'une subordonnée relative ou participiale :

Le coupable, confus, baissait la tête. Pressé par le temps, j'ai dû décider seul. La planche, qui était pourrie, s'effondra. Tout le monde étant d'accord, on peut commencer.

CE

I. Ce (cette, ces), déterminant démonstratif

1 Ce exclamatif est familier : *Ce culot !* (usage soutenu : *Quelle audace !*)

2 Un de ces s'emploie familièrement en exclamation avec une valeur intensive :

Il a un de ces culots ! Il y a un de ces brouillards ! (= un épais brouillard).

On dit plus habituellement *J'ai un de ces mal de tête ! J'ai un de ces travail !* que

J'ai un de ces maux de tête, de ces travaux ! (= un violent mal de tête, beaucoup de travail.)

■ *Un de ces jours* signifie, familièrement, « un jour plus ou moins prochain ».

II. Ce (c', ça), pronom démonstratif

1 Ce (c'), pronom démonstratif, s'emploie comme sujet du verbe *être* ou comme antécédent d'un relatif :

Ce sera difficile (familièrement : *Ça sera difficile*). *C'est ce que je pensais*.

■ *Ce* s'emploie dans l'usage soutenu comme sujet de verbes tels que *devoir*, *pouvoir*, introduisant le verbe *être* :

Ce devait être au mois de juin. Ce pourra être bientôt (usage courant : *Cela [ça] devait être... Cela [ça] pourra être...*).

■ La forme élidée *c'*, de règle devant les formes du verbe *être* commençant par une voyelle, peut aussi se rencontrer devant *en* ou, avec une cédille (*ç'*), devant l'auxiliaire *avoir* aux formes composées du verbe *être* (usage soutenu) :

C'en est la raison principale. Ç'avait été difficile (usage courant : *Cela [ça] avait été...*) ; mais : *Cela [ça] avait coûté très cher* (et non **Ç'avait coûté*). [Voir **ÇA, CELA**.]

② **Ce, pronom**, s'emploie aussi dans les formules de l'usage soutenu : **et ce, sur ce, ce faisant** :

Les choses vont changer et ce dès aujourd'hui (= et cela). *Une semaine s'écoula ; sur ce un nouvel incident se produisit* (= là-dessus). *Vous pourriez certes refuser : ce faisant, vous prendriez un grand risque* (= en agissant ainsi).

③ **C'est / ce sont**. Quand le mot qui suit cette expression est un nom pluriel, le verbe *être* se met **soit au pluriel, soit au singulier**, l'accord au pluriel étant considéré comme une marque de l'usage soigné :

Ce sont là les points essentiels (fam. *C'est là les points essentiels*). *Ce furent ses derniers mots*.

■ Si le nom ou le pronom qui suit cette expression est introduit par une préposition, on emploie la forme de **singulier c'est** :

Si je vous ai appelé, c'est pour des raisons graves (et non **ce sont pour des raisons graves*).

■ **C'est eux (elles)** est plus courant que **ce sont eux (elles)** :

Je les aperçois : c'est eux. C'est eux (ou *ce sont eux*) *qui m'ont averti*.

■ *Si ce n'est, voir SI*.

④ **Ce que... !** voir **COMBIEN**, 1. **Ce qui, ce que** dans l'interrogative indirecte, voir **INTERROGATION**, 4. **Ce dont, voir DONT**. **À ce que, voir À**, 3. **De ce que, voir DE**, 9. **C'est... qui (que), voir C'EST**.

CECI

Ceci / cela. Dans l'usage soigné, on peut opposer **ceci**, désignant ce qu'on va dire ou ce qui est proche, à **cela**, désignant ce qui a été dit ou ce qui est plus éloigné :

Après avoir rappelé cela, j'ajouterai seulement ceci : ...

■ On peut établir la même distinction entre **celui-ci** et **celui-là, voici** et **voilà**. Cependant, on dit aussi bien **ceci dit** que **cela dit** pour référer à ce qu'on vient de dire. Dans l'usage oral, on emploie surtout **cela** (ou **ça**), **celui-là, voilà**, sans tenir compte de la distinction indiquée.

CELUI

① Dans l'usage le plus indiscuté, **celui** est repris par un **pronom relatif** (*celui qui, que, dont*, etc.) ou par un complément introduit par *de* (*celui de...*). L'emploi d'autres prépositions (*à, en, pour*, etc.), autrefois critiqué, est couramment admis aujourd'hui :

Les bateaux à voile et ceux à moteur. La vaisselle en faïence et celle en porcelaine.

② **Celui + participe** est une construction qui a été longtemps critiquée, mais qui est

largement répandue aujourd'hui quand le participe est suivi d'un complément :

La somme à payer est celle figurant au bas de la facture, celle indiquée au bas de la facture.

■ Dans l'usage surveillé, on évite d'employer *celui* + participe sans complément ; au lieu de dire : *Le prix est supérieur à celui prévu*, on dit : *à celui qui était prévu ou au prix prévu.*

③ **Celui + adjectif** est un tour qui est évité si l'adjectif n'a pas de complément. Au lieu de : **Ne mélangez pas les boîtes vides et celles pleines*, on dit : *... et celles qui sont pleines*, ou *...et les pleines*. Quand l'adjectif a un complément, ce tour est très usuel, mais dans l'usage soutenu on préfère ordinairement dire *celui qui est + adjectif*, ou répéter le nom au lieu d'employer *celui* : *On a abordé les questions politiques et celles relatives à l'économie* (ou *celles qui sont relatives...*, ou *les questions relatives...*).

■ Un adjectif peut très normalement être placé après *celui* s'il lui est apposé, c'est-à-dire s'il en est séparé par une pause (une virgule) ; dans ce cas, *celui* est repris par un pronom relatif ou par un complément : *Je m'adresse à ceux, nombreux, qui s'inquiètent.*

④ *Je suis celui qui...*, voir QUI, 4.

CERTAIN

① **Un certain + nom** laisse subsister une indétermination, en indiquant une quantité, une importance non négligeables : *Je ne l'ai pas vu depuis un certain temps. On a une certaine difficulté à le suivre. C'est vrai jusqu'à un certain point ;* ou la nature particulière de quelque chose : *Il a une certaine façon à lui de présenter les choses.*

■ Devant un nom de personne, **un certain** souligne le caractère peu connu de la personne, parfois avec une valeur plus ou moins méprisante : *J'ai reçu la visite d'un certain Durand* (on dit aussi, avec une valeur comparable, *un nommé, un dénommé Durand*).

② **Certains + nom** indique plusieurs êtres ou choses qu'on distingue d'un ensemble : *Certains oiseaux imitent la parole humaine. Cela ne se produit que dans certaines conditions.*

③ **Certains employé pronominalement** représente une partie des êtres ou des choses nommés antérieurement ou exprimés ensuite sous forme de complément : *Les spectateurs s'ennuyaient ; certains même s'étaient endormis. Certaines de ces maisons datent du Moyen Âge.*

■ **Certains employé seul** peut signifier « certains hommes », principalement, mais non exclusivement dans la fonction sujet : *Certains prétendent le contraire. Selon certains, c'est faux.*

④ **Certain** placé après le nom ou employé comme attribut est un adjectif qualificatif : *Une réussite certaine est moins douteuse qu'une certaine réussite.*

CERTIFIER QUE (mode) → CROIRE, 6

C'EST... QUI, C'EST... QUE

① On met un mot ou une expression en relief en les encadrant par *c'est... qui, c'est... que* :

C'est le facteur qui me l'a dit. C'est lui que je veux voir. C'est pour cela que je n'ai rien dit. C'est demain qu'il arrive. Ce sont eux qui me l'ont dit. (Pour *c'est / ce sont*, voir CE, II, 3.)

■ On dit aussi *c'est... quand..., c'est... si..., c'est... comme...* :

C'est rare quand (ou *si*) *elle oublie* (= elle oublie rarement).

C'est étonnant comme je me sens bien (= je me sens étonnamment bien).

■ Au lieu de *c'est*, on peut employer *c'était, ce fut, ce sera, ce serait*, mais l'usage tend à généraliser l'invariabilité de *c'est* :

C'était (ou *c'est*) *ce qui me tracassait*.

Ce fut (ou *c'est*) *alors qu'on s'en aperçut*.

Ce sera (ou *c'est*) *bientôt que nous le reverrons*.

② **C'est de cela que, c'est à lui que.**

Quand le complément mis en relief est **indirect**, c'est-à-dire précédé d'une préposition, on le place ordinairement avec sa préposition après *c'est* :

C'est de cela que je m'occupe. C'est à lui que je pense.

La construction *C'est cela dont je m'occupe, C'est lui à qui je pense* est aujourd'hui plus rare, et la construction *C'est de cela dont je m'occupe, C'est à lui à qui je pense* est archaïque.

③ **C'est un monstre (que) cet homme, ce serait une faute (que) d'accepter,** voir QUE, 4.

CHACUN, CHAQUE

① **Chacun notre (votre) / chacun son.**

Quand le sujet est un pronom de la 1^{re} ou de la 2^e personne du pluriel, on emploie le plus souvent, dans ces expressions, le possessif de la personne correspondante, mais parfois aussi celui de la 3^e personne, en particulier dans la locution *chacun de son côté* :

Nous avons chacun notre opinion sur la question.

Nous partirons, toi et moi, chacun de notre côté (ou *chacun de son côté*).

Chacun à votre manière (ou *chacun à sa manière*), *vous avez fait un travail intéressant*.

② **Chacun son (ses) / chacun leur(s).**

Quand le sujet est pluriel et de la 3^e personne, on peut dire :

Ils se sont installés chacun à sa place ou chacun à leur place. Joël et Étienne étaient accompagnés chacun de ses parents ou chacun de leurs parents.

③ **Entre chacun (de), entre chaque.** Ces expressions s'emploient couramment au sens de « entre chacun (de)... et le suivant », « dans l'intervalle ; entre deux... » :

Entre chacune de ses phrases, elle marquait une pause.

Boire une gorgée entre chaque bouchée (on peut dire : *après chacune de ses phrases, après chaque bouchée*).

④ **Chaque deux jours.** L'emploi de *chaque* devant un mot numéral pour marquer la périodicité est familier. La langue soignée emploie *tous les...* :

Elle vient tous les deux jours, ou un jour sur deux.

⑤ **Un chacun, tout un chacun** est un équivalent littéraire ou plaisant de « tout le monde, n'importe qui » :

C'est un art qui n'est pas donné à un chacun. Vous pouvez, comme tout un chacun, vous procurer ce document.

⑥ **Chacun / chaque.** L'emploi de *chaque*, normalement adjectif, au lieu du pronom *chacun* appartient à la langue commerciale ou à la langue familière :

Des articles à cent euros chaque (= à cent euros [la] pièce, à cent euros chacun). *Il a pris de tous les plats, mais un peu de chaque seulement.*

⑦ **Chacun, chaque + ne... pas,** voir NÉGATION, 10.

CHERCHER à + infin. / à ce que + subj.
→ À, 3 ; chercher après qqn, qqch → APRÈS, 2

CHOSE quelque chose → QUELQUE, 5 ;
autre chose → AUTRE, 6

CIRCONSTANCIEL → COMPLÈMENT, 3 ;
subordonnée circonstancielle →
SUBORDINATION, 2

COLLECTIF

1 De nombreux **noms collectifs suivis de la préposition de** peuvent fonctionner comme **déterminants d'un nom** :

On a examiné la totalité des réponses (= toutes les réponses).

On peut employer ainsi *une foule de, une bande de, un grand (petit, certain) nombre de, une multitude de, une quantité de, une partie de, une majorité de, une minorité de, la plupart de, le reste de*, etc.

■ Quand un groupe du nom pluriel ainsi déterminé a la fonction sujet, le **verbe** est en principe **au pluriel** : *Une foule de visiteurs sont venus. La majorité des réponses sont fausses.*

■ Quand le groupe sujet comprend les compléments *d'entre nous* ou *d'entre vous*, le **verbe** se met le plus souvent **au pluriel** et à la **3^e personne** : *Le plus grand nombre d'entre nous sont de cet avis. La plupart d'entre vous le savent.*

► Il arrive cependant que l'accord soit fait avec *nous* ou *vous*, à la 1^{re} ou à la 2^e personne du pluriel : *La plupart d'entre vous le savez.*

► Cet accord en personne peut avoir lieu aussi si *d'entre nous* (ou *vous*) est complément d'un adverbe, d'un numéral ou d'un indéfini : *Beaucoup d'entre nous le savent* (ou *le savons*). *Trois, plusieurs d'entre vous*

le savent (ou *le savez*). [Voir **ENTRE**, 1 et **(LA) PLUPART.**]

2 Cependant le **nom collectif** peut aussi remplir par lui-même la fonction **sujet** en gardant sa pleine valeur de **nom suivi d'un complément** ; dans ce cas, le **verbe** s'accorde **au singulier** avec le collectif :

La foule des curieux s'est dispersée.

Une majorité d'opposants peut bloquer le projet.

■ Dans de nombreux cas, on peut **indifféremment** choisir l'accord **au singulier** ou **au pluriel** :

Une partie des objets volés ont été retrouvés ou *a été retrouvée.*

COMBIEN

1 **Combien ! Comme ! Que !** Ces trois mots peuvent s'employer comme **adverbes exclamatifs** exprimant la quantité, l'intensité :

Combien c'est heureux ! Comme c'est heureux ! Que c'est heureux !

■ **Ce que** exclamatif est familier, *qu'est-ce que* exclamatif est très familier :
Ce qu'on est bien ici ! Qu'est-ce qu'on est bien ici !

■ Seul **combien** peut porter directement sur un **adjectif** ou un **adverbe** placé **immédiatement après lui** :

Combien rares sont de telles occasions ! Comme (ou combien, ou que) de telles occasions sont rares ! (Voir **COMME**, 2.)

2 **Combien de** s'emploie comme **déterminant interrogatif** ou **exclamatif** devant un **nom**, à la manière de *quel(s)* :
Combien de temps dure le spectacle ? Combien de voyages avez-vous faits ? Combien de peine nous a donnée cette affaire ! (pour les accords, voir **BEAUCOUP**, 2).

► On voit que **le sujet est normalement inversé** (quand il n'est pas le mot déterminé par *combien de*). Dans l'usage familier cependant, le sujet reste parfois placé avant le verbe dans la phrase interrogative :

Combien de temps (que) ce spectacle dure ? Combien de voyages (que) vous avez faits ? (voir **INTERROGATION**, 3).

► Si la phrase est exclamative, **le sujet se place aussi bien avant le verbe qu'après lui**, dans l'usage courant :

Combien de peine cette affaire nous a donnée !

► Si *combien de* se rapporte au nom sujet, **le sujet n'est pas inversé** :

Combien de personnes ont répondu ?

Toutefois, il arrive que dans ce cas on pratique une inversion « complexe » (reprise du sujet par un pronom personnel inversé) : *Combien de personnes ont-elles répondu ?* Cette construction est évitée dans l'usage surveillé.

► Pour l'**accord du verbe**, voir **BEAUCOUP**, 2.

③ **Combien exclamatif ou interrogatif** peut signifier « combien de personnes » :

Combien voudraient être à votre place ! Combien ont répondu ?

■ **Combien interrogatif** peut signifier « combien de temps » ou « quel prix » : *Combien dure la séance ? Combien as-tu payé cet article ?* Voir **INTERROGATION**, 6.

④ **Le combien ? Le combienième ?**

Pour interroger sur le jour du mois, on dit souvent familièrement :

On est le combien ? ou *Le combien sommes-nous ?*

Dans un usage plus surveillé, on dit *Quel jour sommes-nous ?* ou *Quel jour est-on aujourd'hui ?*, ce qui est plus ambigu, la réponse pouvant être « lundi » ou

« mardi », etc. On peut dire : *Quelle est la date aujourd'hui ?*

■ On interroge familièrement sur la **périodicité** (en jours) par *tous les combien ?* :

Le marché a lieu tous les combien ?

On ne pourrait guère éviter ce type d'interrogation que par des tournures telles que : *Quelle est la fréquence ou la périodicité des marchés ?* etc., qui ont un caractère plus ou moins solennel pour une question aussi simple.

■ On interroge souvent familièrement sur le **rang** par *le combien* ou, plus familièrement, par *le combienième* :

Il était le combien (ou le combienième) à l'arrivée ?

Si on veut éviter ces emplois, on dira, par exemple :

Il est arrivé à quelle place ? ou *Quel était son rang d'arrivée ?*

⑤ **Ô combien !** s'emploie plaisamment avec une valeur intensive :

J'admire ô combien ce projet ! L'autre éventualité est ô combien préférable !

COMME

① **Comme / comment.** L'emploi de *comme* au lieu de *comment* pour introduire une interrogation indirecte a un caractère archaïsant : *J'ignore comme il a présenté les choses.*

② **Comme** s'emploie souvent pour introduire une exclamation indirecte, au sens de « combien, à quel point » :

Elle m'a raconté comme vous aviez été inquiet. Il fallait voir comme on s'empressait, ou On s'empressait, il fallait voir comme ! Dieu sait comme c'est compliqué, ou C'est compliqué, Dieu sait comme ! (voir **COMBIEN**, 1.)

③ **Comme quoi** s'emploie parfois dans l'usage soutenu à la place de la simple conjonction *que* après un verbe transitif de déclaration :

Il m'a longuement raconté comme quoi il avait été chargé de missions importantes.

■ Cette expression peut introduire, dans l'usage familier et après un nom, une proposition explicative développant la teneur des propos de quelqu'un (= disant que, indiquant que, etc.) :

Il m'a écrit une lettre comme quoi il acceptait ces propositions.

■ Après une pause, **comme quoi** peut introduire une réflexion de caractère conclusif (= ce qui prouve que...) :

On est bien en avance, comme quoi ce n'était pas la peine de tant se presser.

④ **Aussi, autant, comme.** Une comparaison d'égalité peut s'exprimer soit par *aussi... que, autant... que*, soit parfois simplement par *comme* :

Est-ce que c'est aussi grave qu'on le croyait ? (ou : Est-ce que c'est grave comme on le croyait ?) Il y a autant d'inconvénients que d'avantages.

Aussi... comme, autant... comme, usuels autrefois, ne s'emploient plus que dans l'usage populaire et dans certaines provinces : **Il y a autant d'inconvénients comme d'avantages.*

⑤ **C'est tout comme** est une locution familière signifiant « peu s'en faut, il n'y a guère de différence » :

Il n'a pas dit tout à fait cela, mais c'est tout comme.

⑥ **Comme tout** placé après un adjectif lui donne la valeur d'un superlatif :

C'est simple comme tout (= c'est très simple).

⑦ **Comme qui dirait** indique dans la langue familière une analogie (= pour

ainsi dire, une sorte de), parfois avec une nuance plaisante :

C'est une grande place, comme qui dirait la place de la Concorde à Paris.

Il y a comme qui dirait une difficulté !

Comme qui dirait que + indic. introduit, dans la langue très familière et sur le mode plaisant, une réflexion suscitée par une observation :

Comme qui dirait que j'arrive trop tard !

⑧ **Comme conjonction de temps ou de cause.**

■ **Comme exprimant le temps** (= tandis que, alors que, pendant que) s'emploie seulement avec l'imparfait de l'indicatif :

*Il est arrivé comme la nuit tombait (et non *Comme il est arrivé, la nuit tombait).*

■ **Comme exprimant la cause** (= du fait que, étant donné que) peut s'employer avec n'importe quel temps de l'indicatif ou du conditionnel, mais la proposition qu'il introduit précède normalement la principale :

Comme la nuit tombait, on a dû interrompre les recherches.

On peut, selon la situation, interpréter **comme** au sens temporel ou au sens causal dans une phrase telle que :

Comme la nuit tombait, le silence est revenu.

⑨ **Comme** reliant deux sujets, voir **ACCORD**, II, 4. **Considérer (comme) responsable**, voir **CONSIDÉRER**. **Prendre comme exemple, pour exemple**, voir **PRENDRE**, 1.

COMMENCER

① **Commencer à, commencer de.** **Commencer à + infin.** est plus courant aujourd'hui que **commencer de + infin.**, qui a souvent un caractère plus littéraire :

Le jour commence à se lever. Il commençait à m'agacer avec ses réflexions.

② **Commencer par + infin.** indique une action qu'on fait avant autre chose : *Commençons par régler les affaires les plus urgentes.*

COMMENT → **COMME**, 1; *comment*? → **QUOI**, 1, 2

COMMUN *nom commun* → **NOM**, 1

COMPARAISON

L'expression de la comparaison peut se faire par des moyens divers.

① **Subordination par la conjonction *comme*** ou par des locutions conjonctives, en principe avec :

▶ **l'indicatif (ou le conditionnel)** : *ainsi que, à mesure que, aussi (ou si)... que, autant que, autre(ment) que, d'autant plus (ou moins) que, davantage que, de même que, mieux que, moins... que, plus... que, selon que, suivant que, tant que, tel que.*

▶ **l'indicatif ou le subjonctif** : *autant que, pour autant que.*

■ L'élément qui constitue la comparaison est très souvent elliptique et peut se réduire à un seul mot après la conjonction ou le mot qui établit la comparaison : *Il est malin comme un singe* [est malin]. *Il était rusé tel Ulysse.*

② **Juxtaposition** avec répétition du mot qui établit la comparaison : *tel..., tel; autant..., autant; plus..., plus; moins..., moins, etc.*

③ **Emploi de locutions prépositives** : *à l'exemple de, à l'instar de* (littéraire), *à l'égal de, à la différence de, en regard de, en comparaison de, auprès de, par*

comparaison avec, comparativement à, contrairement à, etc.

④ **Emploi d'adjectifs** exprimant l'idée de comparaison : *semblable, analogue, égal, supérieur, inférieur, moindre, différent, etc.*

Voir aussi **COMME**.

COMPARATIF → **ADJECTIF**, 2; **ADVERBE**, 1

COMPLÉMENTS

① **Un nom, un pronom, un infinitif, une proposition** qui dépend grammaticalement d'un autre mot et en complète ou en précise le sens est un **complément de ce mot** (voir **SUBORDINATION**, 2).

▶ Un adjectif n'est pas appelé « complément » : on dit qu'il « qualifie » ou qu'il « détermine ».

▶ On dit qu'un adverbe « modifie » un verbe, un adjectif ou un autre adverbe. De nombreux adverbes sont des équivalents de compléments du verbe.

② **Un complément peut compléter :**

▶ un nom : *les fleurs du jardin* ;

▶ un pronom : *mon chien et celui de mon voisin* ;

▶ un adjectif : *un jardin plein de fleurs* ;

▶ un verbe : *Elle chante une chanson. Il marche avec difficulté. J'imagine que vous êtes satisfaite. Quand le chat n'est pas là, les souris dansent.*

③ **Parmi les compléments du verbe, on distingue essentiellement :**

▶ le **complément d'objet** (direct ou indirect) : voir **VERBE**, 1 ;

▶ le **complément d'objet second**, ou d'attribution : voir **VERBE**, 1 ;

▶ le **complément d'agent** du verbe passif : voir (**COMPLÉMENT D'**) **AGENT** ;

► les **compléments circonstanciels** de but, de cause, de concession, de conséquence, de lieu, de manière, de prix, de temps, etc.

4 Place

■ Le **complément d'objet** et le **complément d'objet second** se placent le plus souvent **après le verbe** :

Pierre félicite Paul.

Cet ordre est parfois inversé :

► dans des phrases interrogatives ou exclamatives, ou encore emphatiques (voir **PHRASE**, 2) ;

► quand le complément d'objet est un pronom personnel ou relatif (voir **PRONOM PERSONNEL**, 3 ; **RELATIF**, 2 ; **INVERSION DU SUJET**, 4).

■ Le **complément d'objet second** peut suivre ou précéder le complément d'objet, surtout pour des raisons de rythme :

Pierre adresse ses félicitations à Paul.

Pierre adresse à Paul ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux.

■ Le **complément circonstanciel** est généralement plus mobile que le complément d'objet ou le complément d'objet second. Il peut être souvent mis en tête de phrase, et, dans ce cas, il est habituellement suivi d'une pause (d'une virgule, à l'écrit) :

Nous passerons vous voir la semaine prochaine. La semaine prochaine, nous passerons vous voir.

Des maisons sont dispersées au flanc de la colline. Au flanc de la colline, des maisons sont dispersées.

Ce principe est valable aussi pour les subordinées circonstancielles :

Je vous avertirai dès que je serai informée. Dès que je serai informée, je vous avertirai.

COMPLÉTIVE subordinée complétive
→ **SUBORDINATION**, 2

COMPOSÉ passé composé → **PASSÉ**, 1

COMPTABLE nom comptable → **NOM**, 1

CONCESSION, OPPOSITION

Il y a des moyens divers d'exprimer la concession, c'est-à-dire le contraire de ce qu'on aurait pu logiquement attendre, ou l'opposition.

1 Des conjonctions ou locutions conjonctives :

► avec le **subjonctif** : *quoique, bien que, malgré que, encore que* (soutenu), parfois aussi l'indicatif ou le conditionnel (voir **QUOIQUE**, 1 ; **ENCORE**, 4) ; *si... que, quelque... que* (soutenu), *pour + adj. que* (soutenu), *loin que* ; *quel... que, quoi que, qui que, qui (ou quoi) que ce soit qui (ou que)* ;

► avec l'**indicatif** ou le **subjonctif** : *tout... que, au lieu que* ;

► avec l'**indicatif** (ou le **conditionnel**) : *alors que, lors même que* (littér.), *tandis que* ;

► avec l'**indicatif** : *même si* ;

► avec le **conditionnel** : *quand, quand bien même, même que* (familier).

2 Des conjonctions ou des adverbess de coordination : *mais, toutefois, cependant, pourtant, néanmoins.*

3 Des prépositions ou locutions prépositives : *malgré, en dépit de, au lieu de, loin de, avec* ;

Avec toute sa fortune, il n'est pas heureux.

4 La locution avoir beau + infin. :

Il a beau être riche, il n'est pas heureux.

5 La locution tout + gérondif :

Tout en étant très riche, il n'est pas heureux.

6 La construction **pour + n. ou pour + infin. ne... pas** :

Pour un spécialiste, il a fait un travail médiocre. Pour être riche, il n'en est pas plus heureux.

7 Le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait de quelques verbes (avoir, être, vouloir) dans une construction de l'usage littéraire telle que :

Fût-il sincère, il a pu se tromper (usage courant : *même s'il est sincère*). *Eussiez-vous toutes les garanties de sa part qu'il faudrait encore compter avec l'imprévu* (usage courant : *même si vous aviez...*, *il faudrait...*). *Il n'y pouvait rien changer, l'eût-il voulu* (usage courant : *même s'il l'avait voulu*).

CONCORDANCE DES TEMPS

1 Présent ou imparfait de l'indicatif ?

■ Si on transpose dans le passé une phrase telle que *Il prétend qu'il est malade*, on dit *Il prétendait* (ou *il a prétendu*) *qu'il était malade*. L'imparfait (*était*) exprime alors un fait ayant eu lieu en même temps que celui de la principale.

■ L'imparfait dans la subordonnée peut aussi exprimer un fait antérieur à celui de la principale ; dans ce cas, un adjectif ou un complément de temps exprime cette antériorité :

Il prétendait qu'avant il était malade, ou *qu'il était malade la semaine précédente*.

■ Quand le verbe de la subordonnée exprime une idée générale ou encore valable au moment où l'on parle, il peut être au **présent**, même si le verbe de la principale est au passé :

Il a dit que l'argent ne fait pas le bonheur. On m'a dit que vous êtes un spécialiste de la question.

Toutefois, il est fréquent que ce verbe soit à l'imparfait :

Il a dit que l'argent ne faisait pas le bonheur. On m'a dit que vous étiez un spécialiste de la question.

■ Le passé composé de la subordonnée : *Il dit qu'il a compris* a pour correspondant le plus-que-parfait si la principale est au passé : *Il disait* (ou *il a dit*) *qu'il avait compris*.

2 « Futur dans le passé ».

■ Si le verbe principal est à un temps du passé, le temps qui correspond au futur dans la subordonnée est le **futur dans le passé**, qui se confond pour la forme avec le conditionnel :

Il m'annonce qu'il viendra, mais *Il m'annonçait* (ou *il m'a annoncé*) *qu'il viendrait*.

Il a l'intention de vous voir quand il viendra, mais *Il avait l'intention de vous voir quand il viendrait*.

Je ne sais pas s'il viendra, mais *Je ne savais pas s'il viendrait*.

On a un vrai conditionnel dans :

Il m'annonce (ou *il m'annonçait*) *qu'il viendrait si le temps le permettait*.

■ De même, le futur antérieur *Il assure qu'il aura fini ce soir* a pour correspondant le « futur antérieur dans le passé » :

Il assurait qu'il aurait fini le soir même.

3 Subordonnée au subjonctif.

■ Dans l'usage courant, on emploie **soit le présent, soit le passé du subjonctif**.

► Le **présent** exprime un fait qui a lieu en même temps que celui de la principale, ou après lui :

Je regrette (ou *j'ai regretté*) *qu'il soit absent. Je regrette que vous partiez demain.*

► **Le passé** dans la subordonnée exprime un fait antérieur à celui de la principale :

Je regrette (ou j'ai regretté) que vous ayez été absent.

■ Dans l'usage soutenu, on peut employer aussi **l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif** dans la subordonnée quand le verbe principal est au passé.

► **L'imparfait** exprime un fait qui a lieu en même temps que celui de la principale, ou après lui : *Je regrettais qu'il fût absent. Je regrettais qu'il partît le lendemain.*

► **Le plus-que-parfait** exprime une action antérieure à celle de la principale :

Je regrettais qu'on n'eût pas pris de précautions.

■ Dans l'usage soutenu, l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif peuvent aussi correspondre à un verbe principal au conditionnel :

Je voudrais que ce fût vrai (usage courant : que ce soit vrai). Je souhaiterais que cela ne fût pas arrivé (usage courant : que cela ne soit pas arrivé).

■ Dans l'usage littéraire, l'imparfait du subjonctif dans une subordonnée dont la principale est au présent ou au futur a la valeur d'un conditionnel : *On craint qu'il ne révélât des secrets importants s'il était mis en accusation (= il révélerait, on le craint, des secrets...).*

Voir **SUBJONCTIF**, 3.

CONCRET nom concret → **NOM**, 1

CONDITION

1. Expression de la condition ou de l'hypothèse

Elle peut se faire par des moyens très divers.

① Subordination par des conjonctions ou des locutions conjonctives

■ **À l'indicatif** : *si, suivant (selon) que... ou que...*

■ **À l'indicatif ou au subjonctif** : *en supposant (admettant) que, à supposer que, si tant est que.*

■ **Au subjonctif** : *pourvu que, pour peu que, soit que... soit que, que... ou que..., que... (et)..., à condition que / de (voir plus loin, II), à moins que / de :*

Qu'il essaie, et il aura affaire à moi ! À moins qu'on se soit trompé / à moins d'une erreur.

► Quand *que* remplace *si* dans une subordonnée de condition coordonnée à une autre (voir **QUE**, 1), il est souvent suivi du subjonctif : *S'il pleut et qu'il fasse encore plus froid, il y aura du verglas.*

► Dans l'usage littéraire, le subjonctif plus-que-parfait en subordonnée de condition est un équivalent de l'indicatif plus-que-parfait : *Nous l'aurions (ou nous l'eussions) fait si c'eût été possible. Voir **SUBJONCTIF**, 3.*

■ **Au conditionnel** : *au cas où / en cas de, dans l'hypothèse où, des fois que (fam.), une supposition que (fam.)* [subj. possible].

② **Prépositions** : *avec, sans, faute de* : *Avec un peu de chance, ça peut réussir. Sans cette panne, nous arrivions à l'heure. Faute de vin blanc, prenez du vinaigre pour la sauce.*

③ **Juxtaposition, coordination, apposition, interrogation, gérondif, proposition relative**, etc. :

Encore un mot, (et) j'appelle la police.

Je le voudrais (que) je ne le pourrais pas. Fussiez-vous cent fois plus riche, cela ne changerait rien (valeur à la fois conditionnelle et concessive).

Prévenu à temps, j'aurais pu agir (= si j'avais été prévenu).

Faut-il un volontaire ? C'est toujours lui le premier.

En continuant ainsi, vous iriez à la catastrophe.

Quelqu'un qui ne serait pas au courant pourrait s'y tromper.

II. À condition que, à condition de

■ Le **subjonctif** est le mode le plus usuel après **à condition que** :

On peut modifier la date à condition que tout le monde soit d'accord. Je vous aiderai à condition que vous me préveniez assez tôt (= pourvu que).

■ Le futur (ou le futur dans le passé [voir **CONCORDANCE DES TEMPS**, 2]) s'emploie plus rarement dans le cas où la condition porte sur l'avenir ; le futur insiste un peu plus sur le caractère contractuel de la condition requise :

Vous serez payé comptant à condition que vous respecterez les délais (ou que vous respectiez les délais).

Il a accepté de s'occuper de l'affaire à condition qu'on lui laisserait (ou qu'on lui laisse) toute liberté d'action.

■ En cas d'identité de sujets entre la principale et la proposition de condition, on emploie souvent **à condition de** + infin.

*Vous serez payé comptant à condition de respecter les délais.
Il est possible de résilier la convention à condition d'envoyer une notification un mois avant l'échéance annuelle.*

▶ un fait douteux : *Aux dernières nouvelles, l'accident n'aurait pas fait de victimes.*

▶ une exclamation ou une interrogation de surprise, d'indignation, etc. : *Moi, j'accepterais cela ?*

▶ une atténuation dans l'expression d'une volonté, d'une demande : *Voudriez-vous faire un peu de silence ? Je souhaiterais vous entretenir d'un projet. Il faudrait vous presser un peu.*

② Le conditionnel est identique pour la forme au « futur dans le passé ». (Voir **CONCORDANCE DES TEMPS**, 2.)

③ Le conditionnel se trouve **dans la principale** dont dépend une subordonnée de condition :

*Je le ferais si je pouvais (et non *si je pourrais ; voir **SI** 1, 2, et **IMPARFAIT**, 2). Je l'aurais dit si je l'avais su.*

■ Le conditionnel ne se trouve **dans la subordonnée** de condition que dans deux cas :

▶ quand celle-ci est introduite par **au cas où** :

Au cas où un incident se produirait, prévenez le gardien.

▶ quand il s'agit d'une « subordonnée inverse » :

Il me le jurerait (que) je ne le croirais pas (= même s'il me le jurait, je ne le croirais pas).

④ Le subjonctif plus-que-parfait, appelé aussi parfois « conditionnel passé 2^e forme », est un équivalent littéraire du conditionnel passé :

Il eût fallu agir plus tôt (usage courant : Il aurait fallu...). Si on eût pris les précautions nécessaires, cet accident ne se fût pas produit (usage courant : Si on avait pris..., ne se serait pas produit).

CONDITIONNEL

① Le conditionnel peut indiquer :

▶ un fait soumis à une condition : *Je vous le dirais si je le savais.*

CONJONCTION

1 **Une conjonction est un mot invariable** qui établit entre des éléments de phrase une relation de **coordination** (voir ce mot) : *et, ou, ni, mais, or, car, donc*, ou de **subordination** (voir ce mot) : *si, comme, quand, que, lorsque, puisque, quoique*.

■ **Une locution conjonctive** est une conjonction faite de plusieurs mots, le dernier étant ordinairement **que** : *dès que, pourvu que, parce que*, etc.

2 **Mode.** Certaines conjonctions ou locutions conjonctives de subordination sont toujours suivies de l'indicatif (ou du conditionnel), d'autres toujours du subjonctif. (Voir BUT, CAUSE, COMPARAISON, CONCESSION, CONDITION, CONSÉQUENCE, TEMPS. Voir aussi SI, APRÈS QUE, CAS, FAÇON.)

■ Sont notamment **au subjonctif** les verbes des propositions introduites par *afin que, à moins que, avant que, bien que* (voir cependant **QUOIQUE**), *de crainte* (ou de peur) *que, en attendant que, encore que* (voir cependant **ENCORE**, 4), *jusqu'à ce que, loin que, malgré que* (voir cependant **MALGRÉ**), *pour que, pourvu que, quoique* (voir cependant ce mot), *sans que, soit que*.

CONSENTIR

1 **Consentir qqch**, c'est accepter de le faire (usage soutenu) :

Nous devons consentir de nouveaux sacrifices. Consentir un effort. Consentir de gros investissements.

2 **Consentir qqch à qqn**, c'est le lui accorder (spécialement dans la langue des affaires) :

Consentir un rabais à un client. La banque lui a consenti un prêt. Il demande qu'on lui consente un nouveau délai.

3 **Consentir à qqch, à ce que + subj. ; consentir que + subj.** La construction *consentir à ce que + subj.*, comportant la préposition *à* comme dans *consentir à qqch* (= l'admettre), est la plus courante : *Les responsables consentent à ce que nous tentions l'expérience.*

Consentir que est de l'usage soutenu : *Je consens volontiers que vous fassiez état de ma lettre.*

4 **Consentir à + infin.** Cette construction s'impose quand le verbe dépendant de *consentir* a le même sujet que *consentir* : *Je consens à vous écouter. Je consens à être chargé de ce rôle.*

La construction *consentir de + infin.* est archaïsante.

CONSÉQUENCE

La relation de conséquence peut s'exprimer de diverses façons :

1 **Subordination, ordinairement à l'indicatif**, parfois par la seule **conjonction que** (voir **QUE**, 2), le plus souvent par des **locutions conjonctives** : *de (telle) façon* (ou *manière, ou sorte*) *que, en sorte que, tant que, (tant et) si bien que, si... que, au point que, à ce (ou tel) point que, à un point que, tellement que, tel que.*

■ **Le subjonctif s'emploie aussi** après ces locutions conjonctives quand l'idée de but prévaut sur celle de conséquence :

Il faut faire vite de manière que tout soit terminé ce soir (conséquence recherchée = but).

■ **Le subjonctif est seul possible** après *assez* (ou *suffisamment* ou *trop*) *pour que, de façon* (ou *manière*) *à ce que* : *C'est trop compliqué pour qu'il comprenne ;*

ou quand la principale est négative ou interrogative avec les locutions *au point que*, *si... que*, *tel* (ou *tellement*) *que* :

Ce n'est pas tellement compliqué qu'il soit incapable de comprendre.

② En cas d'identité de sujet entre la principale et la subordonnée, **infinitif** introduit par *de façon* (ou *manière*) *à*, *au point de*, *jusqu'à*, *à*, *en sorte de*, *assez* (ou *suffisamment*, ou *trop*) *pour*.

■ *Ne... pas si... que de + infin.*, voir **AUSSI**, 9.

③ Emploi de **mots de liaison** à valeur conclusive : *donc*, *par conséquent*, *par suite*, *c'est pourquoi*, *ainsi*, *aussi*.

④ Simple **juxtaposition** (les deux termes étant en général séparés à l'écrit par deux points) :

Un avion s'écrase : quarante-cinq morts.

CONSIDÉRER

Considérer qqn ou qqch (comme) + adj. ou n. L'omission de *comme* dans cette construction qui introduit un attribut du complément d'objet peut s'expliquer par l'analogie de verbes comme *croire*, *estimer*, *juger*, *trouver*. On dit parfois *On le considère responsable*, *On considère cette solution satisfaisante*, sur le modèle de *On le juge responsable*, *On juge cette solution satisfaisante*. Dans l'usage surveillé, on emploie *comme* :

On le considère comme responsable. On considère cette solution comme satisfaisante. (Voir **TENIR**, 2 et 3.)

CONSISTER

① **Consister à / dans / en.** Le complément de *consister* est introduit par *à* si

c'est un **infinitif**, par *dans* si c'est un **nom déterminé par un article défini**, par *en* dans les autres cas :

En quoi consiste votre rôle ? Mon rôle consiste à contrôler les résultats, en un contrôle constant, dans le contrôle des résultats.

② **Consister en ce que + indic. / Consister à ce que + subj.** On dit *La différence consiste en ce que cet article est plus robuste que l'autre. Le secret de la réussite consiste en ce que les détails sont toujours prévus* (= réside dans le fait que ; l'indicatif exprime une réalité actuelle : il y a une différence, la réussite a eu lieu), mais *Le secret de la réussite consiste à ce que les détails soient toujours prévus* (le subjonctif exprime ce qui est requis : si on veut réussir, il faut que...). Seule la construction *consister à ce que + subj.* correspond à la construction infinitive : *Le secret de la réussite consiste à prévoir tous les détails.*

CONSTATER QUE (mode) → **CROIRE**, 6

CONTRE

① **Par contre.** Cette expression, longtemps critiquée dans l'usage surveillé sous prétexte qu'elle provenait de la langue commerciale, est d'un emploi tout à fait courant pour exprimer une opposition : *Il n'a aucune compétence en électronique, par contre il connaît bien la mécanique. Les plats étaient excellents, par contre le vin était médiocre.*

Les expressions *en compensation*, *en revanche*, d'un usage plus soutenu, ne sont pas toujours substituables à *par contre*, compte tenu du sens des mots *compensation*, *revanche* : ainsi la médiocrité du vin ne pourrait pas être considérée comme

une « compensation » ou une « revanche » par rapport à l'excellence des plats.

② **Là contre** est usuel au sens de « contre cela » dans des contextes assez limités (phrase ordinairement négative ou interrogative) :

On ne peut pas aller là contre. On ne peut rien faire là contre. Qu'avez-vous à dire là contre ?

③ **Contre employé absolument.** L'emploi de *contre* sans pronom complément (*lui, cela*, etc.) est de l'usage familier ou administratif :

L'idée est intéressante : je ne suis pas contre. Ce projet est irréaliste : je vote contre.

CONVENIR

① **Convenir à qqn, à qqch**, c'est lui aller, lui être approprié. Aux temps composés, l'auxiliaire est toujours *avoir* :

Est-ce que ces propositions vous ont convenu ?

② **Convenir de qqch, de + infin., que + indic.**, c'est s'accorder sur cela ou l'admettre.

■ L'auxiliaire est soit *être*, dans l'usage soigné, soit, plus couramment, *avoir* :

Nous étions convenus (ou *nous avons convenu*) *d'un sujet de discussion, de discuter de cette question, que la discussion devait être reprise.*

Convenez que c'est regrettable.

■ Bien que ce verbe soit normalement transitif indirect, on l'emploie parfois au passif :

Une date de réunion a été convenue. (On peut aussi dire, impersonnellement : *Il a été convenu d'une date de réunion.*)
Je m'occupe de tout, comme convenu.

■ On lui donne parfois aussi pour complément le pronom neutre *le* au lieu de *en*, quand l'auxiliaire est *avoir* :

Tout s'est passé comme nous en étions convenus (ou *en avions convenu*), ou *comme nous l'avions convenu.*

③ **Il convient que** est suivi du subjonctif :

Il convient qu'on prenne toutes les précautions nécessaires.

Il est souvent plus commode d'employer **il convient de + infin.** :

Il convient de prendre des précautions.

Il ne lui convient guère de faire le difficile.

④ **Convenir que** (mode), voir CROIRE, 6 ; **ce qui convient / ce qu'il convient de + infin., ce qu'il convient que + subj.**, voir QUI, 8

COORDINATION

Des propositions ou des termes de proposition sont **coordonnés** quand ils sont reliés entre eux par une **conjonction de coordination** : *et, ou, ni, mais, or, car, donc* ou un **adverbe de coordination** (ou de liaison) : *puis, ensuite, ainsi, en effet, cependant, toutefois*, etc.

① Les **éléments coordonnés** sont en principe de **même nature grammaticale** (par ex. nom + nom, adjectif + adjectif, proposition + proposition, etc.) et de **même fonction** :

Ils se chamaillent comme chien et chat.

Il est idiot ou inconscient.

Je cherche, mais je ne trouve rien.

② Certaines équivalences de classes grammaticales autorisent cependant des **dissymétries**.

■ Il n'est pas rare, par exemple, qu'une proposition relative ou un complément propositionnel qui joue auprès du nom

le même rôle qu'un adjectif épithète ou apposé soient coordonnés, surtout par *et*, *ou*, *mais*, à un adjectif :

Voilà un événement imprévu et qui peut changer la situation.

C'est un remède agréable, mais d'une efficacité douteuse.

■ La coordination entre un nom ou un pronom complément d'objet et une subordonnée conjonctive ou interrogative, ou un infinitif, est théoriquement possible, mais on préfère souvent l'éviter. Au lieu de :

Je demande du calme et qu'on me laisse le temps de réfléchir, ou *Je demande du calme et à réfléchir un moment,*

on dira plutôt, par exemple :

Je demande du calme et du temps pour réfléchir, ou *Je désire réfléchir au calme,* etc.

③ **On ne coordonne normalement par et que des phrases de même type** (déclaratives, ou interrogatives, ou impératives, ou exclamatives [voir PHRASE, 2]) :

Je vous l'affirme et vous pouvez le vérifier (et non **Je vous l'affirme et vérifiez-le*).
Je vous écoute et je me demande ce que vous voulez dire (et non **Je vous écoute et qu'est-ce que vous voulez dire ?*).

④ **Deux verbes coordonnés** ne peuvent recevoir **un même complément** que s'ils admettent **la même construction**. On dit :

Ce projet se rapproche et diffère tout à la fois du précédent,

parce qu'on dit *se rapprocher de qqch* et *différer de qqch*, mais la phrase **Ce projet ressemble et diffère tout à la fois du précédent* est mal construite parce qu'on dit *ressembler à qqch* et *différer de qqch*. Ce genre de construction est un exemple d'**anacoluthie**, c'est-à-dire de manque de cohérence dans la structure de l'expression. La solution consiste ordinairement

dans ce cas à reprendre le complément au moyen d'un pronom :

Ce projet ressemble au précédent et il en diffère tout à la fois.

■ Le même principe s'applique au complément de **deux adjectifs coordonnés**. On dit

Ce projet est à la fois semblable et opposé au précédent,

mais non **Ce projet est à la fois semblable et différent du précédent (semblable à qqch, différent de qqch)* ; on peut dire : *semblable au précédent et différent de lui*.

⑤ **Et / ou**. On emploie parfois, surtout dans des textes scientifiques ou didactiques, le lien complexe *et / ou* pour exprimer une coordination qui peut marquer aussi bien l'association qu'une autre éventualité :

Si un verbe a plusieurs noms et / ou pronoms comme sujets...

⑥ **Sujets coordonnés**, voir ACCORD, II. Voir aussi : PRONOM PERSONNEL, 1 ; PRÉPOSITION, 3.

COULEUR adjectifs indiquant une couleur (place) → ADJECTIF, 4

COURANT

① **Courant janvier**. Cet emploi du mot *courant* devant un nom de mois ou un millésime est de l'usage familier :

L'assemblée générale aura lieu courant janvier. Les deux derniers tomes sont parus courant 2009.

Dans un usage plus soutenu, on dit *dans le courant de janvier, de 2009*.

■ Les mots *début* et *fin* s'emploient de la même façon :

Les vacances de Pâques commencent début avril. Les vendanges ont eu lieu fin octobre.

② **Le 10 courant**, c'est le 10 du mois en cours, dans la langue des affaires :

En réponse à votre lettre du 10 courant...

CRAINTE

① **Locutions.** Dans l'usage courant, on dit *de crainte de (que)*, *par crainte de (que)*, *dans la crainte de (que)*, le **ne** explétif étant toujours facultatif.

Hâtons-nous, de crainte qu'il (ne) pleuve.
(On dit plus couramment encore *de peur de, de peur que.*)

② **Subordonnée dépendant de verbes de crainte**, voir SUBJONCTIF, 2.

CROIRE

① **Croire qqn, croire qqch**, c'est ajouter foi aux paroles de qqn, à la véracité de qqch :

Sur ce point, je crois les historiens.

On peut croire le récit du témoin.

② **Croire à / croire en.** Croire à qqch, à qqn, c'est être convaincu de leur réalité, de leur existence :

Croyez-vous aux miracles ?

Croire à une autre vie.

Croire aux revenants.

Croire au diable.

(On ne dit pas *croire à Dieu, mais croire en Dieu.)

■ **Croire à qqch**, c'est aussi être convaincu de sa valeur ou de sa véracité :

Croire au progrès, à la science. Croire aux prédictions des astrologues.

Croyez à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Croyez à toute ma sympathie, à mon entier dévouement.

■ **Croire en qqn**, c'est avoir foi dans ses capacités, lui faire confiance, miser sur sa réussite :

Sa brillante carrière ne me surprend pas, j'ai toujours cru en lui.

Toutefois, on évite ordinairement la séquence *en le, en les*. On dit *Je crois dans les hommes* ou *Je crois aux hommes* plutôt que *Je crois en les hommes*. Voir EN, II, 2.

③ **(Ne pas) croire que + subj.** À la forme affirmative, *croire que* est suivi d'une subordonnée à l'indicatif. Le verbe de la subordonnée est souvent au subjonctif quand *croire* est à la forme négative ou interrogative, ou dans une proposition de condition introduite par *si*, ou dans un contexte qui indique négation ou atténuation :

Je ne crois pas que ce soit possible, qu'il y ait eu une erreur.

Croyez-vous que ce soit nécessaire ?

Si vous croyez qu'il faille le faire, nous le ferons.

Gardez-vous de croire qu'on veuille vous duper.

Loin de croire qu'on doive se résigner, je suis d'avis de contre-attaquer.

Vous auriez tort de croire que l'affaire soit terminée.

J'ai peine à croire qu'il l'ait fait exprès.

④ **(Ne pas) croire que + indic.** On peut aussi dans ce genre de phrases employer l'indicatif, soit sans grande différence de valeur, soit pour insister davantage sur la considération de la réalité de ce qui est nié ou mis en doute :

Je ne crois pas que c'est possible.

Personne ne croyait que la situation était aussi grave.

Croyez-vous que c'est nécessaire ?

Si vous croyez qu'il est trop tard, annulez le projet.

■ Le simple désir d'éviter une forme peu usuelle d'imparfait du subjonctif peut inciter à employer l'indicatif imparfait :

Je ne crois pas qu'ils envisageaient cela (plutôt que qu'ils envisageassent).

■ Le futur de l'indicatif permet plus clairement que le subjonctif de situer l'action dans l'avenir :

Croyez-vous que ce sera nécessaire ?

Je ne crois pas que ce sera possible. (Croyez-vous que ce soit nécessaire ? peut très normalement s'interpréter « Est-ce que c'est [maintenant] nécessaire selon vous ? »)

5 (Ne pas) croire que + **condit.** Le conditionnel s'emploie aussi après *croire que* à la forme négative ou interrogative, pour exprimer une éventualité :

Je ne crois pas qu'on pourrait (ou qu'on puisse) faire mieux.

Croyez-vous que ça vaudrait (ou que ça vaille) la peine ?

6 Les mêmes principes concernant le choix du mode ou du temps s'appliquent aux verbes des propositions conjonctives introduites par *que* dépendant de nombreux verbes autres que *croire* ; ce sont des **verbes d'opinion, de déclaration, de perception**, notamment :

affirmer, assurer, avouer, certifier, compter, conclure, constater, convenir, déclarer, dire, espérer, estimer, (s') imaginer, avoir l'impression, juger, jurer, noter, observer,

penser, présumer, prétendre, promettre, reconnaître, remarquer, soutenir, se souvenir, supposer, trouver, voir, il est certain (évident, probable, sûr).

7 **Croire que / croire + infin.** Quand une proposition dépendant de *croire* a le même sujet que *croire*, la **construction infinitive**, sans être obligatoire, est souvent possible et plus légère que la subordination par *que* :

Je crois que je connais la raison de son silence, ou Je crois connaître la raison de son silence.

Je crois que j'ai été clair ou Je crois avoir été clair.

Je ne crois pas que j'ai été trop obscur, ou (plutôt) Je ne crois pas avoir été trop obscur.

■ La construction infinitive n'est pas toujours possible, par exemple si le verbe de la proposition subordonnée est à l'imparfait ou au futur, *croire* étant au présent :

Je crois que j'avais dix ans à l'époque.

Je crois que je viendrai demain (on peut dire : Je pense venir demain).

8 **Croire qqch à qqn, croire qqn + adj.** On peut dire :

Je crois qu'il a de l'ambition ou Je lui crois de l'ambition. Je crois qu'il est ambitieux ou Je le crois ambitieux.

Même construction pour *reconnaître, supposer, trouver.*

D

DE

La préposition **de** est de loin la plus usitée ; ses emplois sont extrêmement divers.

❶ **De partitif.** La valeur partitive de **de** apparaît non seulement dans l'article dit « partitif » (*acheter du pain, de la viande*), mais aussi devant d'autres déterminants du nom :

Reprenez de ce plat. J'ai lu de ses livres. J'ai eu de leurs nouvelles. Voir **ARTICLE**, 5.

❷ **De distributif.** On dit *Ça revient à vingt euros de l'heure* ou, dans un usage un peu plus soutenu, *Cela revient à vingt euros l'heure* (ou *par heure*), *Payer huit centimes du kilomètre.*

❸ **De, en.** Pour indiquer la matière de quelque chose, on emploie **de** ou **en** (**de** apparaît parfois d'un usage un peu plus soutenu) : *une maison de brique* ou *en brique*, *de la vaisselle de porcelaine* ou *en porcelaine.*

■ *De plus, en plus ; de moins, en moins ; de trop, en trop ; voir PLUS, MOINS, MIEUX*, 5.

❹ **De, pour.** Pour indiquer la cause ou le motif de la gratitude, de l'approbation ou de la désapprobation, on emploie **de** ou **pour**. On dit *remercier* (ou *féliciter*, *louer*, *blâmer*, *critiquer*, etc.) *quelqu'un de quelque chose* ou *pour quelque chose* :

On l'a félicité de ce succès ou *pour ce succès*, *d'avoir dit cela* ou *pour avoir dit cela.*

■ *Le train de Marseille* est une expression ambiguë qui peut désigner le train venant de Marseille ou le train qui va à Marseille. Ce deuxième sens peut être exprimé sans ambiguïté sous la forme *le train pour Marseille.*

❺ **De, par, voir (COMPLÈMENT D') AGENT**, 1 et 2.

❻ **Ce vantard de Martin. Son idiot de frère.** Dans ce type d'expression, **de** relie un nom ou un adjectif à un nom pour le qualifier, le plus souvent avec une valeur dépréciative, parfois aussi dans une intention plaisante :

Mes amitiés à votre tabellion de mari.

■ Le déterminant du nom qualifié est presque toujours un démonstratif ou un possessif. Seuls certains adjectifs pouvant être employés comme noms sont susceptibles d'être construits ainsi : on peut dire *Ce paresseux de Jacques* car on dit aussi *Jacques est un paresseux*, mais non **Cet aimable de Jacques*, car on ne dit pas **Jacques est un aimable.*

❼ **Rien de nouveau. Encore un carreau (de) cassé.** **De** est nécessaire devant un adjectif ou un participe se rapportant comme épithète à un pronom indéfini comme *rien*, *tout*, *personne*, *quelqu'un*, *quelque chose*, *autre chose*, ou démonstratif comme *ceci*, *cela*, ou interrogatif comme *quoi*, *que* :

Il n'y a rien de vrai dans cette histoire. Quelque chose de nouveau s'est produit. L'affaire a cela de curieux que... Quoi de plus simple que ce problème ? Que dit-il d'intéressant ?

De même après *il y a*, sans pronom exprimé : *Il n'y a de changé que l'heure du rendez-vous.*

■ Avec un mot numéral ou un indéfini (article ou déterminant), on dit par exemple : *Il y a eu dix personnes blessées* ou *dix personnes de blessées*, mais *de* est nécessaire si la phrase contient le pronom *en* avant le verbe :

Il y en a eu dix de blessés. Il y a des questions simples, et il y en a de compliquées. J'en ai vu quelques-uns de surpris.

8 **Tu en as une, de veine !** Ce genre de phrase segmentée est de l'usage familier. *De* introduit un nom annoncé par *en* dont le déterminant (article indéfini, mot numéral ou indéfini) est mis en relief en tête de phrase : *Il en possède au moins cinq, de maisons. J'en ai connu bien d'autres, d'aventures.*

9 **(De ce) que + indic.** Certains verbes qui reçoivent un nom complément introduit par *de* peuvent aussi être complétés par une **subordonnée à l'indicatif introduite par de ce que** : *Il abuse de la situation. N'abusez pas de ce que votre adversaire est momentanément en difficulté.*

► Cette construction s'applique à des verbes tels que : *abuser, bénéficier, naître, se prévaloir, profiter, provenir, remercier qqn, résulter, savoir gré à qqn, se venger, venir, en vouloir à qqn.*

■ **De nombreux verbes, en général pronominaux, exprimant un sentiment, peuvent être suivis d'une subordonnée ordinairement à l'indicatif introduite par de ce que**, qui se transforme en infinitif en cas d'identité de sujet :

Je me félicite de ce que tout s'est bien passé. Je me félicite de vous avoir écouté.

► Cette construction peut s'appliquer notamment aux verbes suivants :

s'affliger, s'applaudir, s'effrayer, s'émerveiller, s'enorgueillir, s'épouvanter, s'étonner, se féliciter, se formaliser, se froisser, se glorifier, s'impatienter, s'indigner, s'inquiéter, s'irriter, se lamenter, se louer, s'offenser, s'offusquer, se plaindre, se réjouir, souffrir, se vanter, se vexer.

■ On préfère souvent employer après ces verbes une **subordonnée au subjonctif** introduite simplement par **que** ; c'est même le cas le plus fréquent pour *s'étonner, se plaindre, se réjouir* :

Je m'étonne qu'il n'ait rien dit. Félicitez-vous qu'on m'ait écouté.

10 **On dirait d'un...** Cette construction est de l'usage littéraire : *On dirait* (ou *on aurait dit*) *d'un fou* (usage courant : *On dirait, on aurait dit un fou*).

11 **Omission de de : la question financement.** Dans l'usage familier ou le langage des affaires, on juxtapose parfois un nom sans article à un mot tel que *question, point de vue, côté, facteur, air, aspect, allure, élément*, au lieu de faire de ce nom un complément qui serait le plus souvent introduit par *de* et serait précédé d'un article :

La question financement n'a pas été réglée (usage plus soutenu : *la question du financement*). *Du point de vue qualité, ces deux articles se valent* (usage plus soutenu : *du point de vue de la qualité*). *Du côté santé, tout va bien. Il faut tenir compte du facteur temps. C'est l'élément rapidité qui a été déterminant.*

12 **De + infinitif, voir INFINITIF, II, 1 et 2 ; de dix à quinze** (approximation), voir NUMÉRAUX, 6 ; **du, des / de**, voir ARTICLE, 5 et 6.

DÉBUTER

■ L'emploi le plus indiscuté de ce verbe est l'**emploi intransitif** :

*La séance **débutera** à 15 heures.*

■ L'analogie de *commencer*, qui a un emploi intransitif (*la séance commencera à 15 heures*) et un emploi transitif normalement admis (*on commencera la séance par des chants*), a développé un **emploi transitif** de *débuter* : *On **débutera** la séance par des chants. Débuter un élève en anglais* (= l'initier à l'anglais).

Cet emploi, qui donne au verbe *débuter* un statut analogue à celui de verbes comme *finir*, *cesser*, *entrer*, *sortir*, *monter*, *descendre*, étant parfois critiqué, on pourra préférer recourir à *commencer* dans sa construction transitive. *Voir aussi DÉMARRER.*

DÉCIDER

① **Décider qqch / de qqch.** Au sens de « fixer, arrêter quelque chose », c'est normalement la construction directe *décider qqch* qu'on emploie : *Le conseil des ministres a **décidé** une augmentation de la taxe sur l'essence.*

■ **Décider de qqch** s'emploie surtout au sens de « se prononcer sur quelque chose, faire un choix à ce propos » ou, avec un sujet nom de chose, « déterminer le sort de quelque chose » : *Il faut **décider de** la conduite à tenir. C'est ce point qui a **décidé de** la partie.*

② **Décider que + indic. ou subj.** Selon que la valeur de « déclaration » ou la valeur de « volonté » prévaut dans le verbe *décider*, la **subordonnée** par *que* qui dépend de ce verbe est à l'**indicatif** (ou au « futur du style indirect » en *-rais*), ou

au **subjunctif** : *L'arbitre **décide** que le point est valable. Le gouvernement a **décidé** qu'une aide d'urgence **serait** allouée aux sinistrés (déclaration d'un fait à venir), ou **soit** allouée aux sinistrés (expression de la volonté du gouvernement).*

③ **Décider de + infin. / décider qqn (ou se décider) à + infin.**

■ En cas d'**identité de sujet** entre *décider* et le verbe de la subordonnée qui en dépend, la construction infinitive avec *de* est possible, mais non obligatoire : *Je **décide** que je viendrai. Je **décide de** venir.*

■ En cas de **sujets différents** pour les deux verbes et aux formes pronominales et passives *se décider*, *être décidé*, l'infinitif est normalement introduit par *à* :

*Nous l'avons **décidé** à agir.*

*Alors, tu te **décides** à venir ?*

*Il était bien **décidé** à se défendre.*

■ **Se décider à + infin. / à ce que + subj., voir à, 3.**

La construction *se décider*, *être décidé de + infin.* s'écarte de l'usage courant : **Il s'est enfin **décidé** de parler.*

④ **Il a été décidé de + infin.** Dans l'emploi passif impersonnel, l'infinitif qui suit est sujet réel ; il est toujours introduit par *de* : *Il a été **décidé** d'entreprendre des travaux.*

⑤ **Décider si, où, etc.** On peut employer après *décider* une subordonnée interrogative indirecte introduite par *si*, *où*, *quand*, *comment*, *qui*, etc. : *On n'a pas encore **décidé** si la fête aurait lieu, où elle aurait lieu, etc.*

DÉCLARATIF → PHRASE, 2

DÉCLARATION verbes de déclaration → CROIRE, 6

DÉLIBÉRATIF infinitif délibératif → INFINITIF, 1, 3

DEMANDER

❶ **Demander que + subj. / demander à + infin.**

■ Quand le sujet de la subordonnée est différent de celui de *demander*, le verbe de la subordonnée est au **subjonctif** : *Je demande qu'on me fasse connaître les résultats.*

■ Quand le sujet de la subordonnée est le même que celui de *demander*, la **construction infinitive** avec *à* (ou, plus rarement, *de*) est obligatoire : *Je demande à connaître le résultat, à (ou d') être informé du résultat* (et non **Je demande que je connaisse...*).

❷ **Demander à ce que + subj.** est une variante, parfois critiquée, de *demander que* : *Je demande à ce qu'on me fasse connaître les résultats.*

Cette construction s'explique par l'influence de *demander à + infin.*, sur le modèle analogique de verbes comme *arriver à + infin.* / *arriver à ce que + subj.*, *consentir à + infin.* / *consentir à ce que + subj.*, etc.

❸ **Demander à qqn de + infin.** Quand le destinataire de la demande est indiqué, il est introduit par *à*, et la complétive a la forme d'un infinitif introduit par *de* : *J'ai demandé à mon secrétaire de me tenir au courant.*

Dans ce cas, le destinataire est généralement aussi le sujet de la complétive, donc différent du sujet de *demander* (= « Je lui ai demandé qu'il me tienne au courant », construction rare).

■ Si le sujet de l'infinitif doit être le même que celui de *demander*, l'infinitif peut être introduit par *à* (voir n° 1) : *Je lui ai demandé à être informé du résultat.*

■ Mais, le plus souvent, du fait de la présence d'un premier complément introduit par *à* (ou de la forme *lui, leur*

du pronom), l'infinitif est introduit par *de*, ce qui peut créer une ambiguïté avec le cas précédent.

J'ai demandé à M. Dupont de ne pas venir demain peut signifier, selon les situations : « J'ai demandé à M. Dupont qu'il ne vienne pas » (construction rare) ou « J'ai demandé à M. Dupont d'accepter que je ne vienne pas ».

❹ **Demander après qqn**, voir APRÈS, 2.

DÉMARRER

■ Étymologiquement, ce verbe signifie « larguer les amarres d'un bateau ». Il s'emploie usuellement en construction intransitive au sens de « commencer à partir », « débiter » : *La voiture démarre. La séance a démarré en retard.*

■ **L'emploi transitif** (*démarrer une voiture, une séance*) est parfois critiqué mais courant. Voir DÉBUTER.

DÉMONSTRATIF → DÉTERMINANT, I, 2 ; PRONOM, 1 ; ÇA, CELA ; CE ; CECI ; CELUI

DÉPARTEMENTS noms de départements (en, dans...) → EN, II, 3

DÉPIT en dépit de → CONCESSION, 3

DEPUIS

❶ **Depuis au sens spatial.** Outre son emploi temporel, *depuis* est devenu usuel pour désigner, comme *de*, le point pris comme origine d'une distance, même si le point d'aboutissement n'est pas exprimé par *jusqu'à* : *Depuis nos fenêtres, on découvre la baie. Il m'a téléphoné depuis Stockholm.*

② **Depuis tout petit.** Une phrase comme *Depuis tout petit (tout enfant, etc.) il voulait être marin* est très familière, au sens de « depuis qu'il était tout petit » ou « depuis sa toute petite enfance ». Il peut y avoir ambiguïté si on dit, par exemple : *Je le connais depuis tout petit* (= depuis que j'étais tout petit, ou qu'il était tout petit ?).

③ **Depuis que (ne pas),** voir **NÉGATION**, 5.

DERNIER → **PROCHAIN** ; le dernier qui + subj. → **RELATIVE**, 4, b

DÉSIR subordonnées dépendant de verbes de désir → **SUBJONCTIF**, 2

DÉSIRER

Désirer que + subj. / désirer (de) + infin.
Selon que le sujet du verbe de la proposition dépendant de *désirer* est différent ou non du sujet de *désirer*, cette proposition est une complétive par *que* au subjonctif ou prend la forme d'un infinitif :
Je désire qu'on le sache. Je désire le savoir.

■ L'emploi de *de* devant l'infinitif est un archaïsme littéraire :

Il désirait d'être informé de tout.

DÉTACHEMENT → (**MISE EN**) **RELIEF**

DÉTERMINANT

I. Nature des déterminants

La classe des déterminants du nom est constituée par des mots de nature différente.

① Les articles.

▶ Article défini (*le (la, les)*) : *Le mari et la femme sont les époux.*

▶ Article indéfini (*un (une, des)*) : *J'ai un frère, une sœur, des enfants.*

▶ Article partitif : *Il achète du pain, de la viande, des rillettes.*

L'article défini singulier est élidé en *l'* devant une voyelle ou un *h* muet : *l'arbre, l'union, l'hôpital*, mais *la harpe, le hérisson* (*h* aspiré). L'article défini peut être contracté en *au, aux, du, des* avec les prépositions *à* et *de* : *S'adresser au secrétariat du ministère des Finances.*

② Le démonstratif *ce (cette, ces)* :

Ce mot, cette phrase conviennent mal à ces circonstances.

Le masculin singulier a la forme *cet* devant une voyelle ou un *h* muet : *cet arbre, cet hôpital*, mais *ce hérisson* (*h* aspiré).

③ **Les possessifs** *mon (ma, mes), ton (ta, tes), son (sa, ses), notre (nos), votre (vos), leur (leurs)* : *Mon frère et ma sœur ont amené leurs enfants.*

④ **L'interrogatif-exclamatif** *quel (quelle, quels, quelles)* : *Quelle heure est-il ? Quel dommage !*

⑤ **Les numéraux** *un, deux, trois*, etc. : *Il possède deux maisons.*

⑥ **Les indéfinis** *plusieurs, certains, quelques*, etc. : *Il possède plusieurs maisons.*

⑦ Le relatif *lequel* :

Il possède plusieurs maisons, lesquelles maisons lui sont échues par héritage.

■ Outre ces mots, certains éléments peuvent fonctionner comme des déterminants.

Voir **BEAUCOUP**, 2 ; (**LA**) **PLUPART** ; **COLLECTIF**.

II. Omission des déterminants

Un nom est en principe précédé d'un déterminant. Toutefois, dans un certain nombre de cas, **ce déterminant est omis**, en particulier dans les cas suivants.

① **Devant des compléments de noms ou des compléments circonstanciels de verbes**, caractérisant ces mots à la façon

d'adjectifs ou d'adverbes : *une feuille de papier, une table à dessin, un fauteuil pour malade, un voyage sans incident ; travailler avec ardeur, ralentir par réflexe.*

■ Quand le complément circonstanciel d'un verbe est accompagné d'un adjectif ou d'un complément, il prend normalement un déterminant : *travailler avec une ardeur infatigable, ralentir par un réflexe de prudence.*

② **Devant des noms mis en apposition ou attributs**, surtout quand ils caractérisent plutôt qu'ils n'identifient : *Pierre, lecteur acharné, dévore trois romans par semaine. Son frère est médecin* (mais : *Son frère est un médecin célèbre.*)

③ **Dans de très nombreuses locutions**, des phrases sentencieuses, des comparaisons figées, etc. : *avoir faim* (mais *avoir une faim de loup*), *imposer silence* (mais *imposer un silence total*), *garder rancune* (mais *garder une rancune tenace*), *pierre qui roule n'amasse pas mousse, être blanc comme neige*, etc.

④ **Dans des énumérations**, pour donner plus de vivacité à la phrase : *Vêtements, livres, bibelots étaient épars dans la pièce. Bêtes et gens s'entassaient sur le pont.*

DÉTERMINATIVE → RELATIVE, 2

DEVOIR

① **Devoir** s'emploie devant un infinitif pour exprimer diverses valeurs, comme :

▶ l'obligation, la nécessité : *Vous devez déclarer vos revenus avant la fin du mois ;*

▶ la probabilité, la vraisemblance : *Vous devez être bien content d'avoir fini ! Il doit y avoir un moyen d'en sortir ;*

▶ le futur, la prévision : *La séance doit s'achever d'ici un quart d'heure. Si cela*

doit se reproduire, il faudra encore prendre des mesures. Le temps semble devoir s'améliorer.

② Quand **devoir**, employé comme verbe d'obligation, est à la **forme négative**, la négation porte en réalité sur l'infinitif qu'il introduit : *Vous ne devez pas vous absenter* signifie « vous devez ne pas vous absenter, vous devez rester là », et non « vous n'êtes pas obligé de vous absenter ».

Voir **NÉGATION**, 10.

③ On peut dire à peu près indifféremment : *Il a dû se tromper* ou (plus rarement) *Il doit s'être trompé. J'avais dû confondre* ou (plus rarement) *Je devais avoir confondu.*

■ Mais, tandis que *J'ai dû m'absenter* peut être ambigu (= « il a fallu que je m'absente », ou « je me suis probablement absenté »), *Je dois m'être absenté* n'exprime que la probabilité.

④ **Dussé-je, dût-il, dussiez-vous, etc. + infin.** sont des équivalents, dans un usage très soutenu, de : « même si je devais, s'il devait, si vous deviez... ».

DIEU SAIT QUE..., SI..., etc. → SAVOIR, 7

DIRE

① **Dire que + indic. ou condit. / ne pas dire que + subj. ou indic.** Quand **dire** signifie « déclarer, affirmer », le verbe de la subordonnée par **que** qui en dépend est soit à l'indicatif (ou au conditionnel), soit au subjonctif dans les mêmes conditions que pour **croire** (voir **CROIRE**, 3, 4, 5) : *Je lui ai dit que tout allait bien. Je dis que ce serait une erreur. Je ne dis pas que vous ayez tort* (ou *que vous avez tort*). *Ai-je dit que je ne veuille pas le faire ?* (ou *que je ne veux pas le faire ?*).

2 **Dire + infin.** Quand il y a identité de sujet entre *dire* et le verbe de sa subordonnée, on emploie parfois, dans l'usage soutenu, la construction infinitive au lieu de la subordination par *que*, toujours possible : *Il dit avoir des raisons de se plaindre* (ou *qu'il a des raisons de se plaindre*). *Il m'a dit être prêt* (ou *qu'il était prêt*).

3 **Dire que + subj. / dire de + infin.** Quand *dire* signifie « ordonner, commander », le verbe de la subordonnée par *que* qui en dépend est au subjonctif : *Dites-leur qu'elles fassent bien attention*.

■ L'usage le plus courant est toutefois d'employer la construction infinitive avec *de*, le sujet de l'infinitif étant le complément d'attribution de *dire* : *Dites-leur de faire bien attention*. *Il m'a dit d'être prêt*.

4 **Dire / demander.** Dans le discours direct, on peut dire : *Il m'a dit : « Que faites-vous là ? Où allez-vous ? »* Si on adopte le discours indirect, le verbe introducteur est *demander* : *Il m'a demandé ce que je faisais là, où j'allais* (et non **Il m'a dit qu'est-ce que je faisais là*).

5 **On dirait d'un...** Voir DE, 10.

DIRECT complément d'objet direct → VERBE, 2

DISCOURS INDIRECT

1 Quand on rapporte les paroles ou la pensée de quelqu'un, on peut utiliser :

► **le discours direct** (ou style direct) : *Il m'a dit : « Vous avez raison » ;*

► **le discours indirect** (ou style indirect) : *Il m'a dit que j'avais raison.*

■ Le passage du discours direct au discours indirect se marque par la subordination (*que*) et par des modifications

qui peuvent concerner la personne grammaticale (*je* au lieu de *vous*), le temps ou le mode des verbes (*avais*, imparfait, au lieu de *avez*, présent), dans certains cas enfin par le choix de mots différents (*alors* au lieu de *maintenant*, *là* au lieu de *ici*, *si* au lieu de *est-ce que*, etc.), ou d'un ordre différent des mots, notamment dans l'interrogation. (Voir **CONCORDANCE DES TEMPS** et **INTERROGATION**.)

■ L'impératif est exclu du discours indirect ; il est remplacé par le subjonctif ou l'infinitif : *On lui a dit : « Ne te fais pas de souci »* devient

On lui a dit qu'elle ne se fasse pas de souci, ou *On lui a dit de ne pas se faire de souci*. (Voir **DIRE**, 3.)

■ On notera que les risques d'ambiguïté sont plus élevés dans le discours indirect que dans le discours direct. Une phrase telle que : *Il lui a dit qu'il lui avait menti* peut correspondre à

Il lui a dit : « Je vous ai menti », ou *« Vous m'avez menti »*, ou *« Je lui ai menti »*, ou *« Il m'a menti »*, ou *« Vous lui avez menti »*, ou *« Il vous a menti »*, ou encore à *« Je vous avais menti »*, ou *« Vous m'aviez menti »*, etc.

2 **Discours indirect libre.** Dans l'usage littéraire, on supprime parfois la subordination tout en conservant la plupart des particularités du discours indirect ; c'est ce qu'on appelle le **discours indirect libre** (ou *style indirect libre*) : *Il m'a rassuré : je n'avais pas à craindre ce genre d'accident.* (Discours indirect : *Il m'a rassuré en disant que je n'avais pas à craindre ce genre d'accident.* Discours direct : *Il m'a rassuré en disant : « Vous n'avez pas à craindre ce genre d'accident ».*)

■ Toutefois, l'interrogation a la même forme dans le discours indirect libre que dans le discours direct, mis à part les changements éventuels de personne et de temps du verbe : *Il la pressait de*

questions : se souvenait-elle de lui ? Que comptait-elle faire ? (Discours direct : *Il la pressait de questions : « Vous souvenez-vous de moi ? Que comptez-vous faire ? »*). Discours indirect : *Il la pressait de questions en lui demandant si elle se souvenait de lui, ce qu'elle comptait faire.*)

DONC qui donc ? → **ÇA, CELA, 4**

DONT

1 Dont / de qui / duquel.

■ **Dont** représente en principe un complément introduit par **de** :

Le garçon dont je parle s'appelle Pierre (je parle **d'**un garçon). *Il roule dans une voiture dont les pneus sont usés* (les pneus **de** cette voiture). *C'est un résultat dont il est fier* (il est fier **de** ce résultat).

■ **De qui** peut s'employer au lieu de **dont** pour représenter des personnes : *le garçon de qui je parle*. (Voir **LEQUEL, 2.**)

■ C'est toujours **dont** qu'on emploie (et non **duquel** ou **de quoi**) pour représenter *ce, cela, quelque chose* :

C'est ce dont je voulais parler. Il y a quelque chose dont il faut parler.

■ **Rien**, ordinairement représenté par **dont**, ne peut être représenté par **de quoi** que dans l'usage littéraire :

Il n'y a là rien dont je puisse avoir à rougir (ou, littérairement, *rien de quoi je puisse avoir à rougir*).

■ **Dont** ne peut pas être, en règle générale, complément d'un nom introduit par une préposition. Alors qu'on dit *C'est une maison dont je connais l'histoire* (**dont** est complément du nom *histoire* non introduit par une préposition), on ne dit pas dans l'usage surveillé **C'est une maison dont je m'intéresse à l'histoire, dont*

je me souviens de l'histoire (le mot *histoire*, complété par **dont**, est introduit par **à** ou **de**). Dans ce cas, on emploie *duquel* (*de laquelle, desquels*) ou, si le nom complété désigne une personne, *de qui* :

C'est une maison à l'histoire de laquelle je m'intéresse, de l'histoire de laquelle je me souviens. C'est un homme à la parole duquel (ou *de qui*) *on peut se fier* (et non **dont on peut se fier à la parole*).

On dit toutefois *C'est un homme dont j'apprécie la liberté de parole*, parce que **dont** est complément du groupe de mots *liberté de parole* (non introduit par une préposition), et non du seul complément *parole*.

② ***Dont + en. *Dont + son.** **Dont** est incompatible avec le pronom ou adverbe **en** représentant par pléonasme le même mot que lui : **Le garçon dont j'en parle s'appelle Pierre* (**dont** et **en** représentent l'un et l'autre le mot *garçon*). **Il s'est produit un accident dont la cause en est inconnue* (**dont** et **en** représentent l'un et l'autre le mot *accident*) ; on peut supprimer soit **en**, soit la subordination par **dont** :

Il s'est produit un accident dont la cause est inconnue, ou *Il s'est produit un accident : la cause en est inconnue*.

■ De même, **dont** est incompatible avec **son** (*sa, ses*) ou **leur(s)** renvoyant au même mot que lui. On dit : *C'est un garçon dont je connais les qualités* et non **C'est un garçon dont je connais ses qualités* (**dont** et **ses** renvoient au même mot, *garçon* : « les qualités de ce garçon »).

③ **Dont** s'emploie souvent, avec ou sans ellipse d'un verbe, comme complément partitif au sens de « *parmi lesquel(le)s* » : *Il a six enfants, dont quatre filles* (ou *dont quatre sont des filles*).

④ **Dont... que...** **Dont** signifie parfois « au sujet duquel (de laquelle, desquel[le]s) » dans une construction qui associe une

subordonnée relative à une subordonnée conjonctive : *Voilà une promesse dont j'espère qu'elle sera tenue. C'est un exploit dont on peut penser qu'il est unique au monde.*

Ce tour est un des moyens d'éviter la construction archaïque *que j'espère qui sera tenue, qu'on peut penser qui est unique au monde.*

5 **Dont / d'où.** On emploie parfois **dont** au lieu de **d'où** avec des verbes comme *sortir, venir, descendre*, pour indiquer le point de départ : *Je connais la région dont vous arrivez* (usage plus courant : *d'où vous arrivez*).

En principe, **dont** s'emploie de préférence pour indiquer l'origine familiale, sociale, etc. : *La famille dont il est issu est très modeste* (on dit aussi, plus rarement, *la famille d'où il est issu*).

D'OÙ (= donc, en conséquence) → **où**, 4

DOUTER, DOUTE, DOUTEUX

1 **Douter que + subj.** ou **de + nom** ou **+ infin.** On dit : *Je doute qu'il puisse le faire. Je doute de sa capacité.*

■ En cas d'identité de sujet entre **douter** et le verbe de la subordonnée, la construction infinitive avec **de** est de règle : *Je doute de pouvoir le faire* (et non **que je puisse*).

■ Après **ne pas douter que**, la subordonnée est ordinairement au subjonctif avec, facultativement, un **ne** explétif : *Personne ne doute qu'il (ne) l'ait fait exprès.* (Voir **NE**, II, 3.)

L'indicatif se rencontre parfois, surtout dans l'usage littéraire : *Je ne doute pas qu'elle fera tout son possible.*

2 **Il n'y a pas de doute** (ou **aucun doute**) **que, il ne fait pas de doute que, il n'est**

pas douteux que sont suivis soit de l'indicatif ou du conditionnel, soit du subjonctif, avec facultativement, dans ce dernier cas, un **ne** explétif : *Il n'y a pas de doute que c'était la meilleure solution. Il n'y a aucun doute que ce serait préférable. Il n'est pas douteux qu'il est au courant, ou qu'il ne soit au courant.*

■ Après **nul doute que**, on emploie plutôt le subjonctif, mais parfois aussi l'indicatif ou le conditionnel : *Nul doute que vous (n')ayez raison, ou que vous avez raison. Nul doute que cela pourrait se produire.*

■ Après **il est hors de doute que**, on emploie ordinairement l'indicatif : *Il est hors de doute qu'il est sincère.*

3 **Se douter que.** La subordonnée qui dépend de ce verbe est à l'indicatif ou au conditionnel : *Je me doute que vous allez protester. Il ne se doute pas qu'il pourrait être inculpé.*

4 **Il est douteux que** est suivi du subjonctif : *Il est douteux que nous puissions le convaincre.*

DUQUEL → **LEQUEL** ; **RELATIF** ; **DONT**, 1

DURANT, PENDANT

Durant, pendant. Ces deux prépositions sont pratiquement équivalentes, mais **pendant** est plus fréquent : *Personne n'a téléphoné durant (ou pendant) mon absence ?*

Durant peut être placé, avec une valeur insistante, après un complément de temps indiquant la durée, ce qui n'est pas le cas de **pendant** : *On a poursuivi les recherches des années durant (ou durant des années, pendant des années).*

DUSSÉ-JE, DUSSIEZ-VOUS, DÛT-IL → **DEVOIR**, 4

E

EFFET *en effet, car en effet* → CAR, 2 et 3 ;
sous l'effet de → SUR, 1

ÉGAL

① **N'avoir d'égal que.** Dans cette expression qui marque une comparaison, *égal* est accordé indifféremment avec l'un ou l'autre des deux termes mis en rapport :
Son courage n'a d'égal que sa modestie
ou *Son courage n'a d'égale que sa modestie.*

■ *Égal* peut même rester invariable avec des termes pluriels ou tous deux féminins :
Sa sottise n'a d'égal que sa prétention.

② **D'égal à égal.** *Égal* reste souvent invariable :

Les deux délégations discutaient d'égal à égal.

Parfois aussi on accorde l'un ou l'autre des adjectifs selon le sens du contexte :
Elle voulait être traitée d'égale à égal. Nous traitions d'égaux à égaux.

③ **Sans égal.** On dit *des succès sans égal* ou *sans égaux.*

EMPÊCHER

① **Empêcher que (ne) + subj. / empêcher qqn ou qqch de + infin.** La négation

explétive *ne* est facultative dans la subordonnée dépendant de *empêcher.* (Voir NE, II, 2.)

■ Le plus souvent, la subordonnée dépendant de *empêcher* est de la forme infinitive ; au lieu de : *La brume empêche que nous (n')apercevions les montagnes,* on dit habituellement :

La brume nous empêche d'apercevoir les montagnes.

② **Empêcher à qqn ou à qqch de + infin.** est une construction familière ; on la rencontre surtout avec les pronoms *lui, leur* :

Cette mise en garde leur a empêché de commettre une imprudence (usage courant : *les a empêchés...*).

③ **(II) n'empêche que + indic. ou condit.** Cette expression, qui équivaut à « et pourtant », n'est pas suivie du subjonctif, ni de *ne* explétif :

Il a gagné son pari ; il n'empêche (soutenu) ou n'empêche (usage courant) qu'il a risqué la catastrophe.

■ On peut employer l'indicatif (ou le conditionnel) après *cela n'empêche pas que, ce qui n'empêche pas que* :

Ce voyage était très agréable, mais cela n'empêche pas que nous étions bien contents de nous retrouver chez nous.

EMPHASE → (MISE EN) RELIEF

E

EMPHATIQUE forme emphatique →
PHRASE, 2

EN

I. En pronom ou adverbe

① **En** représente en général un complément introduit par **de** :

Ce succès, il en parle peu, il en est fier, il en a tout le mérite (= il parle peu de ce succès, il est fier de ce succès, il a tout le mérite de ce succès).

② **En / son**. **En** peut être complément d'un nom ; dans cet emploi, il peut souvent être remplacé par un possessif :

*Cette méthode, j'en constate l'efficacité, ou je constate son efficacité (mais on ne pourrait pas dire, par exemple : *Ce succès, Pierre a tout son mérite).*

■ Comme **dont**, il ne peut pas être complément d'un nom introduit par une préposition ; on emploie alors ordinairement le possessif.

On ne peut pas dire : **Cette méthode, j'en doute de l'efficacité* ; on dit : *je doute de son efficacité*.

■ Quand **en** est complément d'un nom, ce nom est le plus souvent complément d'objet direct ou attribut. Il peut aussi être sujet :

Avez-vous lu ce livre ? L'auteur en est peu connu (= l'auteur de ce livre, son auteur).

③ **Personne ou chose ? En** peut toujours représenter des choses. Il représente aussi des personnes, mais dans ce cas on préfère souvent employer **de lui, d'eux**, etc. (sauf avec la valeur partitive) :

Ta tante, je m'en souviens très bien, ou je me souviens très bien d'elle. Ces collègues,

j'en connais le plus grand nombre (ou le plus grand nombre d'entre eux).

■ En principe, **en** ne représente pas des personnes dans la fonction complément de nom ; dans ce cas, le recours au possessif est l'usage normal :

Ce restaurant, j'en connais l'adresse, mais Ce garçon, je connais son adresse. Qui est son père ? (de ce garçon). Qui en est le père ? (de cette invention).

④ **Dont + en**, voir **DONT**, 2.

⑤ **En ne représentant rien de précis**. **En** figure dans de nombreuses locutions où il serait vain de chercher un mot précis qu'il représenterait : *en imposer, en rester là, n'en faire qu'à sa tête, il s'en faut que*, etc.

⑥ **Il en va de**, voir **ALLER**, 10.

II. En préposition : en / dans / à

① Dans un petit nombre de cas, il est possible d'employer **en** ou **dans** sans différence réelle de sens ; toutefois, le choix de **en** est en général la marque d'un usage plus soutenu : *en ce temps-là* ou *dans ce temps-là* ; *en (ou dans) de telles circonstances. Il vivait en (ou dans) une contrée lointaine.*

■ Certaines formules de faire-part contiennent l'expression **en l'église, en la cathédrale de...** (ou, plus rarement, **en la mairie, en l'hôtel de...**) :

Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame.

Mais on dit :

Les mariés entrent dans l'église, dans la mairie, etc.

② **En** apparaît le plus souvent devant un nom sans déterminant, alors que **dans** ne s'emploie que si le nom qu'il introduit est précédé d'un déterminant (article, démonstratif, possessif, etc.) :

Il est en colère, en forme ; mais Il est dans une colère bleue, dans une forme extraordinaire.

■ L'emploi de **dans** + déterminant situe souvent de façon plus concrète ou plus précise dans l'espace ou dans le temps que l'emploi de **en** sans déterminant :

Il va dans la classe (= il se rend à l'intérieur de la salle de classe) / *Il va en classe* (= il fréquente un établissement scolaire). *Les travaux se feront dans l'été* (= à l'intérieur de cette période) / *Les travaux se feront en été* (= à la saison chaude).

■ L'article défini **le, la, les** est le déterminant qui s'emploie le plus rarement après **en**. On dit ordinairement :

J'ai confiance en lui, en eux, en mes amis, en sa sagesse ; mais J'ai confiance dans les amis de mon fils, dans le jugement, dans la sagesse de mes amis.

Toutefois, l'article défini se trouve après **en** dans un certain nombre de locutions comme **en l'occurrence, en l'espèce, en la matière**.

③ **Les noms géographiques.** En règle générale, on emploie **en** sans article devant les noms de pays et d'îles qui prennent ordinairement les formes **la** ou **l'** d'article, ainsi que devant **Israël**, qui ne prend pas d'article :

Il habite en France [la France], *en Espagne* [l'Espagne], *en Irak* [l'Irak], *en Israël, en Corse, en Nouvelle-Calédonie*.

■ Quand ces noms sont accompagnés d'un adjectif ou d'un complément qui situe dans l'espace, on a généralement le choix entre **en** et **dans** :

On observait ces coutumes dans la (ou *en*) *France méridionale ; mais dans la* (et non **en*) *France des rois*.

■ Devant les noms de pays qui prennent ordinairement les formes **le** ou **les** d'article, on emploie **au(x)**, ou **dans le(s)** s'il

ya un adjectif ou un complément : **au Portugal, aux Pays-Bas, aux États-Unis, aux Nouvelles-Hébrides ; mais dans le Portugal du Moyen Âge**.

■ Pour les noms de provinces ou de régions, on emploie ordinairement **en**, sauf devant certains noms masculins commençant par une consonne : **en Auvergne, en Bretagne, en Anjou, en Sologne, en** (ou **dans le**) **Limousin, en** (ou **dans le**) **Dauphiné, en** (ou **dans le**) **Poitou ; mais dans le Maine, dans le Vercors**.

■ Devant les noms de départements, on emploie **dans** sauf s'ils sont composés par coordination au moyen de **et** : **dans le Cher, dans l'Aube, dans les Pyrénées-Orientales, dans le Pas-de-Calais ; mais en** (ou **dans l'**) **Ille-et-Vilaine, en** (ou **dans le**) **Loir-et-Cher**.

■ Devant les noms de villes ou de villages, on emploie soit **dans**, soit **à**, mais non **en** : *Se promener dans Paris* ou *à Paris*.

En Avignon, en Arles sont des constructions de l'usage soutenu, surtout dans l'annonce de fêtes, de cérémonies : *le festival qui se tient en Avignon*. Dans l'usage courant, on dit *à Avignon, à Arles*.

④ L'opposition de sens la plus nette entre **en** et **dans** apparaît dans des compléments de temps comportant un déterminant numéral ou indéfini, ou un adverbe de quantité :

Nous ferons le voyage en deux jours (indication de la durée) / *Nous ferons le voyage dans deux jours* (indication de la date, du moment à venir).

⑤ **Une maison en brique, de brique, voir DE, 3. En riant, en marchant, etc., voir GÉRONDIF, 1. En voiture / à bicyclette, voir À, 2.**

ENCORE

1 **Encore** peut indiquer :

► la répétition (= à nouveau) : *Il a encore raté son train ;*

► la continuation (= toujours, jusqu'à ce moment) : *Est-ce qu'il dort encore ?*

► l'addition (= en outre) : *J'ai encore une déclaration à faire ;*

► le renforcement : *C'est encore plus beau que je ne pensais.*

2 **Ne... pas encore, ne... encore pas / ne... plus.** Les réponses négatives aux questions *Est-ce qu'il dort encore ? Avez-vous encore une déclaration à faire ?* sont :

Non, il ne dort plus (= il a cessé de dormir).
Non, je n'ai plus de déclaration à faire.

La phrase *Il ne dort pas encore* (ou, plus rarement, *il ne dort encore pas*) signifie « il n'a pas commencé à dormir ». *Je n'ai pas encore de déclaration à faire* signifie : « le moment n'est pas venu pour moi de faire une déclaration ».

3 **Encore = cependant, toutefois.** En tête de proposition, *encore* peut avoir une valeur restrictive ; le verbe a alors un sujet pronominal inversé :

Cette accusation est capitale ; encore faut-il (encore doit-on) la prouver.

On dit aussi, plus familièrement : *faudrait-il encore la prouver.* Dans l'usage oral, on évite souvent l'inversion : *...mais il faudrait (on doit) encore la prouver.*

4 **Encore que** est un équivalent un peu recherché de *bien que, quoique*, et exprime souvent plus particulièrement une réflexion accessoire en opposition avec le contenu de la proposition principale ; le verbe de la subordonnée qu'il introduit est ordinairement au subjonctif :

C'est un document essentiel, encore que certains détails soient contestés.

On emploie parfois le conditionnel, pour exprimer une hypothèse, une éventualité :

Si vous changiez d'avis, il faudrait nous prévenir, encore qu'il serait bien tard.

On peut employer *encore que* devant un adjectif ou une locution adjectivale ou circonstancielle, avec ellipse du verbe :

Le conseil, encore que tardif, a été utile.

S'ENSUIVRE

■ Ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif ou à la 3^e personne du singulier ou du pluriel de chaque temps, et en particulier à la forme impersonnelle :

Des complications risquaient de s'ensuivre de cet incident.

Il y a eu un procès, avec toutes les complications qui s'ensuivent, ou (plus rarement) qui s'en ensuivent.

■ Aux formes composées, on dit : *les complications qui s'étaient ensuivies, ou qui s'en étaient suivies, ou qui s'en étaient ensuivies.*

ENTENDRE

1 **Entendre que + indic. / entendre + prop. infin.** Quand *entendre* indique une opération des sens (ouïe), le verbe de la proposition complétive qui dépend de lui est parfois à l'indicatif, mais la construction infinitive, sans être obligatoire, est habituelle :

J'ai cru entendre qu'on marchait dans la pièce d'à côté (ou *J'ai cru entendre marcher...*).

On entendait que l'orage commençait à gronder (ou *On entendait l'orage commencer à gronder.*)

② **Entendre qqn dire qqch / entendre dire qqch à qqn, par qqn.** Dans la construction infinitive, l'agent de l'infinitif qui dépend de *entendre* peut se présenter sous les mêmes formes que l'agent d'un infinitif dépendant de *laisser* (voir [COMPLÉMENT D'] AGENT, 3) :

J'ai entendu mon grand-père raconter cette histoire, ou J'ai entendu raconter cette histoire par mon grand-père, ou (plus rarement, en raison de l'ambiguïté) J'ai entendu raconter cette histoire à mon grand-père.

Mais, très couramment, avec un pronom :

Je lui ai entendu raconter cette histoire, ou Je l'ai entendu raconter cette histoire, ou C'est par lui que j'ai entendu raconter cette histoire.

③ **Entendre que + subj. / entendre + infin.** Quand *entendre* indique une volonté, une intention (usage soigné), le verbe qui dépend de lui est au subjonctif, sauf s'il a le même sujet, auquel cas il se met à l'infinitif :

J'entends que chacun puisse donner son avis. J'entends bien exposer mon point de vue.

④ **S'entendre + infin., voir PASSIF, 5 et AUXILIAIRE, 2.**

■ Devant *nous, vous, eux* compléments partitifs, on ne peut employer en général que *d'entre* ou *parmi* : *une majorité d'entre nous, d'entre vous, ou parmi nous, parmi vous*, mais non **une majorité de nous, de vous*.

Ce principe s'applique à *nous, vous, eux* compléments d'un nom collectif (*une multitude, la plupart, etc.*), d'un mot numéral (*trois, un millier, etc.*), d'un adverbe de quantité (*beaucoup, trop*), d'un indéfini (*certain, plusieurs, etc.*), moins régulièrement à *nous, vous, eux* compléments d'un interrogatif : *qui d'entre nous, d'entre vous ? ou qui de nous, de vous ?* Mais *qui d'entre eux ?* et non **qui d'eux ?* (Voir COLLECTIF, 1.)

■ Quand le sujet est complété par *d'entre nous, d'entre vous*, le verbe se met soit à la 3^e personne, soit, plus rarement, à la même personne que le pronom complément :

Certains d'entre nous le savaient, ou le savions.

Le même principe s'applique aux constructions du type *ceux (ou plusieurs, ou certains, etc.) d'entre vous qui... : ceux d'entre vous qui le savaient, ou qui le saviez.*

② **Entre autres, voir AUTRE, 5. Entre chacun, entre chaque, voir CHACUN, CHAQUE, 3.**

ÉPITHÈTE → ADJECTIF, 1

ENTRE

① **D'entre / de.** *D'entre* peut toujours être employé pour introduire un complément pluriel à valeur partitive.

■ Devant un nom, on peut employer *d'entre, parmi* ou simplement *de* : *une majorité d'entre les participants, ou parmi les participants, ou des participants ; combien d'entre nos amis, ou parmi nos amis, ou de nos amis ?*

ESPÈCE

① Dans l'usage surveillé, on dit *une espèce de*, même si le nom complément est masculin :

Ce local est une espèce de débarras.

Dans l'usage familier, on dit souvent *un espèce de* devant un nom masculin,

E

surtout quand cette expression a une valeur dépréciative :

C'est un espèce de grand escogriffe.

② *En l'espèce, voir EN, II, 2.*

ESPÉRER

① (*Ne pas*) **espérer que (mode)**. Le choix du mode du verbe d'une subordonnée dépendant de *espérer* obéit aux mêmes principes que dans le cas d'une subordonnée dépendant de *croire* (voir **CROIRE**, 3 à 6).

■ Quand *espérer* est à la forme négative ou interrogative, le verbe qui en dépend est ordinairement au subjonctif :

Je ne peux pas espérer qu'il soit guéri la semaine prochaine.

Toutefois, l'indicatif, surtout futur, est possible :

Je ne peux pas espérer qu'il sera guéri la semaine prochaine.

■ À la forme affirmative de *espérer* correspond en général un verbe subordonné à l'indicatif (futur, présent, passé), ou au conditionnel. Cependant, le subjonctif peut se rencontrer dans l'usage littéraire :

Chacun espère qu'un miracle se produira (ou, littérairement : *se produise*).

② **Espérer (de) + infin.** En cas d'identité de sujet entre *espérer* et le verbe qui en dépend, la construction infinitive est courante mais non obligatoire :

J'espère que je viendrai. J'espère venir.

La construction *espérer de + infin.* est archaïsante :

Je n'espérais pas de vous convaincre en si peu de temps.

ESSAYER

① **Essayer de + infin.** est la construction courante :

Je vais essayer de le joindre par téléphone.

■ **Essayer à + infin.** est un archaïsme littéraire : *Il n'essaya pas à le convaincre.*

② **Essayer (de) qqch**, c'est s'en servir, y recourir pour en faire l'essai :

Je vais essayer (d') un nouveau remède. J'ai essayé en vain de tous les moyens pour le persuader.

③ On dit *s'essayer à + infin.*, *s'essayer à qqch* :

Il s'essayait à rester calme.

Il s'est essayé quelque temps à la peinture.

EST-CE QUE → INTERROGATION, 1

ESTIMER QUE (mode) → CROIRE, 6

ÊTRE

① **Il est, il était** (toujours à la 3^e personne) est un équivalent littéraire de *il y a, il y avait*, etc. :

Il est des lieux chargés d'histoire. Il était un adolescent qui rêvait d'aventures.

② **Il n'est que de + infin.** équivaut, dans l'usage littéraire, à *il n'y a qu'à, il suffit de* :

Pour se convaincre de la nécessité d'une réforme, il n'est que de comparer ces situations.

③ **Si j'étais (que) [de] vous, de lui, etc.** On dit couramment *si j'étais vous* ou, familièrement, *si j'étais de vous* ou, plus

rarement, *si j'étais que de vous* (= à votre place) :

Si j'étais vous, je n'insisterais pas. Si j'étais de lui, je me méfierais. Sij'étais que de votre ami, je me renseignerais.

④ **Serait-ce, fût-ce.** Ces deux expressions invariables s'emploient à peu près indifféremment, dans l'usage soutenu, pour traduire la condition et l'opposition (= même si c'était) :

Il ne peut voir personne, serait-ce (ou fût-ce) ses propres parents.

⑤ **N'était, n'eût été.** Ces deux expressions de l'usage littéraire traduisent l'exception (= si ce n'est, sauf) ; en général, le verbe s'accorde en nombre avec le sujet :

N'était un aboiement lointain, le silence serait total. N'eussent été les moustiques, le séjour aurait été merveilleux.

⑥ **Être = aller, voir ALLER, 1. C'est, voir CE, II, 1 et 3. Être pour + infin., voir POUR, 5. Si ce n'est, voir SI, I, 4. N'être pas sans + infin., voir SANS, 4. Auxiliaire être, voir AUXILIAIRE, 2.**

ÉVITER

① **Éviter que (ne) + subj. / éviter de + infin.** L'emploi de la négation explétive

est facultatif dans une subordonnée dépendant de *éviter* :

La stérilisation évite que les fruits s'abîment, ou ne s'abîment. (Voir NE, II, 2.)

■ En cas d'identité de sujet entre les deux propositions, la transformation infinitive est systématique :

Vous éviterez de faire du bruit.

② **Éviter à qqn qqch, ou de + infin.** L'emploi d'un complément introduit par *à* est très normal dans l'usage courant : *Vos renseignements ont évité aux enquêteurs une perte de temps.*

Qu'il emporte le paquet ; cela lui évitera de revenir.

L'emploi de *épargner* dans cette construction est d'un usage plus soutenu.

■ La construction *éviter à qqn que (ne) + subj.* n'est pas exclue :

Cela lui évitera qu'on le dérange.

Mais on peut en général la remplacer par une construction infinitive :

Cela lui évitera d'être dérangé.

EXCLAMATIF → PHRASE, 2 ;
DÉTERMINANT, I, 4 ; *infinitif exclamatif* →
INFINITIF, I, 4

EXPLICATIVE → RELATIVE, 2

F

FACE

1 Face à qqch ou qqn, en face (de) qqch ou qqn. On dit à peu près indifféremment *La poste est face à la mairie* ou *en face de la mairie* (= vis-à-vis de, à l'opposé de). On dit plutôt *La maison est face à la mer* (= orientée vers la mer), ou *Il s'est dressé face à la foule* (= tourné vers la foule) que *La maison est en face de la mer* ou *Il s'est dressé en face de la foule*.

■ La construction *en face la mairie* est fréquente, surtout dans l'usage familial.

2 En face l'un de l'autre, ou l'un en face de l'autre, voir UN, 6.

FAÇON

1 De façon (à ce) que + subj. / de façon à + infin. De *façon à ce que* est d'usage courant ; on peut lui préférer *de façon que*, qui est plus classique :

Je lui ai fait signer sa déclaration, de façon à ce qu'aucune contestation ne soit possible.

Arrangez-vous de façon que tout soit achevé demain.

■ Si le verbe de la principale et celui de la subordonnée de but ont le même sujet, on emploie ordinairement la construction infinitive dans la subordonnée de but :

Je suis parti bien en avance, de façon à éviter tout retard.

Arrangez-vous de façon à avoir achevé demain.

■ On dit aussi *de telle façon que* + subj. ou indic., selon qu'on veut exprimer l'idée de but ou celle de conséquence :

Il faut agiter le flacon de telle façon que le mélange soit bien homogène (intention).

La réparation a été faite de telle façon qu'il n'y a plus de trace des dégâts (constatation).

Voir CONSÉQUENCE, 1.

Les constructions **de telle façon à ce que / à + infin.* sont exclues de l'usage surveillé.

■ Les mêmes principes s'appliquent à la locution de *manière (à ce) que*.

2 De façon ou d'autre, de manière ou d'autre sont des constructions plus littéraires que *d'une façon (manière) ou d'une autre*.

FAILLIR

1 Comme auxiliaire devant un infinitif pour exprimer ce qui a été sur le point de se réaliser, *faillir* ne s'emploie qu'au passé simple et aux formes composées avec le participe passé *failli* :

Quand il apprit la nouvelle, il **faillit** s'évanouir.

Le coup a **failli** réussir.

■ Aux autres temps, on emploie par exemple *manquer de, être près de, être sur le point de* :

À chaque tentative, il manquait de tomber, il était sur le point de tomber, il était près de tomber.

■ On dit aussi, plus familièrement, *un peu plus, (et)... : Un peu plus, et tout était à refaire.*

② **Faillir à qqch.** Cet emploi est de l'usage littéraire :

Vous ne sauriez faillir à vos engagements.

On dit plus couramment, avec le même sens, *manquer à qqch.*

FAIRE

① **Faire, verbe substitut.** On évite souvent de répéter un verbe et éventuellement ses compléments en leur substituant le verbe *faire* précédé du pronom neutre *le* :

Je ne lui ai pas encore écrit, mais je vais le faire (= lui écrire).

Dans un système comparatif, le pronom *le* est souvent omis :

Il ne mange plus autant qu'il faisait (= qu'il mangeait).

Il faut pousser les recherches plus activement qu'on ne l'a fait jusqu'ici (= qu'on n'a poussé les recherches).

Il a pris ses précautions, comme on fait en pareil cas.

■ Cette substitution ne se fait pas pour les verbes attributifs *être, paraître, sembler, devenir, rester, demeurer*, ni pour des verbes indiquant un état plutôt qu'une action :

Il est moins timide qu'il n'était autrefois (et non *qu'il ne faisait).

J'en sais plus que vous n'en saviez (et non *que vous ne [le] faisiez).

■ On pouvait autrefois donner à *faire* employé comme substitut du seul verbe un complément d'objet direct différent de celui du verbe représenté :

On examina [...] mon amusement comme on aurait fait [= examiné] *une tragédie* (Racine).

Cette construction ne peut plus se rencontrer que dans l'usage littéraire, et à condition qu'aucune ambiguïté ne puisse en résulter avec les sens ordinaires de *faire* = exécuter, réaliser, fabriquer. On recourt plus habituellement, dans l'usage soutenu, à une construction indirecte avec *de* :

Il a jeté cette lettre à la corbeille comme il l'aurait fait d'un banal prospectus.

② **Ne faire que / ne faire que de + infin.**

La locution restrictive *ne... que* doit encadrer un verbe, mais la restriction qu'elle exprime s'applique au terme qui la suit :

Je ne pense qu'à cela (= je pense à cela exclusivement).

Pour faire porter la restriction sur un verbe, il faut mettre ce verbe à l'infinitif et le faire représenter (par anticipation) par *faire*.

■ **Ne faire que** + infin. indique le plus souvent que l'action du sujet se limite exclusivement à ce qu'exprime l'infinitif :

Je ne fais que répéter ce qu'on m'a dit (= je m'en tiens à cela, sans plus).

Cette construction peut aussi insister sur la continuité de l'action exprimée :

Toute la matinée, il n'a fait que s'amuser (= il s'est amusé sans cesse).

■ **Ne faire que de** + infin. s'emploie fréquemment aussi, dans l'usage familier, avec les valeurs de *ne faire que* + infin.,

et surtout pour exprimer la continuité ou la répétition :

Pendant tout mon exposé, il n'a fait que de m'interrompre.

Cette locution peut aussi, dans un usage un peu soutenu, exprimer un passé très récent :

Quand je l'ai rencontré, il ne faisait que d'arriver (= il venait tout juste d'arriver).

3 **Faire, se faire, verbe attributif.** *Faire*, au sens de « avoir l'air, paraître », peut être suivi d'un adjectif ou d'un nom en fonction d'attribut. L'adjectif peut s'accorder avec le sujet ou rester invariable :

Elle fait vieille, ou (plus courant) *elle fait vieux*. *Ils font un peu originaux*. *Elle fait très directrice*.

■ **Se faire** au sens de « devenir » introduit un attribut qui s'accorde :

Elle commence à se faire vieille.

■ **Faire** au sens de « devenir » (+ nom de profession) est d'un usage régional ou populaire : *Il étudie pour faire ingénieur*.

■ Dans la langue sportive, on dit, d'un coureur par exemple : *Il a fait troisième* (= il a été classé troisième).

4 **Se faire + infin.** est proche d'une construction passive, en soulignant parfois le rôle joué par l'être que désigne le sujet dans l'action subie par lui ; aux formes composées, le participe *fait* reste invariable :

Il s'est fait inscrire sur la liste électorale (= il a été inscrit à sa demande).

Elle s'est fait assassiner par un cambrioleur (= elle a été assassinée).

5 **Faire + infin. par..., à..., voir (COMPLÉMENT D') AGENT, 3.**

6 **Faire (se) souvenir, etc., voir (VERBE) PRONOMINAL, 2.**

7 **Faire que** introduit une subordonnée à l'indicatif ou au subjonctif.

■ L'indicatif dans la subordonnée indique un résultat acquis, une conséquence envisagée dans sa réalité :

Toutes ces raisons font que le projet a été abandonné. Ce travail imprévu fait que j'arriverai peut-être en retard.

■ Le subjonctif dans la subordonnée indique une action conçue comme hors de la réalité actuelle ; il correspond au verbe *faire* employé à l'impératif ou au subjonctif (vœu, souhait), ou précédé de *ne (pas) pouvoir* :

Faites (ou *fasse le ciel*) *que tout aille bien* !
Je ne peux pas faire que la situation soit différente.

8 **Se faire que** (impersonnel) au sens de « arriver que » est suivi du subjonctif quand *se faire* est précédé de *il pourrait*, ou à la forme interrogative avec *comment* :

Il pourrait se faire que je doive m'absenter. Comment se fait-il qu'on ne m'ait pas prévenu ?

Toutefois, dans l'usage familier, on emploie aussi l'indicatif après *comment...* :

Comment ça se fait qu'on ne m'a pas prévenu ?

9 **C'en est fait de (nous, etc.)**. Cette locution est couramment admise aujourd'hui, dans l'usage soutenu, bien que *en* ait été jugé pléonastique quand un complément (par ex. *de nous*) est exprimé. On ne dit plus **C'est fait de nous*.

10 **Il fait bon (de) + infin.** L'emploi de la préposition *de* est moins courant que la construction directe de l'infinitif :

Il fait bon vivre ici.

Il ne fait pas bon (d') avoir affaire à lui.

11 **Il fait faim, soif** (= nous avons faim, soif) sont des constructions familières sur le modèle de *Il fait froid*, etc.

12 **Tant qu'à faire**, voir TANT, 3. **Ce faisant**, voir CE, II, 2.

FAIT

1 **Le fait que + indic. ou subj.** Cette locution est un des moyens d'opérer une **nominalisation** (voir ce mot). Elle permet, comme la conjonction *que*, d'introduire une subordonnée sujet, attribut ou complément :

Le fait que la fièvre a baissé est un signe favorable. La raison de ce phénomène est le fait que la chaleur dilate inégalement les métaux. Il est sensible au fait qu'on ait pensé à le prévenir.

■ On emploie, sans différence appréciable de valeur, l'**indicatif** ou le **subjonctif** dans la subordonnée introduite par **le fait que** :

Le fait que la fièvre ait baissé est un signe favorable. Le fait qu'on n'a (ou n'ait) pas relevé de preuves contre lui ne signifie pas qu'il soit innocent. J'ai été surpris par le fait qu'il n'a (ou n'ait) pas élevé d'objection.

2 **Le fait de + infin.** Cette construction, équivalant à l'infinitif simple, s'emploie souvent comme sujet ou complément, en particulier dans des cas où l'infinitif seul serait peu usuel ou exclu :

Le fait d'être étranger lui interdit de participer aux élections (= le fait qu'il est [ou soit] étranger, sa qualité d'étranger). J'attache beaucoup d'importance au fait de pouvoir organiser mon travail comme je l'entends (= au fait que je peux [ou puisse] organiser mon travail, à la possibilité que j'ai d'organiser mon travail).

3 **Du (seul) fait que + indic., du (seul) fait de + nom ou infin.** Ces locutions expriment la cause :

Du fait que les ventes ont augmenté, le chiffre d'affaires s'est élevé. Nul ne peut être sanctionné du fait de ses opinions politiques. Du seul fait de l'inflation, son capital s'est dévalorisé. Il s'est mis

dans son tort du fait de n'avoir prévenu personne.

FALLOIR

1 **Il faut que je (tu, etc.) + subj.** peut être exprimé aussi sous la forme, souvent plus légère, *il me (te, etc.) faut* + infin. :

Il faut que vous preniez cette route. Il vous faut prendre cette route.

D'autres tournures sont éventuellement possibles : *je dois* + infin., *j'ai à* + infin., etc.

2 **Il faut que + subj.** exprime parfois la conjecture (ce qui est logiquement nécessaire en guise d'explication) :

Il n'est pas encore là ? Il faut qu'il ait eu un empêchement grave.

3 **Faut-il que... ! Faut-il... !** souligne une exclamation :

Faut-il que vous soyez (ou faut-il être) inconscient pour agir ainsi !

4 ***Il faut mieux** n'appartient pas à un usage normal : il y a confusion avec *il vaut mieux* (ou *il faut plutôt*).

5 **Il s'en faut, peu s'en faut que... (ne),** voir **NE**, II, 5, et **BEAUCOUP**, 1.

6 **Loin s'en faut** s'emploie parfois par confusion, semble-t-il, entre les locutions de sens voisin *il* (ou *tant*) *s'en faut* et *loin de là* qui sont plus conformes à l'usage traditionnel.

7 **Ce qu'il faut / *Ce qui faut.** *Falloir*, qui est un verbe uniquement impersonnel, ne peut pas avoir pour sujet le pronom relatif *qui*. La seule forme normale est *ce qu'il faut*, qui se confond dans la prononciation familière avec **ce qui faut*.

8 **Faudrait-il encore,** voir **ENCORE**, 3.

9 **Il ne faut pas...** (portée de la négation), voir **NÉGATION**, 10.

FAUTE

1 **C'est (de) ta faute.** Cette locution s'emploie **avec ou sans la préposition de**, l'absence de préposition étant parfois jugée comme la marque d'un usage un peu plus soutenu.

■ **C'est (de) la faute à Pierre** est plus familier que **C'est (de) la faute de Pierre**.

2 **Faute de + n. ou infin.** introduit un complément de cause (= par manque de, parce que... ne pas) ou de condition (= si... ne pas) :

On a relâché le suspect faute de preuves. On l'a relâché faute de pouvoir prouver sa culpabilité. Faute de payer dans les délais voulus, vous seriez pénalisé. (On veillera à éviter l'emploi de la négation devant l'infinitif : *faute de ne pouvoir prouver..., *faute de ne pas payer...)

FÉMININ formation du féminin → **GENRE**

FINALE → **BUT**

FINIR

1 **Finir de / par + infin.** Finir de faire qqch, c'est le faire entièrement, l'achever, ou cesser de le faire :

J'ai fini de repeindre la pièce. La pluie a fini de tomber.

■ **Finir par faire qqch**, c'est en venir à le faire en fin de compte :

Le suspect a fini par avouer.

2 **Être fini (ou achevé) de + infin.** Avec les verbes perfectifs (voir VERBE, 4), cette construction exprime l'achèvement de l'action :

*La maison sera bientôt finie de bâtir (et non *finira bientôt d'être bâtie). Les arbres sont achevés de planter.*

FLAMBANT flambant neuf → **PARTICIPE**, 1, 4

FOIS

1 **(À) chaque fois que. (À) la troisième fois (que).** Dans l'emploi adverbial ou comme locution conjonctive, on dit à peu près indifféremment *chaque fois que* ou *à chaque fois que*, la première construction étant semble-t-il plus usuelle :

C'est chaque fois la même chose ou À chaque fois, c'est la même chose. (À) chaque fois que je le vois, il me demande de vos nouvelles.

2 **Deux fois par an, deux fois l'an.** La première construction est la plus habituelle. La construction **sans par** est archaïsante ou littéraire et ne s'applique qu'aux noms désignant des mesures du temps (*an, mois, semaine, jour...*). On dit toujours, par exemple : *deux fois par séance, par voyage.*

3 **(Par) trois fois.** L'emploi de **par, facultatif**, insiste sur l'importance de la répétition :

J'ai essayé par trois fois de la joindre au téléphone.

4 **Une fois que + indic., une fois + participe ou adj.**

■ **Une fois que** est une locution conjonctive équivalant dans la plupart de ses emplois à **après que** ; le **verbe** de la proposition qu'elle introduit est à l'**indicatif** passé composé ou surcomposé, passé antérieur ou futur antérieur, plus rarement imparfait (verbes d'état) :

Une fois qu'on a compris, tout est simple. Une fois que tu étais là, tu aurais pu t'occuper de l'affaire (= dès l'instant que).

À la différence de ce qui a lieu pour **après que**, on n'a pas tendance à employer le subjonctif avec **une fois que**.

■ On peut souvent alléger la phrase en réduisant la subordonnée de temps introduite par **une fois que** à **une fois** suivi soit d'un **participe** ou d'un **adjectif** se rapportant au sujet du verbe principal, soit d'un **participe absolu** :

Une fois (que vous serez) arrivé, prévenez-moi. Une fois l'affaire terminée (ou l'affaire une fois terminée), passez me voir.

⑤ **La fois où, la fois que**, voir **QUE**, 5.

⑥ **Des fois que + condit.** est un équivalent très familier de **au cas où, pour le cas où** :

Je te le rappelle, des fois que tu l'aurais oublié.

⑦ **Des fois.** Cette expression est très courante dans la langue familière au sens de « parfois, quelquefois » :

Je me dis des fois que tout ça n'a pas grande importance.

■ **Des fois** est familier au sens de « par hasard » dans une proposition de condition ou une interrogation :

Si des fois j'étais absent, laissez-moi un mot. Vous ne pourriez pas des fois me renseigner ?

⑧ **À la fois ... mais aussi**, voir **SYMÉTRIE**.

FORME adjectifs indiquant une forme (place) → **ADJECTIF**, 4

FORT

Se faire fort de. Dans cette expression, **fort** reste en principe **invariable** :

Elle se fait fort de déjouer tous les pièges. Ils se font fort d'exécuter les travaux en deux jours.

FOULE une foule de → **COLLECTIF**, 1

FRAIS fleurs fraîches écloses → **ADVERBE**, 3

FÛT-CE → **ÊTRE**, 4

FUTUR

① L'indicatif a des formes spécifiques pour exprimer l'avenir : le **futur simple** (*je chanterai*) et le **futur antérieur** (*j'aurai chanté*), qui marque l'aspect accompli par rapport au futur.

② **Futur proche**, voir **ALLER**. **Futur dans le passé**, voir **CONCORDANCE DES TEMPS**, 2 ; **SI**, 1, 2. **Futur après si**, voir **SI**, 1, 3.

③ **L'impératif, le conditionnel et le subjonctif**, employés dans des contextes indiquant l'avenir, peuvent exprimer une action ou un état situés dans l'avenir :

Venez me voir demain. En cas de difficultés, nous vous préviendrions. J'ai peur que la semaine prochaine il soit trop tard.

④ **Le futur et le futur antérieur peuvent aussi exprimer diverses valeurs :**

▶ atténuation, politesse : *Je vous demanderai de ne pas faire de bruit ;*

▶ ordre : voir **IMPÉRATIF**, 3 ;

▶ hypothèse probable : *On sonne : ce sera le facteur. Il n'est pas encore là ? Il aura été retardé par le mauvais temps ;*

▶ émotion, indignation : *Nous devons tout supporter en silence ! Rien ne m'aura été épargné !*

⑤ **Autres moyens d'exprimer l'avenir :**

▶ le présent de l'indicatif : *Je suis à vous dans cinq minutes. L'an prochain, nous partons en Italie ;*

▶ l'emploi d'un adjectif approprié en cas de nominalisation :

Je vous informe de ma prochaine arrivée (= que j'arriverai bientôt).

G

GARDE

1 Prendre garde de (ou à) ne pas + infin. Prendre garde de + infin. Ces constructions peuvent s'employer avec le même sens de « veiller à ne pas... » :

Prenez garde de ne pas vous salir.

Prenez garde à ne pas vous salir.

Prenez garde de vous salir.

La première de ces constructions est la plus usuelle, mais on dit encore plus couramment : *Faites attention à (ou de) ne pas vous salir.*

2 Prendre garde (à ce) que + subj. signifie « veiller à ce que... » et s'emploie surtout avec une **subordonnée négative** :

Prenez garde à ce que ça ne vous salisse pas, à ce que personne ne vous voie, ou (plus légèrement) Prenez garde que cela ne vous salisse pas, que personne ne vous voie. (Voir à, 3.)

3 Prendre garde à + infin. Cet emploi avec un infinitif affirmatif est archaïsant : *Prenez garde à bien suivre toutes les recommandations.*

On dit plutôt *veiller à, avoir soin de, faire attention à.*

4 Prendre garde que + indic. ou condit. signifie « observer, remarquer que » (usage soutenu) :

Nous n'avions pas pris garde que l'orage approchait.

Prenez garde que ce détail pourrait tout changer.

5 N'avoir garde de + infin. signifie « éviter soigneusement de » (usage soutenu) :

Je n'aurai garde de commettre la même erreur. On dit plus couramment en ce sens *se garder de + infin.*

GENRE

1 C'est seulement pour un certain nombre de noms animés, et principalement de noms humains (voir **NOM**, 1), que l'opposition du masculin et du féminin correspond à la différence des sexes : *le lion, la lionne; un candidat, une candidate.*

2 Formations particulières du féminin.

■ **Féminin en -trice.** Il existe de nombreux noms ou adjectifs terminés en **-teur** au masculin ; leur féminin est le plus souvent en **-teuse** si le **t** apparaît à l'infinitif d'un verbe correspondant (*menteur, menteuse, de mentir; porteur, porteuse, de porter*), et en **-trice** dans le cas contraire (*animateur, animatrice, de animer; auditeur, auditrice*).

► **Exceptions** : *persécuteur, persécutrice*, de *persécuter* ; *inspecteur, inspectrice*, de *inspecter* ; *inventeur, inventrice*, de *inventer* (au sens juridique de « découvrir » : *l'inventrice d'un trésor*). *Enquêteur* a pour féminin *enquêteuse* ou *enquêteurice*.

■ **Féminin en -eresse, -oresse**. Dans la langue juridique, *bailleur, défendeur, demandeur, vendeur* ont pour féminins *bailleresse, défenderesse, demanderesse, venderesse*.

Chasseresse est un féminin poétique de *chasseur*, ordinairement appliqué à Diane.

Enchanteur fait *enchanteresse, pécheur* fait *pêcheresse, vengeur* fait *vengeresse*.

Docteur (= médecin) fait *doctoresse* : *Consulter une doctoresse*. On n'emploie pas ce féminin pour indiquer un titre, soit devant un nom propre, soit pour s'adresser à une femme médecin. On dit : *Madame le docteur Solange Martin*. *Docteur, vous avez été clairvoyante*. Comme titre universitaire, *docteur* n'a pas traditionnellement de forme particulière de féminin : *Elle est docteur en mathématiques*. *C'est une femme docteur* (on dit aussi une *docteure*).

■ **Féminin en -esse**. Parmi les noms les plus connus formant leur féminin en *-esse*, on peut citer :

abbé, abbesse ; *âne, ânesse* ;
comte, comtesse ;
diable, diablesse ; *drôle, drôlesse* ;
duc, duchesse ;
hôte, hôtesse (= la personne qui reçoit) ;
maître, maîtresse ; *mulâtre, mulâtresse* ;
nègre, négresse ;
ogre, ogresse ;
patron, patronnesse (dans l'expression *dame patronnesse*) ; *pauvre, pauvresse* ;
poète, poétesse ; *prêtre, prêtresse* ;

prince, princesse ; *prophète, prophétesse* ;

Suisse, Suissesse (seulement comme nom ; on dit aussi : *une Suisse*) ;
tigre, tigresse ; *traître, traîtresse* ;
vicomte, vicomtesse.

③ Certains noms ont pour féminin un nom de forme entièrement différente :
un béliet, une brebis ; *un bouc, une chèvre* ; *un cerf, une biche* ; *un confrère, une consœur* ; *un coq, une poule* ; etc.

④ De nombreux noms d'êtres humains terminés par *-e* ont une forme commune pour le masculin et le féminin : *artiste, concierge, juge, maire, ministre*, etc.

La distinction du genre s'opère par le choix de l'article et par les accords.

■ Les mots *homme, femme* (ou *masculin, féminin*), *mâle, femelle* sont employés pour préciser, en cas de besoin, le sexe de personnes ou d'animaux dont les noms n'ont pas de féminin usuel :
un témoin femme (ou *féminin*), *une girafe mâle*.

On observe le développement de certains noms féminins autrefois inusités : *une écrivaine, une auteure, la professeure* (on dit familièrement *la prof*), etc.

⑤ Certains noms féminins désignent des hommes :

une vigie, une estafette, une sentinelle, une ordonnance (parfois masculin), *une recrue* : *La sentinelle s'était endormie*.

Inversement, quelques noms masculins désignent des femmes :

un laideron, un souillon (parfois *une souillon*).

⑥ *Ascendant, descendant, conjoint*, mots masculins, peuvent désigner soit un homme, soit une femme :

Sa grand-mère maternelle est son seul ascendant survivant.

G

7 Pour la grande majorité des noms, le genre est sans rapport avec la notion de sexe (c'est le genre dit « arbitraire », ou « grammatical »).

■ Sont d'un genre indéterminé :

*après-midi, avant-guerre, après-guerre ;
entre-deux-guerres ;*

H.L.M. ;

météorite ;

palabre (ordinairement féminin),

pamplemousse (ordinairement masc.),

perce-neige (ordinairement masc.).

8 **Mots à double genre selon les emplois.**

■ **Aigle**, ordinairement masculin, est féminin s'il désigne spécialement la femelle de l'oiseau, et au sens de « étendard, armoiries ».

■ **Amour** est parfois féminin au pluriel : *de belles amours* ou *de beaux amours*.

■ **Délice** est féminin au pluriel : *Quelles délices !*

■ **Foudre** est masculin dans l'expression littéraire *un foudre de guerre* (ou *d'éloquence*, etc.).

■ **Gens** est féminin pour un adjectif qui le précède et masculin pour un adjectif qualificatif qui le suit ou qui est attribut ou en apposition :

De vieilles gens ; les petites gens.

Toutes ces bonnes gens étaient admiratifs.

Tous ces gens sont pressés.

Des gens heureux.

Curieux, les gens s'attroupaient.

■ **Hymne** est ordinairement masculin ; il est parfois féminin quand il désigne un cantique latin chanté à l'église : *une hymne d'action de grâces*.

■ **Merci** est féminin dans l'expression *être à la merci de qqn* ou *de qqch*.

■ **Œuvre** est masculin dans les expressions *le gros œuvre, le grand œuvre* (littéraire) [= l'entreprise à laquelle on consacre toute son activité], ou quand il désigne l'ensemble des ouvrages d'un artiste : *l'œuvre entier de Callot, de Mozart*.

■ **Orge** est féminin, sauf dans les expressions *orge perlé, orge mondé*.

■ **Orgue** est masculin au singulier et féminin quand on l'emploie au pluriel avec une valeur emphatique pour désigner un seul instrument :

Jouer une fugue sur les grandes orgues de Notre-Dame de Paris.

■ **Pâque** est féminin quand il désigne la fête juive.

Pâques, désignant la fête chrétienne, est masculin :

Pâques est tardif cette année.

Il est féminin dans quelques locutions : *Joyeuses Pâques ! Bonnes Pâques !*

■ **Période** n'est masculin que dans les expressions littéraires *le plus haut période, le dernier période* (= le point culminant).

■ **Personne** n'est masculin que dans son emploi de pronom indéfini :

Personne n'a été surpris.

9 **Noms de villes.** L'usage est indéterminé quant à leur genre. Dans l'usage courant, le masculin l'emporte, mais, dans l'usage littéraire, le féminin est fréquent :

Paris est beau.

En plein Marseille.

Venise la belle.

10 **Noms de bateaux.** La tendance est à l'emploi du masculin, mais on note la même indécision que pour les noms de villes lorsque le nom dont le bateau est baptisé est normalement féminin :

le Liberté ou *la Liberté ;*

le Belle Hélène ou *la Belle Hélène.*

11 Quelques principes permettant de prévoir le genre.

■ Sont masculins :

► les mots terminés par les suffixes *-age, -ment, -eur* (noms d'agent), *-ier, -is, -isme, -on, -oir* : *le bavardage, un campement, un campeur, un pommier, un cailloutis, le socialisme, un brouillon, un entonnoir* ;

► les noms d'arbres, sauf *une aubépine, la vigne, une yeuse* ;

► les noms de métaux et de corps chimiques : *le cuivre, le soufre* ;

► les noms désignant des langues : *le français, l'italien* ;

► les noms de jours, de mois, de saisons : *le mardi matin, en mai dernier, le printemps prochain*.

■ Sont féminins :

► les noms terminés par les suffixes *-ade, -aie, -aille, -aine, -aison, -ison, -ée, -ence, -esse, -eur* (noms abstraits), *-ie, -ise, -sion, -tion, -té, -(i)tude, -ure* : *une promenade, une cerisaie, la pierraille, une quinzaine, la pendaison, la trahison, une cuillerée, la semence, la gentillesse, la douceur, la courtoisie, la gourmandise, la cohésion, la répartition, la gaieté, la servitude, l'inquiétude, une écriture* ;

► les noms de sciences, de disciplines : *la physique, la linguistique, la littérature* (sauf *le droit*).

GÉRONDIF

1 **Le gérondif, forme complémentaire de l'infinitif.** On appelle **gérondif** l'ensemble formé par la préposition *en* et une forme verbale en *-ant* : *en riant, en marchant*, etc.

Le gérondif s'emploie comme complément circonstanciel de la même manière que l'infinitif précédé d'une préposition autre que *en* :

Il a dit cela sans rire, pour rire, en riant.

■ De même que l'infinitif complément circonstanciel peut être à la forme composée (infinitif passé), le gérondif peut apparaître (assez rarement toutefois) à la forme composée exprimant l'« accompli » :

Il est reparti en ayant donné ses instructions (comme *après avoir donné, sans avoir donné ses instructions*).

2 **Aller (en) s'améliorant, (en) s'aggravant**, etc. Dans ce tour, qui marque l'aspect progressif ou duratif, l'omission de *en* appartient aujourd'hui à l'usage soutenu :

Le mal va en empirant est plus usuel que *Le mal va empirant* ;

cependant on dit plutôt *aller croissant* que *aller en croissant*.

De toute façon, **la forme en -ant** reste **invariable** : *les difficultés vont croissant* (= s'accroissent continuellement).

3 **Le « sujet » du gérondif.** Comme dans le cas de l'infinitif précédé d'une préposition (voir **INFINITIF**, II, 3) ou du participe (voir **PARTICIPE**, III), une règle de principe veut qu'on n'emploie le gérondif que s'il y a identité entre le sujet du verbe de la proposition et le « sujet » du gérondif, c'est-à-dire le nom ou le pronom auquel il se rapporte :

Je l'ai informé en arrivant signifie « quand je suis arrivé » et non « quand il est arrivé ».

■ C'est surtout quand le gérondif est en tête de phrase qu'on s'expose à manquer à cette règle en risquant de ce fait soit une ambiguïté, soit une maladresse.

En attendant une confirmation, veuillez agréer... doit normalement s'interpréter : « tandis que vous [sujet implicite de

veillez] attendez une confirmation », même si l'auteur de la lettre a voulu signifier « tandis que j'attends une confirmation » – dans ce cas, il aurait dû écrire, par exemple :

En attendant une confirmation, je vous prie d'agréer...

■ Toutefois, dans de nombreux cas, le manquement à cette règle n'entraîne aucune hésitation réelle sur le sens, par exemple dans une phrase comme :

En regardant plus attentivement, un détail m'est apparu.

L'application de la règle donne, par exemple :

En regardant plus attentivement, j'ai remarqué un détail, ou Quand j'ai re-

gardé plus attentivement, un détail m'est apparu.

■ Souvent le gérondif se rapporte en fait à un *on* qui n'apparaît dans la phrase ni comme sujet, ni sous la forme d'un pronom complément ou d'un possessif :

En réfléchissant bien, tout cela est très logique (= si on réfléchit bien).

L'appétit vient en mangeant (= quand on mange).

GRAND fenêtre grande ouverte → ADVERBE, 3

GROUPE groupe du nom → NOM, 2

GUÈRE ne... guère → NÉGATION, 3

H

HABITER

Ce verbe s'emploie transitivement ou intransitivement sans différence appréciable de sens :

Habiter Paris, la province. Habiter à Paris, en province.

Il habite (au) trois avenue de la Liberté.

Il habite (au) rue de la Gare, dans la rue de la Gare (simple indication d'une adresse).

Il habite la rue de la Gare depuis dix ans (= il en est un des habitants).

S'HABITUER À + *infin.* / **À CE QUE**
+ *subj.* → À, 3

HASARDER

Ce mot est un équivalent soutenu de *risquer*, et il admet les mêmes constructions que ce verbe :

Hasarder une réponse. Hasarder sa vie. Se hasarder à une critique, à critiquer un auteur.

HÉRITER

① **Hériter (de qqn).** On peut dire, sans préciser le complément de chose :

Il a hérité, ou Il a hérité de son oncle.

Il s'agit alors de biens matériels.

② **Hériter de qqch.** Pour des biens matériels ou immatériels, on dit, sans complément de personne :

Il a hérité d'une maison.

Il a hérité d'un heureux caractère.

③ **Hériter qqch de qqn.** Avec un complément de personne et un complément de chose, on dit :

Il a hérité de son oncle une maison.

Il a hérité de sa mère un sens artistique raffiné.

On n'emploie pas la préposition *de* à la fois pour le complément de personne et le complément de chose.

HISTOIRE

Histoire de + infin. est une locution familière signifiant « simplement pour » :

Je feuilletais des vieux catalogues, histoire de passer le temps.

HORS, HORMIS

① **Hors et hormis** sont de l'usage littéraire ou administratif au sens de « excepté » :

Il avait tout prévu, hors une telle éventualité.

Hormis ce cas, la garantie couvre tous les risques.

On dit, dans l'usage soutenu, *être hors pair* ou *être hors de pair* (= être incomparable).

② **Hors**, au sens général de « à l'extérieur de, en dehors de », est très usuel dans certaines locutions figées, comme *hors concours*, *hors jeu*, *hors-texte*, *hors-la-loi*, etc.

■ **Hors de** s'emploie très couramment avec le même sens :

Il a longtemps habité hors de France.

Cette question est hors de ma compétence.

Son intervention est hors de propos.

■ **Hors que, hormis que** (= excepté que, sauf que) sont de l'usage littéraire. Après ces locutions conjonctives, on emploie soit l'indicatif ou le conditionnel, soit le subjonctif si le verbe principal le demande :

On avait tout prévu, hormis que (ou *hors que* [plus rare]) *l'orage pouvait gâcher la fête.*

Grand-mère ne nous défendait rien, hormis qu'on endommageât la pelouse.

HUMAIN nom humain → NOM, 1

I

ICI

① **D'ici (à) demain, d'ici (à) Marseille.**

Dans ce genre d'expression, la préposition **à** est tantôt employée, tantôt omise, la tendance générale étant à l'omission de la préposition :

D'ici quelques jours, nous serons fixés.

■ On dit toujours **d'ici là** au sens de « jusqu'à ce moment-là ».

② **D'ici (à ce) que + subj.** exprime un intervalle de temps jusqu'à un moment à venir : *D'ici à ce qu'on s'en aperçoive, nous serons loin. D'ici qu'il pleuve, il n'y a pas longtemps.*

ÎLE nom d'îles (en, dans, à...) → EN, 11, 3

IL EST (il y a) → ÊTRE, 1

IL FAIT BON (DE) + *infin.* → FAIRE, 10 ; *il fait faim, soif* → FAIRE, 11

IL N'EST QUE DE + *infin.* → ÊTRE, 2

IL Y A → ÊTRE, 1 et 2 ; (tel temps) que (ne pas) → NÉGATION, 5

IMPARFAIT

① **Imparfait et passé simple.** En règle générale, l'**imparfait** exprime la **durée** ou la **répétition** dans le passé :

La semaine dernière, j'étais en vacances. Il se levait chaque jour à 6 heures.

Le **passé simple**, qui n'est usuel que dans les récits écrits et dans quelques parlers régionaux, exprime une **action passée** dont le déroulement n'est pas pris en considération, qui est en quelque sorte réduite par la pensée à un point :

Christophe Colomb découvrit l'Amérique en 1492.

■ Toutefois, l'**imparfait est parfois employé à la place du passé simple** (ou du passé composé) avec un complément de temps, pour indiquer une situation nouvelle (imparfait dit « de rupture » ou « de narration ») :

En 1492, Christophe Colomb découvrait l'Amérique. L'incendie a éclaté à dix heures ; cinq minutes après, les pompiers arrivaient.

② **Imparfait et conditionnel.** On emploie l'**imparfait de l'indicatif** dans une proposition **subordonnée de condition** introduite par **si**, dont la principale est au conditionnel :

Si je le savais, je te le dirais. (Voir **CONDITION** et **SI**, 1, 2.)

■ L'**imparfait de l'indicatif** équivaut à un conditionnel passé, avec un complément exprimant une idée de condition :

Il était temps que tu arrives, cinq minutes plus tard je partais (= je serais parti).

③ **Imparfait d'atténuation.** Avec quelques verbes introduisant un infinitif, l'imparfait ajoute une nuance de discrétion : *Je voulais vous faire part d'un projet. Je venais vous solliciter.*

④ **Présent ou imparfait ?** Voir CONCORDANCE DES TEMPS, 1.

IMPÉRATIF

① **Valeurs.** L'impératif peut exprimer :

- ▶ un ordre ou une défense : *Sortez ! Ne recommencez pas !*
- ▶ une prière : *Ne m'abandonnez pas !*
- ▶ une exhortation : *Restons calmes !*
- ▶ un souhait : *Soyez heureux !*
- ▶ une supposition : *Continuez ainsi, et vous allez à la catastrophe ;*
- ▶ une concession : *Criez tant que vous voudrez, cela ne changera rien.*

② **Autres moyens d'exprimer ces valeurs.**

■ Le subjonctif présent ou passé à la 3^e personne :

Que chacun se prépare à partir. Que les observateurs aient remis leur rapport dans huit jours.

■ Le futur ou le futur antérieur de l'indicatif (en particulier dans les textes administratifs) :

*Les personnes concernées se présenteront au secrétariat.
Vous aurez terminé dans une heure.*

■ L'infinitif (en particulier dans les consignes générales, les modes d'emploi, etc.) :

*S'adresser au concierge.
Refermer le tube après usage.*

■ L'interrogation et le conditionnel (en particulier dans une intention d'atténuation) :

*Pouvez-vous (ou pourriez-vous) faire un peu moins de bruit ?
Tu ne vas pas te taire ?*

③ **Place des pronoms personnels compléments de l'impératif, voir PRONOM PERSONNEL, 2.**

IMPERSONNEL

① Des **verbes** comme *pleuvoir, neiger, venter* ne s'emploient qu'à l'infinitif ou à la 3^e personne du singulier avec le pronom *il*, qui ne représente personne ni aucune chose : *Il pleut, il neigeait, il commençait à bruiner.* Ce sont des verbes impersonnels (appelés aussi parfois « unipersonnels »).

② De nombreux **verbes intransitifs** peuvent être **construits impersonnellement** avec un pronom (*il, ce, cela, ça*) dit « sujet apparent » et un nom, un pronom, un infinitif ou une proposition ayant le rôle de sujet réel.

Cette construction, à la 3^e personne du singulier, est une mise en relief (emphasis) du verbe, ou du groupe verbal comprenant l'attribut :

Il manque un détail de la plus grande importance.

Il est venu de nombreux visiteurs.

Il est indispensable d'agir vite.

Elle permet souvent d'éviter qu'un groupe sujet d'une assez grande ampleur soit suivi d'un verbe bref, ou qu'un infinitif soit employé comme sujet avant le verbe, constructions peu fréquentes en français :

Un détail de la plus grande importance manque. Agir vite est indispensable.

3 Cette construction s'applique aussi au **verbe passif** ou **pronominal** et a pour effet de laisser dans l'ombre ou au second plan l'auteur de l'action :

Il a été procédé à des arrestations (= on a procédé, ou la police a procédé).

Il a été trouvé un portefeuille.

Il a été décidé par l'assemblée de renvoyer le débat.

Il se racontait d'étranges histoires.

Quand le sujet réel, postposé au verbe, est un nom, il n'est généralement pas déterminé par l'article défini ; on ne dit pas : **Il a été trouvé le portefeuille du directeur.* **Il se racontait l'histoire du revenant.*

IMPORTER *ce qui importe / ce qu'il importe de + infin., que + subj. → QUI, 8 ; que vous importe ? → QUE, 10*

INCISE

1 Une **proposition incise**, comme *dit-il*, *pensais-je*, se réduit souvent à un verbe et à son sujet. Dans l'usage soutenu, le sujet est alors inversé (voir **INVERSION DU SUJET**) mais, dans l'usage familier ou populaire, on conserve le sujet avant le verbe :

Tu as raison, il a dit, ou qu'il a dit.

■ À la 1^{re} personne surtout, l'inversion est très marquée littérairement :
C'est faux, fis-je, repris-je, répliquai-je, ai-je déclaré.

■ On emploie très normalement en incise sans inversion, même dans l'usage soutenu, *je crois, je pense, j'imagine, j'espère*, etc. :

Vous n'allez pas, je suppose, nier l'évidence (et non *supposé-je*).

2 Le verbe d'une proposition incise est en principe un **verbe de déclaration** (du type *dire*) ou **d'opinion** (du type *penser*).

Dans l'usage littéraire, le sens de « dire » est parfois seulement implicite dans le verbe employé :

Tiens, s'étonna-t-il, tu es encore là ? (= dit-il d'un air étonné). *Veillez vous asseoir, s'empressa-t-elle* (= dit-elle avec empressement).

De même : *gémît-il, ricana-t-il, explosa-t-il, sursauta-t-il*, etc.

INDÉFINI → DÉTERMINANT, 1, 6 ; PRONOM, 1

INDÉPENDANTE

■ Une **proposition indépendante** est celle qui n'appartient pas à un système de subordination. Elle **constitue une phrase à elle seule**, mais elle peut être **coordonnée** ou **juxtaposée** à d'autres propositions dans une phrase plus longue :

Le ciel est bleu.

Il a compris et je crois qu'il n'oubliera pas.

■ Dans un texte écrit, les propositions indépendantes sont généralement moins abondantes que dans l'expression orale : on tend en effet, à l'écrit, à expliciter par des liens de subordination des relations logiques entre les phrases. Voir **SUBORDINATION**.

INDICATIF

■ L'indicatif est par excellence le mode de l'**énonciation des faits considérés dans leur réalité**. C'est par rapport à lui qu'on caractérise les valeurs des autres modes ; il n'exprime pas, par lui-même de valeurs affectives (volonté, désir, crainte, etc.).

■ Avec ses **huit temps, simples** ou **composés**, auxquels on peut ajouter les temps surcomposés (*j'ai eu fini*, etc.), il est le mode le plus riche en formes permettant de situer l'action ou l'état dans le temps. Voir **MODE**.

INDIRECT discours (ou style) indirect → **DISCOURS** ; interrogation indirecte → **INTERROGATION**, 4 ; complément d'objet indirect → **VERBE**, 1

INFINITIF

I. Dans un nombre limité de cas, **l'infinitif peut jouer le rôle de verbe principal** d'une phrase.

① **Infinitif de narration.** Dans une phrase telle que *Il annonça la nouvelle, et tous d'applaudir*, la proposition *et tous d'applaudir* équivaut à « et aussitôt, tous applaudirent ». Dans un récit, cet emploi de l'infinitif précédé de **de**, et généralement dans un membre de phrase coordonné par **et**, avec la valeur d'un passé simple, est de l'usage littéraire.

② **Infinitif délibératif.** Dans une phrase interrogative, l'infinitif peut traduire la perplexité de celui qui se pose la question : *Que penser de tout cela ?* (= que dois-je, que peut-on penser de tout cela ?). *Où aller ?* (= où faut-il aller ? où puis-je aller ?, etc.). *Qui croire ?*

③ **Infinitif impératif.** L'infinitif équivaut à l'impératif dans l'expression de consignes générales :

Agiter le flacon avant l'usage.

④ **Infinitif exclamatif.** Cet emploi est souvent un procédé littéraire pour traduire la surprise, l'indignation, le regret, etc. : *Lui, m'avoir ainsi trompé !*

II. Le plus souvent, l'infinitif a dans une phrase une **fonction de sujet, d'attribut** ou **de complément**, à la manière d'un nom ou d'une subordonnée introduite par **que** (voir **NOMINALISATION**).

① **De + infin. sujet.** Une construction comme *D'en savoir plus ne vous avancerait à rien* appartient à l'usage littéraire. Dans l'usage courant, on peut employer l'infinitif sans préposition comme sujet en tête de phrase :

En savoir plus ne vous avancerait à rien.

La préposition **de** n'est usuelle devant un infinitif sujet que dans le cas d'une construction mettant en relief un autre terme de la phrase, et particulièrement dans une construction impersonnelle :

Cela ne vous avancerait à rien d'en savoir plus. Il est prudent de s'informer.

② **Infinitif complément.**

■ Il peut être construit **sans préposition** :

J'espère réussir.

C'est le cas après des **verbes** ou des **locutions verbales d'opinion, de volonté, de mouvement**, en particulier :

accourir, affirmer, aimer, aller, assurer, avoir beau, avouer, compter, confesser, contester, courir, croire, daigner, déclarer, descendre, désirer, détester, devoir, dire, espérer, estimer, faillir, falloir, se figurer, s'imaginer, monter, nier, oser, partir, penser, pouvoir, préférer, prétendre, se rappeler, reconnaître, rentrer, retourner, revenir, savoir, souhaiter, supposer, venir, vouloir, etc. (Voir cependant AIMER, DÉSIER, ESPÉRER, RAPPELER, SOUHAITER.)

■ Il peut être introduit par **de** :

On a convenu de se réunir.

C'est le cas après de nombreux verbes, notamment :

s'abstenir, accepter, achever, affecter, ambitionner, appréhender, (s')arrêter, attendre, s'aviser, brûler, cesser, se charger, choisir, se contenter, convenir, craindre, décider, dédaigner, délibérer, se dépêcher, désespérer, se dispenser, douter, envisager, essayer, s'étonner, s'excuser, feindre, finir, se flatter, se garder, se glorifier, se hâter, imaginer, s'indigner, jurer, méditer, se mêler, menacer, mériter, négliger, obtenir, offrir, omettre, oublier, parier, parler, se permettre, se plaindre, prévoir, projeter, promettre, se proposer, redouter, refuser, regretter, se réjouir, se repentir, se reprocher, se réserver, se retenir, risquer, rougir, se soucier, se souvenir, supporter, tenter, se vanter...

■ Il peut être introduit par **à** :

Qu'est-ce que cela tend à prouver ?

C'est le cas après de nombreux **verbes** dont beaucoup expriment **une tendance, un effort vers un but, une occupation, par exemple** :

s'abaisser, aboutir, s'acharner, s'adonner, s'amuser, s'appliquer, apprendre, s'approprier, arriver, aspirer, s'astreindre, s'attacher, s'attendre, avoir, se borner, chercher, se complaire, concourir, consentir, contribuer, se décider, se déterminer, se disposer, s'employer, s'engager, s'essayer, s'évertuer, exceller, s'exposer, se fatiguer, s'habituer, se hasarder, hésiter, s'ingénier, se mettre, s'obstiner, s'offrir, parvenir, persister, se plaire, se préparer, prêter, se refuser, renoncer, répugner, se résigner, se résoudre, réussir, songer, tendre, tenir, travailler, veiller, viser...

■ L'infinitif précédé de **à** équivaut à peu près, dans certains emplois, à un gérondif complément de manière, de cause, etc. :

À vouloir trop prouver, on ne prouve rien (= en voulant trop prouver, du fait qu'on veut trop prouver).

■ Après certains verbes, l'infinitif peut être introduit soit sans préposition, soit par **de**, soit par **à**. (Voir en particulier, à leur ordre : **AIMER, COMMENCER, DÉCIDER, DEMANDER, OBLIGER, OCCUPER, SOUHAITER**.)

■ **À + infin.** / **à ce que**, voir **À**. **De + infin.** / **de ce que**, voir **DE**. **Si... que de + infin.**, voir **AUSSI**, 9.

③ **Le sujet de l'infinitif**. Si on appelle « sujet de l'infinitif » le terme qui serait sujet du verbe employé à un autre mode, on peut observer que, dans les cas précédents, l'infinitif a le même sujet (non exprimé) que le verbe dont il dépend :

J'espère réussir = J'espère que je réussirai.
On a convenu de se réunir = On a convenu qu'on se réunirait.

■ Après un certain nombre de verbes, l'infinitif construit sans préposition ou avec les prépositions **de** ou **à** peut avoir un sujet exprimé qui est aussi complément du verbe :

Je vois (ou j'entends, ou je sens) la pluie tomber (ou tomber la pluie) [la pluie tombe].

Je prie mes amis de m'écouter. J'invite mes amis à m'écouter [que mes amis m'écoutent].

On appelle cette construction une « proposition infinitive ». (Voir **NOMINALISATION** et **[COMPLÉMENT D'] AGENT**.)

■ Avec d'autres prépositions (**pour, sans, avant de**, etc.), l'infinitif peut s'employer comme complément circonstanciel d'un verbe, mais en principe à condition d'avoir comme sujet (non exprimé) celui du verbe complété.

Une phrase telle que *Après avoir avalé notre petit déjeuner, notre guide nous a emmenés en promenade* ne respecte pas ce principe (car il est clair qu'on ne veut pas dire que le guide a avalé notre petit déjeuner).

On peut adopter la construction conjonctive avec *après que* :

Après que nous avons (eu) avalé notre petit déjeuner, notre guide nous a emmenés en promenade,

ou encore changer le sujet du verbe principal :

Après avoir avalé notre petit déjeuner, nous sommes partis en promenade avec notre guide.

Toutefois, quand aucune ambiguïté ni aucune cocasserie n'est à craindre, l'emploi de l'infinitif avec un sujet implicite autre que celui du verbe ne choque pas :

Je vous ai appelés pour m'aider.

Les bottes sont faites pour marcher.

INFORMER

① On dit *informer qqn de qqch*, ou *que* + indic. :

*Je vous informe de mon départ prochain, ou que je pars prochainement (et non *de ce que je pars).*

② On dit *s'informer de qqch*, ou *sur*, au sujet de qqch :

Informez-vous des horaires.

Je m'informerai sur cette affaire.

■ La construction interrogative indirecte après *s'informer* est de l'usage littéraire : *Ils s'informèrent si tout était prêt, combien de temps il restait.*

Dans l'usage courant, on emploie *demander* devant une interrogation indirecte.

INTERJECTION

Oh ! Attention ! Chut ! Hélas ! Ma foi ! Bien sûr ! etc., sont des interjections. Il en existe un très grand nombre.

Assimilables à des cris et propres à l'expression orale, elles sont une manifestation de la personnalité de celui qui parle, c'est pourquoi elles sont en principe exclues du discours indirect.

En effet, celui qui rapporte les propos d'un autre n'assume pas pour son compte la personnalité de l'autre :

► discours direct : *Il lui a répondu : « Bravo, vous avez bien fait ! » ;*

► discours indirect : *Il lui a répondu qu'elle avait bien fait.* Pour transposer *bravo*, on peut dire : *Il lui a répondu, en la félicitant, qu'elle avait bien fait.*

INTERROGATIF → DÉTERMINANT, 1, 4 ;
PRONOM, 1 ; *type interrogatif* → PHRASE, 2

INTERROGATION

① Dans l'usage courant, on peut toujours interroger au moyen de *est-ce que*, *est-ce qui*, sans modifier l'ordre sujet-verbe :

Est-ce que vous êtes prêt ?

Où est-ce que vous allez ?

Qui est-ce qui vient ?

Lequel est-ce qui a dit cela ?

■ Il est tout à fait usuel, dans l'usage oral, de marquer par la seule **intonation** une interrogation « totale » (celle à laquelle on répond par oui ou non) :

Vous êtes prêt ?

Le déjeuner est prêt ?

Il fait beau ?

■ Dans l'usage littéraire, une deuxième interrogation est parfois coordonnée à la précédente par *ou si* :

Est-ce que c'est une plaisanterie, ou si c'est sérieux ? (usage courant : *ou est-ce que c'est sérieux ?*).

② Le rejet du sujet après le verbe (**inversion du sujet**) appartient à l'usage soutenu :

Êtes-vous prêt ? Le déjeuner est-il prêt ? Quand commencera la séance ? Quand la séance commencera-t-elle ? Où allez-vous ?

Une phrase comme *Les copains t'ont-ils embêté ?* serait insolite en raison de la combinaison de mots familiers (*copains, embêter*) et d'une construction grammaticale soutenue.

③ *Vous allez où ? Où vous allez ? Tu fais quoi ? Le déjeuner sera prêt quand ? Comment (que) ça se fait ? Pourquoi (qu') il (n') a rien dit ? *Quand le déjeuner sera prêt ? Comment les autres font ?* Ces formes d'interrogation sont familières à des degrés divers.

Elles s'écartent de l'usage courant ou soutenu en ce que le mot interrogatif n'est pas en tête, ou que, s'il y est, il n'y a ni emploi de *est-ce que*, ni inversion.

■ **Est-ce que quelqu'un a-t-il des questions à poser ?* Cette phrase est étrangère à tout usage en ce qu'elle combine deux procédés incompatibles, l'emploi de *est-ce que* et l'inversion du sujet. Il y a « hypercorrection ».

④ **Interrogation indirecte.** Quand une phrase interrogative est subordonnée, la marque de l'interrogation totale est *si* qui s'élide en *s'* devant *il* et *ils* :

Est-ce qu'il est prêt ? Est-ce que vous êtes prêt ? (interrogation directe). *Je vous demande si vous êtes prêt, s'il est prêt* (interrogation indirecte).

■ ***Ce qui, ce que*** sont les marques de l'interrogation indirecte correspondant à *qu'est-ce qui (que) ?* de l'interrogation directe :

Je ne sais pas ce qui se passe, ce que vous avez fait.

La construction **Je ne sais pas qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que vous avez fait* est étrangère à l'usage surveillé.

⑤ Dans l'interrogation indirecte, l'inversion du sujet n'est possible que si ce sujet n'est pas un pronom personnel et si le mot interrogatif n'est pas *pourquoi* :

Je ne sais pas où sont allés les enfants, où les enfants sont allés.

Je vous demande où vous allez, pourquoi les enfants sont partis (et non **Je vous demande où allez-vous, *Je vous demande pourquoi sont partis les enfants*).

⑥ On n'emploie pas une subordonnée interrogative après une préposition :

**Ne t'inquiète pas de comment ça se passera. *On l'a interrogé sur pourquoi il n'avait rien dit.*

On peut, par exemple, remplacer le mot interrogatif par un nom :

Ne t'inquiète pas de la manière (la façon) dont ça se passera.

On l'a interrogé sur les raisons (les causes, les motifs, ou le but) de son silence.

On peut ainsi substituer à *où* les mots *lieu, endroit, etc.*, à *quand* les mots *date, moment, jour, occasion, circonstance, etc.*, à *combien* les mots *nombre, quantité, prix, durée, poids, longueur, etc.*, à *qui, qu'est-ce que* les mots *personne, ce qui, ce que, etc.*

■ Des constructions comme *s'inquiéter comment, interroger quelqu'un pourquoi* peuvent se rencontrer parfois dans l'usage littéraire.

⑦ ***Qui fait quoi ?*** Cette forme d'interrogation qui pose une double question s'est largement répandue. L'interrogation porte sur l'attribution de tels ou tels actes à telle ou telle personne :

Dans cette affaire, qui s'occupe de quoi ? (= quelle est la répartition des tâches ?).

8 L'interrogation est souvent utilisée pour exprimer un doute à valeur nettement négative :

Est-ce qu'on aurait cru ça de lui ? (= on n'aurait pas cru). *Qui a dit le contraire ?* (= personne n'a dit).

Il n'est pas surprenant que les phrases interrogatives régissent souvent l'indicatif ou le subjonctif, dans les subordonnées qui dépendent d'elles, dans les mêmes conditions que les phrases négatives. (Voir **SUBJONCTIF**, 1 ; **CROIRE**, 3 à 6 ; **DIRE**, 1.)

■ La combinaison d'une interrogation et d'une négation dans une même phrase (phrase interro-négative) équivaut souvent à une affirmation renforcée :

Ne vous l'avais-je pas dit ?

Qui ne sait que tout cela est faux ? (= c'est bien connu).

INTRANSITIF → **VERBE**, 1

INVERSION DU SUJET

Dans une phrase déclarative, sans mise en relief, le sujet précède le verbe.

Le sujet peut être placé après le verbe (sujet inversé) dans un certain nombre de cas.

1 **Dans des phrases dont un terme est mis en relief en tête** (inversion toujours facultative).

a) **Complément circonstanciel** ou **adverbe** en tête (surtout de lieu ou de temps), en principe avec un **verbe intransitif** :

De tous côtés arrivaient des curieux.

Bientôt commenceront les vraies difficultés.

Cette inversion n'a pas lieu quand le sujet est un pronom personnel, ou **ce** : **Bientôt commenceront-elles.*

b) **Adverbe** ou **locution** en tête exprimant un **jugement**, une **restriction**, en particulier *ainsi, aussi (bien), au moins, du moins, tout au plus, à peine (... que), peut-être, sans doute, probablement, (et) encore, à plus forte raison*. On ne peut placer après le verbe, comme sujet, qu'un pronom personnel ou **ce** :

C'était inacceptable, aussi avons-nous refusé (ou *aussi, nous avons refusé*).

Du moins, est-ce la rumeur générale (ou *du moins, c'est...*).

Peut-être viendra-t-il (ou *peut-être [qu'] il viendra*).

Sans doute avez-vous raison (ou *sans doute [que] vous avez raison*).

Tout au plus peut-on l'espérer (ou *tout au plus on peut l'espérer*).

Encore faut-il le prouver (on dit aussi, dans un usage moins surveillé : *faut-il encore le prouver*, ou dans l'usage courant : *et encore il faut le prouver*).

Si le sujet est un nom, on peut pratiquer l'inversion « complexe » :

Aussi les délégués ont-ils refusé.

Peut-être Pierre viendra-t-il, etc.

L'inversion, simple ou complexe, est toujours une marque de l'usage soutenu.

c) **Adjectif attribut** en tête (avec le verbe **être**) :

Rares sont les exceptions.

Tel est mon avis.

Cette construction expressive n'est usuelle qu'avec un petit nombre d'adjectifs, en particulier *rare, nombreux, tel, grand, heureux*. Une phrase comme *Longue est la route* est nettement marquée littérairement. Une phrase comme *Inattendue a été sa réaction* est en principe évitée. Quand l'attribut est précédé d'un adverbe de quantité, la phrase est d'un usage plus courant : *Plus inattendue a été sa réaction.*

d) **Verbe** en tête. On peut mettre en tête un verbe, en particulier sous la forme impersonnelle :

Il arrive parfois des accidents.

Il se produit une réaction.

Il a été perdu un portefeuille.

Le nom qui suit est sujet inversé. Un petit nombre de verbes, spécialement *suivre*, *rester*, *venir*, peuvent être placés avant leur sujet à la forme non impersonnelle :

Reste un point à examiner.

Viendra le jour où la vérité sera connue.

■ Un verbe est parfois en tête dans des formules de caractère administratif ou didactique quand le sujet a un volume assez important (liste énumérative, définition, etc.) :

Sont admis MM. Durand, Dupont, Duval, Martin.

Est aboli le décret instituant un prélèvement sur certains revenus non professionnels.

② **Dans des propositions incises** (usage soutenu) :

Vous avez raison, dit-il, dit son interlocuteur. (Voir INCISE.)

③ **Dans certaines subordinées circonstancielles** (inversion facultative) :

Lorsque fut annoncée la nouvelle.

Comme font tous les autres.

Afin que règne la paix.

Pourvu que soit remplie cette condition.

Si grand que soit son désir.

Dût cette explication vous surprendre (ou Cette explication dût-elle...).

En principe, le pronom personnel (ou *ce*) sujet n'est pas inversé, sauf dans quelques cas où la conjonction *que* n'intervient pas :

Si grand soit-il. Dût-il être puni.

④ **Dans des subordinées relatives** (inversion facultative) :

L'histoire que raconte ce roman est banale (ou que ce roman raconte).

⑤ **Dans des phrases interrogatives** : voir INTERROGATION, QUEL, COMBIEN.

⑥ **Dans des phrases exclamatives** :

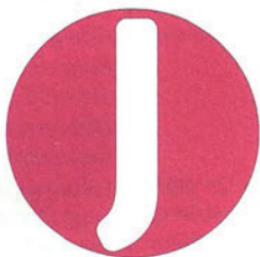
Est-il naïf! (usage plus courant : *Qu'il est naïf!* ou *Comme il est naïf!* ou, très familier : *Qu'est-ce qu'il est naïf!*).

⑦ **Dans des phrases au subjonctif exprimant un souhait ou une supposition** :

Fasse le ciel que...!

Viennent les beaux jours, nous partirons à la campagne.

Soit un cercle de centre O.



JAMAIS

1 **Jamais** s'emploie le plus souvent dans une phrase contenant l'adverbe négatif **ne** ou exprimant l'**idée négative** par d'autres moyens grammaticaux ou par le vocabulaire :

Je n'ai jamais dit cela ou Jamais je n'ai dit cela.

Il a tout accepté sans jamais protester.

On lui a interdit de jamais se représenter.

Je désespère de jamais trouver la solution.

Dans ces derniers exemples, on n'utilise pas **ne**, qui ferait double emploi avec le signe négatif contenu dans *sans, interdire, désespérer*.

2 Il s'emploie aussi dans des phrases interrogatives ou introduites par la conjonction de condition **si** :

Avez-vous jamais pensé à cela ? (= déjà).

Si jamais il s'en aperçoit, c'est la catastrophe ! (= si par hasard).

Dans ces phrases, l'addition de **ne** introduit un sens négatif (*si jamais il ne s'en aperçoit* signifie « s'il ne s'en aperçoit à aucun moment »).

3 Il s'emploie sans **ne** dans des propositions relatives au subjonctif :

C'est la seule explication qui ait jamais été donnée (= on a toujours donné cette seule explication).

L'addition de **ne** rend cette phrase négative (*C'est la seule explication qui n'ait jamais été donnée* signifie « seule cette explication n'a jamais été donnée »). On dit : *C'est l'homme le plus extraordinaire que j'aie jamais vu* (et non **que je n'aie jamais vu*).

4 **Plus jamais / jamais plus**. La première construction est la plus courante ; *jamais plus* a un caractère plus littéraire.

5 **À (tout) jamais. Pour (tout) jamais**. Ces locutions signifiant « pour toujours » sont de l'usage soutenu :

Les manuscrits de cet auteur sont à tout jamais perdus.

JUSQUE

1 **Jusque** (ou **jusqu'** sous la forme élidée) est toujours suivi dans l'usage surveillé d'une préposition (*sur, vers*, etc., mais principalement *à*) ou d'un adverbe (*où, ici, là, alors*, etc.). *Accompagner quelqu'un jusque dans le jardin. Veiller jusque tard dans la nuit. Rester jusqu'à la fin.*

2 **Jusqu'à aujourd'hui** est une construction usuelle. Du fait que *aujourd'hui* (étymologiquement *au jour d'hui*) contient déjà la préposition *à*, on a préconisé la construction *jusqu'aujourd'hui*, mais celle-ci est moins courante.

③ **Jusques à (au, aux)** au lieu de *jusqu'à (au, aux)* est un archaïsme :

Jusques à quand faudra-t-il le répéter ?

■ **Jusques et y compris** est une formule administrative (dans ce cas, il peut ne pas y avoir de préposition ou d'adverbe après *jusque*) :

Depuis tel article du Code jusques et y compris tel autre (Dict. de l'Académie).

④ **Jusqu'à = même** (marquant le point extrême). *Jusqu'à* peut se trouver devant un complément d'objet direct, ou même un sujet (usage littéraire) :

Ils ont visité la maison du grenier à la cave, la grange, le débarras et jusqu'à la niche du chien. Jusqu'à une virgule mal placée le scandalisait (usage courant : même une virgule...). *Jusqu'à ses amis qui l'abandonnaient* (usage courant : même ses amis l'abandonnaient).

⑤ **Jusqu'à tant que + subj.**, d'un usage courant autrefois, est aujourd'hui familier ou régional, insistant sur l'aboutissement :

Il faut insister jusqu'à tant qu'il vienne.

⑥ **Jusqu'à ce que + subj. / jusqu'au moment où + indic. / jusqu'à + infin.**

■ Après *jusqu'à ce que*, l'indicatif futur, passé simple ou passé composé, courant autrefois, est actuellement d'un emploi littéraire ; le seul mode usuel aujourd'hui est le **subjonctif** :

Attends-moi ici jusqu'à ce que je revienne.

■ **Jusqu'au moment où + indic.** insiste sur la réalité du terme atteint :

J'ai attendu jusqu'au moment où il m'a téléphoné de partir.

■ **Jusqu'à + infin.** peut s'employer quand le verbe de la subordonnée a le même sujet que celui de la principale, pour exprimer une conséquence réelle ou envisagée :

Il a mangé des gâteaux jusqu'à en avoir une indigestion.

JUXTAPOSITION

On dit que des termes sont **juxtaposés** quand ils sont placés côte à côte sans que soit exprimé un lien de coordination ou de subordination qui pourrait être formulé. Ces éléments peuvent être des mots, des groupes de mots ou des propositions :

On voit le ciel, la mer, les bateaux (= et).

Il pose son sac, s'assoit, contemple le paysage (= puis, ou et). Il est arrivé en retard : sa voiture était tombée en panne (= car, ou parce que).

Une pause (le plus souvent, une **virgule**) sépare les éléments juxtaposés.

■ **L'asyndète.** L'omission d'une liaison exprimant un rapport logique normalement attendu est un procédé de style (asyndète) qui donne à la phrase un tour plus original :

Cédéroms, cassettes, livres, tout était éparpillé sur le bureau.

L

LAISSER *laisser + infin. par / à*
→ (COMPLÉMENT D') AGENT, 3 ; *se laisser*
+ *infin.* → PASSIF, 5.

LE

1. Le (la, les), pronom personnel

① **Le (la, les) attribut.** Un adjectif masculin ou féminin, singulier ou pluriel, peut être repris comme attribut par le pronom *le*, alors invariable :

Si vous êtes pressés, nous le sommes aussi. Cette actrice est célèbre et sa sœur est en passe de le devenir.

■ Un nom peut aussi être repris par un pronom personnel attribut :

C'est encore lui le directeur, mais bientôt il ne le sera plus.

Dans ce cas, une règle traditionnelle demande l'accord du pronom avec le nom représenté si celui-ci est déterminé par un article défini, un possessif ou bien encore un démonstratif :

C'est elle la présidente, mais bientôt elle ne la sera plus.

En réalité, ce genre d'accord est peu usuel ; ou bien on conserve la forme *le* pour le pronom (*elle ne le sera plus*), ou bien on formule la phrase autrement (*bientôt ça ne sera plus elle*).

② **Le représentant un participe non exprimé.** Une phrase comme *Tâchons de sauver ce qui peut l'être* est courante et de sens clair, mais peu rigoureuse grammaticalement : le pronom *l'* y représente en fait un participe *sauvé* qu'il faut déduire de l'infinitif *sauver*. Si on ne craint pas – ou si on recherche – une répétition insistante d'un même verbe à des formes différentes, on peut dire, plus régulièrement :

Tâchons de sauver ce qui peut être sauvé.

③ **Le facultatif dans les comparaisons.**

Le pronom attribut *le* est facultatif dans des propositions de comparaison amenées par *aussi, autant, autre(ment), plus, moins, mieux, comme*, etc. :

C'est moins compliqué que je ne l'aurais cru (ou *que je n'aurais cru*). *Si tout se passe comme je (le) prévois...*

④ **Le (la) omis devant lui, leur.** On omet parfois, dans la langue familière, *le* ou *la* compléments d'objet direct devant *lui, leur* :

Dis-lui, toi, si tu oses.

Je n'ai pas besoin de ma voiture aujourd'hui, je peux leur prêter.

Dans l'usage soigné, on dit plutôt :

Dis-le lui. Je peux la leur prêter.

II. Le (la, les), article défini

voir **ARTICLE**.

LEQUEL

❶ **Lequel / qui.** *Lequel* employé comme sujet à la place de *qui* (uniquement après une pause) donne une certaine solennité à la phrase (usage littéraire ou administratif) :

Il eut trois enfants, lesquels devinrent tous célèbres.

On a interrogé un témoin, lequel a confirmé les faits.

■ L'emploi de *lequel*, qui permet de distinguer singulier et pluriel, masculin et féminin au singulier, évite parfois une ambiguïté ou une cocasserie :

Les enquêteurs ont entendu la secrétaire du patron, laquelle a affirmé ne pas disposer de la clé du coffre (qui, dans ce cas, pourrait représenter le patron aussi bien que la secrétaire).

❷ **Personnes / choses.** Si le relatif est précédé d'une préposition, il peut toujours être de la forme *lequel (auquel, duquel)*, mais on emploie souvent *qui* pour représenter des personnes :

Je remercie mes amis, grâce auxquels (ou grâce à qui) tout s'est bien passé.

Je ne veux emmener que des gens avec lesquels (ou avec qui) je m'entends bien.

Mais au sens partitif on dit : *les gens parmi lesquels, au nombre desquels*, etc., et non **parmi qui*, **au nombre de qui*.

■ Pour représenter des choses ou des animaux, on emploie *lequel (auquel, duquel)*, et non *qui* :

Voici le projet auquel je songe.

Il habite encore la maison dans laquelle il est né.

Il a deux chiens avec lesquels il chasse.

L'emploi de *quoi* pour représenter des choses est archaïsant, mais *quoi* ou *dont* se substituent régulièrement à *lequel, auquel, duquel*, pour représenter un pronom « neutre » comme *ce, rien, quelque chose* :

*C'est quelque chose à quoi je n'avais pas pensé (et non *auquel je n'avais pas pensé). C'est ce dont je voulais parler (et non *ce duquel je voulais parler).* [Voir QUOI, DONT.]

❸ **Duquel / de qui / dont,** voir DONT et RELATIF.

❹ **Lequel déterminant relatif.** Dans l'usage administratif ou littéraire, on emploie parfois *lequel* en fonction d'adjectif (déterminant) devant un nom qu'on répète :

Il a invoqué une loi datant du premier Empire, laquelle loi stipule que...

Il est plus usuel d'employer simplement *lequel* comme pronom, sans répéter le nom : *... une loi datant du premier Empire, laquelle stipule...* (voir plus haut, n° 1), ou d'utiliser le pronom *qui*, au besoin en répétant avant lui son antécédent : *... une loi datant du premier Empire, loi qui stipule que...*

■ **Auquel cas** est une locution d'un emploi assez courant :

Une gelée tardive est toujours à craindre, auquel cas la récolte est perdue (= et dans ce cas).

LOIN *loin s'en faut que* → **FALLOIR**, 6 ; *loin que (mode)* → **CONCESSION**, 1

M

MAIS

① **Mais** relie (coordonne) en les opposant deux propositions, deux adjectifs (ou groupes prépositionnels) :

C'est possible, mais c'est difficile. C'est possible, mais difficile. C'est possible, mais sans intérêt.

■ Si les propositions coordonnées par **mais** ont le même sujet, celui-ci peut ne pas être répété :

Elle ne dit rien, mais n'en pense pas moins.

■ **Non seulement..., mais (encore), voir SYMÉTRIE.**

② **Mais** sert à renforcer une réponse, une exclamation :

Vous êtes d'accord ? – Mais bien sûr ! Mais quelle drôle d'idée !

■ **Mais** souligne, surtout dans l'usage oral, la valeur insistante de la répétition d'un mot dans une phrase exclamative :
Il y a longtemps, mais longtemps ! (= il y a très longtemps). Il riait, mais il riait ! (= il riait énormément).

③ **N'en pouvoir mais** est une locution littéraire archaïsante signifiant « n'y pouvoir rien, ne rien pouvoir y changer » :

Il s'en prenait à la malheureuse secrétaire, qui n'en pouvait mais.

MAJESTÉ nous de majesté → **NOUS**, 2

MAJORITÉ une majorité de → **COLLECTIF**, 1

MALGRÉ

① **Malgré que + subj.** Cet emploi, longtemps critiqué, s'est banalisé dans l'usage. On admet volontiers aujourd'hui une phrase telle que :

Il a été condamné malgré qu'il soit innocent.

Il est cependant plus courant dans l'usage surveillé d'employer *bien que* ou *quoique* (ou de dire *malgré son innocence*).

② **Malgré qu'il en ait.** Cette locution signifiant « bien que cela lui soit désagréable, bon gré, mal gré » est archaïque et appartient exclusivement à l'usage littéraire :

Il fallut bien se rendre à l'évidence, malgré qu'on en eût.

③ **Malgré que + indic. ou condit., voir QUOIQUE**, 1.

MANQUER

① **Manquer de qqch / manquer à qqn.** On dit, sans différence appréciable de sens :

Je manque de temps pour faire cela ou Le temps me manque pour faire cela.

② **Manquer (de) + infin.** est un équivalent de « faillir, être sur le point de, courir le risque de » :

Nous avons manqué d'être en retard. À chaque tentative, il manquait de tomber.

On omet parfois la préposition *de* :

Nous avons manqué mourir de rire. (Voir **FAILLIR**, 1.)

③ **Manquer à + infin.** est un archaïsme littéraire signifiant « omettre de » :

S'il manquait à saluer quelqu'un, cela ferait jaser.

④ **Ne pas manquer de + infin.** exprime l'assurance qu'on donne ou qu'on a de la réalisation de quelque chose :

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Avec ce vieux matériel, des pannes ne pouvaient manquer de se produire.

Dans l'usage littéraire, on emploie parfois *ne pas (ne jamais, etc.) manquer à* :

Il ne manquait jamais à nous adresser ses vœux de nouvel an.

Je n'y manquerai pas est une formule par laquelle on répond ordinairement à une formule autre, telle que *Veillez faire part de mon bon souvenir à...* ou *Veillez transmettre mes amitiés...*

⑤ **Manquer à qqn** est archaïsant ou régional au sens de « manquer de respect à quelqu'un ».

⑥ **Il ne manquerait plus que + subj.** Avec cette formule de l'usage familier, on fait l'économie d'une conjonction *que* :

Il ne manquerait plus qu'il se casse une jambe, maintenant ! (Négation restrictive *ne... que* portant sur la proposition *qu'il se casse une jambe.*)

⑦ **Ce qui manque / ce qu'il manque,** voir **QUI**, 8.

MASCULIN → GENRE

MATIN, SOIR, MIDI

① **Hier (au) matin, (au) soir, (à) midi.** *Hier matin (hier soir, hier midi)* est une construction bien plus habituelle que *hier au matin*, etc. De même pour *demain, avant-hier, après-demain* et les noms de tous les jours de la semaine : *après-demain (au) soir, (le) mardi (à) midi.*

■ On dit normalement : *le lendemain, le surlendemain matin (soir, midi)*, mais *la veille, l'avant-veille au matin, au soir, à midi.*

■ On dit : *Ce matin, ce soir.* On peut dire : *Ce midi*, ou *aujourd'hui à midi, aujourd'hui midi.*

■ On écrit normalement sans **s** : *tous les dimanches matin, soir, midi.*

② **Se lever matin.** Le mot *matin* s'emploie parfois adverbiallement au sens de « tôt, de bonne heure », qui sont bien plus usuels :

Elles s'étaient levées très matin ce jour-là.

MEILLEUR

① **Meilleur** est le **comparatif** de *bon*, et le **meilleur** son **superlatif**. (Voir **BON**, 1.)

② **Sentir meilleur.** Cette expression est couramment utilisée comme comparatif de *sentir bon*, quoique *bon* soit employé là adverbiallement :

Ces fleurs sentent meilleur que les autres.

③ On dit couramment : *de la meilleure foi du monde, avec la meilleure volonté (du monde)* [superlatifs de *de bonne foi, avec bonne volonté*] ou, plus familièrement, avec un pléonaste : *de la meilleure bonne*

M

foi du monde, avec la meilleure bonne volonté (du monde).

④ **Meilleur** peut être renforcé par *bien*, ou par *un peu*, *passablement*, *sensiblement*, etc., mais non par *très*, *fort*, *tout à fait*, *extrêmement*, ni par *plus*, *moins* :

C'est bien meilleur cuit au four.

Beaucoup meilleur ne se dit guère plus que dans l'usage littéraire.

⑤ **Meilleur que (ne)**, voir **NE**, II, 4.

MÊME

① **Placé avant le nom**, *même* peut parfois s'employer sans autre déterminant, non seulement après une préposition, comme certains adjectifs qualificatifs (*deux barres de même longueur, d'égale longueur*), mais en particulier après le verbe *avoir* :

Ces deux phénomènes ont (la) même origine.

② **Placé immédiatement après un nom**, il équivaut en général à *lui-même* et s'accorde avec ce nom :

Nous sommes sur les lieux mêmes où s'est livrée cette bataille.

Lorsqu'il exprime un degré extrême (= jusqu'à), on veut parfois établir une distinction entre son emploi adjectival et son emploi adverbial (alors invariable) ; cette distinction est de peu d'intérêt, la différence de sens étant mince :

Ses terres, ses maisons et ses meubles même(s) ont été vendus aux enchères.

On fait de *même* un adverbe sans équivoque en le plaçant devant le nom et son déterminant : *ses maisons et même ses meubles*.

③ **Même pas, pas même**. Les deux constructions sont usuelles, la première

étant un peu plus courante et pouvant seule se trouver en fin de phrase :

Il ne s'est même pas excusé.

Il ne s'est pas même excusé.

Il ne s'excuse même pas. (**Il ne s'excuse pas même* ne se dit pas.)

④ **Sans même / même sans**.

■ **Sans même** indique un minimum qui n'est pas réalisé :

Il est reparti sans même s'excuser, sans même un mot d'excuse.

■ **Même sans** exprime l'opposition, la concession :

Même sans connaissances spécialisées (ou même sans avoir fait des études spécialisées), on peut comprendre ces explications.

⑤ **Quand même, quand bien même, alors même que + condit.** exprime la concession et l'hypothèse (= même si) :

Quand (bien) même il me le jurerait, je ne le croirais pas.

⑥ **Même que + indic.**, dans l'usage oral familier, introduit une remarque accessoire sur laquelle on attire l'attention :

C'était un dimanche après-midi, même que tous les magasins étaient fermés.

Dans l'usage surveillé, on dira par exemple :

Je me rappelle même que, etc.

■ **Même que + condit.** est un équivalent très familier de *même si* + indic. imparfait, ou de *quand bien même* (voir n° 5) :

Même qu'il me le jurerait, je ne le croirais pas.

⑦ **Le même qui (que, dont, etc.), le même que celui qui (que, dont, etc.)**. Ces deux constructions sont usuelles, mais la première, plus simple, est moins lourde :

Il a employé les mêmes arguments auxquels il avait souvent recouru (ou que ceux auxquels...).

8 **De même que** reliant deux sujets, voir ACCORD, II, 4.

MIDI → MATIN, SOIR, MIDI

MINORITÉ une minorité de → COLLECTIF, 1

MODALITÉ → PHRASE, 2

MODE

Les **modes du verbe** sont des séries de formes par lesquelles on exprime l'action ou l'état selon la manière dont on les considère : comme un fait ou un état réel ou simplement envisagé, un fait ou un état voulu, ou souhaité, ou hypothétique, etc.

On distingue :

► les **modes personnels**, dont les formes varient avec la personne grammaticale du sujet : **indicatif, subjonctif, impératif, conditionnel** (voir ces mots) ;

► les **modes impersonnels**, dont les formes ne sont pas en relation avec la 1^{re}, la 2^e ou la 3^e personne : **infinitif, participe, gérondif** (voir ces mots).

MODESTIE nous de modestie → NOUS, 1

MOINDRE

1 **Moindre** équivaut, dans un usage un peu plus soutenu, à **moins important, plus petit** (en importance, en valeur, non en dimensions) :

On peut arriver au même résultat avec un travail moindre (ou un moindre travail).

Il n'y a pas la moindre trace d'usure.

Mais *Cette chambre est plus petite que l'autre* et non **Cette chambre est moindre que l'autre*.

2 **Moindre** peut être renforcé par *bien, beaucoup*, ou par *un peu, passablement, sensiblement*, etc., mais non par *très, fort, tout à fait, extrêmement* :

C'est un roman d'un bien moindre intérêt que le précédent.

3 **Le moindre petit...** Cette expression, qui fait pléonasmе, est assez courante et ne choque guère :

On n'a pas découvert le moindre petit indice.

On peut cependant dire, plus régulièrement, *le moindre indice*, ou *le plus petit indice*.

4 **Moindre que (ne)**, voir NE, II, 4.

MOINS

1 Voir PLUS.

2 **Au moins / du moins.**

■ **Au moins** indique un minimum :

Il y avait au moins cent personnes dans la salle.

On emploie aussi en ce sens les locutions *pour le moins, à tout le moins* (usage plus soutenu).

■ **Du moins** indique une contrepartie ou une réserve par rapport à ce qui a été dit :

Si ça ne le guérit pas, du moins ça ne peut pas lui faire de mal (= en tout cas).

Il a été malade – du moins, c'est ce qu'il prétend.

On peut souvent employer aussi *au moins* ou *tout au moins* avec cette valeur :

Si ça ne le guérit pas, au moins ça ne peut pas lui faire de mal.

Il a été malade – tout au moins, c'est ce qu'il prétend.

■ Le pronom personnel sujet est souvent inversé si *du moins, au moins* sont en tête de proposition :

Cela devrait réussir, du moins peut-on l'espérer.

③ **À moins que de + infin.** est archaïque : *On ne saurait le prévoir, à moins que d'être devin* (usage courant : *à moins d'être devin*. Voir **CONDITION**, I, 1.)

④ **À moins de / que**, voir **CONDITION**, I, 1.

À moins que (ne), voir **NE**, II, 5.

Moins... moins, voir **COMPARAISON**, I, 2.

Rien (de) moins que, voir **RIEN**, 4.

MOIS noms désignant des mois →
GENRE, 11

MULTITUDE une multitude de →
COLLECTIF, 1

N

NARRATION infinitif de narration →
INFINITIF, 1

NATIONALITÉ adjectifs indiquant la
nationalité (place) → ADJECTIF, 4

N'AVOIR GARDE DE → GARDE, 5

NE

I. Voir négation

II. Ne explétif

Dans certaines propositions subordonnées, **ne** s'emploie facultativement sans valeur proprement négative : on dit qu'il est **explétif**. En règle générale, l'emploi de **ne** dans de tels cas caractérise l'usage plus ou moins soutenu ; dans l'usage courant ou familier, on n'exprime pas ce **ne**. Ces cas sont les suivants.

① **Après des termes exprimant la crainte** : *craindre que, redouter que, appréhender que, trembler que, avoir peur que ; la crainte que, la peur que ; de crainte que, de peur que, etc.*

Je crains qu'il ne soit malade ou *qu'il soit malade* (= il est malade, je le crains). *Je tremble qu'il ne soit trop tard. On redoutait que des troubles ne se produisent. J'ai peur qu'il soit trop tard* (ou *qu'il ne soit*

trop tard.). *Il est paralysé par la peur qu'on (ne) l'interroge. De crainte qu'une erreur n'ait été commise...*

■ Quand le terme qui exprime la crainte est placé dans une phrase négative ou interrogative, **ne** est en principe omis dans la subordonnée :

Je ne crains pas qu'on me démente. Je n'ai pas peur qu'il soit trop tard. Craignez-vous que je l'aie oublié ?

■ Pour exprimer la négation véritable dans la subordonnée, on emploie **ne... pas, ne... plus, ne... jamais**, etc. :

Je crains qu'il ne soit pas bien portant (= il n'est pas bien portant, je le crains). *Je tremble qu'il ne soit plus temps d'agir. On redoute qu'il ne récupère jamais l'usage de son bras.*

② **Après empêcher que, éviter que** :

La brume empêche qu'on (ne) voie la côte. Il faut éviter que ces incidents (ne) se reproduisent.

Noter que *défendre que, interdire que* se construisent d'ordinaire sans **ne**. Pour *prendre garde que, voir GARDE, 2*.

■ Quand *empêcher que, éviter que* appartiennent à une phrase négative, **ne** explétif est le plus souvent omis dans la subordonnée :

On ne peut pas empêcher que cela se produise.

N

3 **Après ne pas** (ou **ne plus, ne jamais**, etc.) **douter que**, ou d'autres verbes ou locutions de sens voisin, aux formes négative ou interrogative : *nier, disconvenir, contester, méconnaître que ; nul doute que ; il n'est pas douteux, niable, contestable que :*

Je ne doute pas qu'il (ne) soit sincère. Il n'est plus douteux qu'il (n')ait été trahi. Nierez-vous que ce (ne) soit une erreur ?

■ Quand ces verbes ou expressions sont à la forme affirmative, on n'emploie pas **ne** :

Je doute qu'il soit sincère.

■ On peut exprimer une négation véritable dans la subordonnée :

Nul ne conteste que les prix n'aient pas baissé (= il est incontestable que les prix n'ont pas baissé).

4 **Après plus que, moins que, mieux que, autre(ment) que, meilleur que, pire que, moindre que, plutôt que** exprimant une relation d'inégalité, de différence :

C'est plus difficile que je (ne) croyais. Cela s'est passé mieux qu'on (n')avait espéré. Je m'y résigne plutôt que je (ne) l'accepte.

■ Quand la proposition principale est négative ou interrogative, **ne** est souvent omis :

La situation n'est pas pire qu'elle était (ou qu'elle n'était).

■ **Ne... pas** est exclu dans la subordonnée :

**C'est plus difficile que je ne croyais pas.*

5 **Après avant que, à moins que, il s'en faut que, peu s'en faut que :**

Il faut agir avant qu'il (ne) soit trop tard. J'ai l'intention de m'absenter, à moins que vous (n')ayez besoin de moi. Il s'en faut de beaucoup que tout (ne) soit réglé. Peu s'en est fallu qu'il n'arrivât trop tard.

■ On peut exprimer une négation véritable dans la subordonnée :

Il faut agir avant qu'il ne soit plus temps.

6 **Après sans que**, on évite **ne** dans l'usage surveillé :

La décision a été prise sans que j'en sois informé. La manifestation s'est terminée sans qu'aucun incident ait été signalé.

Il n'est pas rare, cependant, qu'on emploie un **ne** explétif après **sans que**, surtout quand la proposition principale est négative, ou quand la subordonnée contient un mot comme *personne, rien, aucun, nul, jamais* :

Aucune décision ne peut être prise sans que je n'en sois informé. Il a agi sans que personne ne le sache.

III. Ne... que

1 Cette expression, qui encadre un verbe ou un auxiliaire, exprime une **restriction** portant sur le terme qui suit **que**, et équivaut à « seulement, uniquement » :

Il ne lit que des romans policiers. Il n'est heureusement que blessé. Je n'ai que suggéré d'agir ainsi.

2 **Ne... rien que, ne... seulement que.** Dans ces expressions, *rien, seulement* sont des renforcements, souvent jugés superflus, de **ne... que** :

Ça ne sert à rien qu'à faire perdre du temps. Il n'y a rien qu'un arbre dans la cour. Il n'y avait seulement que trois personnes au courant.

3 **Ne... pas que** s'emploie au sens de « ne... pas seulement » (*ne... pas* est une vraie négation, et **que** a un sens restrictif) :

Cela n'a pas que des avantages.

4 **Ne faire que (de) + infin., voir FAIRE, 2.**

NÉGATIF forme négative → PHRASE, 2

NÉGATION

① **Négation totale : ne... pas (ne... point).** La phrase

Je n'ai pas de chance, je n'ai pas réussi est l'affirmation contraire, c'est-à-dire la négation, de

J'ai de la chance, j'ai réussi.

Dans l'usage littéraire ou dans certaines régions, on emploie parfois **ne... point** au lieu de **ne... pas** :

Je n'ai point de chance, je n'ai point réussi.

② **Ne pas et l'infinitif.** *Ne pas* précède ordinairement le verbe (ou l'auxiliaire) à l'infinitif au lieu de l'encadrer comme aux autres modes :

Je crains de ne pas réussir.

■ Toutefois, l'infinitif de **avoir** et de **être** peut être encadré de **ne... pas**, dans un usage plus soutenu :

Je crains de n'avoir pas le temps, de n'être pas compris (ou, plus couramment, *de ne pas avoir le temps, de ne pas être compris*).

Cette construction en encadrement peut s'appliquer aussi à quelques auxiliaires d'infinitif comme **devoir** et **pouvoir**, avec un effet littéraire encore plus sensible :

Elle semblait ne pouvoir pas s'exprimer.
L'encadrement des autres infinitifs par **ne... pas** ou **ne... point**, qu'on observe dans des textes littéraires, a un caractère nettement archaïque :

Il feignait de n'y penser point.

③ **Négation partielle.** La négation peut être fixée sur un terme particulier de la phrase par les expressions **ne... plus**, **ne... guère**, **ne... jamais**, **ne... personne**, **ne... rien**, **ne... aucun**, etc. (négation dite « partielle ») :

Je ne veux voir personne. Cela n'est guère prudent.

Le mot **pas** (ou **point**) est exclu de ce système dans l'usage surveillé : on ne dit pas **Je ne veux pas voir personne. *Il n'y en a pas guère. *Il n'y a pas aucun inconvenient.*

Toutefois, on dit *Ce n'est pas rien*, au sens de « ce n'est pas négligeable, c'est quelque chose ». (Voir **RIEN**, 2.)

Les termes complémentaires de **ne** qui expriment la négation partielle peuvent être combinés entre eux :

Je ne vois plus jamais personne. Aucun d'eux ne s'est jamais plaint.

④ **Ni.** On peut relier par **ni** des termes d'une phrase négative :

Il n'a pas de frère ni de sœur. Il n'a ni frère ni sœur.

Quand **ni** est répété, **pas** est exclu : on ne dit pas, dans l'usage surveillé, **Il n'a pas ni frère ni sœur.*

⑤ **Ne seul.** *Ne* peut s'employer sans deuxième élément dans plusieurs cas qui appartiennent à l'usage soutenu.

■ Avant les verbes **cesser**, **oser**, **pouvoir**, **savoir** :

Il ne cesse de se plaindre. Je n'ose y croire. Je ne puis accepter. On ne saurait mieux dire (usage courant : *Il ne cesse pas [ou n'arrête pas] de se plaindre. Je n'ose pas y croire. Je ne peux pas accepter. On ne peut pas mieux dire.*)

■ Après **que** signifiant « pourquoi » :
Que ne le disiez-vous plus tôt ? (usage courant : *Pourquoi ne le disiez-vous pas plus tôt ?*)

■ Après **que + subj.** signifiant « sans que » ou « avant que », dans une phrase à double négation :

Elle ne peut pas faire trois pas que les journalistes ne l'assaillent. Je ne renoncerais pas, que toutes les solutions n'aient été tentées.

■ Après un **si** de condition (emploi limité) :

Si je ne m'abuse (usage courant : *Si je ne me trompe pas*).

■ Dans une proposition relative dont la principale est négative :

Je n'ai rien fait qui ne soit légal (usage courant : *... qui ne soit pas légal*).

■ Après **depuis que, il y a (tel temps) que, voilà (tel temps) que** :

Depuis que je ne l'avais vu, il a bien changé (usage courant : *Depuis que je ne l'avais pas vu...*).

On peut d'ailleurs exprimer le même sens en ôtant la négation :

Depuis que je l'avais vu, il a bien changé. Il y a bien dix ans que je l'ai vu, ou que je ne l'ai (pas) vu.

6 **Ne... que, ne explétif**, voir **NE**, II.

7 **Omission de ne**. L'omission de **ne** en phrase négative, fréquente dans l'usage oral familier, apparaît comme une négligence grave dans l'écriture, du moins si elle n'est pas une marque intentionnelle de cet usage oral :

C'est pas possible ! T'as rien à faire ?

■ **Ne** est souvent omis dans une phrase elliptique qui ne conserve que **pas, jamais, rien, personne**, etc. :

Tu es content ? Moi pas.

Quand te décideras-tu ? – Jamais.

Dans l'usage soutenu, on emploie plutôt **non** que **pas** en pareil cas : *Moi, non.*

8 **Autres expressions de la négation**.

La négation d'une phrase affirmative peut se réaliser par d'autres moyens comme le recours à **sans** ou **sans que**, ou l'emploi de mots de sens contraire, notamment formés avec les **préfixes négatifs** ou **privatifs in-, dé-, a-, non-**, etc. :

Il ne se lasse pas de répéter cela. Il répète cela sans se lasser. Il répète cela inlassablement.

9 **Combinaison de négations**. La combinaison de plusieurs négations peut traduire certaines nuances (insistance ou atténuation) :

Vous ne pouvez pas ne pas le savoir (= vous le savez certainement). *Je ne prétends pas que cette démarche ne soit pas utile* (= c'est sans doute utile).

Si on juge cette accumulation d'adverbes négatifs inutilement lourde, on peut recourir à un autre procédé négatif, par exemple employer un mot de sens contraire :

Vous ne pouvez pas l'ignorer. Je ne prétends pas que ce soit inutile.

10 **Portée de la négation**. Quand on dit *Cette personne n'est pas née en France*, on ne nie pas qu'elle soit née, mais on dit que ce n'est pas en France. Quoique **ne... pas** accompagne nécessairement le verbe, sa valeur négative peut porter sur un autre terme de la phrase. Avec **vouloir, devoir, falloir**, la négation porte sur l'infinitif ou la subordonnée dépendant de ces verbes : *Je ne veux pas répondre à cette question* signifie, en fait, « je veux ne pas répondre » (tour peu usuel). *Il ne faut pas qu'on le sache* signifie « il faut qu'on ne le sache pas ».

■ Une phrase comme *On n'a pas adopté cette solution par souci d'économie* est ambiguë. L'ambiguïté cesse si on met l'élément circonstanciel en relief, en tête de phrase : *(C'est) par souci d'économie (qu')on n'a pas adopté cette solution*, ou *Ce n'est pas par souci d'économie qu'on a adopté cette solution*.

■ Avec **tout, tout le monde, toujours, chacun, chaque, beaucoup de** et les mots numéraux, **ne... pas** indique seulement une restriction et non une absence totale : *Tout n'est pas clair dans cette affaire* (= certains points ne sont pas clairs). *Cela ne réussit pas toujours* (= cela réussit

quelquefois seulement). *Chacun ne peut pas en faire autant* (= il y a des gens qui ne peuvent pas...).

Si on veut exprimer la quantité nulle, le degré nul, on peut employer par exemple un mot de sens contraire à celui de *tout*, *toujours*, etc., ou à celui d'un autre mot de la phrase :

Rien n'est clair dans cette affaire. Cela ne réussit jamais. Tout est obscur dans cette affaire. Cela échoue (ou fam. *ça rate*) *toujours*.

N'EMPÊCHE QUE → EMPÊCHER, 3

N'ÉTAIT, N'ÊT ÉTÉ → ÊTRE, 5

NI → COORDINATION ET NÉGATION, 4 ; *ni reliant deux sujets* → ACCORD, II, 5

NIER

Nier que + subj. / nier (de) + infin. La subordonnée complétive dépendant de *nier* est au subjonctif :

Je nie que les choses se soient passées ainsi.

■ **Ne pas nier que (ne)**, voir **NE**, II, 3.

■ Quand il y a identité de sujet entre *nier* et le verbe de la proposition qui en dépend, on emploie la construction infinitive soit sans préposition, soit, dans l'usage soutenu, avec la préposition *de* : *Il nie énergiquement avoir dit cela. Il commença par nier d'être au courant.*

NOM

① **Un nom** (ou **substantif**) désigne un être ou une chose. Parmi les noms, on distingue :

■ les **noms propres** (employés le plus souvent sans déterminant, mais voir **ARTICLE**, 3) : *Catherine, Paris, la Loire, la Suisse*, et les **noms communs** : *table, idée, rivière, métal, amour* ;

■ les **noms concrets**, *table, maison, eau, acier*, et les **noms abstraits**, qui sont le plus souvent en relation de forme et de sens avec un verbe ou un adjectif : *désir, facilité, idée* ;

■ les **noms comptables**, désignant des êtres ou des choses qu'on peut dénombrer : *arbre, maison, idée*, et les **noms non comptables**, qui ne s'emploient pas au pluriel à moins d'être utilisés dans un sens comptable [voir **NOMBRE (NOTION)**, 3] : *verdure, solidité, compréhension, eau* ;

■ les **noms collectifs** : *foule, tas, ribambelle*, et les **noms individuels** ;

■ les **noms animés** : *cheval, maçon* (et spécialement les noms humains : *informaticienne, fermier*), et les **noms non animés** : *maison, largeur, avion*.

② **On peut employer comme nom un mot appartenant à une autre classe grammaticale**, en le faisant précéder d'un déterminant :

▶ adjectif : *Ce vert est reposant pour les yeux* ;

▶ adverbe ou locution adverbiale : *L'affaire se présente sous des dehors engageants ; Je n'ai pas d'a priori* ;

▶ préposition : *Votre « malgré » est surprenant* ;

▶ infinitif : *Un coucher de soleil* ; etc. (voir **NOMINALISATION**).

③ **Groupe du nom**. Dans une phrase, le **groupe du nom** est constitué par le **nom** et les mots qui se rattachent à lui, en particulier le **déterminant** (voir *ce mot*) et éventuellement des **adjectifs** épithètes ou apposés, des **compléments** du nom, des **propositions relatives**.

Dans les phrases :

Le chien aboie. Le chien noir aboie. Le chien du voisin aboie. Le chien, qui a aperçu le facteur, aboie,

les divers groupes de mots, plus ou moins étendus, qui précèdent le verbe *aboie* constituent chaque fois le groupe du nom sujet.

NOMBRE

1 **Un certain (grand, etc.) nombre de**, voir COLLECTIF.

2 **Nombre de**, au sens de « beaucoup de, de nombreux », est de l'usage strictement littéraire. Quand cette expression sert de déterminant à un sujet, le verbe est toujours au pluriel :

Nombre d'autres questions sont posées.

3 **Un grand (petit, certain) nombre de**, voir COLLECTIF, 1.

NOMBRE (NOTION)

1 Le nombre est la catégorie grammaticale qui permet d'opposer le singulier au pluriel, c'est-à-dire en principe l'unité à la pluralité. Il se manifeste dans les noms, les pronoms, les adjectifs et les verbes. La plupart des noms peuvent s'employer au singulier ou au pluriel : *Une maison / des maisons.*

2 Il y a cependant des noms qui ne s'emploient qu'au pluriel. On peut parfois – mais pas toujours – y trouver une idée de pluralité :

des archives, des décombres, des alentours, des environs, des frais, des fiançailles, des obsèques, des funérailles (mais un enterrement), des arrhes (mais un acompte), des ténèbres (mais l'obscurité), etc.

3 Il y a des noms qui ne s'emploient pas normalement au pluriel (noms non comptables) ; ce sont généralement des noms abstraits désignant une qualité, une manière d'être :

le courage, la blancheur, le vrai, le faux, etc.

Cependant, les noms non comptables peuvent souvent s'employer comme noms comptables pour désigner une manifestation particulière d'une qualité :

Faire preuve de prévenance / Avoir des prévenances pour quelqu'un.

4 Certains noms ont un sens différent au singulier et au pluriel :

une lunette astronomique / des lunettes ; un ciseau de sculpteur / des ciseaux de couturière.

On dit aussi *une paire de lunettes, de ciseaux* pour désigner un seul objet à deux éléments ; la pluralité peut s'exprimer par le pluriel du mot *paire* :

J'ai trois paires de lunettes, de ciseaux.

NOMINALISATION

1 On a parfois le choix entre plusieurs formes pour exprimer un membre de phrase : nom abstrait, ou infinitif, ou subordonnée introduite par une conjonction :

Les protestations ne suffisent pas, ou Protester ne suffit pas, ou (Le fait) que vous protestiez ne suffit pas (ou Il ne suffit pas que vous protestiez).

Dans ces exemples, c'est le sujet qui est exprimé sous différentes formes, mais la procédure s'applique à des termes ayant d'autres fonctions, par exemple

► complément d'objet :

J'attends le départ, ou J'attends de partir, ou J'attends qu'on parte ;

► complément circonstanciel : *Il a été condamné pour fraude fiscale, ou pour avoir fraudé le fisc, ou parce qu'il avait fraudé le fisc.*

Le nom abstrait, l'infinitif, la subordonnée sont trois formes d'une même opération, la nominalisation, qui permet de faire d'une phrase (ex. *On part*) un membre d'une phrase plus importante.

② La nominalisation fait disparaître les marques de temps et de personne du verbe. Ces informations peuvent parfois être fournies par d'autres moyens, notamment par des adjectifs et des déterminants possessifs :

Je vous informe que je vais partir → *Je vous informe de mon départ prochain.*

③ En cas de nominalisation, un adverbe est souvent remplacé par un adjectif :

Après qu'on eut discuté longuement, on finit par se mettre d'accord → *Après de longues discussions...*

④ La nominalisation est un moyen de donner au style de la concision. L'abus du procédé peut toutefois aboutir à des phrases trop plates et imprécises par absence de verbes, et disgracieuses par l'accumulation des mots abstraits, notamment en *-ion*. C'est assez souvent le cas dans des textes administratifs ou techniques :

L'augmentation de la production est fonction de la rationalisation des procédés de fabrication.

NON

① **Non pas** est un renforcement de *non*, qui apparaît en particulier dans une opposition :

La séance a duré non (pas) une heure, comme prévu, mais trois heures.

② **Non / pas**. Dans de nombreux emplois elliptiques, on utilise soit *non*, dans un usage soutenu, soit *pas*, dans l'usage courant ou familier :

Vous en êtes sûr ? Moi non (usage courant : *moi pas*, ou *pas moi*). *Pourquoi non ?* (usage courant : *pourquoi pas ?*). *Content ou non, il faut accepter* (usage courant : *content ou pas*). *Il est vétérinaire, non médecin* (usage courant : *pas médecin*). *La rencontre a eu lieu, mais non à l'endroit prévu* (usage courant : *mais pas à l'endroit prévu*).

③ **Non plus**, voir **AUSSI**, 2.

④ **Non que + subj.**, voir **CAUSE**, 1.

⑤ **Non sans + infin. ou n.** a une valeur affirmative indiquant une certaine importance, une certaine quantité.

Il a finalement accepté, non sans hésiter / non sans hésitation.

La victoire en championnat s'obtient non sans s'entraîner / non sans entraînement.

⑥ **Non ! Non ?** Ce mot s'emploie familièrement comme interjection exprimant la surprise, l'incrédulité, le reproche, ou pour solliciter l'accord de l'interlocuteur, etc. :

Il paraît qu'il a gagné un gros lot. – Non ! C'est vrai ? Tu ne pourrais pas faire attention, non ? Vous êtes comblé, non ?

NON ANIMÉ nom non animé → **NOM**, 1

NON COMPTABLE nom non comptable → **NOM**, 1

NOUS

① **Nous de modestie**. Selon un usage assez général, l'auteur d'un livre ou d'un rapport, parlant de son rôle d'auteur, de

son activité, se désigne par *nous* (*notre*) et non par *je*, *me*, *moi* (*mon*), l'accord au pluriel n'ayant lieu que pour le verbe – ou pour l'auxiliaire aux formes composées, mais l'accord en genre se faisant normalement pour les adjectifs et les participes : *Nous sommes persuadé(e) que... Nous avons mis tous nos soins à...*

■ Parfois, c'est le pronom *on* qui se substitue à *je* : *On a jugé inutile de...*

Mais ce procédé n'est guère employé si un possessif doit être exprimé : il n'est pas usuel, dans cet emploi, d'écrire **On a mis tous ses soins à...*

■ Le passif, personnel ou impersonnel, est un autre moyen de ne pas exprimer le sujet *je*. (Voir **PASSIF** et **IMPERSONNEL**.)

② **Nous de majesté.** Dans les actes officiels, une personne investie d'une autorité emploie parfois le *nous* au lieu du *je* : *Nous, président du tribunal, déclarons...* Le *nous* de majesté suit exactement les mêmes règles d'accord que le *nous* de modestie.

NOUVEAU

① **Nouveau / nouvel.** Devant un nom masculin commençant par une voyelle ou par un *h* « muet », cet adjectif a la forme *nouvel* : *un nouvel état, un nouvel hôtel.*

■ Quand un autre adjectif, coordonné par *et*, *ou*, s'intercale entre cet adjectif et le nom, on emploie tantôt la forme *nouvel*, tantôt la forme *nouveau* : *un nouvel et important avis*, ou *un nouveau et important avis.*

② **De nouveau / à nouveau.** La distinction qu'on a voulu voir entre *de nouveau*, qui signifierait « une nouvelle fois », et *à nouveau*, qui signifierait « de façon

complètement différente », n'est guère observée dans l'usage courant, où ces deux locutions expriment simplement la répétition, le retour de quelque chose :

Le téléviseur est de nouveau (ou *à nouveau*) *tombé en panne.*

NUMÉRAUX

(DÉTERMINANTS OU ADJECTIFS)

① **Douze cents, mille deux cents, etc.**

Les centaines comprises entre *onze* et *dix-neuf* se disent couramment et s'écrivent souvent *onze cents, douze cents, etc.*, surtout si elles ne sont pas suivies d'unités inférieures. On dit et on écrit aussi *mille deux cents, mille trois cents, etc.* (plus rarement *mille cent*), principalement pour indiquer des mesures précises :

Nager un quinze cents mètres. Un détachement de douze cents hommes (ou *de mille deux cents hommes*). *Henri IV mourut en seize cent dix* (ou *en mil[le] six cent dix*). *Le mille marin vaut mille huit cent cinquante-deux mètres* (ou *dix huit cent cinquante-deux mètres*). *Payez contre ce chèque mille cent quarante-sept euros* (ou *onze cent quarante-sept euros*).

② **Soixante-dix, soixante et dix.** L'usage le plus courant est de n'employer *et* dans les numéraux composés que pour ajouter *un* à une dizaine : *vingt et un, soixante et un, etc.*, ou dans *soixante et onze*. Les formes *soixante et dix, soixante et douze, etc.*, sont archaïques ou régionales.

③ **Le septième chapitre, le chapitre sept(-ième).** Pour indiquer un chapitre, un tome, un acte de pièce de théâtre, etc., on peut placer l'adjectif numéral ordinal avant ou après le nom, mais il est plus habituel d'employer après le nom le numéral cardinal (*tome trois*) que l'ordinal (*tome troisième*).

④ **Deuxième, second.** Ces deux mots s'emploient indifféremment, sauf dans le cas des adjectifs ordinaux composés : *trente-deuxième* (et non **trente second*). On a parfois prétendu que c'est *second* qui conviendrait de préférence à *deuxième* quand la série se limite à deux. Cette « règle » n'est pas toujours observée (on trouve toutefois plus souvent *Seconde Guerre mondiale* que *Deuxième Guerre mondiale*).

⑤ **Le cinq ou sixième jour.** En cas de coordination par *et, ou*, ou de juxtaposition sans répétition de l'article, il est courant, en particulier dans l'usage oral, que seul le dernier adjectif ordinal reçoive le suffixe *-ième* : *les douze, treize et quatorzième siècles* ; *le cinq ou sixième jour*. On peut aussi dire, naturellement, *les douzième, treizième et quatorzième siècles* ; *le cinquième ou sixième jour*.

⑥ **Cinq ou six jours, cinq à six jours.** On emploie soit *ou*, soit *à* pour relier les deux numéraux qui indiquent une évaluation approximative, qu'un choix intermédiaire soit possible ou non entre les deux nombres :

Il y avait dans la salle vingt ou vingt-cinq personnes, ou vingt à vingt-cinq personnes. Le village comprend sept ou huit maisons, ou sept à huit maisons. Les travaux dureront cinq ou six jours, ou cinq à six jours.

■ Dans un registre plus soutenu, quand les numéraux sont reliés par *à*, on peut les faire précéder de *de* :

Il y avait de vingt à vingt-cinq personnes. Les travaux dureront de cinq à six jours.

⑦ **Vingt ou (à) trente mille.** Ce serait un scrupule excessif de s'imposer de dire : *Il y avait vingt mille ou trente mille* (ou *vingt mille à trente mille*) *manifestants* et non, selon l'usage ordinaire, *vingt ou (ou à) trente mille manifestants*, sous prétexte qu'on risquerait de comprendre que les deux nombres extrêmes de l'évaluation sont *vingt* (deux dizaines) et *trente mille* (trois mille dizaines).

⑧ **Être (ou se mettre, etc.) [à] + adj. numéral.** On dit :

Les prisonniers étaient cinq par cellule, ou étaient à cinq par cellule.

■ En plus de l'information numérique, on souligne, avec la préposition *à*, la communauté de situation ou d'action : *À eux deux, ils ne possédaient que quelques centaines d'euros* (= en additionnant leurs fortunes). *Ils ont fait tout ce travail à trois* (= en associant leurs efforts).

⑨ **Valeurs conventionnelles.** Les numéraux apparaissent dans de nombreux emplois locutionnels sans valeur numérique précise, notamment pour symboliser

► soit les quantités élevées :

Je vous l'ai dit vingt fois, cent fois, mille fois. Il a fait les quatre cents coups, etc. ;

► soit les quantités faibles :

Je reviens dans deux minutes. Il habite à trois pas d'ici.

■ *Mille et un* signifie, symboliquement, « un grand nombre de » :

Il y a mille et une manières d'altérer la vérité.

O

OBJET complément d'objet direct, indirect
→ VERBE, 2

OBLIGATION subordonnées dépendant de verbes d'obligation → SUBJONCTIF, 2

OBLIGER

Obliger à ou de + infin. De ces deux constructions, *obliger à* est de loin la plus courante à la formé active :

J'ai un rendez-vous qui m'oblige à partir. Qu'est-ce qui m'oblige à vous croire ? Rien ne vous obligeait d'y aller (ou à y aller).

■ Au passif, on dit *être obligé de faire qqch* au sens de « être dans la nécessité de le faire » : *La route était inondée, j'ai été obligé de faire un détour.*

Au sens de « être soumis à l'obligation de », on dit parfois *être obligé à faire qqch*, surtout s'il y a un complément d'agent : *Les prisonniers étaient obligés par leurs gardiens à nettoyer la cour. On est obligé par la loi à déclarer ses revenus.*

■ **Contraindre et forcer** se construisent de la même façon que *obliger*.

S'OCCUPER

S'occuper de / à. *S'occuper de qqch, de qqn*, c'est le prendre en charge, en prendre soin :

Qui s'occupe de ce dossier ? Les infirmiers s'occupent du malade.

■ **S'occuper de + infin.**, c'est se charger de cela, faire le nécessaire pour :
Occupez-vous de trouver un bon hôtel.

■ **S'occuper à qqch, à + infin.**, c'est (y) employer son temps :
Il s'occupe à des bagatelles. Il s'occupe à jardiner.

OMISSION omission des déterminants
→ DÉTERMINANT, 11 ; de *de* → DE, 11 ;
du pronom personnel en coordination →
PRONOM PERSONNEL, 1 ; de *le, la (lui), leur*
→ LE, 1, 4 ; du pronom réfléchi des verbes
pronominaux → PRONOMINAL, 2

ON

① **On / nous.** Dans son emploi le plus traditionnel, *on* désigne une ou plusieurs personnes indéterminées :

On frappe à la porte. On n'est jamais trop prudent.

■ Dans l'usage oral familier, *on* s'emploie très couramment pour *nous* et, dans ce cas, les adjectifs qui s'y rapportent s'accordent en genre et en nombre :

On en a assez, de cette histoire ! Nous, on veut bien. On est prêtes depuis longtemps. On en a plein le dos ! (Nous en avons plein le dos présenterait une association

insolite, d'une locution très familière et d'un usage soutenu de *nous*.)

② **On** = *je, tu, il*, etc. *On* peut remplacer *je, tu, il, vous* avec diverses valeurs de style (familiarité, ironie, etc.) :

On fait ce qu'on peut (= je fais ce que je peux). *Alors, on se promène ?* (= tu te promènes, vous vous promenez ?). *On fait l'intéressante ?* (= tu fais, elle fait l'intéressante ?).

③ **On + possessif ou pronom.**

On est souvent responsable de ses malheurs. On ne doit pas toujours rendre autrui responsable de ses malheurs.

La deuxième phrase est ambiguë, du fait que *ses* peut renvoyer à *on* ou à *autrui*. Pour éviter ce genre d'ambiguïté, le renvoi à *on* se fait souvent non par *se, soi, son*, mais par *nous, vous, notre, votre* :

On ne doit pas toujours rendre autrui responsable de nos malheurs.

On n'aime pas que les gens nous (ou vous) posent des questions trop indiscrettes.

On peut aussi employer son propre pour renvoyer à on :

On ne doit pas toujours rendre autrui responsable de ses propres malheurs. (Voir PROPRE, 1.)

④ **L'on.** La forme *l'on*, toujours facultative, ne s'emploie que dans l'usage soutenu, surtout après une voyelle, après *et*, ou pour éviter la suite phonique *qu'on con(...)* :

Il ne faudrait pas que l'on confonde.

L'emploi de *l'on* en début de phrase donne à un texte un caractère affecté, surtout si le fait est fréquent.

ON NE SAIT QUI, QUOI, etc. → SAVOIR, 6

OPINION verbes d'opinion → CROIRE, 6

OPPOSITION → CONCESSION

ORDINAL → NUMÉRAUX, 3

OSER *je n'ose (pas) y croire* → NÉGATION, 5

OÙ (RELATIF)

① **Où + y, là ; où + complément circonstanciel.**

■ *Où* étant déjà lui-même complément circonstanciel, l'emploi de *y*, de *là* pour représenter le même mot est un pléonasme non admis dans l'usage surveillé :

**Voilà la maison où il y a habité dix ans.*

**C'est une situation où là il n'y a plus rien à faire* (cas comparable à *dont + en*).

On peut soit supprimer *y, là*, soit supprimer la subordination par le relatif. Dans ce cas, on écrira par exemple :

Vous voyez cette maison ? Il y a habité dix ans.

■ Il y a aussi pléonasme si après *où* on exprime un complément circonstanciel de lieu, même si celui-ci ajoute une précision : *Voilà la maison où il habite au troisième étage.* Pourtant la phrase apparaît moins négligée que celle du cas précédent, surtout si le complément *au troisième étage* est séparé par une pause de ce qui précède. La tournure *au troisième étage de laquelle il habite*, grammaticalement irréprochable (voir RELATIF, 2, et LEQUEL, 2), risque de paraître lourde dans un contexte familier ; on pourra dire, par exemple :

Voilà la maison où il habite ; il est au troisième étage.

② **Le jour où... / le jour que...**, voir QUE, 5.

3 **Où sans antécédent.** *Où* s'emploie souvent sans antécédent au sens de « là où » :

Reste où tu es. Passe par où tu voudras. Avance jusqu'où tu pourras.

La phrase *Retourne* (ou *Va-t'en*) *d'où tu viens* est familière : cette construction est peu rigoureuse en ce que *d'où* y est anormalement employé pour exprimer le but d'un mouvement. *Retourne à l'endroit d'où tu viens, là d'où tu viens* sont des constructions plus rigoureuses grammaticalement, mais moins usuelles.

■ *Où* peut aussi s'employer sans antécédent au sens indéfini de « un endroit où », comme complément d'un infinitif : *Il n'avait pas où s'asseoir.*

4 **D'où** devant un nom indique une conséquence ou donne une explication :

Ces produits sont rares et recherchés, d'où leur prix élevé.

L'emploi de *d'où* comme simple conjonction ou adverbe de liaison, au sens de « donc, c'est pourquoi, en conséquence », devant une proposition n'est pas admis dans l'usage surveillé : **Ces produits sont rares et recherchés, d'où ils sont chers.*

5 **D'où / dont**, voir **DONT**, 5. Voir aussi **INTERROGATION**.

OU → **COORDINATION** ; cinq ou six jours, cinq à six jours → **NUMÉRIQUES**, 6 ; ou reliant deux sujets → **ACCORD**, II, 5

OUTRE

1 **Outre qqch ou qqn, outre que + indic. ou condit.** équivaut, dans l'usage soutenu, à « en plus de qqch ou de qqn, sans en tenir compte, sans compter que » :

Outre le remboursement du capital, il faut prévoir le versement des intérêts. Cette solution est la plus rapide, outre que c'est la plus économique.

■ **En outre de qqch ou de qqn** s'emploie plus rarement, dans le même sens : *En outre de sa proche famille, il avait autour de lui un groupe d'amis.*

2 **Passer outre (à qqch), aller plus outre** sont de l'usage soutenu, au sens de « ne pas se laisser arrêter (par des obstacles), aller plus loin dans la même voie ».

P

PALLIER

La construction directe (*pallier un incon-vénient*) est la construction correcte, mais en raison de l'analogie de *parer à qqch*, *remédier à qqch*, la construction avec *à* est devenue courante :

On peut facilement pallier à ce genre d'inconvénient.

PAR

1 **Par** est de l'usage soutenu pour introduire un complément de temps indiquant simplement la date : *par une belle journée d'automne*, ou un complément de lieu au sens de « çà et là, à travers » : *errer par la campagne*.

2 **De par** s'emploie au sens de « du fait de, en raison de » (usage soutenu) : *De par ses origines, il se sentait proche du monde paysan.*

3 **Par trop** est un renforcement littéraire de *trop* : *Tout cela m'a semblé par trop compliqué. Il avait par trop misé sur sa chance* (= vraiment trop).

4 **Par + complément d'agent**, voir (COMPLÉMENT D')AGENT.

5 **Par avance**, voir AVANCE ; **par contre**, voir CONTRE ; **par parenthèse**, voir PARENTHÈSE.

PARAÎTRE

1 **Auxiliaire**. Au sens de « être publié », *paraître* reçoit tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*, ce dernier soulignant l'aspect accompli, l'état :

Ce livre a paru le mois dernier. Ce livre est paru depuis un mois. La nouvelle a paru (ou est parue) dans la presse de ce matin.

2 **Il paraît que** introduit l'énoncé d'une rumeur, d'une idée reçue, et le verbe qui suit est en principe à l'indicatif : *Il paraît qu'il a eu un accident.*

On exprime parfois le caractère non confirmé de cette assertion au moyen du conditionnel :

Il paraîtrait qu'on a découvert du pétrole dans la région (ou *Il paraît qu'on aurait découvert...*).

■ **À ce qu'il paraît** est familier, contrairement à *paraît-il* : *Vous êtes, à ce qu'il paraît, un spécialiste de la question ?*

■ **À ce qu'il paraît que, paraît-il que** sont de l'usage populaire : *Paraît-il qu'il a eu un accident. À ce qu'il paraît que personne n'était au courant.*

■ Il (*me, te, etc.*) **paraît que** au sens de « il (*me, te, etc.*) semble que » ne se rencontre que dans l'usage littéraire, et le verbe qui suit est soit à l'indicatif, soit au subjonctif dans les mêmes conditions que pour **sembler** (voir ce mot).

■ Il (*me, te, etc.*) **paraît + adj. que** est d'un emploi aussi courant que *il (me, te, etc.) semble + adj. que*. Le verbe qui suit est à l'indicatif ou au subjonctif selon que l'adjectif indique soit certitude ou probabilité, soit négation, doute, inactualité :

Il paraît évident qu'il s'en est aperçu.

Il paraît difficile qu'il ne s'en aperçoive pas. Il me paraît utile que vous soyez mis au courant. (Voir **SUBJONCTIF**, 1.)

PARCE QUE → CAR, 1

PARDON ? → QUOI, 1, 2

PAREIL

① **Pareil à, pareil que.** La construction *pareil que* est courante, mais dans l'usage surveillé on préfère *pareil à* (ou simplement *comme*) :

Sa maison est pareille aux autres maisons du lotissement (ou pareille que les autres). Le temps est pareil qu'hier (ou est comme hier).

② **Pareil** s'emploie familièrement comme adverbe :

Ils sont tous les deux habillés pareil (= de la même façon).

PARENTHÈSE

Entre parenthèses, par parenthèse.

Ces deux expressions ont le même sens. Toutefois, la première est plus usuelle

pour introduire une remarque incidente : *J'ai eu affaire au sous-directeur – entre parenthèses (ou par parenthèse), il est plus aimable que le directeur.*

PARTANT

Ce mot invariable (anciennement *partant*), qui signifie « par conséquent, donc », appartient à l'usage soutenu :

La question est réglée, partant la réclamation est sans objet.

PARTICIPE

1. Participe présent, adjectif verbal, gérondif

① Le **participe présent**, terminé par **-ant**, est **invariable**, à la différence de l'**adjectif verbal** qui s'accorde :

C'est une question intéressant tous les sportifs. C'est une question intéressante.

Ce qui distingue le participe présent et l'adjectif verbal, c'est leur emploi dans la phrase.

► Est **participe**, donc **invariable**, une forme verbale en **-ant** ayant un complément d'objet, comme dans le premier exemple donné ci-dessus, et généralement une forme verbale en **-ant** ayant un complément circonstanciel (temps, cause, but, etc.) ou suivie d'un adverbe.

► Est **adjectif verbal**, donc **variable**, une forme en **-ant** à laquelle on peut ajouter ou substituer un adjectif qualificatif :

C'est une question intéressante et délicate. C'est une question bizarre.

② L'**adjectif verbal** correspond le plus souvent à une forme de la voix active du verbe : une *question intéressante*, c'est une question qui intéresse ; mais, dans certains cas, la correspondance de sens est plus

complexe : une couleur *voyante* n'est pas celle qui « voit », mais qui « est vue », que l'on voit ; une rue *passante* est celle où l'on passe beaucoup ; une rue *commerçante* est une rue où il y a du commerce, etc.

③ Une forme comme *en chantant* est un **gérondif** (voir ce mot).

④ **Flambant neuf.** Dans cette expression familière, *flambant* reste **invariable** en genre et généralement en nombre. Quant à l'adjectif *neuf*, il est tantôt accordé, tantôt (plus rarement) invariable :

Elle arriva dans sa voiture flambant neuve (ou *flambant neuf*).

Même remarque pour l'expression moins courante *battant neuf*.

⑤ **À huit heures sonnant(es).** Tantôt l'accord de *sonnant* a lieu, tantôt non (la tendance est à l'invariabilité). De même, très familièrement : *À huit heures pétant(es)*.

II. Participe passé : accord

① Si l'**auxiliaire est avoir**, le **participe passé est invariable sauf si le verbe a un complément d'objet direct placé avant ce participe** ; dans ce cas, il s'accorde avec ce complément d'objet :

Ils ont couru. Avez-vous trouvé la solution ? Quelle solution avez-vous trouvée ? La solution que vous avez trouvée est ingénieuse. C'est la réponse qu'il a faite.

■ Quand le participe est suivi d'un infinitif, il ne s'accorde éventuellement avec un mot (nom ou pronom) qui le précède que si ce mot s'analyse comme complément d'objet du participe, et non de l'infinitif : *Quelle solution a-t-on vue triompher ?* (= on a vu quelle solution triompher ?). *Quelle solution a-t-on vu appliquer ?* (= on a vu qu'on appliquait quelle solution ?).

■ Quand le complément d'objet est *en* placé avant le participe, celui-ci reste en

principe invariable, cependant l'accord avec le nom complément s'observe fréquemment dans les écrits de nombreux auteurs :

Il m'a raconté les difficultés qu'il a eues ; j'en ai eu aussi ou j'en ai eues aussi.

■ Quand le participe est précédé de l' représentant toute une proposition, il est invariable :

La difficulté est plus grande que je ne l'aurais pensé.

■ Les participes *couru*, *coûté*, *pesé*, *valu*, *vécu* ne s'accordent avec le mot qui les précède que si celui-ci peut s'analyser comme un complément d'objet et non comme un complément de circonstance :

Les efforts que cette réalisation a coûtés, mais La somme que cette réalisation a coûté (= cette réalisation a coûté telle somme). *Les aventures qu'il a vécues, mais Les quatre-vingts ans qu'il a vécu* (= pendant lesquels il a vécu).

② Si l'**auxiliaire est être**, en règle générale le **participe passé s'accorde avec le sujet** :

Elles sont venues. Ils sont accompagnés. Elle s'est endormie.

■ Toutefois, quand il s'agit d'un **verbe pronominal**, si celui-ci a un complément d'objet direct différent du pronom réfléchi et placé avant le participe, l'accord ou l'invariabilité ont lieu dans les mêmes conditions que si l'auxiliaire était *avoir* : *Quelle excuse s'est-il trouvée ?* mais *Ils se sont trouvés des excuses. Voilà le but que nous nous sommes fixé, la règle que nous nous sommes donnée.*

III. Participe et sujet du verbe principal

Le **participe** (présent ou passé) s'emploie parfois en position détachée, en tête de proposition.

Dans ce cas, **il doit en principe se rapporter au sujet du verbe principal**, ce qui est une façon d'éviter tout risque d'ambiguïté ou de cocasserie.

En vertu de ce principe, une phrase telle que *Ayant égaré mes clefs, le gardien a appelé un serrurier* présente le gardien comme responsable de la perte des clefs ; si celui qui s'exprime veut dire qu'il est, lui, le responsable, il pourra dire :

Comme j'avais égaré mes clefs, le gardien a appelé un serrurier, ou : *Ayant égaré mes clefs, j'ai demandé au gardien d'appeler un serrurier*.

Le plus souvent, le sens est clair même si ce principe n'est pas observé.

Toutefois on évite, dans l'usage surveillé, une phrase comme *Espérant que cette réponse vous satisfera, veuillez agréer mes salutations distinguées*, car le sujet non exprimé du verbe principal à l'impératif *veuillez* est *vous*, alors que le participe présent se rapporte à un *je* non exprimé ; on peut corriger ainsi :

Espérant que cette réponse vous satisfera, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Un principe analogue s'applique au gérondif et à l'infinitif (voir ces mots).

IV. Participe absolu

① Dans des phrases telles que *La visite terminée, on se dispersa*, ou *Chacun refusant de s'engager, le projet fut abandonné*, on a au début un **ensemble composé essentiellement d'un participe et de son sujet** ; cet ensemble est sans lien grammatical avec le reste de la phrase, dont il est séparé par une pause (une virgule, à l'écrit).

On appelle cette construction un **participe absolu** ou une **proposition participiale**.

② L'absence de lien grammatical n'empêche pas l'existence de liens logiques :

la proposition participiale est assimilée à une subordonnée conjonctive circonstancielle. Dans le premier exemple donné ci-dessus, cette proposition a une valeur temporelle : *Quand la visite fut terminée...* Dans le deuxième exemple, elle a une valeur causale : *Puisque chacun refusait de s'engager...*

On voit que **le participe absolu est un moyen de rendre la phrase plus concise**.

③ Si le participe est absolu, c'est que son sujet n'est pas le même que celui du verbe principal, et il n'y a pas lieu de le reprendre par un pronom sujet de ce verbe. Normalement, on ne dit donc pas **La visite terminée, elle fut longuement commentée*. Si le sujet du participe est le même que le sujet principal, on peut employer le participe en apposition au sujet (voir **APPOSITION**) :

La visite, une fois terminée, fut longuement commentée.

PARTITIF article partitif → **DÉTERMINANT**, 1, 1 ; *nous, vous, compléments partitifs (d'entre nous...)* → **ENTRE**, 1

PASSANT *une rue passante* → **PARTICIPE**, 1, 2

PASSÉ

① **Passé simple / passé composé**. Dans l'usage oral, le passé simple (ex. *Il fit*) n'est pratiquement plus employé ; c'est en principe le passé composé (ex. *Il a fait*) qu'on emploie à sa place. Cependant, **dans l'usage écrit, on utilise l'un ou l'autre de ces temps selon le type d'énoncé et l'aspect de l'action qu'on souligne**.

■ Dans l'usage écrit, quand le récit d'événements passés ne concerne pas celui qui s'exprime ni celui ou ceux à qui il s'adresse, on emploie le **passé simple** pour traduire des faits dont on ne souligne pas la relation avec l'actualité présente et dont la durée n'est pas prise en considération :

Christophe Colomb découvrit l'Amérique en 1492.

Ce temps est celui qu'on emploie couramment dans les récits historiques. Dans l'usage oral, la même idée s'exprimerait normalement sous la forme :

Christophe Colomb a découvert l'Amérique en 1492.

■ Le **passé composé** est usuel dans l'usage écrit pour exprimer des faits passés dont on considère l'incidence sur la situation actuelle :

C'est Pasteur qui a découvert le vaccin de la rage (nous disposons aujourd'hui de ce vaccin).

Quand le verbe utilisé est un verbe non-perfectif (voir **VERBE**, 4), le passé composé souligne en général la cessation d'un état passé :

J'ai habité dix ans dans cette maison (= je n'y habite plus). *J'ai su son adresse* (= je l'ai oubliée).

② **Passé surcomposé**. Ce temps est d'un emploi assez rare ; on le rencontre surtout dans des propositions subordonnées de temps, en général avec des verbes perfectifs (voir **VERBE**, 4) pour insister sur l'aspect accompli :

C'est seulement quand j'ai eu terminé ce travail que je me suis rendu compte de l'erreur (= après avoir terminé).

③ **Passé antérieur**. Ce temps appartient à l'usage écrit ; il s'emploie ordinairement dans des propositions subordonnées de temps. Il exprime l'**aspect accompli du passé simple** :

Aussitôt qu'il eut prononcé ce mot, il le regretta (= aussitôt après l'avoir prononcé).

④ **Plus-que-parfait**. Ce temps exprime l'**antériorité par rapport à un événement accompli** :

Cela s'est passé comme je l'avais prévu (la prévision est antérieure à l'événement passé).

On utilise souvent le passé composé pour rendre la même idée quand le rapport d'antériorité est suffisamment clair par ailleurs :

Cela s'est passé comme je l'ai prévu.

■ Le plus-que-parfait s'emploie aussi dans une subordonnée de condition introduite par *si*, pour exprimer l'« irréal », c'est-à-dire l'hypothèse non réalisée, par opposition à l'imparfait :

Si j'avais su, je ne serais pas venu (= je ne savais pas).

Voir **SUBJONCTIF**, 3, et **IMPARFAIT**, 2.

PASSER

① Dans la plupart des **emplois intransitifs**, l'auxiliaire *être* est plus courant que l'auxiliaire *avoir* :

Les pompiers sont passés par la fenêtre. Je suis passé à la poste.

L'auxiliaire *avoir* reste cependant usuel dans quelques emplois, par exemple au sens de :

► « perdre sa couleur » : *Ce tissu a passé au soleil* (et non *est passé*) ;

► « être bien digéré » : *C'est la mousse au chocolat qui n'a pas passé* ;

► « être filtré » : *Le café a passé lentement* ;

► « s'écouler », en parlant du temps : *Les années ont passé*.

■ Dans les emplois transitifs, l'auxiliaire est toujours *avoir* :

Nous avons passé la frontière. J'ai passé dix ans à l'étranger.

② **Passer** s'emploie familièrement comme verbe attributif au sens de « être promu, nommé » (auxiliaire *avoir* ou *être*) :

Il va bientôt passer sergent. Il a (ou est) passé chef.

③ **Passer pour** signifiant « être considéré comme » introduit un nom ou un adjectif attribut (auxiliaire *avoir*) :

Il passe pour un spécialiste de la question. Ce tableau a longtemps passé pour authentique.

④ **Ce qui se passe / ce qu'il se passe**, voir **QUI**, 8.

PASSIF

① Il y a **équivalence générale de sens** entre les deux phrases :

La chaleur dilate les métaux. Les métaux sont dilatés par la chaleur.

Cependant, la première phrase a plus de chances d'apparaître dans un contexte relatif à la chaleur et à ses effets, la seconde dans un contexte relatif aux métaux et à leurs propriétés (rôle de « thème » du sujet de la phrase). Il y a en général une **différence de valeur**, sous tel ou tel rapport, **entre la phrase active et la phrase passive** correspondante.

② **Action / état**. Si on peut dire à peu près indifféremment :

On apprécie ces fruits ou *Ces fruits sont appréciés*,

il y a une différence nette de sens entre :
On tond la pelouse (action en cours, ou habituelle)

et

La pelouse est tondue (état actuel).

Sans aucun complément et spécialement sans complément d'agent, de nombreux verbes – les verbes perfectifs – n'expriment au passif que l'état (aspect accompli). La mention d'un agent permet d'exprimer l'action actuellement ou habituellement en cours :

La pelouse est tondue par les jardiniers municipaux.

③ **Passif impersonnel**, voir **IMPERSONNEL**, 3.

④ **Pronominal-passif**. Le pronominal peut être l'équivalent d'un passif.

À la phrase active :

On vend ces articles sur les marchés, correspondent à peu près indifféremment les deux phrases :

Ces articles sont vendus sur les marchés.

Ces articles se vendent sur les marchés.

Ce pronominal-passif peut être construit impersonnellement :

Il se vend beaucoup de ces articles sur les marchés.

■ On évite l'emploi du pronominal chaque fois qu'il pourrait donner lieu à des ambiguïtés ou à des cocasseries. On ne dira évidemment pas :

**Le soldat s'est décoré* pour signifier *Le soldat a été décoré*, ni **Les cartes se battent avant chaque partie*, mais *On bat les cartes...*, ou *Les cartes sont battues...*

■ Le pronominal-passif ne reçoit pas de complément d'agent. (Voir **[COMPLÉMENT D'] AGENT**, 4.)

⑤ **Autres substituts du passif**. D'autres constructions peuvent être substituées à la conjugaison passive, avec des valeurs particulières, entre autres l'infinitif introduit par *se faire*, *se laisser*, *se voir*, *s'entendre* :

Il s'est fait (ou *s'est entendu*, ou *s'est vu*) *condamner par le tribunal. Elle ne s'est pas laissé convaincre.*

■ Ce recours aux auxiliaires pronominaux d'infinitif permet d'employer comme sujet de phrase un mot qui, à l'actif, serait un complément construit indirectement, c'est-à-dire avec préposition, puisqu'on sait qu'un verbe ne peut normalement être mis au passif que si on peut lui donner comme sujet le complément d'objet direct de l'actif correspondant :

Elle s'est fait (ou *entendu*, ou *vu*) *interdire l'accès de la salle* (= on lui a interdit l'accès).

■ On peut aussi employer des locutions telles que *être* (ou *faire*) *l'objet de*, *être la cible*, *la victime de*, etc. :

Cette question a été l'objet d'un débat (= a été débattue).

PAYS noms de pays (en, dans, à...) → EN, II, 3

PEINE

① **À peine... que.** Cette construction indique une relation de temps : l'action ou l'état exprimés dans la deuxième proposition suivent de très près ceux de la première :

Il était à peine arrivé qu'il parlait de repartir.

La conjonction *que* est parfois omise, notamment quand la première proposition se réduit par ellipse à un participe ou à un complément circonstanciel :

À peine arrivé (ou *à peine dans la maison*), *il parlait de repartir.*

■ **À peine... quand** ou **à peine... lorsque** traduit la même relation, mais la deuxième proposition a un verbe au passé composé ou au passé simple, et non à l'imparfait : *Il était à peine arrivé quand* (ou *lorsque*) *l'orage a éclaté.*

■ Quand **à peine** est en tête de la première proposition, il y a ordinairement

inversion (simple ou complexe) **du sujet**, du moins dans l'usage soutenu :

À peine était-il arrivé qu'il parlait de repartir. À peine Pierre était-il arrivé que... (voir **INVERSION DU SUJET**, 1, b).

Parfois cette inversion n'a pas lieu, surtout dans un usage plus familier :

À peine il était arrivé que...

② **À peine de qqch.** Cette expression signifie « un tout petit peu de quelque chose » :

Je prendrai une tasse de thé avec à peine de lait.

③ **À peine de nullité** est une locution de la langue juridique ; dans l'usage courant ou administratif, on dit *sous peine de* : *Défense d'entrer sous peine d'amende. Il faut partir tout de suite sous peine d'être en retard.*

PENDANT → DURANT

PENSER

① **Penser que.** Pour le choix du mode de la subordonnée, voir **CROIRE**, 3, 4, 5, 6, 7.

② **Penser que + indic. / penser + infin.** En cas de transformation infinitive (identité de sujet entre *penser* et le verbe de la subordonnée), l'infinitif peut correspondre soit à un présent, soit à un futur de l'indicatif :

Je pense être suffisamment informé (= que je suis). *Je pense être prêt à votre arrivée* (= que je serai).

Sur ce point, l'emploi de *penser* est un peu différent de celui de *croire* ; en effet, l'infinitif qui peut suivre *croire* n'exprime normalement pas le futur.

Au lieu de **Je crois être prêt à votre arrivée*, on dit *Je crois que je serai prêt...* (ou *Je pense être prêt...*).

③ **Penser à + infin.** signifie « ne pas oublier de » :

Tu penses à éteindre l'électricité en sortant.

④ **Penser = faillir, manquer de.** Cet emploi est archaïque avec un nom de personne comme sujet, et aujourd'hui hors d'usage avec un nom de chose comme sujet :

Il a pensé s'évanouir à cette nouvelle.

⑤ **Tu penses ! / penses-tu !**

■ **Tu penses !** souligne familièrement une affirmation en la présentant comme naturelle :

Il a dévoré ce repas : tu penses, il n'avait rien mangé depuis trois jours !

■ **Penses-tu !** est une exclamation familière de dénégation :

Est-ce qu'on a retrouvé les objets volés ? – Penses-tu ! Il y a longtemps qu'ils sont passés à l'étranger ! (= bien sûr que non !).

On emploie de même au pluriel, avec une valeur moins familière, *Vous pensez !* et *Pensez-vous !*

PERCEPTION verbes de perception → CROIRE, 6

PERFECTIF verbe perfectif → VERBE, 4 ; exprimant l'état au passif → PASSIF, 2

PERSONNE

① **Personne + ne.** Le plus souvent, le pronom masculin *personne* s'emploie avec *ne* ou *ne plus, ne jamais* (mais non *ne pas*) :

Personne n'est venu. Il n'y a (plus, jamais) personne. Je ne veux voir personne (et non **Je ne veux pas voir personne*).

② **Personne sans ne.** *Personne* peut aussi être utilisé sans *ne*, dans des phrases exprimant l'idée négative par d'autres moyens grammaticaux ou par le vocabulaire ; il peut alors être remplacé par *quelqu'un* ou *qui que ce soit, quiconque* :

Je dis cela sans vouloir critiquer personne. Il est trop égoïste pour s'intéresser à personne (= il ne peut, vu son égoïsme, s'intéresser à qui que ce soit). *Partez avant que personne s'en aperçoive. Il est incapable de nuire à personne. J'interdis que personne entre.*

■ Dans une phrase comme *Je ne veux pas que personne le sache*, le pronom *personne* est bien employé sans *ne* dans sa proposition : c'est dans la principale que se trouve *ne pas*.

■ *Personne* s'emploie aussi dans des phrases interrogatives ou exprimant un doute :

Y a-t-il personne qui prétende le contraire ? (on dit plutôt : *Y a-t-il quelqu'un*). *Il est peu probable que personne s'y trompe* (ou *que quelqu'un s'y trompe*).

■ *Personne* s'emploie sans *ne* dans le deuxième terme d'un système comparatif :

Il est plus rusé que personne. Cela me surprend moins que personne.

PERSONNEL pronoms personnels → PRONOM, 1

PERSUADER

① **Persuader qqn (de qqch), ou de + infin., ou que + indic.** est la construction la plus usuelle :

Tous ses arguments n'ont pas réussi à me persuader. Il a persuadé le jury de son innocence. On l'a persuadé de renoncer

à son projet, ou **que** son projet était irréalisable.

■ **Persuader** à qqn qqch, ou de + infin., ou **que** + indic. est une construction beaucoup moins habituelle :

Nous lui avons persuadé l'intérêt de l'opération, ou **de renoncer** à son projet, ou **que** son projet était irréalisable.

② **Se persuader (de) qqch / que + indic.**
On dit :

Ils se sont persuadés de la justesse de ces prévisions,

ou, plus rarement :

Ils se sont persuadé la justesse de ces prévisions. Ils se sont persuadés (ou persuadé) que ces prévisions étaient justes.

PESÉ (accord) → PARTICIPE, II, 1

PEUR avoir peur que (ne) → NE, II, 1 ; de peur que (mode) → CONJONCTION, 1

types suivants (appelés quelquefois modalités) :

▶ déclaratif : *Tu fais bien ton travail ;*

▶ interrogatif : *Est-ce que tu fais bien ton travail ?*

▶ impératif : *Fais bien ton travail ;*

▶ exclamatif : *Comme tu fais bien ton travail !*

■ Dans tous les exemples précédents, les phrases sont à la forme active, affirmative et non emphatique (c'est-à-dire sans mise en relief d'un terme). Mais une phrase peut être, au contraire :

▶ à la forme (ou voix) passive : *Le travail est fait par les autres ;*

▶ négative : *Tu ne fais pas bien ton travail ;*

▶ emphatique : *Tu le fais bien, ton travail* (mise en relief de *ton travail*).

■ On remarquera que « affirmatif » est ici opposé à « négatif » et ne doit pas être confondu avec « déclaratif », qui s'oppose aux trois autres types (interrogatif, impératif et exclamatif).

Par ailleurs, « emphatique » ne doit pas être confondu avec « exclamatif ». En effet, une phrase interrogative ou impérative peut être emphatique :

Ton travail, est-ce que tu le fais bien ? Ton travail, fais-le bien.

PIRE / PIS

① **Pire** équivaut le plus souvent à « plus mauvais, plus fâcheux » ; il s'emploie en particulier, mais non exclusivement, dans des tours locutionnels et comme nom :

Le remède est pire que le mal. Ce n'est pas très beau, mais j'ai vu pire. Nous étions dans les pires conditions. Le pire, c'est qu'on ne se doutait de rien. Il faut s'attendre au pire.

PHRASE, PROPOSITION

① L'énoncé *Je viendrai quand on m'appellera* est une phrase, elle-même constituée de deux phrases : *Je viendrai*, et *quand on m'appellera*.

Quand des phrases sont des parties de phrases plus grandes, on les appelle aussi des **propositions**. Ainsi, la phrase *Je viendrai quand on m'appellera* est composée de deux propositions reliées entre elles par **subordination** (voir ce mot) : *Je viendrai* est la proposition principale, et *quand on m'appellera* est la proposition subordonnée. Une proposition est constituée fondamentalement par l'association d'un groupe du nom sujet et d'un groupe du verbe (voir **NOM** et **VERBE**).

② **Types et formes de phrases.** Une phrase se présente sous un des quatre

■ **Pire que (ne)**, voir NE, II, 4.

② **Pis** n'a plus d'emploi que dans l'usage littéraire, comme adjectif attribut d'un pronom « neutre » (*ce, rien, quelque chose*, etc.), au sens de « plus mauvais » ou comme adverbe au sens de « plus mal ». Dans l'usage courant, il est remplacé par *pire* :

C'est bien pis que je ne pensais (usage courant : *C'est bien pire*). *Il n'y a rien de pis que cela* (rien de pire). *Dire pis que pendre de quelqu'un* (pire que pendre). *Tout va de mal en pis* (de mal en pire). *Qui pis est* [en incise] (*Ce qui est bien pire*).

③ **Tant pis** reste l'expression la plus courante ; **tant pire* est de l'usage populaire.

PLACE place de l'adjectif épithète → **ADJECTIF**, 4, **PROPRE**, 1, 2, 3 ; de l'adverbe → **ADVERBE**, 4 ; du pronom personnel complément → **PRONOM PERSONNEL**, 2 et 3 ; du pronom relatif → **RELATIF**, 2 ; de ne pas avec un infinitif → **NÉGATION**, 2 ; de aussi → **AUSSI**, 11 ; de tout → **TOUT**, 5

PLAIRE

① **Il me (te, etc.) plaît de + infin.** est une construction de l'usage soutenu : *Vous plairait-il d'assister à ce spectacle ?* (usage courant : *Est-ce que cela vous plairait de... ?* ou *Aimeriez-vous... ?*).

② **Plaise à Dieu (au ciel) que, plutôt à Dieu (au ciel) que + subj.** Ces formules, de caractère très littéraire, expriment un souhait, un regret :

Plaise à Dieu que ce soit vrai ! (= pourvu que...). *Plût à Dieu qu'il n'eût rien dit !* (= ah, si seulement il n'avait rien dit !).

■ **À Dieu ne plaise que... !** exprime littérairement un souhait négatif :

À Dieu ne plaise que vous lui ressembliez ! (= pourvu que vous ne lui ressembliez pas !).

③ **Plaise à la Cour, au tribunal + infin.** est une formule juridique de requête : *Plaise au tribunal déclarer que...*

④ **Se plaire à + infin.** est de l'usage soutenu :

Elle s'est toujours plu à mystifier son entourage (usage courant : *Elle a toujours aimé..., pris plaisir à...*).

⑤ **Ce qui (ou qu'il) me plaît**, voir QUI, 8.

PLAN sur le plan..., au plan... → **SUR**, 3

PLÉONASME

Il y a **pléonasme** quand dans une même phrase on utilise **un ou plusieurs mots faisant double emploi avec un autre**.

■ Certains pléonasmes constituent des **incorrections grammaticales** caractérisées, comme dans les expressions **la maison où j'y habite*, **c'est plus pire*.

D'autres apparaissent comme des **maladresses** en raison de l'inutilité absolue du mot superflu : *reculer en arrière*, *enfin finalement*, *un ongle incarné dans la chair*.

Dans de nombreux cas, le pléonasme est passé dans l'usage courant et ne choque que des critiques vétilleux : *un petit nain*.

■ Beaucoup de pléonasmes s'expliquent par le besoin d'ajouter à l'information logique une marque affective d'insistance. Dans la phrase *Il m'a écrit cela de sa propre main*, l'expression *de sa main* précise le sens du verbe *écrire* : la lettre n'était pas dactylographiée, ni écrite par quelqu'un d'autre sous la dictée – il n'y a pas vraiment pléonasme ; l'adjectif *propre* forme, si l'on veut, pléonasme avec le pos-

sessif, mais il insiste sur la responsabilité de la personne qui a écrit. Il y aurait un pléonasme difficilement défendable si on ajoutait : *dans une lettre manuscrite*.

(LA) PLUPART

La plupart de sert de déterminant à un nom pluriel, sauf dans l'expression **la plupart du temps**. On ne dit pas **la plupart de l'assistance* mais, par exemple, *la plus grande partie de l'assistance*.

■ Quand le groupe **la plupart de + nom** est sujet, le verbe est au **pluriel** :

La plupart des gens ont compris.

Même accord au pluriel si le nom n'est pas exprimé :

La plupart ont compris. (Voir COLLECTIF et ENTRE, 1.)

PLURIEL

I. Voir nombre

II. Formations particulières du pluriel

① Quelques noms prennent un -x au lieu d'un -s.

► **les noms en -au, -eau, -eu :**

des tuyaux, des veaux, des feux... ;

Exceptions : *des landaus, des bleus, des pneus... ;*

► **sept noms en -ou :**

des bijoux, des cailloux, des choux, des genoux, des hiboux, des joujoux, des poux.

② Quelques **noms en -al** ont le pluriel en **-als** au lieu de **-aux** : *des bals, des carnavaux, des cérémoniaux, des chacals, des chorals, des récitals, des régals.*

De même pour quelques adjectifs : *bancals, fatals, glacials, natals, navals.*

■ **Banal** fait ordinairement *banals*, mais parfois aussi *banaux*, même en dehors de l'expression ancienne *des fours banaux*.

③ Quelques **noms en -ail** ont le pluriel en **-aux** au lieu de **-ails** :

des baux, des coraux, des émaux, des soupiraux, des travaux, des vantaux, des vitraux.

④ On dit *des ciels d'Italie* (aspect du ciel en Italie), au lieu de *cieux*, et *des ciels de lit*.

Le mot **aïeux** pour désigner les grands-parents est d'un emploi rare. Le pluriel **aïeux** désigne les ancêtres en général, les générations précédentes.

PLUS, MOINS, MIEUX

① **Le plus / la (les) plus + adj.**

■ Dans l'usage soutenu, on distingue :

C'est en hiver que les fleurs sont le plus chères et *De toutes ces fleurs, les orchidées sont les plus chères.*

L'article défini s'accorde seulement quand il y a comparaison entre des êtres ou des choses, et non entre des qualités, des degrés d'un même être ou d'une même chose. Pratiquement, l'accord se fait quand on peut introduire avant le superlatif le nom avec lequel s'accorde l'adjectif ; on dit :

De toutes ces fleurs, les orchidées sont les fleurs les plus chères, mais non **C'est en hiver que les fleurs sont les fleurs les plus chères.*

De même pour **le moins, le mieux** :

C'est dans cette robe que votre fille est le mieux habillée, mais : *C'est de toutes les invitées la mieux habillée.*

■ Dans l'usage courant, on accorde toujours l'article :

C'est en hiver que les fleurs sont les plus chères. C'est dans cette robe qu'elle est la mieux habillée.

② **Des plus, des moins, des mieux** devant un adjectif ou un participe lui confèrent une valeur particulièrement élevée (ou particulièrement faible pour *des moins*) :

Ce cadeau est des plus originaux (= particulièrement original). *Le plan était des mieux conçus* (= très bien conçu). *Le succès est des moins assurés* (= n'est pas du tout assuré). Ce sont donc des équivalents de superlatifs absolus.

■ L'adjectif ou le participe se met **normalement au pluriel**, conformément à la formation de cette construction :

Ce cadeau est (un cadeau) *des* (= parmi les cadeaux les) *plus originaux*.

Cependant, si le sujet est singulier, l'adjectif ou le participe reste parfois **au singulier**, parce qu'il est interprété comme un simple attribut du sujet au superlatif :

La situation est des plus embarrassante.

■ Avec un sujet « neutre » comme *ce, cela, voilà qui*, l'adjectif reste **au singulier** : *Voilà qui est des plus normal.*

③ **On ne peut plus, on ne peut mieux**, voir **POUVOIR**, 6. **Ne... plus**, voir **NÉGATION**, 3. **Non plus**, voir **AUSSI**, 2. **Plus que (ne)**, voir **NE**, 11, 4. **Tout au plus** (*loc. adv. de liaison*), voir **INVERSION DU SUJET**, 1, b.

④ **Plus..., (et) plus (ou moins, mieux)**, etc. On peut combiner diversement ces adverbes d'intensité pour exprimer par des propositions juxtaposées une corrélation d'augmentation ou de diminution :

Plus on le connaît, plus on apprécie ses qualités. Plus tu insisteras, et moins il t'écouterà. Moins je le vois, mieux je me porte.

■ Les formes *au plus..., au plus, etc., le plus..., le plus..., etc., tant plus..., tant plus..., etc.*, sont exclues de l'usage surveillé : *Tant plus ils en ont, tant moins ils veulent partager.*

⑤ **De plus / en plus**. Ces expressions sont parfois à peu près équivalentes : *Prenez les mesures, en ajoutant quelques centimètres de plus, ou en plus.*

■ *En plus* insiste davantage que *de plus* sur le caractère surajouté de quelque chose (= en outre, par-dessus le marché). Ces remarques s'appliquent à *de moins* et *en moins, de trop* et *en trop*.

■ On dit *Il y a cent euros de plus que prévu* ou *en plus de ce qui était prévu*.

■ **De plus en tête de phrase** est un adverbe de liaison ; dans cet emploi, il équivaut à « en outre » :

La nuit était noire. De plus, il pleuvait. Dans l'usage familier, on utilise parfois *en plus* dans ce sens.

PLUS-QUE-PARFAIT → **PASSÉ**, 4

PLÛT À DIEU (AU CIEL) → **PLAIRE**, 2

PLUTÔT *plutôt que (ne)* → **NE**, 11, 4

POINT *ne... point* → **NÉGATION**, 1 ; *être sur le point de* → **FAILLIR**, 1 ; *au point que* → **CONSÉQUENCE**, 1

POSSESSIF

① Les mots possessifs comprennent les **déterminants** proprement dits : *mon, ton, son*, etc. (voir **DÉTERMINANT**, 1, 3), les **adjectifs** : *mien, tien, sien*, etc., et les **pronoms** : *le mien, le tien*, etc., formés de l'adjectif précédé de l'article.

② Ces mots n'expriment pas toujours un rapport de possession au sens habituel du terme. Ils traduisent une **relation grammaticale** entre un nom complété (couramment appelé « le possédé ») et un nom complément (« le possesseur »).

Dans la phrase *Adèle a perdu son chien*, « son chien », c'est le chien d'Adèle : *Adèle*, complément du nom *chien*, est le « possesseur » grammatical, comme la propriétaire du chien. Dans la phrase *Le chien suit sa maîtresse*, « sa maîtresse », c'est la maîtresse du chien : *le chien*, nom complément, est grammaticalement le « possesseur », la maîtresse étant le « possédé ».

③ **Déterminant possessif remplacé par l'article défini**, voir ARTICLE, 2. **Possessif / en**, voir EN, 1, 2.

POSSIBILITÉ subordonnée dépendant de verbes exprimant la possibilité → SUBJONCTIF, 1

POSSIBLE

① **Le plus (de)... possible.**

■ **Possible** s'emploie comme élément d'un système de superlatif d'adjectif ou d'adverbe, en rapport avec *le plus*, *le moins*, *le mieux*, *le meilleur*, *le pire* ; dans cet emploi, on le laisse en règle générale **invariable** :

Veillez agir dans les délais les plus brefs possible. Résumons les faits le plus clairement possible. Nous avons retenu les solutions les meilleures possible. Approchez-vous le plus possible.

■ **Possible** sert aussi à compléter les expressions *le plus de*, *le moins de* + n., et il reste en principe **invariable** :

Faites le moins de bruit possible. Il faut informer le plus de gens possible (ou le plus possible de gens).

■ **Possible** s'emploie comme adjectif **variable** quand il se rapporte simplement au nom avec sa valeur habituelle :

On a examiné toutes les solutions

possibles, les meilleures solutions possibles (= réalisables).

② **Au possible** placé après un adjectif lui donne une valeur de superlatif absolu (usage familier) :

Il est paresseux au possible (= très paresseux, on ne peut plus paresseux).

③ **C'est pas possible !** Cette exclamation familière traduit l'incrédulité, la grande surprise :

C'est pas possible ! Tu as déjà fini ? (= c'est pas vrai !).

POSTPOSITION postposition de l'adjectif → ADJECTIF, 4

POUR

① **Pour (que) / afin (de, que).** *Pour*, *pour que* exprimant le **but** sont d'un usage plus ordinaire que *afin de*, *afin que*, de même sens, mais appartenant à un usage un peu plus soutenu. (Voir **BUT**.)

② ***Pour ne pas que.** Ce tour, assez fréquent dans l'usage oral, est évité dans l'usage surveillé. Au lieu de **Cache-toi, pour (ne) pas qu'on te voie*, on dira et surtout on écrira :

Cache-toi, pour qu'on ne te voie pas (ou pour éviter qu'on te voie, ou de peur qu'on [ne] te voie).

③ **Pour causal.** *Pour* suivi d'un infinitif passé exprime la cause :

Pour avoir négligé ce détail, il risque d'échouer (= parce qu'il a négligé ce détail).

L'emploi de l'infinitif présent après *pour* au sens causal est archaïsant.

④ **Pour concessif.** *Pour* suivi d'un infinitif, aussi bien présent que passé, peut exprimer dans un usage soutenu un rapport d'opposition, de concession

quand le verbe principal est négatif ou interrogatif :

Pour avoir passé une nuit blanche, il ne semblait pas trop fatigué (on dit plus couramment : *pour quelqu'un qui avait passé...*). *Pour être surprenante, cette histoire n'en est pas moins vraie* (ou *cette histoire en est-elle moins vraie ?*) [= bien qu'elle soit surprenante, ou : elle a beau être surprenante].

■ **Pour + adj. + que + subj.** Cette expression concessive équivaut, dans l'usage soutenu, à *si... que...* :

Pour surprenante que soit cette histoire, elle n'en est pas moins vraie.

La construction *pour si + adj. + que + subj.* (*Pour si surprenant que ce soit...*) est assez répandue ; on y observe le cumul de *pour* et de *si*, alors que l'un ou l'autre de ces mots serait suffisant : *Si surprenant que...*

⑤ **Aller pour, être pour + infin.** expriment familièrement une action qu'on se dispose à faire quand survient un événement (= être sur le point de, aller) :

Comme il allait pour sortir (ou *comme il était pour sortir*), *il a reçu un coup de téléphone.*

■ **Être pour + infin.** peut signifier aussi « être de nature à », particulièrement à la forme négative :

Cet échec n'est pas pour nous décourager.

■ **Être pour + infin., être pour que + subj.** se dit, surtout dans l'usage oral, au sens de « être partisan de, être d'avis que » :

Je suis pour engager des négociations, pour qu'on engage des négociations. (Voir plus loin, n° 10.)

⑥ **Pour avant /après, pour quand.** *Pour* peut s'employer avec une valeur de but devant une préposition ou une conjonction de temps :

La réunion est prévue pour avant (ou *après*) *les vacances, pour dans un mois.*

Il fait des projets pour quand il sera à la retraite (on préfère souvent dire *pour le jour, le moment où*, ou encore, plus simplement, *pour la retraite*, etc.).

⑦ **Pour de bon, pour de vrai, pour de rire.** *Pour de bon* (= vraiment, réellement) est la forme courante actuelle :

Je me demande s'il est malade pour de bon.

Pour tout de bon et surtout *tout de bon* sont archaïsants. *Pour de vrai* (même sens) est plus familier. *Pour de rire*, qui exprime une idée contraire, est très familier ; on dit plus couramment :

C'était pour rire, pour plaisanter, ou *Ce n'était pas sérieux.*

⑧ **Pour sûr (que)** est familier :

On aurait pu éviter cela, pour sûr. Pour sûr qu'il se trompe.

Dans un usage plus soutenu, on dit *sûrement, assurément, bien sûr, c'est sûr.*

⑨ **Pour de mise en relief.** *Pour* sert à mettre un mot en relief, en tête d'énoncé, au sens de « quant à » :

Pour le reste, on verra plus tard (on dit aussi *pour ce qui est de*).

On l'emploie bien, en particulier, devant les pronoms de la 1^{re} personne du singulier ou du pluriel :

Pour moi, je saurai me défendre. Pour nous, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

■ *Pour moi*, non repris par un pronom, signifie, surtout dans l'usage oral, « à mon avis, selon moi » :

Pour moi, il ne va rien se passer.

■ La construction du type *Pour une surprise, c'est une surprise* (= c'est vraiment une surprise) est courante, surtout à l'oral.

■ La mise en relief d'un adjectif attribut par *pour* (*Pour naïf, il l'était*) est de l'usage soutenu. (Voir [MISE EN RELIEF].)

10 **Pour employé absolument.** L'emploi de *pour* sans pronom complément (*lui, cela, etc.*) représentant ce qui a été exprimé est de l'usage familier :

Ce projet est intéressant : je suis pour, je vote pour. Il y a des arguments pour. Cette publicité a intrigué : elle était prévue pour.

POURQUOI → INTERROGATION, 5, 6

POURVU QU'É (MODE) → CONJONCTION, 1

POUVOIR

1 Ce verbe ne reçoit pas de nom comme complément d'objet. Il s'emploie surtout comme auxiliaire d'un infinitif (parfois non exprimé : *Je fais comme je peux [faire]*) et indique :

▶ la capacité, la possibilité d'accomplir quelque chose : *Pouvez-vous soulever cette caisse ?*

▶ ou l'autorisation : *Vous pouvez rentrer chez vous ;*

▶ ou l'éventualité : *Il pourrait bien pleuvoir ;*

▶ ou une approximation : *Il peut y avoir dix ans de cela.*

2 **Je peux, je puis.** *Je puis* est une variante littéraire de *je peux*, qui est la seule forme couramment utilisée. À la forme interrogative, **Peux-je* est inusité ; on dit *Puis-je ?* (usage soutenu) ou *Est-ce que je peux ?* (usage courant).

3 **Pouvoir et la négation.** À la différence de ce qui a lieu pour *vouloir, devoir, falloir* (voir **NÉGATION**, 10), la négation *ne... pas* s'applique, selon sa place, soit à *pouvoir*, soit à l'infinitif qu'il introduit :

Je ne peux pas le dire / Je peux ne pas le dire.

Ces phrases ont des sens bien différents :
« Je n'ai pas la possibilité de le dire » ou
« J'ai la possibilité de ne pas le dire ».

4 **Je ne puis + infin.** (sans « pas »), voir **NÉGATION**, 5.

5 **Il se peut que** (usage soutenu) introduit une proposition avec verbe au subjonctif :

Il se peut qu'une erreur ait été commise.

On dit plus habituellement : *Il est possible que...* ou, très familièrement : *Ça se peut que...*

■ **Ça se peut** est un équivalent familier de « c'est possible » :

Il paraît que cette histoire est vraie : ça se peut (bien). Je me demande des fois comment ça se peut.

6 **On ne peut plus, on ne peut mieux.**

Dans ces expressions, le verbe reste toujours au présent.

■ **On ne peut plus** + adj. ou adv. signifie « extrêmement, tout à fait » ; *on ne peut moins* signifie « pas du tout » :

La solution est on ne peut plus facile. Les circonstances étaient on ne peut moins favorables (= très défavorables).

■ **On ne peut mieux** signifie « très bien, parfaitement » :

Cette remarque s'applique on ne peut mieux à la situation actuelle.

7 **Puissé-je, etc.** Le subjonctif présent de *pouvoir*, avec inversion du sujet, exprime un souhait (usage soutenu) :

Puissé-je me tromper ! Puissent de tels événements ne jamais se reproduire !

8 **Pouvoir + peut-être.** Il y aurait scrupule excessif à craindre d'employer l'adverbe *peut-être* avec le verbe *pouvoir* sous prétexte qu'il contient déjà ce verbe. On dit très normalement : *Ce renseignement pourra peut-être vous aider.*

PRÉFÉRER

1 **Préférer qqch à qqch.** Si les termes mis en comparaison sont des noms ou des pronoms, ils sont reliés par *à* :

Nous préférons la discussion aux querelles.

2 **Préférer de + infin.** est archaïsant. On dit : *Je préfère ignorer cela plutôt que Je préfère d'ignorer cela.*

3 **Préférer + infin. plutôt que (de) + infin.** Les infinitifs compléments de *préférer* sont en principe reliés par *plutôt que de* : *Nous préférons discuter plutôt que de nous quereller.*

La liaison par *à* (*Nous préférons discuter à nous quereller*) est plus rare.

Il est assez fréquent que le deuxième terme soit introduit simplement par *que* (*de*) :

Nous préférons discuter que (de) nous quereller. Je préfère être en avance qu'en retard (dans ce cas, on emploie *plutôt que* *aimer mieux* dans l'usage surveillé).

4 **Préférer que + subj. (plutôt) que de + infin.** Il n'est pas possible d'employer comme deuxième complément une subordonnée au subjonctif introduite par *que*. On dit donc, par exemple :

Nous préférons qu'on discute (plutôt) que de nous quereller et non **Nous préférons qu'on discute (que) qu'on se querelle.*

PREMIER le premier qui + subj. →
RELATIVE, 4, b

PRENDRE

1 **Prendre qqn ou qqch pour (ou comme) + n.** (sans déterminant), c'est l'utiliser comme tel :

On l'a pris pour modèle. Je prendrai pour exemple le cas suivant.

On dit aussi, dans le même sens :

Je prendrai comme exemples les deux cas suivants.

2 **Prendre qqn ou qqch pour + n.** (avec déterminant), c'est commettre une méprise en se trompant sur l'identité de quelqu'un ou la nature de quelque chose :

On le prend souvent pour son frère. De loin, j'avais pris cette tour pour un clocher.

3 **Prendre + n. (abstrait)** exprime souvent une action qui commence, qui se développe (aspect inchoatif) :

Le papier prend feu. Prenez courage. Il prend de l'âge, de l'autorité.

4 **Se prendre à + infin.** est un équivalent soutenu de *se mettre à* :

Il se prit à regretter le temps passé.

5 **Se prendre de + n. (sentiment),** c'est se laisser gagner par un sentiment :

Ils s'étaient pris de sympathie l'un pour l'autre.

6 **S'en prendre à qqn,** c'est l'attaquer, le critiquer :

Il s'en prenait à tous les fonctionnaires.

7 **Prendre garde, voir GARDE. Ce qui lui prend / ce qu'il lui prend, voir QUI, 8.**

PRÉPOSITION

1 **À, de, par, pour, dans, en, sur, avec, outre, etc.,** sont des **prépositions**, c'est-à-dire des **mots invariables** introduisant des mots le plus souvent compléments. Un complément introduit par une préposition est appelé « complément prépositionnel ».

■ **À côté de, à l'exception de, en comparaison de, en plus de, par rapport à, par-dessus, etc.,** sont des **locutions prépositives**, c'est-à-dire des prépositions composées de plusieurs mots.

② **Emploi adverbial.** De nombreuses prépositions peuvent jouer un rôle d'adverbe, surtout dans l'usage familier, quand on les emploie absolument, c'est-à-dire sans le nom ou le pronom qu'on pourrait exprimer après elles :

J'aperçois une maison, et un jardin derrière (= derrière elle). [Voir AVEC, 5 ; SANS, 7 ; POUR, 10 ; CONTRE, 3.]

③ **Répétition de la préposition.** Quand plusieurs compléments prépositionnels sont coordonnés, la préposition peut généralement être répétée avant chacun d'eux ; cependant, dans de nombreux cas on ne la répète pas :

Recevez mes meilleurs vœux pour vous et (pour) votre famille.

■ La non-répétition est usuelle en particulier avec *à, de, en* quand le groupe de compléments

▶ est une locution figée : *passer son temps à aller et venir, en mon âme et conscience ;*

▶ désigne un ensemble : *les conseils de ses parents et amis* ou désigne par plusieurs noms les mêmes êtres ou les mêmes choses : *s'adresser à ses collègues et amis ;*

▶ ou encore quand ces compléments sont coordonnés par *ou* : *faire un travail en cinq ou six jours.*

■ Après *autre (chose) que*, la préposition est tantôt répétée, tantôt non répétée : *En disant cela, je pensais à tout autre que lui (ou qu'à lui). Il ne peut parler d'autre chose que (de) cela.*

Voir aussi UN, 6.

Nous sommes prêts à partir, prêts au départ. L'appareil est prêt à fonctionner. Le contrat est prêt à être signé. Un costume prêt à porter.

■ *Près de* peut indiquer la proximité dans le temps, le caractère imminent de quelque chose :

L'expérience était près de réussir quand cet incident est survenu (= sur le point de réussir).

Je ne suis pas près de recommencer (= je ne recommencerai pas de sitôt, c'est-à-dire : je ne recommencerai pas). [La phrase *Je ne suis pas prêt à recommencer* signifie plutôt : « je recommencerai, mais je n'y suis pas encore prêt ».]

■ Dans certains cas, on peut employer à peu près indifféremment *près de* ou *prêt à* :

La maison semblait près de s'écrouler, ou prête à s'écrouler.

Voir aussi AUPRÈS.

PRÉTENDRE

① **Prétendre que + indic. / prétendre + infin.**

■ Quand *prétendre* exprime une déclaration (« soutenir avec force »), la subordonnée conjonctive par *que* qui en dépend est à l'**indicatif** :

Je prétends que c'est la seule solution raisonnable.

Toutefois, on peut avoir le subjonctif ou le conditionnel dans les mêmes conditions qu'après *croire* (voir ce mot).

■ En cas d'identité de sujet entre *prétendre* et le verbe de la subordonnée, celle-ci peut prendre la **forme infinitive** :

Je prétends pouvoir le faire (ou *que je peux le faire*).

PRÊT, PRÈS

Prêt à / près de.

■ *Prêt à* indique une disposition de quelqu'un ou de quelque chose à accomplir ou à subir une action :

2 Prétendre que + subj. / prétendre + infin.

■ Quand *prétendre* exprime une volonté, la subordonnée conjonctive par *que* qui en dépend est au **subjonctif** (usage soutenu) :

Je prétends simplement que chacun reçoive sa juste part.

■ En cas d'identité de sujet entre *prétendre* et le verbe de la subordonnée qui en dépend, celle-ci est nécessairement de la **forme infinitive** :

Je prétends recevoir la part qui me revient.

PRINCIPALE → PHRASE, 1 ET SUBORDINATION, 1

PROBABLEMENT (en tête de proposition) → INVERSION DU SUJET, 1, b ; probablement (que) → QUE, 4

PROCHAIN, DERNIER

1 Quand ces adjectifs sont placés après un complément de temps précédé de l'article défini ou désignant un jour de la semaine, ils indiquent ce qui est le plus rapproché, dans l'avenir ou dans le passé, du moment où l'on parle :

J'irai le voir la semaine prochaine, lundi prochain. Je l'ai vu la semaine dernière, jeudi dernier (ou, plus rarement, *la semaine passée*).

■ Pour indiquer le moment le plus rapproché par rapport à un autre moment que celui où l'on parle, on emploie après le nom les adjectifs *suivant* ou *précédent*, ou les expressions *d'avant*, *d'après* :

Je serai absent la semaine prochaine, mais la semaine suivante, le lundi suivant (ou *la semaine, le lundi d'après*), *j'irai le voir.*

Cette année-là, il y a eu des inondations ; l'année précédente (ou *l'année d'avant*), *c'était la sécheresse.*

2 Par rapport au moment où l'on parle, *prochain* et *dernier* peuvent être librement placés avant ou après quelques noms compléments de temps : *la prochaine, la dernière fois*, ou *la fois prochaine, la fois dernière* ; *le prochain, le dernier week-end* ou *le week-end prochain, le week-end dernier.*

PROFITER

1 **Profiter (de ce) que.** La construction *profiter que* + indic. est exclue de l'usage surveillé, où l'on dit :

Je profite de ce que vous êtes là pour vous poser la question, et non **Je profite que vous êtes là.*

2 **Occasion à profiter.** Cette expression est usuelle dans la langue du commerce. Elle présente une anomalie du fait que *profiter de*, verbe transitif indirect, est construit sur le modèle de *occasion à saisir*, où *saisir* est transitif direct.

PROGRESSIF aspect progressif → GÉRONDIF, 2

PRONOM

1 Les pronoms peuvent jouer le même rôle grammatical que des noms :

J'aperçois le gardien et je m'adresse à lui (= au gardien).

Leur place dans la phrase est souvent différente de celle qu'aurait le nom qu'ils remplacent (voir **PRONOM PERSONNEL**). On distingue :

► les **pronoms personnels** : *je (me, moi), tu (te, toi), il (elle), se (soi, lui), nous, vous, ils (elles, eux), on* ;

► les **pronoms démonstratifs** : *ce, ceci, cela, celui, celle, ceux, celles* ;

► les **pronoms relatifs** : *qui, que, quoi, dont, où, lequel, laquelle, lequel(les), auquel, auquel(les), duquel, desquel(les)* ;

► les **pronoms interrogatifs** : *qui, que, quoi, auquel, auquel(les), lequel, laquelle, le-quel(les)* ;

► les **possessifs** employés pronominalement : *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur* ;

► les **indéfinis** employés pronominalement : *certain, plusieurs, tout, rien, quelqu'un, quelque chose, personne, l'autre*, etc.

② En règle générale, un pronom ne peut représenter un nom que si celui-ci est accompagné d'un déterminant (article, possessif, etc.). On dit donc normalement : *Il a perdu sa fortune ; elle était considérable*, mais non : **Il a fait fortune ; elle (ou celle-ci) est considérable*, car, dans ce dernier exemple, le mot *fortune* est employé sans déterminant.

PRONOM PERSONNEL

① **Le pronom omis en coordination.** On peut ne pas répéter sous forme de pronom le sujet de plusieurs verbes coordonnés par *et, ou, ni, mais* :

Le commissaire s'assit, réfléchit un instant, prit une feuille et se mit à écrire. Elle entend tout, mais ne répond rien.

Dans le cas d'une accumulation de verbes, l'omission du pronom tend à souligner l'enchaînement des actions, alors que sa

répétition tendrait plutôt à les distinguer les unes des autres.

■ De même, le complément de plusieurs verbes coordonnés peut ne pas être répété sous forme de pronom personnel si ces verbes sont à des temps composés sans répétition de l'auxiliaire :

Je vous ai entendus et compris. Nous lui avons raconté et commenté l'incident.

L'omission du pronom ne peut avoir lieu que si les différents verbes construisent leur complément de la même façon. On dit donc normalement : *Il nous a aperçus et nous a fait signe* et non **Il nous a aperçus et fait signe*, parce qu'on *aperçoit quelqu'un* et qu'on *fait signe à quelqu'un*. (Voir **COORDINATION**, 4.)

② **Deux pronoms compléments d'un impératif.** On dit normalement *Donne-le-moi, donnez-le-moi*. La construction *Donne (donnez)-moi-le* est jugée relâchée. *Donne (donnez)-le-nous* apparaît en général préférable à *Donne (donnez)-nous-le*.

■ On dit *Tiens-toi-le pour dit* ou *Tiens-le-toi pour dit* ; au pluriel, *Tenez-vous-le (Tenons-nous-le) pour dit* est plus usuel que *Tenez-le-vous (Tenons-le-nous) pour dit*.

■ Si *en* ou *y* est associé à un pronom personnel, c'est *en* ou *y* qu'on place en second :

Donne-m'en quelques-uns. Allez-vous-en. Fiez-vous-y. (La forme **Donne-moi(z)-en, parle-moi(z)-en* est de l'usage relâché.)

On évite ordinairement les séquences *m'y, t'y* après un impératif. Au lieu de **Conduis-m'y, *Fie-t'y*, on dit par exemple :

Tu vas m'y conduire. Fie-toi à cela, ou Tu peux t'y fier.

③ **Je ne le puis croire.** Cette construction, qui place le pronom complément d'un infinitif avant le verbe introduisant cet infinitif, ne se rencontre plus que dans

l'usage littéraire. L'usage normal est de placer le pronom avant l'infinitif, sauf si le verbe introducteur est *faire, laisser, voir, entendre* :

Je ne peux pas le croire, mais Je l'ai entendu nommer.

4 Pronom d'« intérêt atténué ».

Dans l'usage familier, on ajoute parfois à un impératif ou à une expression équivalente le pronom *moi* ou *me* sans fonction grammaticale précise, qui donne un tour plus vif à la phrase :

Fichez-moi le camp ! Regarde-moi ça ! Vous allez tâcher de me nettoyer cette pièce !

■ Toujours dans l'usage familier, on emploie parfois les pronoms *te* ou *vous*, qui stimulent simplement l'intérêt de l'auditeur :

Il te (ou vous) l'a rembarré de la belle manière ! Je vous lui ai dit ses quatre vérités.

Ce cas est le seul où l'on puisse associer entre eux dans la fonction complément (l'un direct, l'autre indirect) les pronoms *me, te, se, nous, vous* ou les associer à *lui* (sans préposition), *leur*. Alors qu'on dit : *Je leur présenterai mes invités*, on dit : *Je vous présenterai à eux*, et non **Je vous leur présenterai*.

■ Une phrase comme *Je vais me la manger, cette pêche*, où le pronom *me* souligne simplement l'intérêt du sujet à l'action, est d'un type assez usuel dans le midi de la France. On l'évite dans l'usage écrit.

5 Moi et mon frère.

Un usage grammatical reposant sur un principe de bienséance demande que le pronom *moi* soit placé en dernier quand il est coordonné à d'autres noms ou pronoms ; ainsi, dans l'usage soigné, on dit *mon frère et moi, vous et moi*, et non **moi et mon frère, * moi et vous*.

Voir aussi EN, LE, ON, SOI, Y.

(VERBE) PRONOMINAL

1 **Auxiliaire.** Tout verbe de conjugaison pronominale (voir VERBE, 2) reçoit aux temps composés l'auxiliaire *être* :

L'oiseau s'est envolé (verbe essentiellement pronominal *s'envoler*). *Je me suis procuré* (et non **Je m'ai procuré*) *le matériel* (verbe accidentellement pronominal *se procurer qqch*). Mais *Je lui ai procuré le matériel* (verbe non pronominal *procurer qqch à qqn*).

2 **Omission du pronom.** Le pronom réfléchi est souvent omis à l'infinitif de verbes pronominaux introduits par le verbe *faire* :

Faites-les taire (plus usuel que *Faites-les se taire*).

On nous a fait asseoir (ou *nous asseoir*). *Le bruit a fait envoler* (ou *s'envoler*) *les oiseaux*.

Il m'a fait apercevoir (ou *m'apercevoir*) *de mon erreur*.

Cela me fait souvenir (ou *me souvenir*) *d'une histoire*.

Toutefois, cette omission est à peu près impossible avec un certain nombre de verbes comme *s'abstenir, s'arroger, s'emparer, s'obstiner, se prévaloir*, etc.

■ L'omission du pronom réfléchi a lieu plus rarement après les verbes *laisser, envoyer, mener, emmener* :

Ne laisse pas éteindre (ou *s'éteindre*) *le feu*.

Il a laissé échapper (ou *s'échapper*) *les poules*.

On avait envoyé coucher (ou *se coucher*) *les enfants*.

■ L'omission du pronom réfléchi n'est pas possible si l'infinitif est séparé du verbe qui l'introduit par un nom qui est son sujet. Alors qu'on peut dire *Ne laisse pas le feu s'éteindre*, *On avait envoyé les enfants*

se coucher, on ne dit pas : *Ne laisse pas le feu éteindre, *On avait envoyé les enfants coucher.

On dit, toujours familièrement, *envoyer promener qqn, qqch* (= s'en débarrasser), mais normalement : *envoyer qqn se promener, se baigner* (= l'envoyer en promenade, au bain).

3 Pronominal et intransitif. Dans un certain nombre de verbes, on peut employer à peu près indifféremment le pronominal ou l'intransitif :

Fais attention : la branche risque de se casser (ou de casser). Il avança d'un pas (ou il s'avança).

Ces équivalences ne jouent pas, en principe, pour tous les emplois de ces verbes. Le plus souvent, le pronom réfléchi est nécessaire quand le sujet est de la classe des noms animés, ou en rapport avec cette classe, et on observe alors une différence de sens :

*Le rôti brûle / Le cuisinier se brûle. Ces outils rouillent (ou se rouillent) à l'humidité / L'esprit se rouille (et non *rouille) dans l'inaction. Le café refroidit / Son ardeur se refroidit (et non *refroidit).*

4 Pronominal-passif, voir PASSIF, 4.

PROPOSITION → PHRASE, 1 ;
proposition infinitive → INFINITIF, II, 3 ;
proposition participiale → PARTICIPE, IV

PROPRE

1 Avant le nom et après un possessif, *propre* souligne le lien entre « possesseur » et « possédé » (voir POSSESSIF, 2) :

Vous ne pouvez pas renier votre propre signature (c'est bien vous qui avez signé personnellement). *Sa propre famille l'avait abandonné* (même sa famille).

■ Dans quelques cas, *son propre* peut lever une ambiguïté en renvoyant au sujet du verbe :

Pierre a dit à Paul qu'il allait s'occuper de ses propres affaires (= de ses affaires à lui, Pierre ; sans l'adjectif *propre*, il pourrait s'agir aussi des affaires de Paul).

2 Après le nom, outre le sens de « sans salissure » (*une chemise propre*), l'adjectif *propre* souligne le fait que quelque chose est particulier à quelqu'un ou à quelque chose :

Tous ces phénomènes économiques obéissent à des lois propres (= spécifiques). *Chacun a ses habitudes propres* (= personnelles).

On peut noter que quand le nom est précédé d'un possessif, comme dans ce dernier exemple, la différence entre la valeur de *propre* postposé et celle de cet adjectif antéposé peut être faible :

Chacun a ses propres habitudes.

La postposition insiste un peu plus sur les différences entre les habitudes des uns et des autres. (Voir ADJECTIF, 4.)

3 Le mot propre / les propres mots. *Le mot propre*, c'est le mot qui convient exactement, le mot approprié, ou juste ; *les propres mots* de quelqu'un, ce sont les termes exacts qu'il a employés, les mots textuels.

4 Son propre renvoyant à *on*, voir ON, 3.

PROPRE nom propre → NOM, 1 ; article devant les noms propres → ARTICLE, 3

PROVINCES noms de provinces (en, dans...) → EN, II, 3

PUIS je puis / je peux → POUVOIR, 2

PUISSÉ-JE → POUVOIR, 7

Q

QUAND aimer bien, quand → **AIMER**, 4 ; quand (bien) même → **MÊME**, 5 ; (interrogatif) → **INTERROGATION**, 6

QUANT À

1 Comme présentatif, *quant à* sert à mettre en relief un nom, un pronom, un infinitif :

Quant à cette affaire, je m'en occupe. Je suis, quant à moi, bien décidé à continuer (= pour ma part, en ce qui me concerne).

Quant à savoir qui a raison, c'est une autre question (= pour ce qui est de savoir).

■ **Tant qu'à moi*, au lieu de *quant à moi*, est de l'usage populaire.

2 *Quant à* signifie aussi « au sujet de, relativement à » :

Je n'ai aucune information quant à l'origine de cette rumeur.

QUANTITÉ une quantité de → **COLLECTIF**, 1

QUASI, QUASIMENT

1 *Quasi* s'emploie parfois devant un adjectif (dans ce cas, il n'est pas lié à l'adjectif

par un trait d'union, contrairement à ce qui se passe avec le nom) :

C'est quasi certain, quasi impossible (on dit plus ordinairement *presque, à peu près, pour ainsi dire*).

■ Devant certains noms abstraits, *quasi* est assez courant :

J'en ai la quasi-certitude. Il a recueilli la quasi-totalité des suffrages (on dit aussi, parfois, *la presque totalité*).

2 *Quasiment* devant un adjectif est un peu plus familier que *quasi* : *C'est quasiment impossible*.

■ Devant un infinitif, *quasiment* est archaïque : *Sans cette précision, on pourrait quasiment s'y tromper*.

QUE

1 La conjonction *que* introduit une proposition qui peut être complément, sujet ou attribut, à l'indicatif, au subjonctif ou au conditionnel :

Je crois que c'est vrai. Qu'il y ait des difficultés, c'est certain. Le malheur est qu'on l'ait su trop tard. (Voir **CROIRE**, **DIRE**, **DEMANDER**, etc., **SUBJONCTIF**, **SUBORDINATION**). Pour (à ce) *que*, (de ce) *que*, voir à, 3 ; **DE**, 9.

■ *Que* peut remplacer n'importe quelle conjonction de subordination dans

une subordonnée coordonnée à une autre :

Comme il était tard et que nous n'avions pas diné, on a levé la séance.

De même : *Quand... et que..., si..., et que..., puisque... et que..., etc.*

② **Que = au point que, si bien que.** Cet emploi est ordinairement familier :

Il m'a couvert de compliments, que j'en étais gêné.

③ **Que = puisque.** Dans cet emploi, *que* introduit une proposition qui exprime une explication logique d'un fait constaté :

Vous êtes donc bien pressé, que vous ne voulez pas rester cinq minutes ?

④ **Que de liaison.** *Que* sert de lien entre ce qu'on dit de quelqu'un ou de quelque chose (le « prédicat ») et la désignation, venant ensuite dans la phrase, de la personne ou de la chose en question (le « thème » de la phrase) :

C'est un escroc que cet individu. Drôles de gens que ces gens-là ! Quelle chance que cette rencontre ! C'est une erreur que de croire cela.

Dans les constructions de ce type, *que* peut ne pas être exprimé ; on marque alors une pause avant le deuxième terme si celui-ci est un nom ou un pronom :

C'est un escroc, cet individu (ou celui-là). C'est une erreur de croire cela.

■ *Que* s'emploie couramment après un adjectif exprimant une opinion, pour introduire une proposition à laquelle s'applique cette opinion :

Heureusement qu'il n'a rien dit ! Certainement (ou sûrement, ou assurément) qu'on pouvait faire autrement. Probablement que ça n'aurait rien changé !

■ Dans un usage un peu plus soutenu, on peut ne pas exprimer *que* et marquer

une pause (une virgule) entre l'adjectif et ce qui suit :

Heureusement, il n'a rien dit. Certainement, on pouvait faire autrement.

■ Avec *sans doute, peut-être*, le pronom personnel sujet est inversé dans l'usage soutenu :

Peut-être avait-il raison (usage courant : peut-être qu'il avait raison, ou, plus familièrement : peut-être il avait raison).

⑤ **Le jour où, le jour que.** La proposition qui développe un complément de temps (*le jour, le mois, un matin, la fois*, etc.) est introduite le plus souvent par *où*, parfois aussi par *que*, qui paraît en général plus familier :

Ça s'est passé le jour qu'il a fait si chaud (usage plus courant : le jour où il a fait si chaud). Un matin qu'il pleuvait (où il pleuvait). La fois que je suis tombé en panne (où je suis tombé en panne).

On dit à peu près indifféremment *la première (la dernière, la seule) fois que je l'ai vu*, ou *où je l'ai vu*.

⑥ ***Que que.** La combinaison d'une subordonnée complétive et d'une circonstancielle de comparaison (voir **SUBORDINATION**, 2) peut amener la rencontre de deux *que* ; dans ce cas, l'un des deux disparaît obligatoirement : **J'aime mieux ne rien dire que qu'on puisse me reprocher une erreur* devient, par exemple :

J'aime mieux ne rien dire que de risquer de m'entendre reprocher une erreur, ou que de faire une erreur qu'on pourrait me reprocher. (Voir aussi MANQUER, 6.)

⑦ **Que... que.** Les phrases *ce que tu prétends que tu as fait, ce qu'on croit qu'il a dit* ont une construction régulière : le premier *que* est un pronom relatif complément de *tu as fait, il a dit* (cf. *ce dont tu dis que tu t'es occupé*), et le deuxième est la conjonction *que*. On préfère souvent éviter

cette répétition de *que* (par exemple : *ce que tu prétends avoir fait ; ce que, croit-on, il a dit*).

8 **Que... qui...** La construction *un récit que nous croyons qui est vrai* est archaïsante dans l'usage écrit, mais se rencontre dans l'usage oral. On l'évite en général par divers procédés, par exemple : *un récit que nous croyons vrai, un récit dont nous croyons qu'il est vrai*.

9 **Que oui ! Que non ! Que si !** Ces formes exclamatives de réponse sont de l'usage familier :

Vous ne le connaissiez pas ? – Oh !, que si ! (= certes si, bien sûr que si).

10 **Que / qu'est-ce que / quoi.** Le mot interrogatif *que* appartient à l'usage soutenu :

Que puis-je faire pour vous ? (usage courant : *Qu'est-ce que je peux faire pour vous ?*). *Je ne sais que penser de tout cela* (usage familier : *Je ne sais pas quoi penser de tout ça*). *Que vous servirait un nouveau délai ?* (usage courant : *À quoi vous servirait... ?*). *Que vous importe ?* (usage familier : *Qu'est-ce que ça peut vous faire ?*).

■ Dans l'interrogation directe, *que* est le plus souvent complément d'objet direct, parfois attribut (*que devenez-vous ?*), ou complément circonstanciel, comme dans les derniers exemples précédents. Il n'est normalement sujet que devant quelques verbes impersonnels ou construits impersonnellement (voir **IMPERSONNEL**) :

Que se passe-t-il ? Que vous reste-t-il ?

La phrase un peu affectée *Que me vaut l'honneur (de votre visite)* respecterait ce principe uniquement si *que* devait être interprété comme complément de *valoir*, et *honneur* comme sujet, ce qui n'est assurément pas le cas. La construction normale est :

Qu'est-ce qui me vaut l'honneur (de votre visite) ?

11 **Que = sans que, avant que, voir NÉGATION, 5. C'est... que, voir C'EST. Que adjectif exclamatif, voir COMBIEN, 1.**

QUEL

1 **Quel adjectif interrogatif** peut s'employer comme déterminant du nom (épithète), ou comme attribut ; quand il ne détermine pas le sujet, le sujet est inversé (inversion simple ou complexe) :

Quel âge avez-vous ? À quelle heure commence la séance ? (ou *À quelle heure la séance commence-t-elle ?*). *Quel est votre âge ?*

2 **Quel déterminant un sujet.** Dans ce cas, le sujet n'est pas inversé :

Quelle autre solution s'offrirait à nous ? Quel jour vous conviendrait ?

■ On observe la tendance à pratiquer dans ce cas l'inversion complexe, surtout quand la phrase est négative :

Quelle autre solution s'offrirait-elle à nous ? Quel jour vous conviendrait-il ?

Quel homme raisonnable n'approuverait-il pas cet accord ?

■ On dit très souvent *Quel est le... qui... ?* :

Quel est le jour qui vous conviendrait ?
Ainsi est ordinairement évitée l'ambiguïté qui apparaîtrait dans une phrase telle que *Quel adversaire a battu notre champion ?* (*adversaire* peut être sujet ou complément d'objet : *Quel est l'adversaire qui a battu notre champion ?* ou *Quel est l'adversaire que notre champion a battu ?*).

3 **Quel / qui (attributs).** *Qui* étant réservé à l'interrogation sur des personnes,

on emploie seulement *quel* (ou *lequel*, voir ce mot) pour les animaux et les choses :

Quel est cet oiseau ? Quelle est votre décision ?

■ *Quelle est cet homme ? Qui est cet homme ?*

On emploie à peu près indifféremment ces deux formes d'interrogation pour s'informer sur l'identité de quelqu'un ; dans l'interrogation indirecte, on emploie plus couramment *qui* : *Je vous demande qui est cet homme*. On dit toujours *Qui es-tu ? Qui êtes-vous ?* et non **Quel es-tu ? *Quel êtes-vous ?*

L'interrogation *Quel est-il ?* suppose en principe comme réponse un nom de chose ou d'animal ; pour une personne, on dit *Qui est-il ?* (l'emploi de *quel* comme attribut pour interroger sur les qualités de quelqu'un est archaïque).

4 **Quel que + subj.** (à bien distinguer de *quelque... que*) est un système concessif dans lequel *quel* est un adjectif attribut, le verbe de la proposition étant en principe être :

Quels que soient ses motifs, son choix est regrettable.

Quelles qu'aient pu être ses intentions, son attitude est inacceptable.

■ Le sujet du verbe de la proposition commençant par *quel que* ne peut pas être *ce, cela, ça* ; au lieu de **Quel que soit ce qui vous inquiète*, on dit, par exemple :

Quelle que soit la chose qui vous inquiète, ou Quoi que ce soit qui vous inquiète...

QUELCONQUE

1 Au sens indéfini (« n'importe quel, tel ou tel »), ce mot se place le plus souvent après un nom précédé de l'article indéfini :

Si pour une raison quelconque vous deviez vous absenter, prévenez-moi.

■ Il est parfois placé avant le nom, avec une valeur plus ou moins péjorative :

Il habitait dans une quelconque maison préfabriquée (= banale).

■ Dans l'usage scientifique, il est toujours placé après le nom ou après un mot numérique employé pronominalement :

Abaissons une perpendiculaire à ce diamètre d'un point quelconque du cercle. Considérons trois quelconques de ces nombres.

2 Il s'emploie comme adjectif qualificatif au sens de « médiocre » ; il peut alors être modifié par des adverbes de quantité :

Son dernier film est quelconque. C'est un personnage assez quelconque.

QUELQUE

1 Au singulier, *quelque* devant un nom comptable signifie « tel ou tel » :

Il a dû avoir quelque empêchement.

Devant un nom non comptable, il indique une certaine quantité, une certaine importance :

Il est resté là-bas quelque temps.

Il a accepté, non sans quelque hésitation (= une certaine hésitation, plus ou moins d'hésitation).

2 Au pluriel, *quelques* indique un petit nombre :

Je reviendrai dans quelques jours.

■ *Et quelques* indique, familièrement, l'addition d'un petit nombre d'unités :

Ça m'a coûté cent et quelques euros, ou cent euros et quelques.

3 **Quelque(s) + n. + que + subj.** indique dans l'usage soutenu la concession, l'oppo-

Q

sition et signifie « quel que soit le... que... » ; dans cet emploi, *quelque* est adjectif et s'accorde avec le nom qui suit :

Quelque soin, quelques précautions qu'on prenne, une maladresse est toujours possible.

■ **Quelque + adj. attribut + que + subj.** équivaut, dans l'usage soutenu, à « si... que... » ou « tout... que... » indiquant la concession ; dans cet emploi, *quelque* est adverbe et invariable :

Quelque inquiétantes que soient ces nouvelles, tout espoir n'est pas perdu (usage courant : *Si inquiétantes que...*).

Devant un adverbe, cet emploi adverbial de *quelque* est encore plus marqué littérairement :

Quelque adroitement qu'on s'y prenne, on s'expose à un échec (usage courant : *Si adroitement que...*).

④ **Quelque devant un mot numéral** est un adverbe invariable d'un niveau plus soutenu que « environ », dont il a le sens :

Il y a quelque vingt-cinq ans que j'ai quitté ce pays.

⑤ **Quelque chose** est une locution pronominale ; les adjectifs qui s'y rapportent sont au masculin ; s'ils sont épithètes, ils sont introduits par la préposition *de* :

Quelque chose me paraissait surprenant. J'ai appris quelque chose de nouveau.

Y a-t-il quelque chose d'autre ?

La construction *quelque chose autre* se rencontre parfois dans l'usage littéraire.

■ L'emploi de *chose* comme nom autonome immédiatement après *quelque* est rare :

Il a toujours quelque chose urgente à faire (on dit ordinairement *quelque chose d'urgent*).

■ **Quelque chose comme** exprime familièrement une approximation :

Il y a quelque chose comme vingt ans de cela (= environ).

■ **Quelque chose dont**, voir **DONT**, 1.

⑥ **Quel que**, voir **QUEL**, 4.

QUELQU'UN

① **Quelqu'un / quelques-uns.** Dans l'usage courant, *quelques-uns* ne fonctionne pas exactement comme le pluriel de *quelqu'un*.

■ **Quelqu'un** (au masculin singulier) s'emploie sans complément et ne représente pas un nom exprimé antérieurement ; il désigne une personne non définie (homme ou femme) :

Quelqu'un est venu.

■ **Quelques-uns, quelques-unes** s'emploie avec un complément partitif (ou le pronom *en*), ou bien il représente un nom déjà exprimé ; il peut ainsi désigner des êtres animés ou des choses :

Quelques-uns des invités sont arrivés ; j'en connais quelques-uns.

Vingt personnes sont invitées ; quelques-unes sont arrivées.

J'ai lu quelques-uns de ces livres.

② **Quelqu'un de + adj.** Un adjectif (ou un participe) qualifiant *quelqu'un* est précédé de la préposition *de* :

Il faut quelqu'un de sérieux pour cet emploi.

La construction *quelqu'un autre* se rencontre parfois dans l'usage littéraire.

③ **Quelqu'un / personne**, voir **PERSONNE**, 2.

QU'EST-CE QUE (exclamatif) → **COMBIEN**, 1

QUI (PRONOM RELATIF)

① **Qui** représentant des personnes ou des choses, voir **LEQUEL**, 1 et 2 ; **DONT**, 1.

② Dans une proposition relative ayant pour **sujet qui**, les accords en personne, en nombre et en genre du verbe et des adjectifs attribués se font normalement avec le mot représenté par **qui** (son **antécédent**) :

Moi qui suis frileuse, j'ai trop chaud ici (et non **moi qui est*).

C'est toi qui parleras (et non **qui parlera*).

Un garçon et une fille qui sont très actifs.

③ Si l'antécédent est un **mot mis en apostrophe**, le verbe est à la 2^e personne :

Amis qui m'écoutez, comprenez-moi.

④ Si l'antécédent est **attribut** d'un pronom de la 1^{re} ou de la 2^e personne, l'accord se fait le plus souvent avec cet attribut – c'est-à-dire à la 3^e personne :

Vous êtes la personne qui peut le mieux nous aider.

Nous sommes ceux qui prennent les décisions.

Je suis celui qui a reçu cette mission.

■ Cependant l'accord se fait parfois avec le pronom auquel se rapporte l'attribut, en particulier quand cet attribut est un indéfini ou est précédé de l'article indéfini, ou comporte un mot comme *le premier*, *le seul*, etc., ou un terme exprimant la quantité (*deux*, *trois*, *plusieurs*, *beaucoup*, etc.) :

Vous êtes quelqu'un qui peut (ou qui pouvez) nous aider.

Nous sommes les seuls qui sachent (ou qui sachiez) manœuvrer cet appareil.

Nous sommes deux qui enquêtons sur cette affaire. Nous sommes deux détec-

tives qui enquêtons (ou qui enquêtent) sur cette affaire. (Voir ENTRE, 1.)

⑤ **Un des... qui...** Si l'antécédent est de la forme *un des...*, *un de ceux...*, l'accord se fait le plus souvent au pluriel :

C'est une des raisons qui m'ont décidé.

■ Cependant l'accord peut être au singulier si **qui** ne représente que **un** :

On a coupé un des arbres qui nuisait aux autres.

⑥ **Qui sans antécédent.** L'emploi de **qui** sans antécédent (= celui qui, toute personne qui, ce qui) a un caractère de sentence ou de locution, notamment après *voici*, *voilà* :

Qui vivra verra. Il raconte cela à qui veut l'entendre. Comprend qui pourra. Bien malin qui s'en serait douté.

J'ai rencontré qui vous savez (= quelqu'un que je ne nomme pas, mais à qui vous pensez).

C'est coûteux et, qui plus est, inutile.

Voilà qui n'arrange pas les choses.

■ Dans l'usage littéraire, cet emploi n'a pas ce caractère de locution :

C'est assez simple pour qui veut bien faire un effort de réflexion.

⑦ **Qui... qui...** Dans l'usage littéraire, **qui** ainsi répété et non suivi d'un verbe équivaut à « l'un..., l'autre... » développant un sujet exprimé auparavant :

Ils s'en retournèrent bientôt qui à ses affaires, qui à ses loisirs.

⑧ **Qui / qu'il.** Ces deux formes sont confondues dans la prononciation familière (sauf en général devant une voyelle). Il convient cependant de distinguer leurs emplois, en particulier devant certains verbes ou certaines expressions admettant la construction impersonnelle (*qu'il...*) ou la construction personnelle (*qui...*).

■ De nombreux adjectifs peuvent entrer dans une construction impersonnelle, mais uniquement s'ils sont suivis d'un infinitif ou d'une subordonnée par *que*, selon le modèle *Il est* + adj. *de* + infin. (ou *que* + subj.).

On dira donc *ce qu'il sera nécessaire de faire* (ou *que vous fassiez*), *ce qu'il est utile de savoir* (ou *que vous sachiez*) ; mais *ce qui sera nécessaire, ce qui est utile* (et non **ce qui sera nécessaire de faire* [ou *que vous fassiez*], **ce qui est utile de savoir* [ou *que vous sachiez*]).

■ On peut citer comme exemples d'adjectifs ou de locutions admettant ces constructions impersonnelles : *important, nécessaire, avantageux, pratique, urgent, interdit, légitime, prudent, sage, préférable, à propos, hors de question*, etc. Il faut noter que certains de ces adjectifs peuvent être suivis, en construction personnelle, de *à* + infin. ; on peut dire aussi *ce qui est utile à savoir*, etc.

■ Le même principe s'applique à des verbes comme *importer* et *convenir* : *C'est ce qu'il importe* (ou *qu'il convient de savoir* (ou *qu'on sache*), ou *C'est ce qui importe, ce qui convient* (et non **C'est ce qui importe, ce qui convient de savoir, ou qu'on sache*).

■ Enfin, il y a quelques verbes qui peuvent être employés personnellement ou impersonnellement même sans être suivis par *que*. On peut dire :

Je ne sais pas ce qui m'arrive, ou ce qu'il m'arrive, ce qui (ou ce qu'il) se passe, ce qui (ou ce qu'il) lui prend.

Je fais ce qui (ou ce qu'il) me plaît. Qu'est-ce qui (ou qu'il) reste ? Qu'est-ce qui (ou qu'il) manque ?

■ On dit toujours *Ce qu'il faut*. (Voir FALLOIR, 7.)

9 **Qui que + être (subj.)**. Cette locution a une valeur indéfinie :

Qui que vous soyez, vous êtes le bienvenu.

Dans l'usage soutenu, on la fait parfois précéder d'une préposition, avec d'autres verbes que *être* :

À qui que vous vous adressiez, vous obtiendrez la même réponse.

■ *Qui (ou quoi) que ce soit qui (ou que)* signifie « quelle que soit la personne ou la chose qui (ou que) » :

Qui que ce soit qui vous l'ait dit, c'est une erreur. Quoi que ce soit qui se produise, nous sommes parés.

On évite souvent, quand c'est possible, ces locutions lourdes, en les remplaçant par : *quoi qu'il se produise, quoi qu'on fasse*, mais le tour **qui qui vous l'ait dit* n'est plus usuel.

10 **Quoi qui, quoi que**, voir QUOI, II, 5. **Que... qui...**, voir QUE, 8.

QUI (pronom interrogatif) → INTERROGATION, 6

QUOI

I. *Quoi*, pronom interrogatif ou interjection

1 Quand *quoi* interrogatif n'est pas introduit par une préposition, il est ordinairement d'un usage plus familier que les pronoms *qu'est-ce que* ou *que* :

Tu fais quoi ? (usage courant : *Qu'est-ce que tu fais ?*, soutenu : *Que fais-tu ?*).

Je ne sais pas quoi faire (usage soutenu : *Je ne sais que faire*).

Quoi de neuf ? (usage soutenu : *Qu'y a-t-il de neuf ?*).

② **Quoi ?** s'emploie familièrement pour demander à quelqu'un de répéter quelque chose : *J'arrive. – **Quoi ?** Les mots **comment ?** ou **pardon ?** sont jugés plus polis ; **plaît-il ?** est archaïsant.*

■ **Quoi ?** peut même, familièrement, être substitué à tel ou tel mot d'une phrase qu'on a mal compris, sur lequel on demande une explication :

*C'est un animal de la famille des myrmécophiles. – **Des quoi ?***

*Il est nyctalope. – **Il est quoi ?***

Si on veut éviter la familiarité de cet emploi, on peut dire, par exemple : ***Comment dites-vous ?***

③ **Quoi !** employé comme interjection au début d'une phrase n'a rien de familier : ***Quoi ! c'est donc vrai ?***

■ À la fin d'une phrase, **quoi !** souligne parfois familièrement ce qui a été dit : ***Ça n'est pas bien grave, quoi !** (= allons !). **C'est arrivé par hasard, un coup de chance, quoi !** (= en somme).*

II. **Quoi, pronom relatif**

① **Quoi** s'emploie avec une préposition pour représenter un pronom « neutre » comme *ce, cela, quelque chose, rien* :

*Il s'est produit **ce à quoi** on pouvait s'attendre.*

*Il a ajouté **quelque chose sur quoi** je n'insisterai pas.*

*Il n'y a là **rien de quoi** on doit s'inquiéter (on dit plus ordinairement **rien dont**).*

② **Quoi** s'emploie sans antécédent après *voici, voilà* :

***Voilà à quoi** il passe ses journées.*

③ **Quoi** peut représenter une proposition entière, après une pause :

*Il croit que c'est facile, **en quoi** il se trompe (ou **ce en quoi** il se trompe).*

*Commence par là, **après quoi** nous verrons.*

De même : *à quoi (ou **ce à quoi**), sans quoi, grâce à quoi, faute de quoi, moyennant quoi, à la suite de quoi, en conséquence de quoi, etc.* Dans ce cas, on peut remplacer **quoi** par *cela*.

④ **Quoi** se rencontre encore, dans l'usage littéraire, pour représenter, comme autrefois, un nom de chose bien déterminé :

*Il tient un **raisonnement par quoi** il prétend se justifier (usage courant : **par lequel**).*

⑤ **Quoi que** (à distinguer de **quoique**, voir *ce mot*) est un relatif indéfini introduisant une subordonnée de concession au subjonctif ; il signifie « quelle que soit la chose que, n'importe quoi que » et a une fonction dans la proposition (complément d'objet, attribut en particulier) :

Quoi qu'il fasse, il ne peut pas s'en tirer.

Je m'interdis de toucher à quoi que ce soit.

■ **Quoi que ce soit** signifie « une chose quelconque, n'importe quoi » :

Si vous avez besoin de quoi que ce soit, demandez-le.

Dans l'usage littéraire, on emploie éventuellement l'imparfait du subjonctif :

Quand il avait besoin de quoi que ce fût...

■ **Quoi qu'il en soit** signifie « bref, en tout état de cause, de toute façon ».

⑥ **Comme quoi**, voir **COMME**, 3.

QUOIQUE

① **Mode**. On emploie normalement le subjonctif avec la conjonction de concession **quoique**, comme avec **bien que, encore que, malgré que** :

Quoiqu'il soit riche, il vit simplement.

Q

Cependant il arrive que le verbe soit à l'indicatif ou au conditionnel, en particulier dans un usage familier où la conjonction joue à peu près le même rôle qu'un adverbe tel que *toutefois* :

Avec tous ces événements, il y a de quoi s'inquiéter, quoique personnellement ça m'est égal.

On pourrait faire un détour par les vieux quartiers, quoique ça risquerait de nous mettre en retard.

Essaie toujours si tu veux, bien que tu pourrais le regretter.

② Quoique, bien que, encore que peuvent s'employer devant un adjectif, une locution

adverbiale ou circonstancielle avec ellipse du verbe :

La maison, quoique ancienne, est tout à fait confortable.

J'arrive à comprendre, quoique avec difficulté.

③ **Quoique ça** appartient à un usage très familier, avec le sens de « et pourtant, malgré ça, néanmoins » :

Tout s'est bien passé ; quoique ça il y a eu un petit ennui.

④ Voir aussi **QUOI**, **II**, **5 (QUOI QUE)**, et **CONCESSION**.

R

SE RAPPELER

① **Se rappeler (de) qqch ou (de) qqn.** Dans l'usage surveillé, la seule construction admise est la construction directe *se rappeler quelque chose, quelqu'un*, et non **de quelque chose, *de quelqu'un*. On dit donc :

Je me rappelle cette histoire. Je me la rappelle. C'est tout ce que je me rappelle. Cependant la construction indirecte, avec *de*, est très largement répandue, surtout dans l'usage oral :

Je me rappelle de cette histoire. Je m'en rappelle. C'est tout ce dont je me rappelle. Cette construction est analogique de *se souvenir de qqch ou de qqn*, qu'on pourra toujours substituer à *se rappeler de qqch ou de qqn* :

Je m'en souviens très bien.

■ Quand le complément d'objet de *se rappeler* est un pronom de la 1^{re} ou de la 2^e personne, la construction directe est impossible. On ne peut pas dire **Tu te me rappelles ? *Je me vous rappelle*, etc. ; on dit très couramment *Tu te rappelles de moi ? Je me rappelle de vous*, à moins qu'on ne préfère dire *Tu te souviens de moi ? Je me souviens de vous*, etc.

■ Bien entendu, on dit très normalement dans l'usage surveillé :

Je m'en rappelle tous les détails.

C'est une journée dont je me rappelle tous les instants,

parce que dans ces phrases *en* et *dont* sont compléments de noms (*détails, instants*) et non du verbe *se rappeler*.

② **Se rappeler (de) + infin.** Quand le complément de *se rappeler* est un infinitif, la construction indirecte est admise dans l'usage surveillé : *Je me rappelle d'avoir dit le contraire*, mais on dit plus couramment *Je me rappelle avoir dit le contraire*, ou que *j'ai dit le contraire*.

■ La construction indirecte de l'infinitif est la seule possible quand *se rappeler* est employé au sens de « penser (à), ne pas oublier (de) » :

Rappelez-vous d'aller l'attendre à la gare demain soir.

RAPPORT

① **Rapport à (ce que)** est une locution prépositive ou conjonctive de l'usage populaire :

J'ai du mal à me baisser, rapport à mes rhumatismes. On est vite rentrés, rapport à ce qu'il commençait à pleuvoir.

Dans l'usage courant, on dit à *cause de, en raison de, ou parce que*.

R

② **Sous le rapport de qqch** signifie « en ce qui concerne qqch, pour ce qui est de qqch » :

Sous le rapport de la consommation, cette voiture est très intéressante.

La construction *Sous le rapport consommation* est familière (voir DE, 11).

RAREMENT

Une analogie de sens avec *jamais* entraîne parfois la présence de *ne* avec *rarement* : *Rarement une aussi belle occasion ne s'était présentée.* Ce *ne* superflu est exclu de l'usage surveillé.

RECONNAÎTRE QUE (mode) → CROIRE, 6

RÉFLÉCHI

① **Un pronom personnel** est dit « réfléchi » quand il représente, dans une fonction de complément, le sujet du verbe de sa proposition. On peut alors considérer que l'action du sujet « se réfléchit » sur lui-même :

Je me regarde dans la glace. Elle se lave les mains.

À cet emploi réfléchi correspond une forme spéciale du pronom uniquement à la 3^e personne du singulier ou du pluriel, du masculin ou du féminin : *se* (forme dite « atone » ou « non accentuée ») et *soi* (forme dite « accentuée » ou « tonique »). Voir *soi*.

② **Un verbe pronominal** est dit « réfléchi » quand on peut attribuer au pronom conjoint *me*, *te*, *se*, etc., une fonction de complément d'objet, d'attribution, d'intérêt, etc. :

Il se rase = il se rase lui-même.

Elle se choisit une nouvelle robe = elle choisit pour elle-même...

Dans une phrase comme *Les deux adversaires se sont adressés des lettres de menaces*, on dit que le verbe pronominal est réciproque car il y a action de A sur B et de B sur A.

■ Dans un certain nombre de verbes pronominaux comme *s'évanouir* ou *s'envoler*, il serait vain de chercher à attribuer une fonction précise de complément au pronom conjoint. Voir (VERBE) PRONOMINAL.

RÉGIONS noms de régions (en, dans...) → EN, II, 3

REGRET subordinées dépendant de verbes de regret → SUBJONCTIF, 1

RELATIF

① **Définition.** Un pronom relatif est un mot qui, d'une part, remplace normalement un mot appelé son « antécédent » et, d'autre part, sert de lien de subordination entre deux propositions. Dans la phrase

Le train qui entre en gare vient de Marseille,

le pronom relatif *qui* remplace son antécédent *train*, et il est sujet de *entre*; en outre, il relie la proposition relative *qui entre en gare* à la proposition principale *Le train vient de Marseille*.

■ **Les diverses formes de pronoms relatifs** sont :

qui, que, quoi, dont, où, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, auquel, auxquels, auxquelles, duquel, desquels, desquelles.

② **Place.** Le plus souvent, le pronom relatif suit immédiatement le mot qu'il

représente (son antécédent) ; il n'y a alors aucun risque d'ambiguïté.

Il en est parfois séparé.

■ Quand le relatif est complément d'un nom introduit par une préposition :

On voit la fusée, à la partie supérieure de laquelle se trouvent les astronautes.

Cette disjonction du relatif appartient surtout à l'usage écrit ; on peut souvent l'éviter pour alléger la phrase (par exemple : *On voit la fusée ; les astronautes se trouvent à sa (ou à la) partie supérieure, etc.*).

On ne dit pas dans l'usage surveillé : *On voit la fusée où les astronautes se trouvent à sa partie supérieure.* (Voir **où**, 1.)

■ Quand l'antécédent est le premier élément d'un groupe de mots indissociables :

Le départ du bateau, qui était fixé à 10 heures, a été retardé.

Dans la phrase

Le départ du bateau, qui avait subi des avaries, a été retardé,

le contexte ferait comprendre que l'antécédent de *qui* n'est pas *départ*, mais *bateau*.

On veillera à éviter tout risque d'incertitude sur le repérage de l'antécédent, ou de cocasserie, comme dans la phrase *Voilà le chien du garde-champêtre qui a volé un gigot.* (Voir **LEQUEL**, 1.)

■ Parfois dans l'usage littéraire en vue d'un effet de style, quand la disjonction ne crée pas de risque d'ambiguïté :

Les petits oiseaux étaient venus, qui avaient mangé tout le grain.

③ **L'antécédent peut être une phrase entière** ; le relatif est alors de la forme **ce qui** (*ce que*, *ce à quoi*, *ce dont*, etc.) après une pause :

L'accord a été signé, ce dont nous nous réjouissons. (Voir **QUOI**, II, 3.)

④ **Où, qui, quoi sans antécédent**, voir **où, qui, quoi**.

⑤ **Déterminant relatif**, voir **DÉTERMINANT**, I, 7.

RELATIVE

① Une proposition relative est une **subordonnée introduite par un pronom relatif** :

J'ai reçu une lettre qui me surprend.

C'est un homme que je ne connais pas.

L'affaire dont je m'occupe est très importante.

Une proposition relative joue par rapport à l'antécédent un rôle analogue à celui d'un adjectif, ce qui explique qu'elle puisse être coordonnée à un adjectif. (Voir **COORDINATION**, 2.)

② Il y a lieu de distinguer **deux sortes de relatives**.

■ Les **relatives déterminatives**, qui restreignent le sens de l'antécédent et ne peuvent pas être supprimées sans modifier radicalement le sens de la phrase : *Les accidentés qui n'avaient que de légères contusions ont regagné leur domicile* (seulement ceux des accidentés qui n'avaient que de légères contusions).

■ Les **relatives explicatives** (ou appositives), qui ajoutent une précision non indispensable et peuvent être supprimées sans altérer gravement le sens : *Les accidentés, qui n'avaient que de légères contusions, ont regagné leur domicile* (tous les accidentés).

C'est la présence ou l'absence de virgules dans l'écriture (de pauses dans la phrase orale) qui distingue ces deux sortes de relatives : on voit que la ponctuation peut jouer un rôle important dans l'interprétation de telles phrases.

R

3 Relatives sans antécédent, voir où, 3 ; QUI, 6 ; QUOI, 11, 2.

4 Relatives au subjonctif. Une relative peut être **au subjonctif**.

a) Quand elle exprime une intention : *Je cherche une maison qui ait un jardin* (je ne la connais pas encore, mais je ne suis acheteur qu'à cette condition : je veux qu'elle ait un jardin). Au contraire, *Je cherche une maison qui a un jardin* (je sais qu'elle existe ; je cherche à retrouver une maison que je connais et qui a un jardin).

b) Quand le terme complété par la relative (antécédent) comporte un adjectif au superlatif relatif ou un mot analogue exprimant un degré extrême, comme *le seul, l'unique, le premier, le dernier* :

C'est le texte le plus ancien qu'on connaisse en cette langue. Il est le seul qui ait proposé de m'aider.

(On dit aussi : *le texte le plus ancien qu'on connaît, le seul qui a proposé* ; l'accent est alors mis sur le texte en question, qui est connu, sur la serviabilité de cet homme qui a proposé son aide, et non sur l'absence d'autres textes plus anciens, d'autres propositions d'aide, que le subjonctif tend à souligner.)

c) Quand la principale exprime une négation ou une interrogation totale, ou une condition, et que l'antécédent est un indéfini ou est précédé d'un déterminant indéfini :

Je ne connais pas un homme qui puisse en faire autant. Connaissez-vous un homme qui puisse en faire autant ? Si vous connaissez un homme qui puisse en faire autant, amenez-le-moi.

Il a tout écouté sans un geste qui manifestât son émotion.

■ L'indicatif ou le conditionnel s'emploient couramment aussi, en général sans grande différence de sens, après une principale interrogative ou conditionnelle :

Connaissez-vous un homme qui peut (ou qui pourrait) en faire autant ? Si vous connaissez un homme qui peut en faire autant...

Il est moins fréquent, quoique possible, après une principale négative contenant un antécédent indéfini.

d) Souvent quand la proposition qui contient l'antécédent est elle-même au subjonctif :

Je doute qu'il y ait quelqu'un qui le sache. Pourvu qu'il y ait quelqu'un qui le sache !

5 Relative à l'infinitif. Une relative peut être **à l'infinitif** quand elle exprime l'idée de possibilité, de convenance :

Je ne connais personne à qui m'adresser (= à qui je puisse m'adresser).

Il m'a indiqué l'endroit où déposer le paquet.

(MISE EN) RELIEF

La mise en relief grammaticale (ou emphase) d'un terme de phrase s'obtient le plus souvent par le **détachement de ce terme en tête**, qui insiste sur son rôle de thème de l'énoncé. Cette construction expressive s'accompagne souvent d'une valeur particulière, par exemple solennité, ou surtout familiarité.

1 Mise en relief d'un sujet, d'un complément d'objet, d'un attribut.

Le terme mis en relief est suivi d'une pause (une virgule à l'écrit) et repris par un pronom personnel :

Son histoire, elle est incroyable.

Pierre, il est malade (familier).

Moi, je veux bien.

Son histoire, je la connais.

■ L'adjectif attribut mis en relief est repris par le pronom *le*, qui reste invariable (usage soutenu) :

Naïve, elle le sera toujours.

Joyeuses, elles ne l'avaient jamais été autant.

② **Mise en relief d'un complément prépositionnel.** On le met ordinairement en tête sans sa préposition, qui est placée devant le pronom personnel de reprise :

Ce garçon, je m'intéresse à lui. Le reste, je n'en dirai rien [en = de cela]. *Ceux qui m'ont écrit, je leur répondrai* [leur = à eux].

Parfois le complément est mis en tête avec sa préposition, mais alors on évite, dans l'usage surveillé, de le reprendre par un pronom, et on ne marque généralement pas de pause : *Du reste je ne dirai rien* (usage soutenu). La construction *Du reste, je n'en dirai rien* est jugée relâchée (la préposition *de* y figure deux fois : dans *du* et dans *en* = de cela).

■ On peut aussi reprendre un nom mis en relief au moyen d'une préposition employée absolument ou d'un adverbe :

Cet outil, je ne peux rien faire avec. Mon chapeau, tu es assis dessus.

③ **Mise en relief par des présentatifs, par pour, voir C'EST... QUI, C'EST... QUE ; VOILÀ, 2 ; POUR, 9 ; QUANT À.**

④ **Mise en relief d'un verbe, voir IMPERSONNEL ET INVERSION DU SUJET, 1.**

REMARQUER QUE (mode) → CROIRE, 6

RÉSOUTRE

① **Résoudre de + infin., que + indic.** On dit :

J'ai résolu de continuer, qu'il fallait continuer (= j'ai décidé).

② **Résoudre qqn à + infin., à qqch.** On dit :

Je l'ai résolu à accepter un compromis, à un compromis (= je l'ai amené à cela).

③ **Se résoudre (ou être résolu) à + infin., à ce que + subj., à qqch.** On dit :

Je me suis résolu à tenter l'expérience (= j'ai accepté de prendre cette décision).

Je suis résolu à aller jusqu'au bout (= j'en ai la ferme intention).

Je suis bien résolu à ce que cela ne se renouvelle pas.

REVANCHE en revanche → CONTRE, 1

RIEN

① **Rien** s'emploie le plus souvent dans des phrases contenant la négation *ne* (ou *n'*) :

Je ne vois rien. Rien n'est plus facile. On n'a rien compris.

■ Toutefois, dans un certain nombre de cas, *rien* s'emploie sans *ne*, notamment :

► quand l'idée négative est exprimée par d'autres moyens grammaticaux ou par le vocabulaire :

Il m'a regardé sans rien dire. Il est impossible de rien savoir. On nous défend de rien dire.

► quand la phrase est interrogative ou dubitative, ou hypothétique par *si* :

Y a-t-il rien de plus banal ? Il est douteux qu'on puisse rien obtenir. Si rien de tel se produisait, j'en serais averti.

► dans de nombreuses expressions : *C'est tout ou rien. Tout cela se réduit à rien. Tout ce travail pour rien !*

② **Ne... pas + rien.** Le mot *pas* est exclu du système négatif *ne... rien* ; on dit *Il ne veut rien faire* et non **Il ne veut pas rien faire* (voir NÉGATION, 3).

■ Cependant (*ne*) *rien* peut se combiner avec *ne... pas* pour donner un sens affirmatif à la phrase :

On ne peut pas ne rien faire (= il est indispensable de faire quelque chose).

Ce n'est pas pour rien que... (= il y a une raison au fait que... ; usage familier).

Ce n'est pas rien (= ce n'est pas négligeable, c'est quelque chose ; usage familier).

Ça ne coûte pas rien (= c'est assez coûteux).

③ **Rien de + adj.** Un adjectif (ou un participe) qualifiant *rien* est précédé de la préposition *de* :

Cela n'a rien de répréhensible. Rien d'étonnant à cela.

L'usage littéraire utilise parfois la construction *rien autre* ou *rien autre chose* :

Il ne possédait rien autre chose au monde que ces pauvres objets.

④ **Rien de moins que / rien moins que.** Ces deux expressions sont en principe de sens opposé.

a) **Rien de moins que** précédé de *ne* signifie « très exactement, bel et bien, tout à fait » :

Il ne s'agit de rien de moins que d'un renversement d'alliances, que de changer radicalement d'orientation.

b) **Rien moins que** signifie « nullement, pas du tout » :

Ces propos ne sont rien moins que flatteurs (= il n'y a aucune qualité que ces propos possèdent moins que celle d'être

flatteurs, donc ces propos n'ont rien de flatteur). *Ces propos ne sont rien moins qu'un compliment* (= il n'y a rien que ces propos soient moins qu'un compliment, donc ils sont bel et bien une critique).

■ En fait, *rien moins que* est souvent employé avec le même sens intensif (« tout à fait, bel et bien ») que *rien de moins que*, parfois même sans *ne* :

Au lieu de se montrer conciliant, il ne parlait de rien moins que de procès et de représailles.

Il a eu l'impudence de se déclarer rien moins que l'inventeur de la méthode.

Il est donc prudent d'être très attentif au contexte pour interpréter ces expressions, les cas de véritable incertitude sur les intentions de l'auteur de l'énoncé étant en réalité très rares. Si on veut éviter tout risque d'être mal compris, on n'emploiera pas *rien moins que*, qui a d'ailleurs un caractère littéraire.

⑤ **Rien de rien** est un renforcement familier de *rien*, qui s'emploie surtout comme complément d'objet ou attribut :

Je n'y comprends rien de rien.

Il ne s'intéresse à rien de rien.

Il n'est rien de rien dans cette affaire.

⑥ **Rien du tout**, voir TOUT, 11. **Rien dont, de quoi**, voir DONT, 1.

⑦ **N'être (de) rien à qqn.** *Cette personne ne m'est rien* signifie « je n'ai pas de lien de parenté avec cette personne ; elle ne me touche ni de près ni de loin ». La construction vieillie *n'être de rien à qqn* a le même sens et peut aussi se dire de qqch au sens de « être indifférent à qqch ».

⑧ **Comme si de rien n'était** signifie « comme si rien ne s'était passé, de la façon la plus naturelle » :

Aussitôt après l'incident, il a repris le fil de son discours comme si de rien n'était.

9 **Rien que** (sans *ne*) marque l'exclusivité au sens de « seulement » :

Laissez-moi essayer, rien qu'une fois.

Rien que pour recopier le texte, il faut au moins deux heures.

■ **Ne... rien que** est un renforcement de *ne... que* :

Ceci n'est rien qu'un aperçu du projet. Il ne faisait rien que de m'interrompre (= il m'interrompait continuellement). [Voir FAIRE, 2, et NE, III.]

10 **Un rien (de)**. *Un rien* signifie « un tout petit peu » :

Il faut donner un coup de lime : la pièce est un rien trop épaisse. Ajoutez un rien de sel à la sauce.

■ **En (un) rien de temps** signifie « très rapidement ».

11 **Rien adverbe**. Dans l'usage très familier ou populaire, *rien* devant un adjectif a la valeur d'un adverbe d'intensité (= fameusement) :

Elle est rien chouette, cette maison !

S

SANS

1 Sans / ne (pas). La préposition *sans*, exprimant une idée négative, donne lieu à des constructions grammaticales semblables à celles de l'adverbe *ne*, ou de *ne... pas*.

■ **Sans / ne.** On dit *sans plus* (ou *guère, jamais, rien*) + infin., ou *sans plus* (*guère, jamais...*) *de* + n., comme on dit *ne plus* + infin. ou, par exemple, *il n'y a plus* (ou *guère, jamais, rien, personne, aucun...*) *de* :

Il a continué sans plus s'inquiéter.

Tout s'est achevé sans plus de difficultés, sans guère de difficultés.

Travailler sans jamais de repos, sans aucun jour de repos, sans voir personne, sans rien d'intéressant.

■ **Sans / ne pas.** On dit *sans* + infin. + *de*, *sans presque de* comme on dit, par exemple, *ne pas* + infin. + *de*, *il n'y a presque pas de* :

Travailler sans prendre de repos (cf. *Il ne prend pas de repos*). *Réussir sans presque d'efforts* (cf. *Il ne fait presque pas d'efforts*).

2 Sans enfant(s), etc. Le complément introduit par *sans* est au singulier ou au pluriel dans les mêmes conditions que s'il était introduit par *avec*; on observe simplement que l'article indéfini ou le

partitif est plus usuel après la préposition *avec* qu'après *sans* :

Elle est sortie sans chapeau, sans gants (mais *avec un chapeau, avec des gants*).

3 Sans que + subj. / sans + infin. Au lieu de *sans que* + subj., on emploie couramment *sans* + infin. quand les verbes des deux propositions ont le même sujet :

On ne peut pas le condamner sans l'entendre (et non **sans qu'on l'entende*).

■ Dans les mêmes conditions (identité de sujet), l'équivalent affirmatif de *sans* + infin. employé comme complément de manière est le gérondif :

Il a dit cela sans rire / Il a dit cela en riant.

On dit normalement : *Il a cassé le vase sans le faire exprès* (et non **en ne le faisant pas exprès*). *Il est parti sans rien dire* (et non **en ne disant rien*).

Mais on dit : *Il a commis une faute professionnelle en ne transmettant pas cette information* (et non **sans transmettre...*), car ici le gérondif a une valeur causale, explicative. (Voir **GÉRONDIF**.)

4 Non sans (que), n'être pas sans (+ infin.), ne pas aller sans (+ infin.). Ces combinaisons de deux éléments négatifs équivalent à des affirmations insistantes :

J'ai réussi, non sans peine, à débrouiller cette affaire (= avec assez de peine). *Le projet a été adopté, non sans que*

l'opposition ait protesté. Ce choix n'est pas (ou ne va pas) sans inconvénients. Cela ne va pas sans poser des problèmes. Vous n'êtes pas sans avoir remarqué ce détail (= vous l'avez remarqué sans aucun doute).

■ L'expression *Vous n'êtes pas sans l'ignorer*, que l'on dit par manque de réflexion au sens de « vous le savez certainement », résulte d'une confusion entre *Vous ne l'ignorez pas* et *Vous n'êtes pas sans le savoir*.

⑤ **Sans que + ne**, voir NE, II, 6.

⑥ **Sans ça**, voir ÇA, 3

⑦ **Sans employé absolument.** Cet emploi est moins étendu et plus familier que l'emploi absolu de *avec* :

Ma voiture n'était pas encore réparée, j'ai dû repartir sans.

Vous mangez vos fraises avec du sucre ou sans ?

SAVOIR

① **Je ne sais [sans pas]**, voir NÉGATION, 5.

② **Que je sache, que l'on sache** (usage soutenu) s'emploie surtout dans une phrase négative comme proposition incise au sens de « à ma (ou notre) connaissance » :

Il n'y a pas, que je sache, d'éléments nouveaux dans l'enquête. (On dit aussi : *pour autant que je sache.*)

Cette expression a souvent une valeur ironique ou d'argumentation, appliquée à une phrase qui exprime une évidence :

On n'a pas, que je sache, changé Paris de place.

Tout cela est parfaitement légal, que je sache.

③ **Savoir + infin.**, voir INFINITIF, II, 2. **Savoir que (mode)**, voir CROIRE, 6.

④ **Savoir, savoir si, savoir comment, etc.**, exprime familièrement un doute ou une interrogation marquée de perplexité :

Il prétend qu'il a fait tout ce qu'il fallait... Savoir ? Savoir si tout cela est bien utile ? (= est-ce que c'est vraiment bien utile ?). Savoir comment tout ça finira ? (= qui peut savoir... ?).

■ **Va savoir, allez savoir** exprime la même valeur avec un peu plus d'insistance sur l'ignorance :

Allez savoir pourquoi il a brusquement changé d'avis ! Peut-être que ça aurait mieux valu ? Va savoir !

⑤ **(À) savoir** annonce, comme « c'est-à-dire », une précision, une énumération détaillant ce qui vient d'être dit :

Des pays scandinaves, à savoir la Suède, la Norvège, le Danemark et la Finlande.

Il a vendu tout son cheptel, savoir quatre vaches et douze brebis.

Il a une bonne excuse, à savoir qu'il n'avait pas été mis au courant.

⑥ **On ne sait qui, quoi, etc.** Dans ces expressions à valeur indéfinie, le verbe reste généralement au présent :

Il invoquait on ne sait quel ancien usage.

⑦ **Dieu sait que..., si..., pourquoi..., quand..., etc.**, exprime avec insistance, sur un ton exclamatif, une affirmation ou l'ignorance d'une cause, d'une date, etc. :

Dieu sait pourtant que je l'avais prévenu ! Dieu (seul) sait quand il reviendra !

⑧ **Savoir gré à qqn de qqch / de ce que + indic.**, voir DE, 9

SEC employé adverbialement → ADVERBE, 3

SEMBLER

① **Il semble que** exprime une impression, une apparence. Le verbe qui suit est fréquemment au subjonctif :

Il semble qu'on ne puisse pas faire autrement. Il semblait que tout dût lui réussir (usage soutenu).

■ Toutefois, on peut employer aussi l'indicatif ; c'est souvent le cas, dans l'usage courant, quand le verbe subordonné est à l'imparfait :

Il semble qu'on ne pouvait pas faire autrement,

et surtout quand *il semble que* est accompagné d'un complément (en général un pronom) :

Il me semble que je le connais (et non **que je le connaisse*). *Il leur semblait que c'était facile* (ou, littérairement, *que ce fût facile*).

■ **Il ne (me, te, etc.) semble pas que** est suivi du subjonctif :

Il ne me semble pas que ce soit suffisant. (On dit plus habituellement : *Je ne pense pas, je n'ai pas l'impression que ce soit suffisant.*)

■ On peut souvent alléger la phrase au moyen de la construction infinitive ou de la tournure personnelle accompagnée d'un adjectif attribut :

Il me semble le connaître. Cela leur semblait (être) facile. Cela ne me semble pas (être) suffisant.

On peut aussi employer en construction incise *semble-t-il, (à ce qu')il me semble* : *On ne pouvait pas, semble-t-il (ou il me semble), faire autrement.*

■ **Ce me semble** en construction incise est archaïque.

② **Il semble + adj. + que** est suivi de l'indicatif ou du subjonctif selon que l'adjectif

indique soit certitude, vraisemblance, soit doute, hypothèse, négation :

Il semble prouvé qu'ils sont innocents.

Il semble douteux que cela réussisse. (Voir **PARAÎTRE**, 2.)

SERAIT-CE → ÊTRE, 4

SEUL *le seul qui + subj.* → **RELATIVE**, 4, b

SI

I. Si, conjonction de condition

① **Si** s'élide en *s'* devant *il* et *ils* :

S'il dort, ne le réveillez pas.

La subordonnée de condition introduite par *si* est en principe à l'indicatif ; les temps employés sont le présent, l'imparfait ou le plus-que-parfait.

② **Si + indic. imparf., ou plus-que-parf., ou subj. plus-que-parf. / si + condit.**

Quand la principale est au conditionnel, la subordonnée introduite par *si* est à l'indicatif imparfait :

Je le ferais si je pouvais,

ou à l'indicatif plus-que-parfait :

Je l'aurais fait si j'avais pu (et non **Je le ferais si je pourrais*, **Je l'aurais fait si j'aurais pu*).

■ **Si j'étais (que) [de] vous, voir ÊTRE**, 3.

■ Le conditionnel s'emploie normalement après *si* quand cette conjonction exprime une concession, une opposition et signifie « s'il est vrai que » (tournure plus usuelle) :

Si nous aurions préféré gagner la finale du championnat, nos résultats sont tout de même très honorables.

■ Dans la phrase *Je ne savais pas s'il viendrait*, on a un « futur dans le passé » en interrogation indirecte, et non un

conditionnel. (Voir INTERROGATION, 4, et CONCORDANCE DES TEMPS, 2.)

③ Si + indic. présent / si + indic. futur.

Quand la principale est à l'indicatif, à l'impératif, au subjonctif, la subordonnée introduite par *si* est au présent ou au passé composé :

Si vous n'avez plus besoin de moi, je me retire.

Si vous avez compris, pourquoi insistez-vous ?

Je reviendrai si c'est nécessaire.

Si vous êtes libre, restez avec nous.

Si cet appareil est inutilisable, qu'on s'en débarrasse.

■ Le futur ne s'emploie après *si* que quand cette conjonction exprime une concession, une opposition et signifie « s'il est vrai que » (qui est plus usuel) :

Si cette entreprise exigera de gros investissements, elle doit être en revanche très rentable (= cette entreprise exigera sans doute..., mais...).

④ *Si ce n'est*. Dans cette expression qui indique l'exception, le verbe est ordinairement invariable :

Il n'y avait rien à craindre, si ce n'est les accidents imprévisibles (= sinon, excepté, sauf).

II. Si, interrogatif

voir INTERROGATION, 4.

III. Si, adverbe d'intensité, de comparaison

voir AUSSI, 5 et 7.

■ *Si... que*, voir CONSÉQUENCE, 1 et AUSSI, 8.
 ■ *Ne pas si... que, de + infin.*, voir AUSSI, 9.

SIMPLE passé simple → PASSÉ, 1

SITÔT → AUSSITÔT

SOI, SOI-MÊME

① *Soi(-même)* représente le sujet indéterminé ou non exprimé du verbe : *on, chacun, tout homme, tout le monde, quiconque*, etc. (emploi réfléchi) :

Dans ces cas-là, chacun pense d'abord à soi. On n'est jamais si bien servi que par soi-même. Il faut être lucide sur soi. Soi-même, on ne peut pas tout faire.

② *En soi* s'emploie le plus couramment pour représenter *ce, cela* ou un pronom indéfini tel que *tout, rien, quelque chose* ; avec tout autre sujet, il peut aussi s'employer à la place de *en lui-même, en elle-même*, etc. :

Cela est en soi très facile. Rien en soi ne s'y oppose. L'opération est en soi (ou en elle-même) très simple.

③ *Aller de soi*. Dans cette expression, le pronom reste toujours de la forme *soi*, quel que soit le sujet :

Cela va de soi. La conclusion va de soi. Les conclusions vont de soi.

SOI-DISANT

Cette expression est **invariable**.

① *Des soi-disant experts*, ce sont des gens qui se disent experts, mais dont on met en doute la qualité. *Il a agi soi-disant dans notre intérêt* : c'est lui qui dit qu'il a agi dans notre intérêt.

En vertu de cette interprétation de *soi-disant*, la phrase : *Le soi-disant coupable proclamait son innocence* peut paraître illogique ; ce genre d'emploi est cependant fréquent du fait que *soi-disant*, expression figée formée sur un modèle syntaxique aujourd'hui hors d'usage, est compris en un sens plus général (« à ce que l'on dit »). Le mot *prétendu* au lieu

de *soi-disant* permet d'éviter facilement cette critique :

Le prétendu coupable...

② *Un soi-disant succès, un exercice soi-disant facile*, c'est ce que quelqu'un prétend être un succès, un exercice que quelqu'un dit facile. Au lieu de cet emploi de *soi-disant* rapporté à un nom de chose, largement répandu mais parfois critiqué, on peut dire : *un prétendu succès, un exercice prétendu(ment) facile*.

③ *Soi-disant qu'il ne l'a pas fait exprès !* Dans l'usage surveillé, on évite cette construction ; on dit, par exemple :

Il prétend (ou il paraît) qu'il ne l'a pas fait exprès.

SOIR → MATIN, SOIR, MIDI

SOIT

① *Soi(en)t deux triangles semblables.* Dans l'exposé d'une hypothèse, surtout dans un raisonnement mathématique, tantôt on accorde graphiquement *soit* avec le nom pluriel qui suit, tantôt on le laisse invariable :

Soient deux cercles concentriques. Soit deux droites parallèles.

② Quand *soit* signifie « c'est-à-dire » ou « en d'autres termes », on le laisse en principe invariable :

Une tonne et demie, soit mille cinq cents kilos.

③ *Soit..., soit...* Les éléments coordonnés par *soit..., soit...*, sont en principe deux membres de phrase (deux compléments, deux adjectifs, deux adverbes, parfois deux sujets – dans ce dernier cas, le verbe peut être au singulier ou au pluriel) :

Le menu comporte soit du fromage, soit un dessert. Je viendrai soit ce soir, soit demain.

Soit le directeur, soit son secrétaire vous recevra.

Soit un oubli, soit une maladresse peuvent causer un accident.

■ *Soit..., soit...* est parfois employé pour coordonner deux propositions, mais dans l'usage surveillé on préfère employer *ou..., ou...* :

*Soit vous faites le travail dans la semaine, soit je m'adresse à un autre (usage surveillé : *Ou vous faites..., ou je m'adresse...*).*

SON *dont + son → DONT, 2 ; son / en → EN, 1, 2

SONNANT → PARTICIPE, 1, 5

SOUHAITER

① *Souhaiter que + subj. / souhaiter (de) + infin.* Selon que le sujet du verbe de la proposition dépendant de *souhaiter* est différent ou non du sujet de *souhaiter*, cette proposition est une complétive par *que* au subjonctif ou prend la forme d'un infinitif précédé ou non (à volonté) de *de* :

Je souhaite que tout aille bien.

Je souhaite de pouvoir vous aider, ou Je souhaite pouvoir vous aider.

② *Souhaiter à qqn de + infin.* La préposition *de* est nécessaire devant l'infinitif si *souhaiter* a un complément indirect qui est aussi sujet de l'infinitif :

Je souhaite à chacun de pouvoir en dire autant.

Je leur souhaite de réussir.

SOUPIRAIL → PLURIEL, 11, 3

SOUS indiquant la cause, l'origine → SUR, 1

SOUTENIR QUE (mode) → CROIRE, 6

SOUVENIR se souvenir de qqch → SE RAPPELER, 1 ; se souvenir que (mode) → CROIRE, 6

STYLE INDIRECT → DISCOURS INDIRECT

SUBJONCTIF

① **Subjonctif et indicatif.** Dans certaines **propositions subordonnées**, on peut choisir **soit l'indicatif, soit le subjonctif**, sans modification du reste de la phrase : *Je cherche une maison qui a un jardin / Je cherche une maison qui ait un jardin.* (Voir **RELATIVE**, 4.)

On voit par ces exemples que le **subjonctif exprime ce qui est envisagé, souhaité, voulu, alors que l'indicatif exprime un fait déclaré comme certain.**

■ Le subjonctif souligne souvent l'idée que celui qui parle ne prend pas à son compte le contenu de la proposition où figure ce mode :

Il n'est pas évident que ce soit une erreur (le subjonctif souligne le doute émis dans la proposition principale ; comparer : *Il est évident que c'est une erreur.*)

■ On trouve ainsi le subjonctif dans des subordonnées dépendant d'un **verbe principal d'opinion ou de déclaration aux formes négative ou interrogative.** (Voir **CROIRE**, 3, et **DIRE**, 1.)

■ Dans de nombreux cas, la différence de valeur entre l'indicatif et le subjonctif se réduit à une **nuance** :

Je n'ai pas l'impression que c'est nécessaire, ou que ce soit nécessaire.

■ Le subjonctif est plus usuel après *il arrive que, il se peut que*, l'indicatif après *il se trouve que, il se produit que.*

② **Le subjonctif seul possible.** Dans la majorité des subordonnées dont le verbe est au subjonctif, son remplacement par l'indicatif est impossible :

Il faut qu'on le sache (et non **qu'on le sait*). *Je crains qu'il ne soit trop tard* (et non **qu'il n'est trop tard*).

Dans ces cas, on dit que le subjonctif est une « servitude grammaticale ».

■ **L'emploi du subjonctif est systématique, notamment :**

a) dans les subordonnées dépendant d'un verbe qui marque l'obligation, la volonté, la possibilité ou l'impossibilité, le désir ou le regret, la crainte, le doute : *il faut, je veux, il se peut, je souhaite, je déplore, je crains, je doute, etc. ;*

b) dans des subordonnées sujets introduites par *que* :

Qu'il n'ait rien dit ne me surprend pas ;

c) dans des subordonnées de but (voir **BUT**) ;

d) dans les subordonnées de temps exprimant l'antériorité :

Je vous prévenirai avant qu'il ne soit trop tard ;

e) dans de nombreuses subordonnées de concession (voir **CONCESSION**) ;

f) dans certaines subordonnées relatives (voir **RELATIVE**, 4).

③ **Imparfait et plus-que-parfait du subjonctif.** Dans l'usage oral le plus général, on n'utilise que le présent du subjonctif ou, pour exprimer l'antériorité, le « passé » du subjonctif :

J'ai peur (ou *j'avais peur, j'ai eu peur*) *qu'on s'en aperçoive. J'ai peur qu'on s'en soit aperçu.*

Dans l'usage soutenu, l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif s'emploient, surtout à la 3^e personne du singulier, en concordance avec un temps passé dans la principale (voir **CONCORDANCE DES TEMPS**, 3). Pour les verbes *avoir* et *être*, toutes les personnes de ces deux temps sont relativement fréquentes dans l'usage soutenu :

Je craignais que vous ne fussiez en difficulté, que vous n'eussiez été en difficulté (mais on évite des formes telles que *Je craignais que vous ne vous en aperçussiez*).

■ Le subjonctif plus-que-parfait s'emploie, dans l'usage littéraire, au lieu de l'indicatif plus-que-parfait pour exprimer une hypothèse non réalisée (« irréel du passé ») :

Si vous l'eussiez voulu, c'était facile (usage courant : *si vous l'aviez voulu*).

④ **Subjonctif et conditionnel** (*il eût fallu*, etc.), voir **CONDITIONNEL**, 4.

SUBORDINATION

① Une proposition est subordonnée à une autre, dite sa « principale », quand elle en dépend grammaticalement et lui est reliée :

▶ par une conjonction ou une locution conjonctive de subordination : *que, lorsque, pour que, de peur que, puisque, comme, quand, si*, etc. (subordonnées conjonctives) ;

▶ par un mot relatif ou interrogatif : *qui, où, quel, dont*, etc. (subordonnées relatives ou interrogatives) ;

▶ ou encore par la construction infinitive : *J'entends siffler le train*, ou participiale : *Le soir venu, ils repartirent* (subordonnées infinitives ou participiales).

■ La maîtrise de l'usage écrit se marque en particulier par la sûreté dans l'emploi de la subordination : celle-ci met en évidence les relations entre les éléments de la pensée, mais, mal contrôlée, elle donne lieu à des phrases embarrassées ou confuses.

② **Fonctions des subordonnées**. Une subordonnée peut être :

▶ sujet : *Qu'il ait dit cela prouve sa bonne foi* ;

▶ complément d'objet : *Je sais que c'est vrai. J'ignore pourquoi il est absent* ;

▶ attribut : *Notre but est que le client soit satisfait* (voir **QUE**, 1) ;

▶ complément circonstanciel de temps (subordonnées temporelles), de but (subordonnées finales), de cause (subordonnées causales), de conséquence (subordonnées consécutives), de concession (subordonnées concessives), de condition (subordonnées conditionnelles), de comparaison (subordonnées comparatives) [*voir ces mots*].

■ On appelle parfois subordonnées « complétives » les subordonnées conjonctives, interrogatives ou infinitives ayant la fonction de sujet, complément d'objet ou attribut, et subordonnées « circonstancielles » les autres subordonnées conjonctives ou participiales.

SUBORDONNÉE → **PHRASE**, 1 et **SUBORDINATION**

SUJET

① Le sujet du verbe est traditionnellement défini comme le terme qui désigne l'être ou la chose qui accomplit l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe actif,

ou qui subit l'action exprimée par le verbe passif :

Le chien aboie. Le vent souffle. L'enfant dort. La ville est illuminée.

Dans certains cas, la référence à l'idée d'action n'est pas satisfaisante. Ainsi, selon cette définition, le sujet du verbe *subir* conjugué à la voix active est censé « accomplir l'action »... de subir, et, ce verbe ayant une conjugaison passive, *des dégâts qui sont subis* sont censés subir l'action de subir !

② On peut dire aussi que le sujet est le terme qui confère au verbe ses marques de nombre et de personne.

Mais cette définition ne permettrait pas de parler de sujet de l'infinitif ou du participe, modes non personnels et sans variation de nombre (sauf participe passé). Voir **INFINITIF**, II, 3 ; **PARTICIPE**, IV.

③ Le sujet est le terme qui **répond à la question qui est-ce qui ? qu'est-ce qui ?** posée avant le verbe. C'est là un test de substitution, puisque le relatif *qui* ne peut avoir que la fonction de sujet :

Le vent souffle → *qu'est-ce qui souffle ?*
– *Le vent.*

④ D'une façon générale, le sujet est le terme nécessaire (en association avec un verbe) à la formation d'une phrase minimale.

⑤ Le sujet est le plus souvent un nom ou un pronom, mais ce peut être aussi un infinitif (voir **INFINITIF**, II, 1) ou une proposition (voir **SUBORDINATION**, 2).

⑥ Dans les constructions impersonnelles, on distingue le sujet apparent (*il, ce, cela*) et le sujet réel, placé après le verbe (voir **IMPERSONNEL**, 2).

SUPERLATIF → **ADJECTIF**, 3 ; **ADVERBE**, 1

SUR

Outre son emploi pour introduire un complément de lieu, la préposition *sur* entre dans de nombreuses locutions ou constructions verbales ; elle est parfois en concurrence avec d'autres prépositions.

① **Sur / sous.** On emploie tantôt l'une, tantôt l'autre de ces prépositions dans des expressions qui indiquent la cause, l'origine d'une action. On dit *sur le conseil, sur les instances, sur l'insistance, sur la recommandation de quelqu'un*, mais *sous l'action, sous l'effet, sous l'empire, sous l'impulsion, sous l'influence, sous la pression de quelque chose* (ou de quelqu'un).

② **Sur / dans.** On dit *lire quelque chose dans le journal* ou *sur le journal, dans un catalogue* ou *sur un catalogue*.

③ **Sur / à.** On dit *Sur le plan juridique, sur le plan des principes, etc., vous avez raison*, ou *Au plan juridique, au plan des principes, etc., vous avez raison*.

■ On dit *agir sur l'initiative* ou *à l'initiative de quelqu'un*.

④ **Sur / de.** On dit ordinairement *être d'accord sur qqch* :
Je suis d'accord sur toutes ces propositions.

L'emploi de la préposition *de* est de l'usage littéraire :
Je suis d'accord de tout cela.

On utilise surtout le pronom *en* : *J'en suis, j'en demeure d'accord*, ou un infinitif : *Il était d'accord de ne rien brusquer* (usage plus courant : *pour ne rien brusquer*).

⑤ **Sur / vers.** Pour exprimer une heure approximative, on dit :
Je viendrai sur les huit heures, ou *vers (les) huit heures*.

SURCOMPOSÉ *passé surcomposé* → **PASSÉ**, 2 ; **APRÈS QUE**, 1

SYMÉTRIE

Dans l'usage surveillé, on a soin de respecter les symétries, en particulier dans les **systèmes de coordination** ou de **comparaison utilisant des termes qui se correspondent**. Une phrase comme *Je suis non seulement surpris, mais je trouve que c'est un scandale* manque de symétrie.

Pour la rendre régulière, il faudrait faire suivre les deux termes *non seulement* et *mais* des mots qui se correspondent, par exemple :

Non seulement je suis surpris, mais je trouve que c'est un scandale, ou *Je suis non seulement surpris, mais scandalisé*.

■ De même, au lieu de :

C'est impossible aussi bien (ou tant) pour des raisons théoriques que pratiques,

on dira par exemple :

C'est impossible aussi bien (ou tant) pour des raisons théoriques que pour des raisons pratiques ou, plus légèrement, *pour des raisons aussi bien (ou tant) théoriques que pratiques*.

■ Au lieu de :

C'est impossible à la fois (ou en même temps) pour des raisons théoriques, mais aussi pour des raisons pratiques,

on peut dire :

C'est impossible pour des raisons théoriques, mais aussi pour des raisons pratiques, ou C'est impossible à la fois pour des raisons théoriques et pour des raisons pratiques, ou pour des raisons à la fois théoriques et pratiques.

Voir **COORDINATION**.

T

TÂCHER

1 **Tâcher de (tâcher à) + infin.**

La construction avec *de* est la seule courante :

Tâchons d'arriver avant la nuit.

■ La construction avec *à* est un archaïsme littéraire : *Tâchez à vous faire oublier.*

2 **Tâcher que + subj.** est une construction plus rapide que *tâcher de faire (en sorte) que* :

Je tâcherai que tout soit prêt, ou Je tâcherai de faire que tout soit prêt.

■ **Tâcher à ce que + subj.** est archaïsant :

Il tâchait à ce que chacun fût satisfait.

TANT

1 **Tant / tellement / si.** Comme adverbe d'intensité, avec un verbe on emploie en principe *tant* ou *tellement* :

Je regrette tant (ou tellement) qu'il ne soit pas là !

Avec un verbe d'une seule syllabe, on a tendance à préférer *tellement* à *tant* ; on dit :

Il rit tellement que..., Il ment tellement que... plutôt que *Il rit tant que..., Il ment tant que...*

Le choix de *tellement* permet en outre d'éviter parfois le risque de confusion avec *tant que* conjonction de temps :

Il travaille tellement qu'il est épuisé (Il travaille tant qu'il est épuisé pourrait être compris, bizarrement sans doute : « pendant qu'il est épuisé »).

■ Pour modifier un adjectif ou un adverbe, on emploie *tellement* ou *si*, et non *tant* :

C'est tellement (ou si) facile ! Il y a tellement (ou si) longtemps !

■ Pour modifier un participe passé, on peut employer *tant*, *tellement* ou *si*, en particulier en phrase exclamative :

C'est donc là ce lieu tant (ou tellement ou si) vanté par les poètes ! Voici le moment tant attendu.

2 **Tant... que...** Dans le système comparatif *tant... que...* (= aussi bien... que...), *tant* peut se trouver devant un adjectif :

Toutes les entreprises, tant publiques que privées...

3 **Tant qu'à faire, tant qu'à faire (que) de + infin., tant qu'à + infin.** Ces locutions expriment, dans l'usage familier, ce qu'il est préférable de faire en de telles circonstances, arrivé à un certain point :

Tant qu'à faire, j'ai choisi la meilleure qualité. Tant qu'à faire que de ne pas dormir, occupons-nous utilement. Tant qu'à voyager, j'aime mieux le train. On peut

dire aussi, dans un usage très soutenu, à *tant faire que de* + infin.

④ **Tant / autant**, voir AUSSI, 5. **Tant pis (pire)**, voir PIRE, 3. **Tant plus, tant moins**, voir PLUS, 4. **Tant qu'à**, voir QUANT À, 1. **Tant de** (accord), voir BEAUCOUP.

TANTÔT

① **Tantôt** s'emploie couramment au sens de « cet après-midi » :

Allons déjeuner, nous finirons ce travail tantôt. Il est passé me voir tantôt. Il faut attendre jusqu'à tantôt.

② **Tantôt... , tantôt...** exprime l'alternative, la diversité d'actions successives : *C'est tantôt l'un, tantôt l'autre qui préside la séance. Tantôt il pleuvait, tantôt le ciel était clair.*

TAXER

On dit *taxer quelqu'un de naïveté, de négligence, taxer une entreprise de folie*. L'analogie de verbes comme *traiter* ou *qualifier* entraîne parfois l'emploi d'un adjectif au lieu d'un nom après *de* : *taxer quelqu'un de naïf, de négligent, taxer une entreprise de folle*. Cet emploi s'écarte de l'usage soutenu auquel ce mot appartient dans ce sens.

TEL

① **Tel + n. ou pron.** *Tel* s'accorde normalement avec le nom ou le pronom qui suit : *Tel est son désir. On peut s'y prendre de telle ou telle façon.*

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, telles les « Méditations ».

Quelques-uns de ses collègues, tel Julien Dupuy, l'ont félicité.

② **Tel que.** *Tel* s'accorde avec le substantif qui précède :

Il est l'auteur de nombreux ouvrages tels que les « Méditations ».

Quelques-uns de ses collègues tels que Julien Dupuy l'ont félicité.

③ **Tel (que)... , tel...** La juxtaposition de deux phrases introduites par *tel* et séparées par une pause exprime avec insistance la ressemblance ou l'identité, sur un ton sentencieux ou avec une certaine recherche littéraire ; la subordination par *tel que* sans effet d'insistance présenterait les deux termes de la comparaison dans l'ordre inverse :

Tel père, tel fils (= le fils est tel que le père).
Tel (que) je l'ai quitté, tel je le retrouve (= je le retrouve tel que je l'ai quitté).

④ **Tel quel, tel que.** *Tel quel* signifie « dans l'état où il est, sans y rien changer » :

Cette voiture est usagée, mais telle quelle, elle rend encore bien des services.

La forme *tel que*, fréquente dans l'usage courant (*J'ai tout laissé tel que*), est évitée dans l'usage surveillé.

⑤ **Tel que + participe passé.** Dans cette construction concise, qu'on peut rencontrer surtout dans des textes administratifs, il y a ellipse du verbe *être* :

Ce mobilier, tel que décrit dans l'inventaire (= tel qu'il est décrit...), sera mis en vente aux enchères.

⑥ **Tel que... (conséquence).** Pour le choix du mode, voir CONSÉQUENCE, 1.

⑦ **Un tel, untel, un tel** sont des façons de désigner une personne quelconque :

Un tel a dit ceci, un tel a fait cela. Adressez-vous à Mme Une telle.

- 8 **Tel en tête de phrase**, voir **INVERSION DU SUJET**, 1, c.

TELEMENT → **TANT**, 1

TÉMOIN

- 1 Dans l'expression **prendre qqn à témoin**, le mot *témoin* est traditionnellement déclaré **invariable** en vertu de son sens abstrait ancien de « témoignage » :
Je vous prends tous à témoin.

- 2 **Témoin** introduisant une preuve est aussi **invariable** :
La clientèle est satisfaite, témoin les nombreuses lettres de félicitations que nous recevons.

TEMPS

L'expression du temps se fait par des moyens divers.

- 1 Subordination par des conjonctions ou des locutions conjonctives :

▶ à l'indicatif ou au conditionnel : *quand, lorsque, comme, dès que, (aus)sitôt que, depuis que, une fois que, après que (voir cependant ce mot), maintenant que, tandis que, en même temps que, tant que, aussi longtemps que, chaque fois que ;*

▶ au subjonctif : *avant que, en attendant que, jusqu'à ce que, jusqu'à tant que (fam.).*

- 2 Emploi de prépositions devant un infinitif ou un nom : *avant (de), après, pendant, depuis, dès, à, vers, etc.*

- 3 Emploi du gérondif : *En arrivant, il s'est mis au lit.*

- 4 Emploi d'une construction participiale : *Le repas terminé, on se mit au travail.*

- 5 Emploi d'un adjectif détaché (apposé) en tête de phrase : *Jeune, il était très timide.*

- 6 Emploi d'adverbes ou de compléments de temps sans préposition : *bientôt, demain, toujours, etc., le matin, l'an dernier, toute la journée, etc.*

TENIR

- 1 **Être tenu de + infin.** / **à + n.** On dit *être tenu de se taire*, mais *être tenu au silence*.

- 2 **Tenir qqn ou qqch (pour) + adj. ou n.** Dans l'usage le plus courant, on emploie *pour* dans cette construction qui introduit un attribut du complément d'objet :
Je tiens cette information pour vraie.
On le tenait pour un fantaisiste.

L'omission de *pour*, usuelle à l'époque classique, a aujourd'hui un caractère littéraire : *Nous tenons cette explication satisfaisante.*

- *Tenir comme* au lieu de *tenir pour* est analogue de *considérer comme*, mais peu usité.

- 3 **Tenir qqch à honneur, tenir à honneur de + infin.** Cette expression est archaïsante ; on dit ordinairement *considérer quelque chose comme un honneur, considérer comme un honneur de + infin.*

TITRES (d'œuvres) → **ARTICLE**, 4

TOUJOURS

- 1 **Toujours** peut indiquer notamment la répétition indéfinie (= chaque fois, chaque jour, etc.) :

Il se lève toujours à sept heures,

ou la continuation (= encore, jusqu'à ce moment) :

Il dort toujours.

② **Ne... pas toujours / ne... toujours pas / ne... jamais.** Dans une phrase contenant l'adverbe de négation *ne... pas*, le sens de *toujours* dépend de sa place :

a) *Il ne travaille pas toujours* signifie « il y a des fois, des moments où il ne travaille pas » (négation restrictive) ;

b) *Il ne travaille toujours pas* signifie « il continue à ne pas travailler, il ne travaille pas encore ». (Voir **ENCORE**, 2.)

■ La négation absolue de *il travaille toujours* est, selon le sens de *toujours* dans la phrase affirmative :

Il ne travaille jamais, ou *Il ne travaille plus*.

TOUT

① À *toute la ville* (= la ville entière) s'opposent nettement, pour le sens, les deux constructions *toute ville* (= chaque ville, n'importe quelle ville) et *toutes les villes*. La construction *toute ville, tout homme*, etc., s'emploie souvent dans des phrases ayant un caractère sentencieux ou du moins une portée générale :

Toute peine mérite salaire. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Tout abonné qui en fera la demande recevra une facture détaillée.

■ On dit *en tout cas*, ou *dans tous les cas*, *de tous côtés* (ou *de tout côté*), ou *de tous les côtés*, en *toute(s) circonstance(s)* ou bien *dans toutes les circonstances*, etc. mais à *tous égards*, en *toutes lettres*.

② **Tous (les) deux.** *Tous les* suivi d'un adjectif numéral et d'un nom marque la périodicité :

On remonte cette pendule tous les sept jours.

■ *Tous les* devant un adjectif numéral non suivi d'un nom (donc employé pronominalement) exprime l'association :

Nous viendrons tous les deux, tous les dix.

On dit aussi, soit régionalement, soit dans une langue un peu plus littéraire, *tous deux, tous trois*, plus rarement *tous quatre* (au-delà, l'article défini est de règle) :

Vous êtes tous deux les plus qualifiés.

Ils ont déclaré tous trois la même chose.

Ordinairement, *tous deux, tous trois, tous quatre* ne se placent pas en fin de phrase.

③ **Tout récapitulatif.** À la fin d'une énumération, on peut reprendre l'ensemble des termes exprimés par un nom en apposition de sens plus général précédé de l'adjectif *tout* et sans article :

Le courage, la lucidité, l'autorité, toutes qualités nécessaires à un chef.

④ **Tout, tout le monde + ne... pas**, voir **NÉGATION**, 10. **Tout de bon**, voir **POUR**, 7. **Tout + gérondif** (*tout en étant très riche*), voir **CONCESSION**, **OPPOSITION**, 5.

⑤ **Place de tout pronom.** Quand le pronom *tout* est complément d'objet direct d'un infinitif ou d'un verbe à une forme composée, il est le plus souvent placé avant l'infinitif ou le participe :

Je peux tout vous expliquer.

Vous n'avez pas tout vu.

Cependant, on peut placer *tout* après l'infinitif ou le participe, avec un effet d'insistance :

Je peux vous expliquer tout.

Vous n'avez pas vu tout.

⑥ **Tout ce qu'il y a de.** Cette expression devant un nom pluriel est un renforcement plus ou moins littéraire de *tous, toutes* ; quand elle est devant un sujet, le verbe

et, éventuellement, l'attribut sont soit au singulier, soit (plus rarement) au pluriel : *Tout ce qu'il y a de spécialistes au monde est (ou sont) intrigué(s) par ce problème.* Même liberté d'accord pour une phrase comme :

Tout ce que la France compte de spécialistes est (ou sont) intrigué(s).

■ Devant un adjectif, *tout ce qu'il y a de (plus)* est un équivalent familier de *très* ; l'adjectif est tantôt au masculin singulier (accordé avec *tout*), tantôt accordé avec le nom auquel il se rapporte réellement pour le sens :

Elle est tout ce qu'il y a de plus naïf. Cette personne est tout ce qu'il y a de sérieuse. J'ai une preuve tout ce qu'il y a de plus convaincante.

⑦ **Tout adverbe.** On distingue *Ils sont tous surpris* (= tous sont surpris) et *Ils sont tout surpris* (= ils sont très surpris, tout à fait surpris). Dans la 2^e phrase, *tout* est adverbe ; cependant il prend la forme *toute(s)*, devant un adjectif féminin commençant par une consonne (y compris *h* aspiré) :

Elle est toute surprise. Elles sont toutes honteuses (mais *Elle est tout étonnée, tout heureuse*).

⑧ **Être tout feu tout flamme.** Dans cette locution et dans quelques autres du même modèle, exprimant la plénitude, *tout* reste invariable :

Elle était tout yeux, tout oreilles. Elle est tout sourires.

Dans des cas moins stéréotypés, surtout de la langue littéraire, *tout* est parfois accordé avec le nom qui suit : *Il était toute douceur.*

⑨ **Tout d'une pièce, tout de travers.** Dans *tout d'une pièce*, on laisse le plus souvent *tout* invariable :

Elle se retourna tout d'une pièce.

Dans *tout de travers*, on observe tantôt l'invariabilité, tantôt l'accord de *tout* au féminin :

Les piquets étaient tout de travers. Les chaises sont tout(es) de travers. Une tige toute de travers.

⑩ **La toute jeunesse, la toute enfance.**

Le tout début. On dit très normalement *être tout jeune, tout enfant* (*tout* est alors adverbe et modifie un adjectif ou un mot employé adjectivement). Cette construction a entraîné la création des expressions *la toute jeunesse, la toute enfance* :

Dès sa toute jeunesse, il avait manifesté ce talent (on dit plus couramment : *Dès sa première jeunesse, ou sa toute première jeunesse* – ou *enfance*).

De façon analogue, pour indiquer les tout premiers instants, l'expression *le tout début de qqch* s'est largement répandue dans l'usage courant :

Regardez attentivement les images du tout début du film.

J'arriverai au tout début de la matinée (= tout au début de).

⑪ **Du tout.** Cette expression s'ajoute souvent à (*ne*)... *pas*, (*ne*)... *plus*, (*ne*)... *rien* comme élément de renforcement :

Je ne suis pas du tout surpris, ou pas surpris du tout.

Il n'y a pas du tout de différence, ou pas de différence du tout.

Je ne vois là rien du tout d'inquiétant.

Il n'a rien fait du tout.

C'est un petit détail de rien du tout.

Ça t'étonne ? – Pas du tout, ou simplement Du tout (fam.).

■ L'emploi de *du tout* sans négation devant un adjectif au sens de « totalement » (*cela est du tout inattendu*) est archaïsant.

⑫ **Tout + attribut + que...** Cette expression, qui marque la concession, l'oppo-

sition, équivaut à peu près à « si... que..., quelque... que..., bien que... ». Le verbe de la proposition est soit à l'indicatif ou au conditionnel, soit au subjonctif. Dans ces emplois, le mot *tout*, quoique adverbe, est variable dans les conditions indiquées au paragraphe 7 :

Tout malin qu'il est, il s'est laissé prendre. Toute naïve, tout écartelée qu'elle soit, elle a deviné le piège (= si naïve [écartelée] qu'elle soit, bien qu'elle soit naïve...).

Tout ministre qu'il est (ou qu'il soit), il n'est pas au-dessus des lois.

Tout contrariant que ce serait, il faudrait bien s'en accommoder.

TRANSITIF → VERBE, 1

TREMBLER QUE (NE) → NE, II, 1

TRÈS, TROP

① **Très, fort, extrêmement, tout à fait, tout.** *Très* se place devant un adjectif ou un participe passé, ou devant un adverbe ; *fort* appartient à une langue plus soutenue ; *extrêmement, tout à fait* ont une plus grande force d'insistance ; *tout* (voir ce mot) s'emploie avec un nombre limité d'adjectifs, de participes ou d'adverbes : *Cet appareil est très (ou tout à fait, extrêmement) pratique. Il était très (ou tout) intimidé. Il est très tard. À très bientôt (emploi familier). C'est très (ou fort) regrettable. C'est très (ou tout) simple. Je vous l'avoue très (ou tout) simplement.*

■ **Trop** a un emploi plus étendu que *très* ; on peut le placer après un verbe (ou après l'auxiliaire aux formes composées) :

Elle travaille trop. Elle a trop travaillé.

■ **Très** peut aussi se placer devant une locution adjectivale ou adverbiale, ou devant certaines prépositions : *être très en colère, très en retard, très au courant, très sur ses gardes, très au-dessus de la moyenne.*

② **Très (trop) faim, etc.** On emploie souvent *très, trop* devant un nom sans article appartenant à une locution verbale, le plus souvent avec les verbes *avoir* et *faire* (emploi jugé familier) :

J'ai très faim, très soif. Il a eu très peur. Faites très attention. Cela nous fait très plaisir. J'en ai très envie.

On peut souvent utiliser aussi *bien* :

J'ai bien peur de m'être trompé. Faites bien attention. J'ai bien envie d'essayer.

L'adjectif *grand* peut parfois être substitué à *très* (usage plus soutenu) :

J'ai grande envie d'essayer. Nous avons (un) grand besoin de cela. J'ai grand peur que cela ne serve à rien. Cela nous fait (un) grand plaisir.

③ **Trop de** (accord), voir ACCORD, 1, 2 ; beaucoup, 2. **De trop / en trop**, voir PLUS, MOINS, MIEUX, 5. **Trop pour... que**, voir CONSÉQUENCE, 1. **Par trop**, voir par.

④ **De trop** au lieu du simple adverbe *trop* (elle travaille de trop, tu t'inquiètes de trop) est évité dans l'usage surveillé.

TROUVER QUE (mode) → CROIRE, 6

U V Y

UN

① **Un intensif.** Dans une phrase exclamative, *un* peut souligner l'importance de quelque chose :

*Vous nous avez fait **une** peur ! (= une grande peur). Il a **une** chance !* (On dit aussi, familièrement, *une de ces peurs, une de ces chances.*)

■ Avec un adjectif employé comme nom, on dit familièrement :

*C'est **d'un** sale ! C'est **d'un** triste, cette couleur !* (= c'est très sale, très triste).

② **Un chacun**, voir CHACUN, 5. **Un de ces**, voir CE, 1, 2.

③ **(L')un de(s)...** On dit couramment *un de mes amis* ou, dans un usage un peu plus soutenu, *l'un de mes amis*. On dit *c'est un des points fondamentaux*, ou *c'est un point fondamental*, *c'est une des raisons pour lesquelles* ou *c'est une raison pour laquelle*, mais non **c'est un des points fondamental*, **c'est une des raisons pour laquelle*.

④ **(L')un des... qui...** (accord du verbe), voir QUI, 5.

⑤ **L'un et l'autre, l'un ou l'autre.** Ces expressions peuvent s'employer adjectivement, dans l'usage soutenu : *dans l'un et l'autre cas*, *dans l'un ou l'autre cas* (usage courant : *dans les deux cas*, *dans un cas ou dans l'autre*).

Quand ces expressions déterminent un sujet, le verbe est soit au pluriel, soit au singulier (en général au singulier pour *l'un ou l'autre*) :

L'une et l'autre question sont intéressantes ou est intéressante.

L'un ou l'autre cas peut se présenter.

■ L'emploi pronominal est plus usuel ; quand il s'agit de sujets, le verbe est le plus souvent au pluriel, parfois au singulier : *L'un et l'autre des témoins ont confirmé les déclarations de l'inculpé.*

L'un et l'autre sont venus ou est venu.

⑥ **L'un l'autre.** Cette expression traduit la réciprocité :

Ils se félicitent l'un l'autre (il y a deux personnes), ou *les uns les autres* (il y a plusieurs groupes).

Ils se méfiaient l'un de l'autre, les uns des autres.

Ils se battent l'un contre l'autre, les uns contre les autres. Ils s'acharnent l'un sur l'autre.

■ Quand le verbe est de ceux qui reçoivent un complément introduit par *à*, la préposition *à* est parfois omise entre *l'un* et *l'autre* :

Ils se prêtent l'un l'autre leur matériel (ou, plus habituellement, *l'un à l'autre*).

Ils se plaisent l'un à l'autre, ou l'un l'autre.

■ Quand on emploie une locution prépositive terminée par *de*, on intercale entre

l'un et l'autre soit la locution entière, soit seulement *de* :

Ils sont assis l'un à côté de l'autre, ou à côté l'un de l'autre.

Elles étaient placées les unes en face des autres (ou en face les unes des autres).

De même pour *près (ou auprès) de, à l'opposé de, vis-à-vis de, au-dessus de, au-dessous de, loin de, à la suite de*, etc.

⑦ **D'un / de un.** Devant *un* employé comme mot numéral, on peut élider ou non *de* :

Une table d'un mètre vingt de long, ou de un mètre vingt. Une pièce d'un euro, ou de un euro.

⑧ **Sur (ou vers) les une heure.** Cet emploi de l'article pluriel devant *une* est analogique de la désignation des autres heures : *sur (ou vers) les quatre heures*, etc. On peut dire simplement *vers une heure*.

UNIQUE *l'unique... qui + subj.* →
RELATIVE, 4, b

VALU (*accord*) → **PARTICIPE**, II, 1

VÉCU (*accord*) → **PARTICIPE**, II, 1

VÉLO *en vélo, à vélo* → **À**, 2

VERBE

① Transitivité.

■ On appelle **transitifs directs** les verbes qui peuvent recevoir un complément d'objet direct (c'est-à-dire construit sans préposition), comme *rencontrer, surpasser, manger*, etc. :

J'ai rencontré un ami. Le chien mange sa pâtée.

■ On appelle **transitifs indirects** les verbes qui peuvent recevoir un complément

d'objet indirect (c'est-à-dire introduit par une préposition), comme *obéir, douter* :

Nous obéissons à des ordres.

Je doute de sa sincérité.

■ Certains verbes peuvent recevoir à la fois un complément d'objet direct et un complément d'objet indirect introduit par *à* (appelé souvent « complément d'attribution » ou « complément d'objet second » [voir **COMPLÈMENT**]) :

Pierre donne la pâtée au chien.

Elle donne tout son cœur à cette entreprise humanitaire.

■ On appelle **intransitifs** les verbes qui ne peuvent pas recevoir de complément d'objet direct ou indirect, comme *planer, briller*, etc.

■ On appelle **verbe employé absolument** un verbe transitif qui se trouve employé sans complément d'objet : *Le chien mange* (voir **ABSOLU, ABSOLUMENT**).

■ Pour le cas de verbes coordonnés ayant un même complément, voir **COORDINATION**, 4, et **PRONOM PERSONNEL**, 1.

② Les voix.

■ Seuls les verbes transitifs directs peuvent être employés à la **voix active** ou à la **voix passive** :

Pierre surpasse les autres (voix active).

Les autres sont surpassés par Pierre (voix passive). [Voir **PASSIF**.]

■ Un verbe est à la **voix pronominale** quand il est accompagné d'un pronom complément réfléchi, c'est-à-dire de la même personne que son sujet, et de la forme *se* à la 3^e personne :

Nous nous connaissons. Il se plaint. Les oiseaux s'envolent. (Voir **PRONOMINAL**.)

③ Les verbes d'état (ou attributifs).

Certains verbes, dits **d'état** ou **attributifs**, peuvent servir de lien entre leur sujet et un adjectif ou un nom qui est l'attribut de

ce sujet et en indique l'état ou la manière d'être. Ce sont surtout les verbes *être* (appelé « copule »), *sembler*, *paraître*, *devenir*, *rester*, *passer pour* :

La maison est grande. Son frère est médecin. L'affaire passe pour délicate.

■ Certains verbes peuvent servir de lien entre leur complément d'objet et un adjectif ou un nom qui est l'attribut de ce complément d'objet, par exemple *croire*, *juger*, *estimer*, *nommer*, *trouver*, *considérer* comme :

Je crois cette précaution utile. Nous considérons ce résultat comme un succès.

④ **Les verbes perfectifs.** Les verbes comme *comprendre*, *arriver*, *naître*, *mourir*, *commencer*, *achever* expriment une action qui aboutit à un certain point où elle cesse : quand on est arrivé, on ne peut plus continuer à arriver. On les appelle des verbes **perfectifs**.

■ Au passé composé, on peut leur adjoindre l'adverbe *maintenant* : *Maintenant j'ai compris*, ce qui n'est pas le cas pour les verbes non perfectifs : **Maintenant j'ai su la réponse. *Maintenant j'ai hésité. *J'ai maintenant habité ici.*

■ Au présent passif, ils expriment l'état plutôt que l'action en cours : *La séance est commencée* (= elle est en cours ; différent de *On commence la séance*). [Voir **PASSIF**, 2.]

■ Les verbes qui se conjuguent à l'actif avec l'auxiliaire *être* sont des verbes perfectifs intransitifs : *naître*, *mourir*, *partir*, *arriver*, *tomber*, etc. (Voir **PASSER**, 1.)

⑤ **Accord du verbe**, voir **ACCORD**.

⑥ **Groupe du verbe.** Dans une proposition, le groupe du verbe est constitué par le verbe et les divers compléments ou adverbes qui s'y rattachent : *Cet enfant prête volontiers ses jouets à ses camarades.*

VILLE genre des noms de villes → **GENRE**, 9 ; **article** devant les noms de villes → **ARTICLE**, 3 ; **préposition** devant les noms de villes (dans, à...) → **EN**, II, 3

VOILÀ, VOICI

① **Voilà / voici.** Dans l'usage surveillé, on réserve **voici** à la désignation de quelqu'un ou de quelque chose qui est **proche**, ou **dont on va parler**, par opposition à **voilà**, qui désigne quelqu'un ou quelque chose qui est **moins proche** ou **dont on a parlé** (même opposition qu'entre *cela* et *ceci*, *celui-là* et *celui-ci*) :

Voici mon bureau, et voilà mon horizon. Me voici. Voilà mes observations, et maintenant voici mes conclusions.

■ Dans l'usage oral courant, on n'emploie guère que **voilà**, sans se préoccuper de cette distinction :

Voilà le facteur. Me voilà.

② **Voilà + n. + qui..., que..., etc.** *Voilà* (ou *voici*), en corrélation avec un relatif, est un présentatif servant à mettre en relief un nom ou un pronom (voir **QUI**, 8).

Voilà la part qui te revient. Voilà la personne dont je vous parlais. Voilà ce que je voulais dire. Voici ce dont il s'agit. Le voilà qui passe, et non **Le voilà qu'il passe*.

■ **Voilà qui..., voir QUI**, 6.

③ **Voilà que (ou voici que)** souligne le caractère soudain, inattendu ou saugrenu d'un événement :

Tiens, voilà qu'il pleut ! Voilà qu'il s'est mis en tête de chercher des trésors.

■ **(Ne) voilà-t-il pas que...** (fam.) exprime la même valeur, avec plus d'insistance : *Voilà-t-il pas qu'on parle maintenant d'arrêter tous les travaux ?*

4 **Voilà + compl. de temps + que...**
équivalent à *il y a... que...* :
Voilà un mois qu'il n'a pas plu.

VOIX → VERBE, 2

VOLONTÉ subordonnées dépendant de
verbes de volonté → **SUBJONCTIF**, 1

VOULOIR

1 **Vouloir bien, bien vouloir.** Dans l'usage courant, ces deux constructions s'emploient indifféremment à l'infinitif dans des formules exprimant une demande ou une invitation plus ou moins insistante : *Je vous prie de vouloir bien* (ou *de bien vouloir*) *accepter mes excuses, me faire connaître vos intentions, assister à la réunion.*

Une certaine tradition administrative et militaire réserve *bien vouloir* à l'expression de la demande à un supérieur et *vouloir bien* à l'expression de l'ordre.

2 **Vouloir que (mode).** Le mode normalement employé après *vouloir* est le subjonctif (ou l'infinitif en cas d'identité de sujet avec le verbe dépendant de *vouloir*) : *Je veux que tu viennes. Je veux venir.*

■ Toutefois, l'indicatif peut se rencontrer dans des expressions telles que *le hasard* (*le sort, le destin, le ciel*, etc.) *a voulu que*, présentant la constatation d'un fait réel : *Le hasard a voulu que je me suis trouvé là* (ou *que je me sois trouvé là*).

3 **En vouloir.** On dit *Ne m'en veuillez pas* ou *Ne m'en voulez pas*, *Ne m'en veuillez pas* ou *Ne m'en voulez pas*.

■ *En vouloir à qqn de qqch / de ce que* + **indic.**, voir **DE**, 9.

4 **Je ne veux pas...** (portée de la négation), voir **NÉGATION**, 10.

Y

1 **Y/lui.** *Y* représente ordinairement des choses, des notions abstraites. Pour des êtres animés, on emploie en principe (*à*) *lui, leur, à eux, à elles* :

La situation est sérieuse, mais on peut y remédier.

Ce sont des chefs, il faut bien leur obéir.

Je connais ce bureau, je m'y suis déjà adressé.

Je connais cette personne, je me suis déjà adressé à elle.

■ *Y* s'emploie parfois pour des êtres animés, en particulier avec des verbes comme *penser à, songer à, se fier à, s'intéresser à*, qui n'admettent pas d'être immédiatement précédés de *lui* ou *leur* compléments :

Depuis que son fils est parti, elle n'arrête pas d'y penser (usage plus soutenu : *de penser à lui*).

■ *Y* correspond souvent à une prononciation populaire de *lui* avec des verbes comme *donner, dire, demander*, etc. :

*Comme vous n'étiez pas là, *j'y ai dit de repasser.*

■ *Lui, leur* avant le verbe représentent très normalement des choses, notamment avec *donner, devoir, préférer* :

Les meubles sont poussiéreux, il faut leur donner un coup de chiffon (et non **y donner*).

Cette cravate ne me plaît pas, je lui préfère l'autre (et non **j'y préfère*).

Cette voiture n'est-elle pas la vôtre ? Elle lui ressemble (ou *elle y ressemble*).

2 **Où + y, voir où**, 1. **Il y va de / il en va de**, voir **ALLER**, 10. **Fiez-vous-y / *fie-t'y**, voir **PRONOM PERSONNEL**, 2

Difficultés du français

LES INDISPENSABLES LAROUSSE

Les règles essentielles pour s'exprimer sans fautes !

- Un **répertoire alphabétique** des **difficultés** de la langue française, sur lesquelles on s'interroge ou hésite :
 - ▶ questions d'**accord** ou de **construction**
 - ▶ emploi des **pronoms relatifs**, des **conjonctions de subordination**
 - ▶ emploi des **temps** et des **modes** selon le verbe ou le type de phrase
 - ▶ mots et expressions : les **confusions à éviter**.
- Des **conseils** et des **exemples** pour s'exprimer avec justesse selon la situation ou la personne à qui l'on s'adresse.
- Des réponses précises pour **un bon usage du français à l'écrit et à l'oral**.



LAROUSSE
DICTIONNAIRES

3,90 €
Prix France TTC

55-9611-9

ISBN 978-2-03-584561-0



9 782035 845610

LES INDISPENSABLES